

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, June 12, 2012
Wednesday, June 13, 2012
Thursday, June 14, 2012

Issue No. 22

Third (final) meeting on:

The study of the Supplementary Estimates (A)
for the fiscal year ending March 31, 2013

*Fourteenth, fifteenth, sixteenth,
seventeenth and eighteenth meetings on:*

The subject-matter of all of Bill C-38, An Act
to implement certain provisions of the budget
tabled in Parliament on March 29, 2012
and other measures, introduced in the House
of Commons on April 26, 2012

INCLUDING:

THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Report on the Supplementary
Estimates (A), 2012-2013)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 12 juin 2012
Le mercredi 13 juin 2012
Le jeudi 14 juin 2012

Fascicule n° 22

Troisième (dernière) réunion concernant :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013

*Quatorzième, quinzième, seizième,
dix-septième et dix-huitième réunions concernant :*

La teneur complète du projet de loi C-38,
Loi portant exécution de certaines dispositions
du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012
et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté
à la Chambre des communes le 26 avril 2012

Y COMPRIS :

LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Rapport sur le Budget supplémentaire
des dépenses (A) 2012-2013)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Buth	Hervieux-Payette, P.C.
Callbeck	* LeBreton, P.C.
Chaput	(or Carignan)
* Cowan	Nancy Ruth
(or Tardif)	Plett
Eaton	Ringuette
Gerstein	Runciman

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Peterson (*June 14, 2012*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Wallace (*June 12, 2012*).

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Finley (*June 12, 2012*).

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Seth (*June 8, 2012*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Martin (*June 8, 2012*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Campbell (*June 7, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Buth	Hervieux-Payette, C.P.
Callbeck	* LeBreton, C.P.
Chaput	(ou Carignan)
* Cowan	Nancy Ruth
(ou Tardif)	Plett
Eaton	Ringuette
Gerstein	Runciman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 14 juin 2012*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 12 juin 2012*).

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 12 juin 2012*).

L'honorable sénateur Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénateur Seth (*le 8 juin 2012*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 8 juin 2012*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 7 juin 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2012
(59)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Nancy Ruth, Peterson, Ringuette, Runciman, Smith (*Saurel*) and Wallace (12).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of all of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012, in advance of the said bill coming before the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.*)

WITNESS:

United Steelworkers — USW:

Erin Weir, Economist.

Mr. Weir made a statement and answered questions.

At 10:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2012
(60)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:15 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Nancy Ruth, Peterson, Plett, Ringuette, Runciman and Smith (*Saurel*) (12).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 12 juin 2012
(59)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Nancy Ruth, Peterson, Ringuette, Runciman, Smith (*Saurel*) et Wallace (12).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

USW — Métallos :

Erin Weir, économiste.

M. Weir fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 12 juin 2012
(60)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 15, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Nancy Ruth, Peterson, Plett, Ringuette, Runciman et Smith (*Saurel*) (12).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of all of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012, in advance of the said bill coming before the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.*)

WITNESSES:

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Lyn Sachs, Assistant Auditor General.

As an individual:

Ian Lee, Professor, Carleton University.

Canadian Museums Association:

John McAvity, Executive Director.

Mr. Ferguson made a statement and, together with Ms. Sachs, answered questions.

Mr. Lee made a statement and answered questions.

Mr. McAvity made a statement and answered questions.

At 3:42 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012
(61)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Nancy Ruth, Peterson, Plett, Ringuette, Runciman and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Édison Roy-César, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of all of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012, in advance of the said bill coming before the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.*)

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe.

À titre personnel :

Ian Lee, professeur, Université Carleton.

Association des musées canadiens :

John McAvity, directeur général.

M. Ferguson fait une déclaration puis, avec l'aide de Mme Sachs, répond aux questions.

M. Lee fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. McAvity fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 42, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012
(61)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Nancy Ruth, Peterson, Plett, Ringuette, Runciman et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Édison Roy-César, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité.*)

*WITNESSES:**Lands Advisory Board:*

Chief Robert Louie, Chair;
Stephen Aronson, Legal Counsel.

Lands Advisory Board Resource Centre:

Chief Austin Bear, Chair.

Congress of Aboriginal Peoples:

Dwight Dorey, National Vice-Chief.

Chief Louie made a statement and, together with Chief Bear and Mr. Aronson, answered questions.

National Vice-Chief Dorey made a statement and answered questions.

At 3:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012
(62)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Nancy Ruth, Peterson, Ringuette, Runciman and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of all of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012, in advance of the said bill coming before the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.*)

*WITNESSES:**Calgary Chamber of Commerce:*

Ben Brunnen, Director of Policy and Government Affairs and Chief Economist (by video conference).

Retail Council of Canada:

Karen Proud, Vice President, Federal Government Relations.

*TÉMOINS :**Conseil consultatif des terres :*

Chef Robert Louie, président;
Stephen Aronson, avocat-conseil.

Centre de ressources du Conseil consultatif des terres :

Chef Austin Bear, président.

Congrès des Peuples Autochtones :

Dwight Dorey, chef adjoint national.

Le chef Louie fait une déclaration puis, avec l'aide du chef Bear et de M. Aronson, répond aux questions.

Le chef adjoint national Dorey fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012
(62)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'immeuble Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buth, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Nancy Ruth, Peterson, Ringuette, Runciman et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :**Chambre de commerce de Calgary :*

Ben Brunnen, directeur des politiques et des affaires gouvernementales et économiste en chef (par vidéoconférence).

Conseil canadien du commerce de détail :

Karen Proud, vice-présidente, Relations fédérales gouvernementales.

Ms. Proud made a statement and answered questions.

Mr. Brunnen made a statement and answered questions.

At 7:35 p.m., the committee suspended.

At 7:40 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 29, 2012, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2013. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 21.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on Supplementary Estimates (A), 2012-2013, be adopted, (as amended), and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that this report be tabled in the Chamber at the earliest opportunity.

At 8 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 14, 2012
(63)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 1 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Larry W. Smith, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Buth, Chaput, Eaton, Nancy Ruth, Plett, Ringuette, Runciman and Smith (*Saurel*) (8).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of all of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012, in advance of the said bill coming before the Senate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.*)

Mme Proud fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. Brunnen fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 35, la séance est suspendue.

À 19 h 40, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 29 mai 2012, le comité poursuit son examen des dépenses figurant dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 21 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)f) du *Règlement du Sénat*, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle.

Il est convenu d'adopter l'ébauche du rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 (tel que modifié) et d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à y apporter des modifications de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport au Sénat le plus tôt possible.

À 20 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 14 juin 2012
(63)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Larry W. Smith (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Buth, Chaput, Eaton, Nancy Ruth, Plett, Ringuette, Runciman et Smith (*Saurel*) (8).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité.*)

*WITNESSES:**Canadian Medical Association:*

Dr. John Haggie, President.

Canadian Institute for Health Information:

Jean-Marie Berthelot, Vice President of Programs;

Chris Kuchciak, Manager, Health Expenditures.

Dr. Haggie made a statement and answered questions.

Mr. Berthelot made a statement and, together with Mr. Kuchciak, answered questions.

At 2:04 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Association médicale canadienne :*

Dr John Haggie, président.

Institut canadien d'information sur la santé :

Jean-Marie Berthelot, vice-président, Programmes;

Chris Kuchciak, gestionnaire, Dépenses de santé.

Le Dr Haggie fait une déclaration, puis répond aux questions.

M. Berthelot fait une déclaration, puis, avec l'aide de M. Kuchciak, répond aux questions.

À 14 h 4, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

ELEVENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on May 29, 2012, to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2013, herewith tables its report thereon.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le 29 mai 2012 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to study the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we are continuing our study on the subject-matter of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[*English*]

Honourable senators, this is our fourteenth meeting on the subject matter of Bill C-38. This morning we will be looking at Part 4, Division 23 of the bill, and I have that at page 305. It is one of those sections that, if you were reading through the 425 pages of this bill, you might not even notice of because it is one line long. However, they are the ones that come up and bite you, so we thought we better find out what it all means.

I can read the section to you. It is clause 441 of Division 23. It says:

The Fair Wages and Hours of Labour Act is repealed.

That is it.

We are very pleased to have with us this morning Mr. Erin Weir, an economist with the United Steelworkers.

Mr. Weir, we understand you have some brief introductory remarks. You may be able to tell us what this all means, and then we will take it from there.

Erin Weir, Economist, United Steelworkers — USW: Thank you for having me. Before I get into the substantive part of my presentation, I would like to show the committee my New Democratic Party membership card. The Conservatives at the House of Commons Finance Committee have suggested that I have been insufficiently transparent about my political affiliation, so I just want to make sure I am being up front about that.

The Chair: It is one of our great regrets that we do not have any NDP members in the Senate, so you have a major job here.

Mr. Weir: We will try to remedy that soon.

I have been asked to speak about the omnibus budget bill's repeal of the Fair Wages and Hours of Labour Act. I think it makes sense to begin by talking a little bit about what the Fair Wages Act is. It is a statute that requires contractors for federal

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 12 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce matin, nous continuons notre étude de la teneur du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, nous entamons la 14^e séance qui porte sur le projet de loi C-38. Ce matin, nous allons examiner la section 23 de la partie 4, à la page 305. Cet article peut passer inaperçu si on lit les 425 pages du projet de loi, parce qu'il ne fait qu'une ligne. Mais comme c'est le genre d'article qui peut présenter des problèmes, nous pensons qu'il vaut mieux savoir de quoi il en retourne.

Voici l'article 441 de la section 23 :

La Loi sur les justes salaires et les heures de travail est abrogée.

C'est tout.

Nous sommes heureux d'accueillir ce matin M. Erin Weir, économiste, USW — Métallos.

Monsieur Weir, je pense que vous allez présenter un court exposé. Vous pourrez peut-être nous dire ce que signifie cet article, puis nous vous poserons des questions.

Erin Weir, économiste, USW — Métallos : Merci de me recevoir. Avant de passer à l'essentiel de mon exposé, je tiens à vous montrer ma carte de membre du Nouveau Parti démocratique. Étant donné que les conservateurs au Comité des finances de la Chambre des communes ont laissé entendre que je n'étais pas assez transparent quant à mon affiliation politique, je veux être clair à ce sujet.

Le président : C'est un de nos grands regrets de ne pas avoir de représentant du NPD au Sénat. Vous avez donc une belle occasion qui se présente ici.

M. Weir : Nous allons essayer de corriger cette lacune sous peu.

On m'a demandé de parler de l'abrogation de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail proposée dans le projet de loi omnibus sur le budget. Je pense qu'il est sensé de commencer par expliquer un peu en quoi consiste la Loi sur les salaires justes.

construction projects to pay at least the prevailing wage, and to pay overtime where someone is working more than 48 hours per week.

I believe this legislation is important because it allows contractors to compete for federal projects on the basis of skills, experience, innovation and other relevant factors. However, it prevents a race to the bottom in which contractors try to win jobs by undercutting the prevailing rates of pay.

I would say that the Fair Wages Act is a good piece of legislation in that it allows competition for federal public works projects, but prevents that competition from driving wages down below a specified floor.

I think it is also worth adding that if there were circumstances where overtime provisions were inappropriate, the Fair Wages Act already gives the Minister of Labour discretion to make exceptions.

The recent federal budget itself actually said nothing about the Fair Wages Act. As you alluded to, Mr. Chair, the budget implementation bill repeals the act in about 10 words without any explanation. Since the government itself has provided no rationale for repealing the Fair Wages and Hours of Labour Act, I am left to speculate as to the reasoning.

The common theme that I see between repealing the Fair Wages Act and other elements of the omnibus budget bill is putting downward pressure on wages. In the omnibus bill we also see changes to Employment Insurance, aiming to force unemployed workers to take the first available job even if it pays significantly less than their previous one. There is also the delaying of eligibility for Old Age Security which will force many seniors to stay in the workforce for an additional two years. At the same time, the government has loosened up the Temporary Foreign Worker Program to make it easier for employers to import foreign labour on a temporary basis at lower rates of pay, and over the past year the government has intervened to take away the right to strike in six large federally regulated workplaces.

When you look at all of these things as a package, it seems to me that the common thread is this push to try to put downward pressure on wages.

The repeal of the act is very much part of this pattern. It is a pattern that I believe tilts the playing field in favour of business and against working Canadians. I will express the concern that I think this may prove to be a self-defeating strategy, because in the end, suppressing wages will also tend to suppress consumer spending, which is ultimately a bad thing for business as well as the wider Canadian economy.

I will leave things there and am happy to open things up for your questions.

The Chair: Thank you very much. We appreciate that analysis.

C'est une loi qui exige des entrepreneurs qui participent aux projets de construction fédéraux de verser au moins les salaires courants et de payer des heures supplémentaires à ceux qui travaillent plus de 48 heures par semaine.

Je crois que c'est une loi importante, parce qu'elle permet aux entrepreneurs de se concurrencer pour les projets fédéraux en fonction des compétences, de l'expérience, de l'innovation et d'autres facteurs pertinents. Toutefois, la loi évite que les entrepreneurs nivellent par le bas et offrent moins que les salaires courants pour remporter les contrats.

Je dirais que la Loi sur les justes salaires est bonne, parce qu'elle favorise la concurrence pour les projets de construction fédéraux sans faire baisser les salaires sous un certain seuil.

Il convient d'ajouter que, si les dispositions sur les heures supplémentaires étaient inappropriées, la Loi sur les justes salaires permet déjà au ministre du Travail de prévoir des exceptions.

Le récent budget fédéral ne contient aucune mention de la Loi sur les justes salaires. Comme vous l'avez laissé entendre, monsieur le président, le projet de loi sur la mise en œuvre du budget abroge la loi en une dizaine de mots, sans donner de raison. Puisque le gouvernement n'explique pas pourquoi il abroge la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, je dois spéculer sur le bien-fondé.

Je vois un lien entre l'abrogation de la Loi sur les justes salaires et d'autres éléments du projet de loi omnibus sur le budget afin de diminuer les salaires. Le projet de loi omnibus apporte aussi des changements à l'assurance-emploi pour forcer les chômeurs à accepter le premier emploi disponible, même si le salaire est bien inférieur au précédent. L'admissibilité repoussée à la Sécurité de la vieillesse va obliger bien des aînés à continuer de travailler deux ans de plus. Le gouvernement a aussi assoupli le Programme des travailleurs étrangers temporaires, que les employeurs pourront faire venir plus facilement en offrant des salaires moindres. L'an dernier, le gouvernement a retiré le droit de grève à six grands groupes de travailleurs régis par le fédéral.

Si on examine tous ces éléments du projet de loi, il me semble que le fil conducteur, c'est des efforts en vue de baisser les salaires.

L'abrogation de la loi s'inscrit dans cette stratégie, qui avantage selon moi l'entreprise au détriment des travailleurs canadiens. Je crains que cette stratégie ne soit pas profitable, parce qu'en fin de compte, la suppression des justes salaires va empêcher les consommateurs de dépenser. C'est dommageable pour le milieu des affaires et l'économie canadienne en général.

Mon exposé est maintenant terminé, et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup de votre analyse.

Senator Eaton: Mr. Weir, was repealing the Fair Wages Act not just another layer of bureaucracy on top of what provincial and territories have already mandated in terms of worker compensation, hours, and benefits? Is that not just another layer there?

Mr. Weir: I do not think so. Not many provinces really mandate the wage rates that would have to be paid to construction workers, and provincial governments certainly would not mandate that for federal construction projects.

Senator Eaton: With the shortage of skilled labour right now, which we have heard about, is there not enough competition in the workplace that if you have somebody skilled who is very good at their job, you will obviously pay what the market demands you to pay if you want to keep that person?

Mr. Weir: That is probably true right now, because Canada has a very strong housing market, and there is certainly a construction boom happening in the oil sands. Frankly, that has driven construction wages above the levels mandated by the Fair Wages Act. However, I think we should take a longer-term perspective, as well. This type of legislation has been in place for decades, and over the economic cycle, it can be very important, especially if there is some kind of a downturn in construction and there is not the kind of demand for construction workers that you are describing.

Senator Eaton: So many provinces that have had NDP governments, whether it is Ontario, Quebec, Manitoba, Saskatchewan, B.C, et cetera. I guess Alberta might be the only place that has not had an NDP government for a while. Would they not have put in place employment conditions that would favour the skilled worker or the worker in those provinces? Have the provinces done away with everything that has been put in place by past NDP governments?

Mr. Weir: Many of them have. Certainly, we are seeing a real gutting of labour legislation right now as we speak in Saskatchewan. The Harris government in Ontario took away a lot of the labour standards that had been established there. I think the answer to your question is “yes.”

Senator Buth: Clearly we have some ideological differences, which will probably come out in the questioning. Why do you think we would need wage controls in one small part of the industry?

Mr. Weir: Basically, we would have this legislation because this is an area where the federal government has a lot of ability to set a standard. It applies just to federal construction projects because that is what the federal government controls most directly. I think it makes sense for the federal government to ensure that its own construction is respecting prevailing wages and paying appropriate overtime.

Le sénateur Eaton : Monsieur Weir, la Loi sur les justes salaires n'ajoute-t-elle pas simplement un autre palier administratif à ceux des provinces et des territoires concernant les salaires des travailleurs, les heures de travail et les avantages? Ne s'agit-il pas simplement d'un fardeau supplémentaire?

M. Weir : Je pense que non. Peu de provinces établissent les salaires qu'il faut verser aux travailleurs de la construction. D'ailleurs, les gouvernements provinciaux ne vont pas imposer des salaires pour les projets de construction fédéraux.

Le sénateur Eaton : Compte tenu de la pénurie de compétences actuelle dont on nous a parlé, n'y a-t-il pas assez de concurrence pour que les employeurs versent aux excellents travailleurs qualifiés des salaires qui correspondent à la demande sur le marché, afin de conserver leurs services?

M. Weir : C'est sans doute vrai présentement, parce que le marché de l'habitation au Canada est très robuste et qu'il y a un boom de la construction lié aux sables bitumineux. Honnêtement, ces facteurs font augmenter les salaires au-dessus des niveaux exigés par la Loi sur les justes salaires. Mais je pense que nous devons également voir à plus long terme. Ce genre de loi est en place depuis des dizaines d'années. Elle peut être très importante durant le cycle économique, surtout s'il y a une baisse d'activité dans la construction et que la demande de travailleurs n'est pas aussi forte que ce que vous décrivez.

Le sénateur Eaton : Tellement de provinces ont été dirigées par des gouvernements du NPD, comme l'Ontario, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, et cetera. J'imagine que l'Alberta est la seule qui n'a pas eu de gouvernement du NPD depuis un certain temps. Ces provinces n'ont-elles pas imposé des conditions qui favorisent les travailleurs compétents ou les travailleurs? Ont-elles éliminé les mesures mises en œuvre par les anciens gouvernements du NPD?

M. Weir : Bien des provinces ont éliminé ces conditions. En Saskatchewan, le gouvernement réduit les mesures législatives qui aident la main-d'œuvre. En Ontario, le gouvernement Harris a supprimé bon nombre de normes du travail. Pour répondre à votre question, je pense que oui.

Le sénateur Buth : C'est clair que nos idéologies sont différentes, et ça va sans doute paraître dans notre discussion. Pourquoi pensez-vous qu'il faut contrôler les salaires dans un petit secteur de l'industrie?

M. Weir : Au fond, cette loi existe parce que le gouvernement fédéral a beaucoup de latitude pour établir des normes. Elle s'applique seulement aux projets de construction fédéraux, ce sur quoi le fédéral a le contrôle le plus direct. Je pense qu'il est sensé pour le gouvernement fédéral de garantir des salaires courants et le paiement des heures supplémentaires appropriées pour ses projets.

Senator Buth: I just find it odd that we would have one small piece of the industry. The federal government spends a lot of dollars for services and for supplies, and we would continue to expect that one small piece of the industry to have wage requirements under it, essentially.

Mr. Weir: If you are suggesting that the Fair Wages Act should be expanded to cover the whole construction sector, I would probably support that.

Senator Buth: I am sure you would. That was not what I was getting at, though.

What do you feel about industry competitiveness?

Mr. Weir: The whole point is that this ensures that competition is channeled into areas of skills and productivity rather than just bidding down wages. The legislation applies equally to the whole country, so it does not put any firms at a disadvantage relative to any others. It is not possible to import ready-constructed buildings, so there is no real threat of international competition here.

Senator Buth: However, we seem to be able to get major construction projects done across the country without putting wage requirements in, and competitiveness seems to be regulating the industry. Everybody seems to be doing just fine.

Mr. Weir: That might be true right now in the context of a construction boom, but as I say, this legislation has been with us for many decades and I hope will stay with us for many more decades. We may find ourselves in a situation where the housing market is not quite so strong, or the resource sector faces a downturn or the major projects there are completed, in which case I think this legislation could become quite important in upholding some kind of floor for the construction sector.

Senator Buth: Do you know how large the total federal contract program is relative to the entire industry?

Mr. Weir: I do not know for sure, but I have spoken to my colleagues at the building trades unions and they would suggest that in terms of the work their members do, it is probably less than 1 per cent of the total. Again, that is right now, in the context of a construction boom in the private sector.

Senator Buth: So it could likely be even less than that?

Mr. Weir: I said less than 1 per cent, yes.

Senator Buth: Okay, good. Thank you very much.

The Chair: Mr. Weir, I wonder if you could help us understand the relationship between construction contracts, provincially and federally. We have sort of skirted around that in some of your answers. Is there a minimum wage in federal contracts? We are very familiar with minimum wage provincially.

Mr. Weir: I suppose this legislation is, in a sense, very deferential to what happens provincially in that it requires the federal government to pay the prevailing wage in the local area. I

Le sénateur Buth : Je trouve simplement étrange que la loi concerne un petit secteur de l'industrie. Le fédéral dépense beaucoup pour les services et l'approvisionnement. En gros, les exigences salariales seraient maintenues dans un petit secteur.

M. Weir : Si vous sous-entendez que la Loi sur les justes salaires doit couvrir tout le secteur de la construction, je suis sans doute d'accord.

Le sénateur Buth : J'en suis sûre, mais ce n'est pas ce à quoi je veux en venir.

Que pensez-vous de la concurrence dans l'industrie?

M. Weir : L'objectif, c'est que la concurrence se fonde sur les secteurs de compétences et la productivité, plutôt que sur la simple baisse des salaires. Comme la loi s'applique équitablement partout au pays, aucune entreprise n'est désavantagée par rapport aux autres. Puisque c'est impossible d'importer des bâtiments déjà construits, il n'y a pas de menace réelle de concurrence internationale.

Le sénateur Buth : Néanmoins, il semble que de grands projets de construction se réalisent partout au pays sans qu'il y ait d'exigences salariales. On dirait que la concurrence permet de régir l'industrie. Tout le monde semble y trouver son compte.

M. Weir : C'est peut-être vrai compte tenu du boom actuel dans la construction, mais je répète que la loi existe depuis plusieurs dizaines d'années. J'espère qu'elle restera en vigueur encore plus longtemps. Si le marché de l'habitation s'affaiblit un peu, que le secteur des ressources naturelles connaît un ralentissement ou que les grands projets sont terminés, la loi pourrait devenir très importante pour maintenir un certain plancher dans la construction.

Le sénateur Buth : Connaissez-vous la taille du programme de contrats fédéraux pour toute l'industrie?

M. Weir : Je ne suis pas sûr, mais mes collègues des syndicats de métiers de la construction m'ont laissé entendre que ce programme représentait sans doute moins d'un pour cent du travail de leurs membres. Mais je précise qu'il y a un boom de la construction dans le secteur privé à l'heure actuelle.

Le sénateur Buth : C'est même sans doute moins que cela?

M. Weir : J'ai dit que c'était moins de 1 p. 100, en effet.

Le sénateur Buth : D'accord. Merci beaucoup.

Le président : Monsieur Weir, pouvez-vous nous aider à comprendre la relation entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui a trait aux contrats de construction? On dirait que certaines de vos réponses éludaient la question. Les contrats fédéraux prévoient-ils un salaire minimum? Nous connaissons très bien les salaires minimums dans les provinces.

M. Weir : Je suppose que, dans un sens, la loi s'en remet aux provinces, car le fédéral doit payer les salaires courants dans la région concernée. Je ne pense pas que la loi empiète sur les

certainly do not see this as any kind of intrusion into provincial jurisdiction; it is really the federal government deferring to whatever kind of standards provinces have put in place and ensuring those are upheld for federal projects, as well.

In terms of a legislated minimum wage, the legislation does indeed make reference to that, but of course the federal minimum wage is basically set to equal whatever the minimum wage is in the province in question. That also is pretty similar to the first part of my answer.

The Chair: This particular provision just does away with the act; there is no transition and no adjustment. What about outstanding contracts? Where is the protection for those who have already signed contracts and labourers who are signed on to a project such as those we see around here? The repairs to various government buildings will be going on for the next 20 years.

Mr. Weir: Your guess is as good as mine. Essentially, we have these 10 words in the omnibus bill to go by. I do not know how any of this will work in practice.

Senator Peterson: Mr. Weir, you made reference to foreign workers coming in and primarily driving labour rates down. It would seem to me that with a severe labour shortage, especially in my area of the country, that certainly would not be a factor. They need workers and the employers are not really in the driver's seat. Do you naturally assume that this would happen? Why would you state that?

Mr. Weir: I would point out that even in provinces such as Saskatchewan and Alberta that supposedly have labour shortages, it remains the case that there are significantly more unemployed workers than there are job vacancies, according to Statistics Canada. I do not necessarily accept the premise that the labour market is quite so tight.

Certainly, temporary foreign workers have been used by employers as a kind of contingent and dependent source of labour to hold down wages. Recently, the Temporary Foreign Worker Program was changed to allow employers to pay up to 15 per cent less than the prevailing wage. My question would be: Why did the government make that change if there is no desire on the part of employers to pay less?

Senator Peterson: I can assure you that regardless of what Stats Canada says, there is a severe shortage of workers in Saskatchewan. If they will not accept employment for whatever reason, something has to be done. I think in our area there will be a severe labour shortage for the foreseeable future. This was one way of trying to address it.

Mr. Weir: In a market economy, shortages are usually addressed with price increases. The way to address a labour shortage is to pay better wages to attract more workers.

compétences provinciales d'une manière ou d'une autre. Le gouvernement fédéral doit satisfaire aux normes provinciales dans ses projets.

La loi fait bel et bien référence au salaire minimum, mais au fond, le salaire minimum dans les projets fédéraux égale celui imposé par la province en question. Ça va dans le même sens que la première partie de ma réponse.

Le président : La disposition élimine tout simplement la loi et ne prévoit pas de transition et d'adaptation. Qu'en est-il des contrats en vigueur? Quelle est la protection offerte aux entrepreneurs qui ont déjà signé des contrats et aux travailleurs qui participent aux projets comme ceux réalisés dans les environs? La réfection des divers bâtiments fédéraux va se poursuivre durant les 20 prochaines années.

M. Weir : Je présume que votre hypothèse est aussi bonne que la mienne. Au fond, nous devons interpréter la dizaine de mots que le projet de loi contient à ce sujet. Je ne sais pas quel effet la mesure aura dans la pratique.

Le sénateur Peterson : Monsieur Weir, vous avez dit qu'avant tout, les travailleurs étrangers faisaient baisser les salaires. Compte tenu de la grande pénurie de main-d'œuvre, il me semble que les travailleurs étrangers ne sont pas un facteur, surtout dans ma région. Les employeurs ont besoin de travailleurs et n'ont pas le gros bout du bâton. Qu'est-ce qui vous fait penser que les salaires vont baisser? Pourquoi faites-vous une telle affirmation?

M. Weir : Je signale que, même en Saskatchewan et en Alberta où il y aurait des pénuries de main-d'œuvre, il y a bien plus de travailleurs sans emploi que de postes vacants selon Statistique Canada. Je ne dirais pas forcément que le marché du travail est si restreint.

Les employeurs emploient des travailleurs étrangers temporaires pour maintenir des salaires bas. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires a été modifié récemment pour permettre aux employeurs de verser 15 p. 100 de moins que les salaires courants. Pourquoi le gouvernement a-t-il apporté ce changement si les employeurs n'ont pas l'intention de payer moins?

Le sénateur Peterson : Je vous garantis que, peu importe ce que dit Statistique Canada, la Saskatchewan connaît une grave pénurie de main-d'œuvre. Il faut prendre des mesures, si les travailleurs n'acceptent pas les emplois pour une raison ou une autre. Je pense que la pénurie de main-d'œuvre dans ma région va se poursuivre dans un avenir prévisible. Cet article tente de régler la question.

M. Weir : En général, les hausses de prix éliminent les pénuries dans une économie de marché. Une façon de mettre fin à la pénurie de main-d'œuvre, c'est d'augmenter les salaires pour attirer davantage de travailleurs.

I can understand why employers do not want to do that, so it seems that they are getting the government to make all these changes to make it easier for them to have seniors work longer, to import temporary foreign workers, to undermine the fair wages act. That is the pattern that I am seeing in this omnibus budget bill.

Senator Callbeck: Mr. Weir, I believe your union is the most diverse in Canada. What are the major sectors in your union?

Mr. Weir: We do represent workers in essentially every industry other than auto assembly. We represent a lot of auto parts workers, but not actually assembling vehicles. I would say about 55 per cent of our members would be in manufacturing, about 15 per cent in mining, and the remainder would be in the service sector. Our single biggest Canadian local is actually the support staff at the University of Toronto.

Senator Callbeck: There are no construction workers here?

Mr. Weir: No, very few. I think it is important to make a distinction between the United Steelworkers, which is an industrial union that started out representing the workers who make steel, versus the iron workers who are a construction union that represent workers who do that type of construction work.

Senator Callbeck: The piece of legislation that will be repealed, the Fair Wages and Hours of Labour Act, mentions fair wages defined in the act, and I also read somewhere that fair wage rates often lag actual market rates. Who sets the fair wage rate?

Mr. Weir: I believe it is set through regulation, and I think you are right that it does tend to lag behind market wages, certainly in the present context of quite a robust construction sector. I do not think it is a very major imposition on employers. It just essentially sets a floor that they cannot go below.

Senator Callbeck: Is there usually quite a difference or are they pretty well the same between the fair wage rate and the market?

Mr. Weir: My impression right now, again from talking to colleagues in the building trades unions, is that the wages they are able to negotiate would be maybe 20 per cent higher than the minimums mandated by the fair wages act. Again, that is talking about unionized construction workers who would be better paid than the average.

The Chair: I am looking at the “fair wage” definition in the act that we are just about to see disappear, and it refers to Part 3 of the Canada Labour Code, and “in no case shall the fair wage be less than” In effect what it is saying is the provincial minimum wage.

Je comprends pourquoi les employeurs ne veulent pas d’une telle solution. On dirait donc que les employeurs demandent au gouvernement d’apporter tous ces changements pour qu’il soit plus facile de faire travailler les aînés plus longtemps, pour faire venir des travailleurs étrangers temporaires et miner la Loi sur les justes salaires. Il me semble que c’est la stratégie mise à profit dans le projet de loi omnibus sur le budget.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Weir, je crois que vous représentez le syndicat le plus divers au Canada. Dans quels grands secteurs travaillez-vous?

M. Weir : Nous représentons les travailleurs de presque toutes les industries, dont bon nombre sont dans les pièces automobiles, mais pas le montage des voitures. Environ 55 p. 100 de nos membres travaillent dans la fabrication, environ 15 p. 100 dans l’industrie minière et le reste dans le secteur des services. Notre principal syndicat local au Canada, c’est le personnel de soutien de l’Université de Toronto.

Le sénateur Callbeck : Vous ne représentez pas des travailleurs de la construction?

M. Weir : Non, très peu. Il importe de distinguer l’USW, un syndicat industriel qui a commencé par représenter les métallurgistes, du syndicat des ferronniers qui travaillent dans la construction.

Le sénateur Callbeck : La Loi sur les justes salaires et les heures de travail qui sera abrogée fait état des justes salaires définis par la loi. Par ailleurs, j’ai lu que les justes salaires se situaient souvent en deçà des salaires offerts sur le marché. Qui établit les justes salaires?

M. Weir : Je crois qu’ils sont établis par la réglementation. Vous avez raison de dire que les justes salaires tendent souvent à se situer sous les salaires offerts sur le marché. Par les temps qui courent, le secteur de la construction est robuste. Je ne pense pas que c’est un fardeau très lourd pour les employeurs. Grosso modo, la loi établit un seuil minimum qu’ils ne peuvent pas franchir.

Le sénateur Callbeck : En général, y a-t-il une grosse différence entre les justes salaires et ceux du marché, ou sont-ils à peu près les mêmes?

M. Weir : Selon les renseignements que j’ai obtenus auprès de collègues qui font partie des syndicats des métiers de la construction, j’ai l’impression qu’en ce moment, les salaires qu’ils sont en mesure de négocier sont peut-être environ 20 p. 100 plus élevés que les salaires minimums exigés par la loi sur les justes salaires. Encore une fois, ce sont des travailleurs de la construction syndiqués; ils sont donc mieux payés que la moyenne.

Le président : J’examine la définition de « justes salaires » dans la loi qui est sur le point d’être abrogée, et on fait référence à la partie III du Code canadien du travail, et on ajoute que « ces salaires [...] ne peuvent en aucune circonstance être inférieurs au... ». En fait, on parle du salaire minimum de la province.

Mr. Weir: Your understanding is correct, yes.

Senator Runciman: Mr. Weir, I wanted to get your reaction. When the Red Tape Reduction Commission was doing its study, a number of non-union, smaller construction firms appeared before them and indicated this legislation was unwarranted and penalizing small, non-union firms. What is your reaction to that?

Mr. Weir: I do not think it penalizes non-union firms. All it says is non-union firms need to pay the basic wage floor. It does not say that anyone has to be unionized.

Senator Runciman: They would argue that limits it to a narrower group of companies in terms of bidding because they have the more experienced individuals working for them and, in terms of being able to compete for those contracts because of this regulation, which they consider very restrictive, they are not able to compete on a level playing field. You talked earlier about tilting the field, and they say this law tilts the field in favour of the larger, unionized firms.

Mr. Weir: The only way I guess in which it could do so is if the larger, unionized firms actually have more skilled workers or more experience or in some way are actually better qualified.

Senator Runciman: It is a question of giving people an opportunity for work, especially young people, that it limits those opportunities as well for the smaller firms, if you will, and limits opportunity for youth.

You have expressed concern about youth unemployment. What is the position of your organization regarding the one to one tradespeople-to-apprentice ratio that is in place in Ontario at the moment, which is the most restrictive in the country in terms of giving young people opportunities to find work?

Mr. Weir: I would like to see a lot more investment in the apprentice system, but it is important for young people entering construction trades to have the opportunity to work with fully qualified journeymen in order to learn the trades. I do think that it makes sense to have some kind of ratio. I am not going to go through every trade in Ontario, because I think that would not be a good use of the committee's time. However, I do think the apprentice system is sort of built on the idea that you do not just have a bunch of young, inexperienced workers, you have kind of a combination of them working with fully qualified journey persons.

Senator Runciman: I am quoting you again: "I think the real rationale for the Ontario ratio is the way to address labour shortages and pay higher wages." We obviously disagree. I think, and I am sure you would share the view, that in respect of any federal construction project, you want to get something built at

M. Weir : C'est exact.

Le sénateur Runciman : Monsieur Weir, j'aimerais avoir votre avis. Lorsque la Commission sur la réduction de la paperasse a mené son étude, quelques petites entreprises de construction non syndiquées ont comparu devant elle et ont indiqué que cette loi était injustifiée et qu'elle pénalisait les petites entreprises non syndiquées. Qu'en pensez-vous?

M. Weir : Je ne pense pas que la loi pénalise les entreprises non syndiquées. Tout ce qu'elle dit, c'est que les entreprises non syndiquées doivent offrir le salaire minimum. Elle ne dit pas que tout le monde doit être syndiqué.

Le sénateur Runciman : Selon ces entreprises, l'accès aux appels d'offres est donc limité à un plus petit groupe d'entreprises, c'est-à-dire celles dont les employés ont plus d'expérience. Elles jugent aussi que ces règlements, qui à leur avis sont très restrictifs, les empêchent de livrer concurrence pour obtenir des contrats et que les règles du jeu ne sont pas équitables. Plus tôt, vous avez parlé de faire pencher la balance, et elles disent que cette loi fait pencher la balance du côté des plus grandes entreprises, dont les employés sont syndiqués.

M. Weir : À mon avis, cela pourrait se produire seulement si les plus grandes entreprises syndiquées avaient plus d'employés compétents ou si ces derniers avaient plus d'expérience ou qu'ils étaient plus qualifiés.

Le sénateur Runciman : Il s'agit de donner aux gens — et surtout aux jeunes — la chance de travailler et cela restreint ces occasions aussi pour les plus petites entreprises et les occasions pour les jeunes.

Vous avez parlé de vos préoccupations au sujet du chômage chez les jeunes. Que pense votre organisme du ratio une personne de métier pour un apprenti qui est en vigueur en Ontario en ce moment, et qui est le plus restrictif au pays pour ce qui est de fournir des occasions d'emploi aux jeunes?

M. Weir : J'aimerais qu'on investisse beaucoup plus dans le système d'apprenti, mais il est important que les jeunes qui choisissent les métiers de la construction aient l'occasion de travailler avec des compagnons d'apprentissage qualifiés, afin de pouvoir apprendre leur métier. Je ne pense pas qu'il soit logique d'imposer un ratio. Je ne vais pas passer en revue tous les métiers de l'Ontario, car ce serait gaspiller le temps du comité. Toutefois, je pense que le système d'apprenti est, en quelque sorte, bâti sur l'idée que vous n'avez pas seulement un groupe de jeunes travailleurs inexpérimentés, mais une combinaison de jeunes employés et de compagnons d'apprentissage qualifiés.

Le sénateur Runciman : Vous avez aussi dit qu'à votre avis, la vraie raison pour laquelle l'Ontario a établi ce ratio est pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre et payer des salaires plus élevés. Nous sommes évidemment en désaccord avec vous. Je suis sûr que vous conviendrez que sur les chantiers de construction du

the best quality and the best value for Canadian taxpayers. What you are suggesting, I think, is that you see these contracts with this regulation as some form of social program, essentially.

Mr. Weir: No, I do not, but I do think it is sort of striking an appropriate balance. I think you do want to have competitive bidding for federal construction contracts, and the fair wages act certainly allows that. It allows different contractors to try to innovate and to try to use the best possible skills to do the best quality work in the fastest time. It just ultimately does put some floor under wages to make sure that that competition does not have a kind of a destructive effect and does not drive down wages for Canadian workers, which is also an important objective.

Senator Runciman: As I said, the smaller firms would consider this legislation and do consider this legislation as a competition barrier. You will see many of the same firms being awarded these contracts on a continuing basis over the decades, really. They simply have not been able to compete on a level playing field, as you wish to see occur, apparently, from your perspective, anyway, and the people who are out there in the workplace, other than the unionized folks who perhaps want to protect their turf, they see this as a barrier to real competition and the best benefit for Canadian taxpayers.

Mr. Weir: I would just again reiterate that smaller firms can compete on exactly the same playing field as everyone else. They need to pay the minimum wages stipulated by the fair wages act which, in many cases, are actually lower than what unionized firms might negotiate.

Senator Runciman: We will agree to disagree.

Mr. Weir: Fair enough.

The Chair: I am still at a loss to understand how this would work. Fair wages defined as a minimum wage would not go below that. How does it get above that? It refers to “fair wage” as defined as a wage generally accepted as current by a competent workman.

Is there somebody sitting around on a monthly basis saying “this is the wage”? How did that happen?

Mr. Weir: I am not sure if it is on a monthly basis, but it is done through regulation, by looking at the labour market and looking at prevailing wages. That requirement is sort of separate from the requirement in the act that you have also noted, that contractors must pay at least the provincial minimum wage.

gouvernement fédéral, on veut bâtir les meilleurs édifices au moindre coût pour les contribuables canadiens. Je pense que vous voyez essentiellement les contrats assujettis à ces règlements comme étant une sorte de programme social.

M. Weir : Non, ce n'est pas le cas, mais je pense que c'est un équilibre approprié. À mon avis, il est souhaitable que les appels d'offres concernant les contrats de construction du gouvernement fédéral soient mis en concurrence, et la Loi sur les justes salaires le permet certainement. Elle permet à différents entrepreneurs d'innover et d'avoir recours aux meilleures compétences disponibles pour accomplir un travail de qualité le plus rapidement possible. Elle veille seulement à imposer un salaire minimum, afin que la concurrence n'entraîne pas une sorte d'effet destructeur qui diminuerait les salaires des travailleurs canadiens; c'est aussi un objectif important.

Le sénateur Runciman : Comme je l'ai dit, les entreprises plus petites considèrent que cette loi est un obstacle à la concurrence. Ce sont souvent les mêmes entreprises qui obtiennent systématiquement ces contrats depuis des décennies. Les petites entreprises n'ont tout simplement pas été en mesure de profiter de conditions équitables pour faire face à la concurrence, comme vous le voudriez, apparemment, de votre point de vue. À part les travailleurs syndiqués qui veulent peut-être protéger leur acquis, les gens qui sont sur le marché du travail considèrent aussi que cela nuit à la concurrence et aux intérêts des contribuables canadiens.

M. Weir : Je répéterai seulement que les petites entreprises peuvent entrer en concurrence selon les mêmes conditions que les autres. Elles doivent payer le salaire minimum exigé par la Loi sur les justes salaires qui, dans un grand nombre de cas, est moins élevé que les salaires négociés au sein des entreprises syndiquées.

Le sénateur Runciman : Il faudra convenir que nous ne sommes pas d'accord sur cette question.

M. Weir : D'accord.

Le président : Je ne comprends toujours pas comment cela fonctionnerait. Les justes salaires, s'ils sont considérés comme étant un salaire minimum, ne seraient pas moins élevés que ce dernier. Comment peuvent-ils être plus élevés? On se réfère à « juste salaire » conformément à sa définition, c'est-à-dire un salaire généralement réputé courant par les ouvriers qualifiés.

Quelqu'un détermine-t-il le salaire chaque mois? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Weir : Je ne suis pas sûr qu'on le fait chaque mois, mais cela se fait conformément aux règlements, en examinant le marché du travail et en examinant les salaires en vigueur. Cette exigence est en quelque sorte distincte de l'exigence de la loi que vous avez aussi soulignée, c'est-à-dire que les entrepreneurs doivent payer au moins le salaire minimum provincial.

The Chair: That I understand. That is an objective standard. How do you get something above that that would cause the small employer that Senator Runciman was just referring to, how do you know what that figure is? It is all just words here. It does not say anything objective.

Mr. Weir: It is something that ultimately is executed through regulation. It involves looking at what construction workers are actually being paid in a region and looking at the various construction contracts that are out there to come up with some kind of a standard.

The Chair: You would be able to access that information, and all contractors would be able to access that information whenever you wanted?

Mr. Weir: I believe the government posts the wage rates under the act, so it is quite accessible and transparent.

The Chair: It would be interesting to know how many people were needed in order to determine what that fair wage was on a regular basis.

Mr. Weir: I do not know offhand.

Senator Ringuette: The mean — meaning average — salary for any kind of work in Canada is established by information gathered by Statistics Canada, the industry sector and HRSDC. They use the same types of schemes to establish what kind of jobs in the next five or ten years will be lacking in Canada with regard to different planning.

Mr. Weir, in the current legislation regarding the Fair Wages and Hours of Labour Act, we are not only talking about the renovations happening on Parliament Hill. If I read the legislation correctly, it also includes any kind of work that could be done on the Champlain Bridge. It could also mean any kind of work done on an interprovincial pipeline. Any kind of federal tax dollars provided in the project is included in this legislation, the Fair Wages and Hours of Labour Act, whether it is the renovation of a campus lab, where \$2 from the federal tax dollars have been committed. Federal dollars are in; therefore, this legislation applies.

I am looking at that. I am also looking at the changes to the foreign worker visa schemes where now the employer, instead of having to post a job opening for 12 weeks, can post it for 10 days. The employer working on any kind of contract that has one or two Canadian tax dollars into the project could pay \$9 an hour for a welder and post that job for 10 days. No Canadian will want to weld on the Champlain Bridge for \$10 an hour, so we will have this influx of foreign workers after 10 days.

I hear Senator Runciman saying it is the best value for the Canadian taxpayer. I do not think so. Those foreign workers, during the time the job is done, their earnings are sent back home. Their earnings are not spent in Canada. How does that help the

Le président : Je comprends cela. Il s'agit d'une norme objective. Comment obtenez-vous un salaire plus élevé, qui ferait en sorte que le petit employeur dont a parlé le sénateur Runciman, comment savez-vous quel est le salaire? Ce ne sont que des mots. On ne dit rien d'objectif.

M. Weir : C'est quelque chose qui, au bout du compte, est mis en œuvre par un règlement. Il faut examiner combien gagnent les travailleurs de la construction dans une région et examiner les divers contrats de construction qui sont attribués pour réussir à établir une norme.

Le président : Vous seriez en mesure d'avoir accès à ces renseignements n'importe quand, et tous les entrepreneurs aussi?

M. Weir : Je crois que la loi oblige le gouvernement à afficher les salaires, alors ils sont très accessibles et transparents.

Le président : Il serait intéressant de savoir combien de personnes étaient nécessaires pour déterminer le salaire équitable sur une base régulière.

M. Weir : En ce moment, je ne le sais pas.

Le sénateur Ringuette : La moyenne des salaires de n'importe quel type de travail au Canada est établie par des renseignements recueillis par Statistique Canada, le secteur de l'industrie et RHDC. Ils utilisent le même type de stratégie pour établir pour quels types d'emplois il y aura pénurie au Canada au cours des cinq à 10 prochaines années en ce qui concerne une planification différente.

Monsieur Weir, la Loi sur les justes salaires et les heures de travail en vigueur ne s'applique pas seulement aux rénovations effectuées sur la Colline du Parlement. Si j'ai bien compris la loi, elle vise également tous les travaux qui pourraient être effectués sur le pont Champlain. Elle pourrait aussi viser le travail effectué sur un oléoduc interprovincial. Tous les impôts fédéraux sont visés par la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, même s'il s'agit de la rénovation d'un laboratoire de campus qui a seulement reçu 2 \$ du fédéral. En effet, si le projet bénéficie d'argent provenant de l'impôt fédéral, il est visé par la loi.

J'examine cela. J'examine aussi les changements au processus concernant les visas des travailleurs étrangers, car un employeur peut maintenant afficher une offre d'emploi pendant 10 jours seulement, au lieu de 12 semaines. Par exemple, l'employeur qui a obtenu un contrat pour un projet dans lequel on a investi 1 ou 2 \$ de l'impôt fédéral peut offrir un poste de soudeur à 9 \$ l'heure et afficher cet emploi pendant 10 jours. Aucun Canadien ne va vouloir travailler comme soudeur sur le pont Champlain à 10 \$ l'heure, ce qui occasionnera l'arrivée de travailleurs étrangers après 10 jours.

J'entends le sénateur Runciman dire que c'est ce qui profitera le plus aux contribuables canadiens. Je ne suis pas d'accord. Ces travailleurs étrangers envoient leur salaire dans leur pays, ce qui fait en sorte que cet argent n'est pas dépensé au Canada.

Canadian economy and benefit Canadian taxpayers, except for the business community, which seems to have an ability to lobby the current government in a way that is outstanding?

We are talking about fair wages and hours. You add to that the issue of equity and employment, so you remove the possibility of our native community to work on these sites, as well as any minority community in Canada. From my perspective, this is just one aspect, but it is part of the whole that is included in Bill C-38.

Mr. Weir, you have indicated that, but I would like you to at least confirm — Senator Runciman, do you have something to say?

The Chair: He was wondering where your question was. We almost had it.

Senator Ringuette: One of the questions, certainly, is that this is not a social program; this is an open door to have within Canada, paid with taxpayer money, foreign workers who will take their earnings and spend it in their own country instead of in Canada. It is the demise of the working class.

Mr. Weir, the question is the following: What can this committee do in order to remove this legislation that is, in my perspective, destructive?

Mr. Weir: I suppose you know better than I do the powers and prerogatives of the Senate, but I suppose anything that this committee and this body can do to slow down or stop the omnibus budget bill would be a good thing for working Canadians.

You raise an important point, which is that the fair wages mandated by this act are dollars that go back into the Canadian economy, that get paid in taxes, that get spent in local businesses and that ultimately are a good thing for employers as well. It is important to bring a broader macroeconomic perspective to this debate. I do fear that this whole variety of measures designed to undermine wages will be a self-defeating strategy because it will also have the effect of undermining consumer spending and the wider economy.

You are also right to draw the linkage between the Fair Wages and Hours of Labour Act, which may only be a small piece of the puzzle, and other measures, such as loosening up the Temporary Foreign Worker Program, cutting back Employment Insurance and deferring Old Age Security, all of which has the effect of pushing more Canadians and foreign workers into low-wage positions.

Senator Ringuette: Chair, I certainly agree with our witness. To your satisfaction, I have no more questions.

Comment cela aide-t-il l'économie canadienne et les contribuables canadiens, à l'exception de la communauté des affaires, qui semble avoir une capacité démesurée d'exercer des pressions sur le gouvernement actuel?

Nous parlons de salaires et d'heures justes. Vous avez ajouté à cela la question de l'équité et de l'emploi, alors vous enlevez la possibilité à nos collectivités autochtones, ainsi qu'à n'importe quelle communauté minoritaire du Canada, de travailler dans ces chantiers. De mon point de vue, il s'agit seulement d'un aspect, mais cela fait partie de tout ce qui est visé par le projet de loi C-38.

Monsieur Weir, vous avez indiqué cela, mais j'aimerais que vous le confirmiez — sénateur Runciman, avez-vous quelque chose à dire?

Le président : Il se demandait quelle était votre question. Nous l'avons presque entendue.

Le sénateur Ringuette : L'une des questions concerne certainement le fait qu'il ne s'agit pas d'un programme social; c'est plutôt une porte ouverte payée par les contribuables canadiens pour laisser entrer au Canada des travailleurs étrangers qui dépenseront leur salaire dans leur propre pays, et non au Canada. C'est la fin de la classe ouvrière.

Monsieur Weir, que peut faire le comité pour éliminer ce projet de loi qui est, à mon avis, destructeur?

M. Weir : Vous connaissez sûrement mieux que moi les pouvoirs et les prérogatives du Sénat, mais je présume que tout ce que votre comité et cet organisme peuvent faire pour ralentir ou pour arrêter le projet de loi omnibus sur le budget serait dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

Vous avez soulevé un point important, c'est-à-dire que les justes salaires garantis par la loi représentent des dollars qui sont réinjectés dans l'économie canadienne, qui sont payés en taxes, qui sont dépensés dans les entreprises locales et qui sont, au bout du compte, une bonne chose pour les employeurs aussi. Il est important d'apporter une perspective macroéconomique élargie à ce débat. Je crains que cette série de mesures conçues pour diminuer les salaires se retourne contre nous, car elle aura des effets négatifs sur le pouvoir de dépenser des consommateurs et sur l'économie en général.

Vous avez aussi raison de faire le lien entre la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, qui représente peut-être seulement une petite pièce du casse-tête, et d'autres mesures, par exemple, l'assouplissement des règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires, les compressions dans l'assurance-emploi et le fait de reporter la Sécurité de la vieillesse, qui obligent toutes un nombre croissant de Canadiens et de travailleurs étrangers à accepter des salaires moins élevés.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec notre témoin. Vous serez heureux d'apprendre que je n'ai pas d'autres questions.

The Chair: I have to say that you raised a good point. In sections 4 and 5, any federal government grant, contribution or loan used by anyone is caught up in this legislation. Therefore, any repair work done in a loan, any of us who had taken advantage of repairing our house and getting that federal money to help repair a house, would be caught up in this legislation, as it now stands, before it disappears. It is not a point we were thinking about when you talked about the 1 per cent of contracts across Canada.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Who will benefit from this? At the end of the day, whose interest is repealing this act in?

We were told in another meeting that the Canadian Federation of Independent Business was consulted. It represents about 100,000 businesses out of several million.

I have difficulty getting my mind around the fact that, in this case, they can go as much as 20 per cent under the provincial minimum wage. Does this bill mean about 20 per cent under the hourly wage? Under this bill, could they pay \$8 per hour in a province where the minimum wage is \$10?

Mr. Weir: First, I have to tell you that those who benefit from the present act are construction workers. But the ones who will benefit from the changes will clearly be the employers.

The 20 per cent I mentioned is the difference between union wages in construction at the moment and the minimum set out in the act. It is not 20 per cent less than the minimum wage.

Senator Hervieux-Payette: Okay. Clearly the biggest beneficiary of these measures will be the government. The government is “the client.” If the contractors and the small businesses who hire the employees do not come under this provision, the big winner will be the federal government because it will cost less to do the work.

Mr. Weir: The federal government will come out ahead in one respect, but in another, it will collect less in taxes from construction workers. The lower the wages, the lower the taxes.

Senator Hervieux-Payette: How do we deal with the professional qualifications of construction workers? As I understand it, only day labourers have no skill requirements.

You mentioned welders earlier. Welders have to pass exams and there are various categories of welders. Who will decide on the level of the qualifications? Will the workers affected by these

Le président : Je dois dire que vous avez soulevé un bon point. Dans les articles 4 et 5, toutes les subventions, contributions ou sommes prêtées venant du gouvernement fédéral et utilisées par n'importe qui sont visées par cette loi. Ainsi, toutes les réparations payées par un prêt, c'est-à-dire n'importe lequel d'entre nous qui a profité d'un prêt du gouvernement fédéral pour réparer sa maison, seraient visées par cette loi, dans sa forme actuelle, avant qu'elle soit abrogée. Ce n'est pas une chose à laquelle nous avons pensé lorsque vous avez parlé du 1 p. 100 des contrats partout au Canada.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Qui sont les bénéficiaires de cette mesure? Qui, en fin de compte, aurait intérêt à abroger cette loi?

Dans une autre section, on nous dit que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a été consultée. Elle représente à peu près 100 000 entreprises sur plusieurs millions d'entreprises.

J'ai de la difficulté à réconcilier que, dans ce cas-ci, on puisse aller jusqu'à 20 p. 100 de moins du salaire minimum provincial. Est-ce que lorsqu'on parle de cette loi, automatiquement on a plus ou moins 20 p. 100 de moins de salaire horaire? Ils pourront payer huit dollars de l'heure en vertu de cette loi alors que le salaire minimum d'une province est à 10 \$?

M. Weir : Premièrement, je dois vous dire que les bénéficiaires de la loi existante sont les travailleurs du secteur de la construction, mais les bénéficiaires du changement sont clairement les employeurs.

En ce qui a trait au 20 p. 100 dont j'ai parlé, il s'agit de la différence entre les salaires syndiqués dans la construction à l'heure actuelle et le salaire minimum prévu par la loi. Ce n'est pas 20 p. 100 de moins que le salaire minimum.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ça va. Évidemment, celui qui va bénéficier le plus de cette mesure sera le gouvernement. C'est lui qui est le « donneur d'ouvrage ». Si les entrepreneurs et les petites entreprises qui embauchent ces employés ne sont pas visés par la mesure, le grand gagnant sera quand même le gouvernement fédéral puisqu'il en coûtera moins pour faire les travaux.

M. Weir : Le gouvernement fédéral va gagner d'un côté, mais de l'autre côté, il récoltera moins d'impôts des travailleurs du secteur de la construction. Si les salaires sont plus bas, les impôts seront aussi plus bas.

Le sénateur Hervieux-Payette : Comment réconcilie-t-on la question de la qualification professionnelle des travailleurs de la construction? À ma connaissance, seuls les journaliers n'ont pas d'exigences au point de vue compétences.

Tout à l'heure vous avez mentionné les soudeurs : les soudeurs doivent passer des examens et il y a plusieurs catégories de soudeurs. Qui va déterminer la qualité de la qualification? Est-ce

measures have no requirements for professional qualifications? Usually, depending on the province, are qualifications not issued either by the trade itself or the provincial government?

Mr. Weir: Qualifications are determined by provincial governments. Most provinces are part of the interprovincial Red Seal certification program. Qualifications are common to all provinces. Quebec is an exception, but I think the qualifications are quite high there too.

Senator Hervieux-Payette: So, in that context, once the fair wages act is abolished, fair wages will always be tied to the job. That is to say that, for people who are welders, or in other skilled trades, we can assume that they will get decent salaries.

I would like to know what will happen when foreign workers come in. If employers decide that they are no longer covered by the act, that they can submit lower bids, how are we going to handle the workers in terms of professional qualifications? I know that, in the West specifically, a number of workers come from China.

Mr. Weir: That is a good question. We have a real problem if an employer says that he has a job, but at a very low salary. Canadians will say that they are not interested and the employer will say that there are no Canadian workers so he can look for foreign ones. Sometimes those foreign workers are not sufficiently qualified. This is a real danger and it is not good for Canadians who will have to use the infrastructure that is built as a result of this process.

Senator Hervieux-Payette: Tomorrow morning, we will have a legal vacuum. What will we do when the fair wages act is no more? I want to see the big picture. It will mean chaos. If employers decide to pay \$4 per hour instead of \$15 per hour, who knows what will happen to the wages paid to agricultural workers? No Canadian will want to work for that salary or for those hours, whereas foreign workers are prepared to work 12 hours per day.

Legislation dealing with salaries usually also deals with hours of work. We are dealing with that here. Are we likely to see workdays of 12 or 14 hours as we see in some countries? Will fair wages become meaningless if workers can be found from anywhere around the world who are prepared to work for half the price? Could that happen because a bid has been submitted, workers are needed, no Canadians want to work, so it will become legitimate to use foreign workers?

que les travailleurs visés par cette mesure aujourd'hui n'ont aucune exigence sur les qualifications professionnelles? Habituellement, dépendamment des provinces, elles sont octroyées soit par les quarts de métier, soit par le gouvernement provincial?

M. Weir : Les qualifications sont décidées par les gouvernements provinciaux. La plupart des provinces font partie du programme de certification de qualification interprovinciale Sceau rouge. Il y a des qualifications communes entre les provinces. Au Québec il y a une exception, mais je crois que les qualifications sont assez élevées également.

Le sénateur Hervieux-Payette : À ce compte, une fois qu'on abolit la Loi sur les justes salaires, le juste salaire est toujours relié à l'emploi. C'est-à-dire que si la personne est un soudeur ou un travailleur qualifié, on suppose que ces personnes ont des salaires intéressants.

J'aimerais savoir ce qui va se passer lorsqu'il s'agira de faire venir de la main-d'œuvre étrangère. Si un entrepreneur décide qu'il n'est plus couvert, qu'il peut faire une soumission à moindre prix, comment va-t-on réconcilier, en termes de qualifications professionnelles, les travailleurs? En particulier, dans l'Ouest, je sais que plusieurs travailleurs viennent de la Chine.

M. Weir : C'est une bonne question. Il s'agit d'un vrai problème si l'employeur dit qu'il a un emploi, mais que le salaire est très bas. Les Canadiens ne seront pas intéressés et l'employeur peut dire qu'il n'y a pas de travailleurs canadiens et il peut chercher un travailleur à l'étranger. Quelquefois les travailleurs étrangers n'ont pas suffisamment de qualifications. Il s'agit d'un vrai risque et ce n'est pas bon pour les Canadiens qui doivent utiliser l'infrastructure issue de ce processus.

Le sénateur Hervieux-Payette : Demain matin, il y a un vide juridique. Que fait-on lorsqu'il n'y a plus de Loi sur les justes salaires? Je veux voir la perspective. Cela veut dire que c'est le chaos. Si on décide que c'est quatre dollars l'heure plutôt que 15 dollars l'heure, il n'y aura pas de limite aux salaires qui devront être payés dans le cas des travailleurs agricoles pour lequel on ne trouve personne au Canada qui veut travailler ni à ce salaire, ni au nombre d'heures alors que les travailleurs étrangers sont prêts à travailler 12 heures par jour.

Il faut savoir que les lois qui parlent de salaire généralement parlent aussi des heures de travail. Ici on en parle. Est-ce qu'on va pouvoir avoir des journées de 12 heures, de 14 heures comme dans certains pays et les salaires n'auront aucune importance si on trouve des travailleurs n'importe où sur la planète qui sont prêts à faire le travail pour la moitié du prix? Pourra-t-on le faire parce qu'on aura fait une soumission, parce qu'on aura déjà les travailleurs et qu'aucun Canadien ne voudra occuper ces emplois et il sera devenu légitime de faire appel à des travailleurs étrangers?

Mr. Weir: I hope the minimum wage will still be paid. That will not be \$4 per hour. But it could certainly go down. You are right, I think. The biggest problem is that it is possible that workers will work more than eight hours a day but will not be properly paid for doing so. I think there is a real danger of that as well.

[English]

The Chair: I have three senators who wish to be involved in second round, shorter, quicker questions.

Mr. Weir: I think you still have a first-round guy here.

Senator Gerstein: That is right; first-round guy.

Mr. Weir, I understand you are an economist with the United Steelworkers. As an economist, would you agree with a number of your eminent international economists and bond rating agencies that view that Canada has weathered the storm better than any other G8 country?

Mr. Weir: Yes, I think that is fair.

Senator Gerstein: Would you agree that employment is at a higher level today than it was at the beginning of the global turndown?

Mr. Weir: I think that is an empirical fact, yes.

Senator Gerstein: Would you agree that the government's Economic Action Plan is working for Canadians?

Mr. Weir: The Economic Action Plan encompasses many things.

Senator Gerstein: Yes; it does.

Mr. Weir: I certainly was involved in advocating a stimulus program, which the government was initially resistant to but did implement as part of the Economic Action Plan. I thought that was a very good thing.

Senator Gerstein: You are part of creating the Economic Action Plan and supporting it?

Mr. Weir: Certain elements of it; there are other elements of it that of which I am quite critical.

Senator Gerstein: You might be critical, but as an economist, what criteria would you be using to suggest — since we have seen that it has been successful within the global economy — that it is not working for Canadians?

Mr. Weir: First, I am not suggesting the whole thing is not working. I think it is a big plan and there are some elements that are working and there are other elements that are not working.

Senator Gerstein: Why would you suggest that we slow down approving Bill C-38 and delay it over years?

M. Weir : J'espère qu'on va continuer à respecter les salaires minimum. Alors, cela ne sera pas quatre dollars l'heure. C'est certain que ça peut diminuer. Je crois que vous avez raison. Le plus grand problème c'est qu'il est possible qu'on ait des travailleurs qui vont travailler plus de huit heures par jour et qui ne seront pas proprement payés pour cela. Je crois que c'est un vrai risque aussi.

[Traduction]

Le président : Il y a trois sénateurs qui désirent participer à la deuxième série de questions, pendant laquelle les questions seront plus brèves et rapides.

M. Weir : Je pense qu'il reste un participant à la première série de questions.

Le sénateur Gerstein : Vous avez raison; c'est moi.

Monsieur Weir, d'après ce que je comprends, vous êtes économiste et vous travaillez pour les Métallos. En tant qu'économiste, êtes-vous d'accord avec plusieurs de vos éminents collègues internationaux et les agences de notation qui soutiennent que le Canada s'en est tiré à meilleur compte que les autres pays du G8?

M. Weir : Oui, je pense que c'est vrai.

Le sénateur Gerstein : Reconnaissez-vous que le taux d'emploi est plus élevé aujourd'hui qu'il l'était au début du ralentissement économique mondial?

M. Weir : Je pense qu'il s'agit d'un fait empirique, oui.

Le sénateur Gerstein : Reconnaissez-vous que le Plan d'action économique du gouvernement fonctionne pour les Canadiens?

M. Weir : Le Plan d'action économique englobe un grand nombre de choses.

Le sénateur Gerstein : Oui, en effet.

M. Weir : J'ai certainement participé à la promotion d'un programme de relance auquel le gouvernement s'est d'abord opposé, mais qu'il a ensuite mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action économique. À mon avis, c'était une très bonne chose.

Le sénateur Gerstein : Vous avez participé à la création du Plan d'action économique et vous l'appuyez?

M. Weir : Certains éléments; il y a d'autres éléments pour lesquels je suis très critique.

Le sénateur Gerstein : Vous pouvez les critiquer, mais en tant qu'économiste, sur quels critères vous fondez-vous pour laisser entendre qu'il ne fonctionne pas pour les Canadiens — étant donné qu'il a été une réussite au sein de l'économie mondiale?

M. Weir : Tout d'abord, je ne dis pas qu'il ne fonctionne pas dans son ensemble. Je pense qu'il s'agit d'un plan ambitieux et que certains de ses éléments fonctionnent et d'autres pas.

Le sénateur Gerstein : Pourquoi suggèreriez-vous que nous ralentissions l'approbation du projet de loi C-38 et que nous l'étalions sur quelques années?

Mr. Weir: I see elements in the bill such as the repeal of the fair wages act that I think would be bad for Canadians.

Senator Gerstein: In return for that, you suggest we should slow down the whole process? You do not like the concept that we are getting things done for Canadians to preserve our economic future?

Mr. Weir: I guess I question the process. I do not see why this measure needs to be bound up with implementing the budget. There are a lot of things in Bill C-38 that actually are not necessary to implement the budget. I suppose that is the real question as to why the government has sort of tethered it all together and tried to ram it through.

Senator Gerstein: Is there an example in Europe that you would like to refer us to that you think is working better? Perhaps in the United States there is a process that is working better. What would you like us to do?

Mr. Weir: Like a process to approve budget legislation? What is the question?

Senator Gerstein: You are suggesting that you do not like the process. What process would you like to refer us to in Europe or in the United States that you think is working better than what we are doing in Canada?

Mr. Weir: I guess I would refer back to the process which we typically use this in this country, which is to pass budget implement bills that actually implement the budget rather than budget implementation bills that budget the whole government's agenda.

Senator Gerstein: How do you suggest that we can use typical approaches to approving the budget when we are undergoing the strains in the global economy of today?

Mr. Weir: I thought you said we have weathered those strains so well that we should not be under such panic.

Senator Gerstein: We are continuing to do so, that is right, by doing these types of things. Thank you.

The Chair: That was our former deputy chair. He has an interesting cross-examining technique, but I will allow you to finish any of those points you were trying to finish when you were cut off previously, Mr. Weir.

Mr. Weir: I think I have made the point. I am certainly not objecting to every single element in the omnibus budget bill, but I am objecting to the repeal of the Fair Wages Act. I think we should be able to debate that measure on its own terms rather than say, "Pass everything because Canada has done less badly than Greece" or something.

The Chair: Any reply, Senator Gerstein?

M. Weir : Il y a des éléments du projet de loi, par exemple, l'abrogation de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, qui, à mon avis, nuiront aux Canadiens.

Le sénateur Gerstein : En retour, vous proposez que nous ralentissions le processus? Vous n'aimez pas que nous fassions des choses pour les Canadiens, afin de préserver notre avenir économique?

M. Weir : Je présume que je remets le processus en question. Je ne vois pas pourquoi cette mesure doit être liée à l'exécution du budget. Beaucoup de choses, dans le projet de loi C-38, ne sont pas nécessaires à l'exécution du budget. Je présume que ce qu'il faudrait savoir, c'est pourquoi le gouvernement les a toutes réunies et tente maintenant de les faire adopter en bloc.

Le sénateur Gerstein : Avez-vous un exemple de processus européen ou américain qui, selon vous, fonctionnerait mieux? À votre avis, que devrait-on faire?

M. Weir : Vous voulez parler d'un processus pour approuver une loi budgétaire? Quelle est votre question?

Le sénateur Gerstein : Vous dites que vous n'aimez pas le processus actuel. Y a-t-il un processus européen ou américain qui fonctionnerait mieux?

M. Weir : Je crois que l'on devrait suivre le processus habituel, soit adopter un projet de loi budgétaire qui propose vraiment des mesures d'exécution du budget plutôt que d'utiliser une telle mesure législative au profit du programme du gouvernement.

Le sénateur Gerstein : Comment pouvez-vous proposer que l'on adopte une approche-type pour approuver le budget alors que nous sommes exposés aux pressions de la crise économique mondiale?

M. Weir : Vous venez de dire que le Canada avait résisté à ces pressions et qu'il n'y avait pas de raison de paniquer.

Le sénateur Gerstein : Vous avez raison, et c'est grâce à ce genre d'approche que nous avons réussi jusqu'à présent à résister à ces pressions. Merci.

Le président : C'était l'ancien vice-président du comité. Il a sa propre technique de contre-interrogation. Je vais vous laisser la chance de terminer, monsieur Weir, puisque vous avez été interrompu.

M. Weir : Je crois avoir réussi à faire valoir mon point de vue. Je ne m'oppose pas à tous les éléments de ce projet de loi omnibus, simplement à l'abrogation de la Loi sur les justes salaires. À mon avis, cette loi devrait faire l'objet d'un débat distinct. Il ne suffit pas de dire, par exemple : « Adoptons tout, puisque le Canada a mieux fait que la Grèce. »

Le président : Avez-vous quelque chose à ajouter, sénateur Gerstein?

Senator Gerstein: I have nothing further. I mean, this is an ongoing challenge.

Senator Eaton: I wanted to counter the assumption from Mr. Weir that wages would necessarily go down. They could go up as well.

The Chair: You are satisfied that has been addressed?

Senator Eaton: I am saying it now, yes.

Senator Buth: I want to confirm that your understanding is that by repealing the Fair Wages and Hours of Labour Act, this now leaves it up to the provinces and territories to regulate wages and working conditions — which they do already — and that would essentially require a minimum wage be paid?

Mr. Weir: The case is already that provinces regulate it and set the minimum wage, so I do not think that this act changes any provincial legislation.

Senator Buth: Right, but for construction contracts, repealing this act puts the responsibility on the provinces — which they are already doing — to put the floor in, in terms of minimum wage and the working conditions. They all have programs all across this country. Repealing the act essentially says that construction workers and federal contracts will have to follow provincial regulations. Is that right?

Mr. Weir: Certainly federal construction contracts would have to follow the kind of minimum provincial regulation. What would change is that contractors would no longer have to pay whatever the prevailing wage is, which is typically a lot more than the provincial minimum wage.

Senator Buth: Except it is not right now. We just had that conversation about fair wages, which is minimum wage.

Mr. Weir: I think “right now” were key words in that question. We have quite a strong construction sector at the moment, but certainly we have experienced times in history where federal public works are an important part of the economy, there is a lot of unemployment and not a lot of demand for construction workers. At that point, the floor established by the Fair Wages Act has been quite important and could be in the future.

Senator Buth: Can I just confirm again how many construction industry workers you represent?

Mr. Weir: We represent very few. I am not purporting to speak for them here today. I have been quite clear in referencing information I have gotten from colleagues who work for the building trades unions. I suppose I am giving you a broader labour perspective on the Canadian economy.

Senator Runciman: I wanted to go back to one thing that Senator Ringuette was talking about, which is how you arrive at this level of wage. It strikes me that if you are looking at an

Le sénateur Gerstein : Non, rien. C'est un problème sans fin.

Le sénateur Eaton : Je voudrais simplement rejeter l'hypothèse de M. Weir selon laquelle les salaires vont baisser. Ils pourraient aussi augmenter.

Le président : Êtes-vous satisfaite que le compte rendu en fera état?

Le sénateur Eaton : Maintenant, oui.

Le sénateur Buth : J'aimerais confirmer une chose. Selon vous, l'abrogation de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail rejettera sur les provinces et les territoires la responsabilité de fixer les salaires et les conditions de travail — ce qu'elles font déjà —, ainsi que le salaire minimum. C'est bien cela?

M. Weir : Les provinces régissent et fixent déjà le salaire minimum. Je ne vois donc pas comment cette loi modifie les lois provinciales à ce chapitre.

Le sénateur Buth : Oui, mais en ce qui concerne les contrats de construction, en abrogeant cette loi, on délègue aux provinces la responsabilité — qu'elles ont déjà — de fixer le salaire minimum et les conditions de travail. Elles ont toutes des règlements en ce sens. L'abrogation de cette loi signifie que les conditions de travail et le salaire des travailleurs de la construction ainsi que les contrats fédéraux de construction devront être conformes aux règlements provinciaux, c'est bien cela?

M. Weir : Les contrats fédéraux de construction devront, en effet, être conformes aux règlements provinciaux. La différence, c'est que les entrepreneurs ne seront plus tenus de payer le salaire courant qui est habituellement plus élevé que le salaire minimum fixé par les provinces.

Le sénateur Buth : Sauf que, pour le moment, ce n'est pas le cas. Nous venons de convenir que le salaire minimum était un salaire juste.

M. Weir : Je crois que ce qu'il faut retenir de cette phrase, c'est l'expression « pour le moment. » Pour le moment, le secteur de la construction est florissant, mais nous avons connu des périodes où les travaux du secteur public contribuaient énormément à l'essor de l'économie canadienne. Le taux de chômage est élevé, et la demande pour les travailleurs de la construction est faible. Le salaire minimum fixé par la Loi sur les justes salaires est donc très important et pourrait l'être à l'avenir.

Le sénateur Buth : J'aimerais juste confirmer une autre chose. Combien de travailleurs de la construction représentez-vous?

M. Weir : Très peu. Je ne prétends pas parler en leur nom aujourd'hui. J'ai clairement indiqué que l'information que je fournis à ce sujet me provient de collègues qui, eux, travaillent pour des syndicats de la construction. Je vous donne un point de vue plus large de l'économie canadienne en ce qui a trait à la main-d'œuvre.

Le sénateur Runciman : J'aimerais revenir à un point soulevé par le sénateur Ringuette sur la façon d'en arriver à ce salaire minimum. Si l'on prend, par exemple, la région d'Ottawa, le

average across the Ottawa region, for example, the unionized contractors' wages for their employees tend to be higher. That is going to distort the average. It gets back to what I was talking about earlier in terms of presenting a competition barrier. That will be distorted because of the higher wages that non-union companies are not paying their workers.

I think it gets back to the main point that because of the much higher unionized wages, arriving at this so-called fair wage is going to make it more difficult for smaller firms to bid successfully on these contracts.

Mr. Weir: I suppose I would not accept the characterization that it is a distortion. I think an average is taking all the wages out there and coming up with the mean.

Again, I reiterate that smaller firms are at no disadvantage; they simply have to live up to the same floor as anyone else. They are just not able to gain any kind of unfair advantage by undercutting prevailing wages.

Senator Runciman: I would argue that it also makes it less fair for taxpayers in this country with respect to this limitation placed on the amounts of money being paid to the workers on any given federal contract.

I think you agree that this legislation was brought in during the height of the Great Depression. It was a time of high unemployment and we did not have the provincial labour laws to protect employees that are in place today. In terms of impact and relevance, would you agree it has decreased substantially since 75 years ago in the midst of the Great Depression?

Mr. Weir: I will note that although that was the history of the legislation, it was significantly updated in 1985 when we had a radical socialist Prime Minister, Brian Mulroney. It was thought to be relevant at that time.

Senator Runciman: Did you support him?

Mr. Weir: I was not allowed to vote then.

Senator Runciman: We continue to disagree. Thank you.

The Chair: Thank you. You are continuing to disagree.

As a point of clarification, Mr. Weir, going back to Senator Buth's line of questioning, the Canada Labour Code continues. That is not being done away with. My understanding would be that it applies to federal contracts.

Mr. Weir: Not necessarily. The Canada Labour Code applies to federally regulated industries, which would not be construction. As other senators have hastened to point out, construction is subject to provincial labour legislation but not the Canada Labour Code.

salaires moyens risque d'être plus élevés en raison du salaire que touchent les travailleurs syndiqués de la construction, puisque celui-ci a tendance à être plus élevé. Cela fausse les données. Ça revient à ce que je disais plus tôt : c'est un obstacle à la concurrence. Les données vont être faussées, parce que les travailleurs non syndiqués ne touchent pas un salaire comparable à leurs collègues syndiqués.

Comme on le disait plus tôt, il sera plus difficile pour les petits entrepreneurs d'être retenus dans le cadre d'appels d'offres, puisque ce salaire prétendu juste sera faussé par les salaires des travailleurs syndiqués.

M. Weir : Je ne suis pas d'accord que cela fausse les données. Pour trouver une moyenne, il faut tenir compte de tous les salaires.

Je le répète : les petits entrepreneurs ne sont pas désavantagés. Ils doivent simplement respecter le même salaire minimum que les autres. Ils ne peuvent simplement pas offrir un salaire inférieur au salaire courant, ce qui leur procure un avantage injuste par rapport aux autres soumissionnaires.

Le sénateur Runciman : À mon avis, c'est également injuste envers les contribuables canadiens, car on limite le salaire des travailleurs dans le cadre de contrats de construction fédéraux.

Vous êtes d'accord avec moi que la Loi sur les justes salaires a été adoptée au plus fort de la Crise de 1929. À l'époque, le taux de chômage était élevé, mais il n'y avait pas de lois provinciales du travail pour protéger les employés. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que cette loi n'a plus le même impact et la même pertinence qu'à cette époque?

M. Weir : J'aimerais souligner que, même si cette loi trouve son origine dans la Crise de 1929, elle a été considérablement modifiée en 1985, alors que le pays était gouverné par Brian Mulroney, un premier ministre socialiste radical. La loi était encore pertinente à cette époque.

Le sénateur Runciman : Aviez-vous appuyé M. Mulroney?

M. Weir : J'étais trop jeune pour voter.

Le sénateur Runciman : Nous continuons d'être en désaccord. Merci.

Le président : Merci. En effet, vous continuez d'être en désaccord.

J'aimerais préciser une chose, monsieur Weir. Pour revenir un peu sur ce que disait le sénateur Buth, le Code canadien du travail n'est pas abrogé, et si j'ai bien compris, ce code s'applique aux contrats fédéraux de construction.

M. Weir : Pas nécessairement. Il s'applique aux secteurs réglementés par le gouvernement fédéral. Le secteur de la construction ne fait pas partie de ce groupe. Comme certains sénateurs se sont empressés de le signaler, le secteur de la construction est assujéti à des lois provinciales du travail, mais pas au Code canadien du travail.

The Chair: I am trying to establish how much of a retreat in the construction marketplace is doing away with this legislation, with the federal government passing it over to the provinces? In this legislation that we are proposing to do away with, it also applies now to non-federal government contracts where federal money is involved in the construction work. Is that a clear retreat? When we do away with this, is the federal government getting out of that business entirely?

Mr. Weir: Certainly, the federal government is taking away a floor that it has in place right now. I see that as a significant step in the wrong direction. Yes, the federal government would essentially be withdrawing from the area.

The Chair: Essentially leaving that to the provinces in each instance, as Senator Buth pointed out.

Mr. Weir: Yes. I would add that it is mostly all regulated by the provinces right now, but the federal government has — quite wisely in my judgment — said that where federal money involved, contractors need to adhere to a somewhat stronger standard.

The Chair: That is helpful.

Thank you very much, Mr. Weir. We appreciate your being here and sharing your experiences with us.

Mr. Weir: I thank you for your time and for having me. I appreciate the invitation.

The Chair: I will let Mr. Weir get his papers together and then I will bring you up to date on what we will be doing the rest of the week. This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, June 12, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:15 p.m. to study the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Colleagues, today we are going to continue our study of the subject-matter of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[*English*]

Honourable senators, this is our fifteenth meeting on the subject matter of Bill C-38. This afternoon we welcome Mr. Michael Ferguson, Auditor General of Canada.

Le président : En abrogeant cette loi, le gouvernement fédéral délègue-t-il toute la responsabilité en la matière aux provinces? J'essaie de comprendre quel sera le niveau de participation du gouvernement dans ce secteur. La Loi sur les justes salaires que l'on propose de faire disparaître s'applique aussi aux contrats non fédéraux pour lesquels des fonds fédéraux ont été accordés. Est-ce donc un retrait total? Avec l'abrogation de cette loi, le gouvernement fédéral se retire-t-il complètement?

M. Weir : Absolument. Le gouvernement fédéral retire un salaire minimum qu'il a mis en place. À mon avis, c'est une très mauvaise décision. En effet, le gouvernement fédéral s'en lave les mains.

Le président : Donc, comme l'a souligné le sénateur Buth, il délègue la responsabilité aux provinces.

M. Weir : C'est exact. J'ajouterais que, pour la plupart, les provinces régissent déjà ce secteur, mais le gouvernement fédéral a décidé — et avec justesse, selon moi — que, lorsque des fonds fédéraux sont investis, les entrepreneurs doivent respecter des normes un peu plus sévères.

Le président : Ce sont des informations utiles.

Merci beaucoup, monsieur Weir. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus nous transmettre vos connaissances.

M. Weir : Merci de m'avoir accordé votre temps et de m'avoir invité. Je vous en suis reconnaissant.

Le président : Je vais laisser à M. Weir le temps de récupérer ces documents et je ferai ensuite le point sur les travaux du comité pour le reste de la semaine.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 12 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 15 pour étudier la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Chers collègues, nous allons aujourd'hui continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, nous en sommes à notre 15^e réunion sur le projet de loi C-38. Nous accueillons aujourd'hui le vérificateur général du Canada, M. Michael Ferguson. Il est accompagné de

Mr. Ferguson is accompanied by Lyn Sachs, Assistant Auditor General. Mr. Ferguson will be speaking on Division 1 of Part 4, entitled “Measures with Respect to the Auditor General of Canada.”

We also welcome Ian Lee, a Professor at Carleton University’s Sprott School of Business. Dr. Lee will be speaking on Division 5 of Part 4, “Reporting Requirements.”

Finally, we welcome Mr. John McAvity, Executive Director of the Canadian Museum Association. Mr. McAvity will be speaking to Division 47 of Part 4, the Canadian Travelling Exhibitions Identification Act.

Mr. Ferguson, I understand you have a brief opening statement. We will call upon you now and then we will proceed to opening remarks by Dr. Lee and Mr. McAvity.

Michael Ferguson, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Mr. Chair, thank you for inviting me here to discuss the portions of Bill C-38 that impact my office. With me today is Lyn Sachs, Assistant Auditor General of Corporate Services and Chief Financial Officer.

As you are aware, the amendments eliminate the requirement for the Auditor General to undertake annual financial audits of certain entities and to assess the performance reports of three agencies.

I think it may be useful for your committee if I provide some background information on how these changes came to be proposed.

[Translation]

In July 2011, officers of Parliament received letters from their respective ministers encouraging them to adhere to the spirit and intent of the government’s strategic and operational review — the government’s initiative to achieve fiscal savings of at least \$4 billion by the 2014-2015 fiscal year.

In response to this request, we carried out a thorough and comprehensive review of the office. We have analyzed all of our legislative audit practices with a view to concentrating our efforts where they will best serve Parliament and territorial legislatures.

We have used this review as an opportunity to assess how our resources are best deployed. We proposed reductions in our audit work predominantly affecting our financial audit practice.

The legislative changes would focus our financial audits on the areas of greater risk. Furthermore, the changes would also enable us to achieve greater consistency in our audit effort across federal organizations.

la vérificatrice générale adjointe, Lyn Sachs. M. Ferguson parlera de la section 1 de la partie 4, intitulée « Mesures relatives au vérificateur général du Canada ».

Nous accueillons également Ian Lee, professeur de l’École de commerce Sprott de l’Université Carleton. M. Lee parlera de la section 5 de la partie 4, intitulée « Obligations de faire rapport ».

Enfin, nous accueillons M. John McAvity, directeur général de l’Association des musées canadiens. Il parlera de la section 47 de la partie 4, c’est-à-dire de la Loi sur l’indemnisation au Canada en matière d’expositions itinérantes.

Monsieur Ferguson, je crois savoir que vous ferez une brève déclaration préliminaire. Nous vous demandons donc de commencer, et nous entendrons ensuite M. Lee et M. McAvity.

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Monsieur le président, merci de m’avoir invité pour discuter des sections du projet de loi C-38 qui touchent mon bureau. Je suis accompagné aujourd’hui de Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe des Services corporatifs du Bureau et dirigeante principale des finances.

Comme vous le savez, les modifications élimineraient l’obligation pour le vérificateur général de procéder à l’examen financier annuel de certaines entités et d’évaluer des rapports de rendement de trois organismes publics.

Je crois qu’il serait utile pour votre comité que j’explique comment nous en sommes venus à proposer ces modifications.

[Français]

En juillet 2011, les hauts fonctionnaires du Parlement ont chacun reçu de leur ministre une lettre les encourageant à se conformer à l’esprit de l’examen stratégique et fonctionnel du gouvernement; initiative visant à réaliser des économies budgétaires d’au moins quatre milliards de dollars d’ici l’exercice 2014-2015.

En réponse à cette demande, nous avons procédé à un examen rigoureux et exhaustif de notre bureau. Nous avons analysé toutes nos pratiques d’audits législatifs en vue de centraliser nos efforts de façon à servir de la meilleure façon possible le Parlement et les assemblées législatives territoriales.

Nous avons profité de cet examen pour évaluer comment nos ressources pouvaient être affectées de façon optimale. Les réductions que nous avons proposées sur le plan de nos travaux d’audit visent principalement notre pratique d’audit des états financiers.

Les modifications législatives permettront de concentrer nos audits des états financiers dans les secteurs où les risques sont les plus importants. Ces modifications nous permettront aussi d’être plus uniformes dans nos travaux d’audit à l’échelle des organisations fédérales.

[English]

We propose to reduce the number of financial audits we conduct by 17. Most of these are for department-like organizations. There is no rationale for conducting financial audits of these organizations when we do not conduct such audits of departments. This is also consistent with the government's decision not to proceed with audited departmental financial statements. Those organizations with significant public funds would still be subject to examination as part of our annual audit of the summary Financial Statements of the Government of Canada.

We propose to continue our work as a financial auditor of the majority of Crown corporations and officers of Parliament, recognizing their unique responsibilities and accountability relationships.

[Translation]

We also proposed to discontinue our assessments of the performance reports of Parks Canada, the Canadian Food Inspection Agency, and the Canada Revenue Agency. We were required by legislation to do this work when these agencies were created.

However, we are not required to do similar work on performance reports of any other government organization. The Office of the Auditor General believes in the importance of high-quality performance information for Parliament from all federal organizations. Therefore, we will continue to include performance reporting as a topic for consideration in our performance audit practice.

[English]

We have received support for these changes from the Treasury Board of Canada Secretariat and they are now reflected in the government's Budget Implementation Act.

Mr. Chair, in closing I would like to say that as a result of our strategic and operating review, we are proposing no reductions to our performance audit work. Through these audits, we examine the efficiency, economy and environmental impact of all major federal government departments, agencies and other organizations, and they constitute the basis of our interaction with Parliament.

Honourable senators, I appreciate the opportunity to discuss the amendments in the proposed legislation and would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Ferguson. Now we will go to Dr. Lee.

Ian Lee, Professor, Carleton University, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair. I thank the Standing Senate Committee on National Finance for inviting me. First, I will run through disclosures. I have zero consulting or investment

[Traduction]

Nous proposons de réduire de 17 le nombre d'audits d'états financiers que nous effectuons. La plupart de ceux-ci portent sur des organismes de type ministériel. Il n'est pas justifié d'auditer les états financiers de ces organismes alors que nous n'effectuons pas ce genre d'audits pour les ministères. De plus, cette proposition s'aligne sur la décision du gouvernement de ne pas mettre à exécution le projet d'auditer des états financiers ministériels. Les organismes bénéficiant de fonds publics considérables continueront de faire l'objet d'un examen dans le cadre de notre audit annuel des états financiers sommaires du gouvernement du Canada.

Nous proposons de continuer à auditer les états financiers de la majorité des sociétés d'État et des hauts fonctionnaires du Parlement; nous reconnaissons que leurs responsabilités et obligation de rendre compte sont uniques.

[Français]

Nous avons également proposé la suppression de nos évaluations des rapports de rendement de Parcs Canada, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence du revenu du Canada. La loi nous chargeait de faire ces évaluations lors de la création de ces agences.

Or, nous sommes tenus d'évaluer les rapports de rendement d'aucune autre organisation gouvernementale. Le Bureau du vérificateur général croit en l'importance pour le Parlement de disposer d'information sur le rendement de qualité supérieure relativement à toutes les organisations fédérales. Nous continuerons donc d'inclure l'information sur le rendement dans l'étendue de nos audits de performance.

[Traduction]

Nous avons reçu l'appui du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les modifications proposées et celles-ci sont reflétées dans le projet de loi de mise en œuvre du budget.

Monsieur le président, en terminant j'aimerais préciser que suite à notre examen stratégique et fonctionnel, nous ne proposons aucune réduction de nos travaux d'audit de performance. Par le biais de ces audits, nous examinons l'efficacité, l'économie et l'impact environnemental de tous les grands ministères, organismes et autres organisations du gouvernement fédéral. Ces audits constituent la base de nos interactions avec le Parlement.

Honorables sénateurs et sénatrices, j'apprécie cette occasion qui m'a été offerte de discuter des modifications législatives proposées et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Ferguson. Nous passons maintenant à M. Lee.

Ian Lee, professeur, Université Carleton, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie le Comité sénatorial permanent des finances nationales de m'avoir invité. Je vais tout d'abord préciser certaines choses. Je n'ai pas de revenu

income of any kind. Moreover, unlike non-profits, I do not receive donations from the wealthy, the poor or from anybody anywhere. In other words, my views have not been influenced or contaminated by outside interests. I am evidence-based; my views are driven by empirical data and evidence from authoritative bodies, such as StatsCan, OECD, Eurostat and Government of Canada departments — the Office of the Auditor General, for example.

I am a tenured professor, which means I cannot be fired for speaking truth to power. Since it is related, I disclose that I am presently working on a scholarly article on the role of the PBO and its relationship to parliamentarians, its home in the Library of Parliament, the overlap and implication with the Office of the Auditor General, and the conflicting relationship with the Government of Canada.

Without discussing or going into that article, the PBO issue is a subset of the larger issue that concerns today's committee meeting that, though it may seem narrowly focused, addresses the most existential questions facing governments and parliaments everywhere.

By way of explanation, in the private sector and private economy, ROIC, or return on invested capital, and all its variants, such as ROI, ROE and ROA, are widely accepted as authoritative metrics that facilitate and enable the comparison of investments and returns across industries and sectors in any country with a private market economy and public capital markets. In plain English, accepted measurement and reporting tools have been developed to measure bang for buck in the private economy.

This was not and is not the case in the public sector. These efforts at developing effective measurement tools started with the U.S. Department of Defense in the Second World War. It became more acute with the emergence of the modern welfare state after the Second World War. Western governments — more precisely, Canada and U.S. — have grappled more comprehensively in the last 60 years than any other country with the question of what is often called “value for money,” sometimes called “comprehensive audit,” sometimes called “performance measurement,” and sometimes called “interdepartmental comparison.” It is in fact nothing less than the search for the Holy Grail in public economics. In other words, it is a search for a tool that facilitates comparability across programs and policies within departments to try to determine not only efficiency and bang for the buck but, more comprehensively, to compare across policy fields and across government departments. Restated: Will a dollar spent on economic development produce a larger or smaller social utility or benefit than a dollar spent on the environment?

This concern with budgeting systems started with McNamara in 1960 in the U.S. Department of Defense. He introduced the program planning budgeting system. It led to endless variations, including zero-based budgeting and, eventually in Canada, comprehensive audit under the late Auditor General J.J.

de consultations ou d'investissements quels qu'ils soient. De plus, contrairement aux organismes sans but lucratif, je ne reçois pas de dons de riches, de pauvres ou d'autres personnes. En d'autres termes, aucun intérêt externe n'influence mon point de vue. Je m'en remets aux faits; mes opinions sont fondées sur des données empiriques et probantes d'organismes compétents, comme StatCan, l'OCDE, Eurostat et les organismes du gouvernement du Canada — le Bureau du vérificateur général du Canada, par exemple.

Je suis professeur permanent, ce qui signifie qu'on ne peut pas me congédier pour avoir dit la vérité aux gens qui sont au pouvoir. Puisque c'est relié, je vous révèle que j'écris présentement un article scientifique sur le rôle du DPB et ses relations avec les parlementaires, la Bibliothèque du Parlement, le chevauchement avec le Bureau du vérificateur général et les répercussions du DPB sur celui-ci, et les relations conflictuelles avec le gouvernement du Canada.

Je ne vais pas parler de l'article en profondeur, mais la question du DPB est un élément du sujet plus général qu'étudie le comité aujourd'hui qui, bien qu'il semble très ciblé, porte sur les questions les plus existentielles auxquelles font face les gouvernements et les parlements partout dans le monde.

En guise d'explication, dans le secteur privé, le RI, le rendement des investissements, et toutes ses variantes, comme le RCI, le RCP et le RDA, sont généralement considérés comme des mesures fiables qui facilitent et permettent la comparaison d'investissements et de rendements dans toutes les industries et les secteurs de n'importe quel pays de libre entreprise et qui ont des marchés publics de capitaux. En clair, des outils d'évaluation et de déclaration reconnus ont été élaborés pour évaluer la valeur de l'investissement dans le secteur privé.

Ce n'était pas et ce n'est pas le cas dans le secteur public. Le travail d'élaboration d'outils d'évaluation efficaces a commencé avec le département américain de la Défense durant la Seconde Guerre mondiale. Les choses se sont intensifiées avec l'émergence de l'État providence moderne après la guerre. Au cours des 60 dernières années, des gouvernements occidentaux, le Canada et les États-Unis, pour être plus précis, se sont attaqués plus à fond que les autres à ce qu'on appelle souvent « l'optimisation des ressources », et parfois « la vérification intégrée ». En fait, ce n'est rien de moins que la quête du Saint-Graal dans l'économie du secteur public. En d'autres termes, c'est la recherche d'un outil qui favorise la comparabilité des programmes et des politiques dans les ministères pour tenter de déterminer non seulement l'efficacité et la valeur de l'investissement, mais plus globalement, pour faire des comparaisons dans les secteurs politiques et les ministères. Un dollar investi dans le développement économique sera-t-il plus utile ou avantageux socialement que s'il est investi dans l'environnement?

Cet intérêt pour les systèmes de budgétisation est apparu en 1960 avec l'ancien secrétaire de la Défense, McNamara, qui a instauré le système de programme, de planification et de budgétisation. Cela a mené à d'innombrables changements, notamment au budget base zéro et, au Canada, à la vérification

Macdonell. That in turn spawned I think the policy and expenditure management system under former Prime Minister Trudeau and Clerk of the Privy Council Michael Pitfield.

Each innovation represented incremental progress towards what I call the Holy Grail. However, it was not until Canada hit the wall in the mid-1990s that the inadequacy of these systems became manifest. It was then that program review, strategic review and operational review were developed. These eventually led to the MRRS, the Management and Resource Result Structure, which is the present state-of-the-art in the Government of Canada.

I will not go into it, but the MRRS simply supports the development of a common government-wide approach in the identification of programs and the collection and management and reporting of financial and non-financial information relative to those programs. The overarching purposes of this policy are threefold: first, to manage for results; second, decision making for results; and third, accountability for results.

I wanted to give that background because I am here to discuss Division 5 of the budget implementation bill, specifically the reporting requirements of the Financial Administration Act.

First, section 12.4 of the FAA is being repealed. This is the section that requires the President of the Treasury Board to lay before Parliament each year the administration of sections 11 to 12.3 in respect to the core public administration. It is known as the Annual Report on Human Resources Management. This report provides a very high-level overview of people, management drivers, performance measurement, monitoring and reporting with dashboard data, as well as the management accountability framework and staffing activity in a given year.

The key point to note is that none of the information in this report is unique to this report. One only has to go to the footnotes of the Annual Report on Human Resource Management — for anyone who wants to test what I will tell you — where the data is sourced and you will find it is sourced to, extracted, borrowed, copied, et cetera, from other reports that I will talk about briefly.

In other words, this is completely redundant. This report is not providing net value added or net new information. It is merely summarizing and repeating what is found in other reports.

The two clauses in Division 5 of the bill concern sections 131.1, 151 and 152 of the FAA which deal with reporting of Crown corporations. Of note, the changes will now require that the President of the Treasury Board provide Parliament with a consolidated report on a quarterly basis rather than a yearly basis. I argue that this is an important innovation because Crowns have fiscal year ends that range from December to May, June, July — they are all over the map and are out of sync with the Government of Canada's fiscal year end. In other words, this

intégrée, lorsque le vérificateur général, le regretté J.J. Macdonell était en poste. Je pense que cela a engendré le système de gestion des dépenses à l'époque où Trudeau était premier ministre et où Michael Pitfield était greffier du Conseil privé.

Chaque innovation représentait des progrès vers ce que j'appelle le Saint-Graal. Cependant, ce n'est que dans les années 1990, lorsque le Canada s'est retrouvé dans une situation difficile, que l'insuffisance de ces systèmes est devenue évidente. C'est à ce moment-là que l'examen des programmes, l'examen stratégique et l'examen opérationnel ont été créés. Ils ont mené à l'instauration de la politique sur la SGRR, c'est-à-dire structure de gestion, des ressources et des résultats, la politique la plus avancée du gouvernement du Canada à l'heure actuelle.

Je ne vous donnerai pas tous les détails, mais la politique sur la SGRR permet d'uniformiser à l'échelle du gouvernement la définition des programmes et la collecte et la gestion et la publication de l'information financière et non financière en lien à ces programmes. Elle a trois objectifs globaux : premièrement, gérer pour obtenir des résultats; deuxièmement, prendre des décisions pour obtenir des résultats; et troisièmement, responsabiliser pour obtenir des résultats.

Je voulais vous en parler, car je suis ici pour discuter de la section 5 du projet de loi d'exécution du budget, plus précisément des exigences en matière de présentation de rapports.

Premièrement, l'article 12.4 de la LGFP est abrogé. C'est l'article qui oblige le président du Conseil du Trésor à déposer tous les ans un rapport au Parlement, en application des articles 11 à 12.3, à l'égard de l'administration publique centrale. Il s'agit du rapport sur la gestion des ressources humaines. Il donne un très bon aperçu des moteurs de la gestion des personnes, de la mesure du rendement, de la surveillance et de la présentation de rapports avec les données du Tableau de bord, de même que du Cadre de responsabilisation de gestion et des activités de dotation d'une année donnée.

Ce qui est important de souligner à ce sujet, c'est qu'on peut trouver ailleurs toute l'information contenue dans le rapport. Il ne suffit que de lire les notes de bas de page du rapport annuel sur la gestion des ressources humaines — si jamais vous voulez vérifier —, et l'on peut voir qu'elle est extraite, reprise d'autres rapports dont je vais vous parler brièvement.

En d'autres mots, c'est complètement inutile. Le rapport n'apporte rien de plus, rien de nouveau. On ne fait simplement que résumer et reprendre l'information contenue dans d'autres rapports.

Les deux articles de la section 5 du projet de loi concernent les articles 31.1, 151 et 152 de la LGFP qui portent sur la présentation de rapports des sociétés d'État. Les changements obligeront le président du Conseil du Trésor à déposer au Parlement un rapport global sur une base trimestrielle plutôt qu'annuelle. C'est une modification importante, car la fin de l'exercice varie d'une société à l'autre, de décembre à mai, juin, juillet — elle ne correspond pas à la fin de l'exercice du gouvernement du Canada. Autrement dit, le changement fera en

innovation will make reporting timelier, not less so, because there were some instances where the annual report missed the Government of Canada's year end and did not report until 18 months later, which made it out of date. Going to quarterly and a timely basis rather than a rigid calendar date will produce increased reporting and accountability.

Finally, the repeal of section 8 of the Alternative Fuels Act would eliminate the requirement to produce an annual report to Parliament on the application of the act. It is my understanding this committee was told by a TBS official that this section was being repealed simply because the report is not cost effective. I have not studied that, so I do not challenge him at all.

This leads to my overarching report and conclusion. Several critical Government of Canada reports are reporting far more thoroughly today than even 15 years ago. I have been teaching and studying public policy since the 1970s, and the reporting of information to the parliamentarians and the outside, larger world is far more effective today than even 15 years ago.

Needless to say, I am referring to the Main Estimates Parts I, II and III, but also to Treasury Board Canada's performance report, the Public Service Commission's annual report — which is the source of the document being terminated — the PCO's annual report to the Prime Minister on the public service, the Public Accounts of Canada, the Department of Finance's annual report and of course the reports of the Office of the Auditor General of Canada. My point is that the excellent reports I just summarized represent a major step forward in government reporting and accountability, even compared to 15 years ago.

In conclusion, the changes being proposed in the budget bill are incremental and will indeed improve oversight for parliamentarians, by parliamentarians.

The Chair: Thank you, Dr. Lee. We appreciate that frank assessment of what is happening.

John McAvity, Executive Director, Canadian Museums Association: Mr. Chair, I am very pleased to be here and the Canadian Museums Association is also very pleased. We had an opportunity to appear before the House of Commons Standing Committee on Finance 10 days ago. I will be referring primarily to one section, which is Division 47 in Bill C-38, dealing with travelling exhibitions.

Before I get into that, on behalf of the museums and galleries of Canada I would like to express how pleased we have been with the federal budget of March 29. We would like to thank members on both sides of the table for consideration which resulted in three out of four recommendations having been included in this federal budget. Those include no cuts to our national museums for a three-year period and most of the support programs — including the Museum Assistance Program — an increase in youth

sorte que les rapports soient déposés en temps opportun, car dans certains cas, le rapport annuel n'a pas été déposé avant la fin de l'exercice du gouvernement l'année, mais au moins 18 mois plus tard, ce qui fait que les renseignements qu'il contenait étaient périmés. Opter pour un rapport trimestriel déposé en temps opportun plutôt qu'à une date favorisera la divulgation et la responsabilisation.

Enfin, l'abrogation de l'article 8 de la Loi sur les carburants de remplacement éliminerait l'obligation de produire un rapport annuel au Parlement en application de cette loi. Je crois comprendre qu'un représentant du SCT a dit au comité que l'article a été abrogé simplement parce que le rapport n'est pas rentable. Puisque je n'ai pas examiné la question, je ne le contredirai pas.

C'est ce qui m'amène à mes observations générales et à ma conclusion. Plusieurs rapports importants du gouvernement du Canada sont plus approfondis qu'il y a 15 ans. J'enseigne et j'étudie les politiques gouvernementales depuis les années 1970, et la communication de renseignements aux parlementaires et au monde extérieur est plus efficace maintenant qu'il y a même 15 ans.

Il va sans dire que je parle non seulement des parties I, II et III du Budget principal des dépenses, mais aussi du rapport sur le rendement du Conseil du Trésor, du rapport annuel de la Commission de la fonction publique — qui est la source du document aboli — du rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada, des Comptes publics du Canada, du rapport annuel du ministère des Finances et, bien sûr, des rapports du Bureau du vérificateur général du Canada. Ce que je veux dire, c'est que les excellents rapports que je viens de nommer représentent un grand pas en avant pour la présentation de rapports et les responsabilités du gouvernement, même par rapport à il y a 15 ans

Pour terminer, les modifications proposées dans le projet de loi sont limitées et amélioreront la surveillance pour les parlementaires et faites par les parlementaires.

Le président : Merci, monsieur Lee. Nous vous remercions d'avoir évalué les choses de façon honnête.

John McAvity, directeur général, Association des musées canadiens : Monsieur le président, je suis très heureux d'être ici et l'Association des musées canadiens en est aussi très ravie. Nous avons comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes il y a 10 jours. Je vais surtout parler d'un volet, c'est-à-dire la section 47 du projet de loi C-38, qui porte sur les expositions itinérantes.

Avant de commencer, au nom des musées et des galeries du Canada, je veux vous dire à quel point nous sommes contents du budget fédéral du 29 mars. Nous remercions tous les membres ici présents de leur examen qui a mené à l'inclusion de trois recommandations sur quatre dans le budget fédéral : pas de compressions dans nos musées nationaux pour une période de trois ans et la plupart des programmes de soutien — dont le programme d'aide aux musées —; une augmentation au soutien

internship programs, some of which we hope will come to our sector, and this particular increase in the indemnification of exhibitions that I will explore in more detail later.

However, the fourth recommendation not included is one we are still interested in and intend to pursue. It is a recommendation to encourage greater philanthropy for museums to encourage them to become more self-sufficient and stable, as well as to give opportunities for public engagement in institutions.

To move into the indemnification program, Division 47 includes only three very short but important amendments. These amendments have a great benefit for Canadians and their communities. They will more than double the capacity of the existing indemnification program, giving Canadians rare opportunities to see even rarer artifacts and works of art from foreign collections. They would normally never be able to see these collections thanks and it has resulted in positive economic activity to the host communities.

I will give you an example. *Titanic: The Artifact Exhibition* was hosted in Victoria at the Royal BC Museum in 2007. It was visited by 450,000 visitors, 26 per cent from outside that region. The exhibit generated more than \$30 million in incremental revenue and 740 full time jobs in southern Vancouver Island. This act has permitted the indemnification of major exhibitions for 12 years and has been a complete success.

In that 12-year period there has never been a single claim against this program due to the high standards that museums uphold. The program has a minimal operating cost and the economic activity generated by these exhibitions has helped result in a net gain for Canada estimated at up to \$15 million per year in tax revenues. The bottom line is that this is a win-win scenario and good news for all.

With the proposed program increases — which will be up to a total of \$3 billion at any given time and a new exhibit cap of \$600 million per exhibit from a previous \$450 million — exhibitions such as the Art Gallery of Ontario's *Picasso: Masterpieces from the Musée National Picasso, Paris* on display at present, and valued \$1.27 billion, can be viewed by a large number of Canadians and generate revenues for Canadians at all levels of government. The proposed amendments will not solve all the issues that museums face nor will it cover all of the exhibitions organized and presented, but it will more than double this program's impact and effectiveness.

Given the increases in evaluation of art and heritage objects — and that is the biggest key — this will lift an important roadblock that has faced the program for a number of years.

au programme de stages pour les jeunes, et nous espérons que notre secteur pourra en bénéficier; et l'augmentation du montant des indemnisations versées pour les expositions dont je parlerai plus en détail tout à l'heure.

Toutefois, nous avons toujours l'intention de continuer à encourager la réalisation de la quatrième recommandation, qui consiste à susciter une plus grande philanthropie pour les musées, à les encourager à devenir plus autonomes et stables, et à donner des possibilités de participation publique dans les institutions.

En ce qui concerne le programme d'indemnisation, la section 47 n'inclut que trois modifications très brèves, mais importantes. Elles sont très avantageuses pour les Canadiens et leurs collectivités. La capacité du programme actuel sera deux fois meilleure, ce qui donne aux Canadiens des occasions rares de voir des objets et des œuvres encore plus rares des collections étrangères. Normalement, ils ne pourraient jamais voir ces collections et cela se traduit par des activités économiques dans les collectivités hôtes.

Je vais vous donner un exemple. *Titanic : The Artifact Exhibition* a été présentée au Royal BC Museum de Victoria en 2007. Il y a eu 450 000 visiteurs dont 26 p. 100 ne venaient pas de la région. L'exposition a généré plus de 30 millions de dollars de recettes supplémentaires et 740 emplois à temps plein dans le sud de l'île de Vancouver. La mesure législative a permis l'indemnisation pour les expositions importantes pendant 12 ans, et c'est un grand succès.

Au cours de ces 12 années, personne n'a fait de plaintes contre le programme en raison du maintien de normes élevées. Les coûts de fonctionnement du programme sont peu élevés et l'activité économique que génèrent les expositions s'est traduite par un gain net pour le Canada, qui selon les estimations, atteint jusqu'à 15 millions de dollars par année en revenus fiscaux. En définitive, tout le monde y gagne et c'est une bonne nouvelle pour tous.

Grâce aux augmentations proposées pour le programme — qui totaliseront jusqu'à 3 milliards de dollars à n'importe quel moment et comprennent une augmentation du montant maximal, qui passe de 450 à \$600 millions de dollars par exposition —, des expositions comme *Picasso : Masterpieces from the Musée National Picasso, Paris* présentée actuellement au Musée des beaux-arts de l'Ontario qu'on évalue à 1,27 milliard de dollars, peuvent être vues par un grand nombre de Canadiens et générer des revenus à tous les ordres de gouvernement. Les modifications proposées ne régleront pas tous les problèmes auxquels les musées font face et ne couvriront pas toutes les expositions organisées et présentées, mais les effets et l'efficacité du programme feront plus que doubler.

Compte tenu des augmentations dans l'évaluation des objets d'art et du patrimoine — et c'est le plus important — un grand obstacle auquel fait face le programme depuis un certain nombre d'années sera levé.

We urge you to give speedy consideration to these amendments. In addition, as we mentioned at the House of Commons Finance Committee, we would also request a program review phase in two year's time with a view to bringing this program more in line with similar international programs.

Most nations have unlimited indemnification ceilings for these types of exhibitions based on the eligibility of the exhibit, rather than on its financial value.

Such a measure would improve planning, increase the number of exhibitions and will have a positive economic, educational and social impact for Canadians.

Thank you.

The Chair: Thank you very much. I appreciate your comments. A couple of years ago there was a display at the War Museum called New Brunswick At War. Would that be the kind of travelling exhibit and exhibition that would fit under this indemnification scheme?

Mr. McAvity: I am familiar with the exhibition, which originated at the New Brunswick Museum and I had some of my family's history in there. I do not think the financial values would be high enough to be included. Most of the exhibitions covered by this would be included for example, would be the Van Gogh exhibition at the National Gallery and some of the high ticket items.

There is a deduction, which is on the sliding scale The host museum still has to meet those deductions, but it is really for higher value ones. However, we would be interested in seeing the program broaden to include all those exhibitions and encourage museums to circulate more exhibitions across Canada because funding is extremely tight now.

The Chair: The host museum has a responsibility to ensure the exhibition as well?

Mr. McAvity: Absolutely.

The Chair: That does not change. This is just larger international ones where the host museum presumably may not be able to handle that potential indemnity by itself?

Mr. McAvity: We are talking about insurance premiums that would be several millions of dollars for major exhibitions, and that is just beyond the capacity of most museums.

The Chair: That explains the type of program we are talking about.

Senator Peterson: Mr. Ferguson, you indicated that 17 audits will be discontinued. Moving forward, will we be relying solely on internal audits or on some form of external audit oversight?

Nous vous prions d'étudier ces amendements sans tarder. De plus, comme nous l'avons indiqué au Comité des finances de la Chambre des communes, nous demandons à ce que le programme soit révisé d'ici deux ans de façon à le rendre plus conforme aux programmes semblables à l'étranger.

Dans la plupart des pays, l'indemnité pour ce genre d'exposition est illimitée en fonction de son admissibilité plutôt que de sa valeur.

Une telle mesure nous permettrait de mieux planifier et de présenter un plus grand nombre d'expositions, en plus d'avoir une incidence économique, éducative et sociale positive sur les Canadiens.

Merci.

Le président : Je vous remercie de vos commentaires. Il y a deux ou trois ans, le Musée de la guerre a présenté une exposition qui s'intitulait Le Nouveau-Brunswick en guerre. Est-ce le genre d'exposition itinérante qui pourrait bénéficier d'une telle indemnisation?

M. McAvity : Je connais bien cette exposition. Elle a été inaugurée au Musée du Nouveau-Brunswick et raconte une partie de l'histoire de ma famille. Or, je ne crois pas que sa valeur marchande soit assez importante pour être couverte par l'indemnité. La plupart des expositions qui y ont droit ressemblent davantage à l'exposition de Van Gogh au Musée des beaux-arts et à celles qui présentent des articles de luxe, par exemple.

Le musée doit verser une déduction en fonction d'une échelle mobile. Le musée qui présente l'exposition doit donc acquitter ces frais, mais seules les expositions de grande valeur lui permettront de toucher une indemnité. Toutefois, nous aimerions que le programme ait une plus grande portée et inclue l'ensemble des expositions afin de favoriser la circulation d'un plus grand nombre d'expositions dans les musées de partout au Canada, car leur financement est actuellement très limité.

Le président : Le musée d'accueil doit lui aussi assurer l'exposition?

M. McAvity : Tout à fait.

Le président : Il n'y a donc pas de changement à cet égard. Ainsi, les dispositions ne visent que les grandes expositions internationales pour lesquelles le musée d'accueil ne pourrait probablement payer l'indemnité lui-même, n'est-ce pas?

M. McAvity : Les primes d'assurance des expositions majeures peuvent atteindre plusieurs millions de dollars, une somme que la plupart des musées ne peuvent tout simplement pas se permettre.

Le président : Nous comprenons mieux l'ampleur du programme dont il est question.

Le sénateur Peterson : Monsieur Ferguson, vous avez mentionné l'abandon de 17 vérifications fiscales. À l'avenir, allons-nous uniquement compter sur la vérification interne, ou aussi sur une sorte de surveillance externe des vérifications?

Mr. Ferguson: Most of the types of audits that will be reduced fall into the category of organizations that are essentially like departments, so they are similar to departments. For example, they are still included in the Public Accounts of the Government of Canada. When we do the audit of the Public Accounts of Canada, they will be subject to audit there. We could still choose any one of those organizations to do a performance audit in if we felt that was required.

The fact that these changes are being suggested or proposed does not mean that we would not be able to do an audit of these organizations.

As well, there are a couple of organizations that are not actually in the bill that we are no longer going to do the audit of. Those ones will get audits done from the outside. They are organizations that had a regulatory oversight function. They pass on all of their costs to the industry that they regulate. They will still continue to have an external audit done. The cost will be borne by them and will be included as part of their overall regulatory recovery of costs.

Senator Peterson: Dr. Lee, the reason put forward for repealing section 12.4 of the FAA is that all of this information is available elsewhere from different groups. Do you think that there will be the same level of detail there? Is this a valid reason to repeal 12.4?

Mr. Lee: Actually, the annual report on human resources management, which is the document that will be repealed by the chief HR officer of Treasury Board, draws on the much more comprehensive report from the Public Service Commission. There is far more data. That is why I used the Public Service Commission report because there is a lot of empirical data in there. As someone who gravitates toward numbers and graphs, I go there. I reread it before I came today. I reread the annual report, and it is interesting but synthetic. By that I mean that it is synthesizing other reports. Why not go to the horse's mouth and get the real deal, if you will? As I said, the Public Service Commission's report is far, far more comprehensive by many magnitudes. I think it is justified.

Senator Nancy Ruth: This question is for the Auditor General. In your presentation to the committee, you said, "Through these audits, we examine the efficiency, economy and the environmental impact of all major federal government departments." Can you tell me why the phrase "environmental impact" is included? How do you measure it, and what is the history that makes you do it?

Mr. Ferguson: We emphasize that because the Commissioner of the Environment and Sustainable Development is within the Office of the Auditor General of Canada and comes under our legislation. It is a responsibility that we have. As you would be aware, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development issues his own reports and presents those reports to Parliament. That is why we specifically referred to the environmental responsibility.

M. Ferguson : Les vérifications que nous laissons tomber portent essentiellement sur des organismes qui ressemblent aux ministères, essentiellement. Puisque ces organismes feront encore partie des Comptes publics du gouvernement du Canada, ils feront l'objet d'une vérification en même temps que ceux-ci. Si jamais nous le jugeons nécessaire, nous pourrions quand même soumettre l'un ou l'autre à une vérification de gestion.

Les modifications proposées ne nous empêcheront pas de procéder à la vérification des organismes.

Nous allons aussi abandonner la vérification de deux ou trois organismes dont le projet de loi ne fait pas mention. Puisque ceux-ci ont des fonctions de surveillance réglementaire, ils feront l'objet d'une vérification externe. Ces organismes refilent l'ensemble de leur facture à l'industrie qu'ils réglementent. Ils assumeront d'abord le coût de la vérification externe, après quoi les frais feront partie des coûts à recouvrer pour l'ensemble de leur travail réglementaire.

Le sénateur Peterson : Monsieur Lee, l'article 12.4 de la Loi sur la gestion des finances publiques est abrogé sous prétexte que tous ces renseignements sont accessibles auprès de différents groupes. Croyez-vous qu'on y trouvera la même précision? Est-ce une bonne raison d'abroger l'article?

M. Lee : À vrai dire, le dirigeant principal des ressources humaines du Conseil du Trésor veut abroger le rapport annuel sur la gestion des ressources humaines, un document qui trouve sa source dans le rapport beaucoup plus complet de la Commission de la fonction publique. Ce rapport compile bien plus de données. C'est d'ailleurs celui que j'utilise puisqu'il présente une grande quantité de données empiriques, et que les chiffres et les graphiques m'intéressent. Je l'ai relu avant de venir comparaître aujourd'hui, et j'ai aussi relu le rapport annuel, qui est intéressant, mais artificiel. Autrement dit, il fait la synthèse d'autres rapports. Pourquoi ne pas consulter directement les données de première main? Comme je l'ai dit, le rapport de la Commission de la fonction publique est bien plus complet, et de loin. Je pense donc que l'abrogation est justifiée.

Le sénateur Nancy Ruth : Ma question s'adresse au vérificateur général. Dans votre exposé, vous avez dit ce qui suit : « Par le biais de ces audits, nous examinons l'efficacité, l'économie et l'impact environnemental de tous les grands ministères. » Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous parlez « d'impact environnemental »? Comment arrivez-vous à mesurer cet impact? Comment se fait-il que vous vous en chargiez?

M. Ferguson : Nous avons mis ce domaine en évidence parce que le commissaire à l'environnement et au développement durable fait partie du Bureau du vérificateur général du Canada, et qu'il est assujéti à notre loi. Il relève de nos responsabilités. Comme vous le savez, le Commissaire soumet ses propres rapports au Parlement. Voilà pourquoi nous avons expressément fait référence à notre responsabilité environnementale.

The Chair: While we are looking at that particular section of your presentation, Mr. Auditor General, you talk about efficiencies and economy. This committee spends a lot of time on Main Estimates and Supplementary Estimates (A), (B) and (C), and we look at the dollars being spent and proposed to be spent by different departments. It is cash money that we are talking about, whereas the amendments that you seem to be advocating — and that the legislation is certainly contemplating — are moving away from the financial audits that we find helpful to performance audits.

Surely, when you talk about efficiency and economy, part of your examination is to also look at the financial aspects that this would suggest you are getting away from.

Mr. Ferguson: The reference that I made in my opening statement was to the fact that the budget reduction was not going to have any impact. There would not be any impact on our performance audit portfolio so that we would continue to do performance audits.

In terms of the financial audits, we do well over 100 financial audits of different government organizations.

What was happening in these particular areas was that the legislation was forcing us to put more of our resources into certain areas than those certain areas warranted based on the amount of money that was there and the risk that was involved in those areas. These types of changes actually allow us, as an organization, to more efficiently allocate our resources. In fact, after going through this whole review process internally, I think we came to the conclusion that, even if the government decided that our budget would not be reduced, we would not recommend putting the money back into these areas.

We feel that these reductions are the right reductions and that, overall, they will make our approach to auditing more efficient.

The Chair: Will we, as senators and as the Finance Committee, which tries to provide oversight of government departments, proposed government spending and actual government expenditure, still have sufficient information to perform that function?

Mr. Ferguson: Yes, absolutely.

The Chair: Mr. Lee, I think that is what you were saying in your presentation as well. Is that correct?

Mr. Lee: Yes. I am looking at it more historically and comparatively — even from 15 years ago — and looking at the Main Estimates or these various reports I have cited. A lot of these reports have only been developed in the last 10 years. I find that the reporting today is better. It is far more effective, and there is a lot more disclosure of, let us say, strategic-level information to give you a sense of where the policy is going. This is partly driven by criticism by the Office of the Auditor General

Le président : Tandis que nous y sommes, monsieur le vérificateur général, vous avez aussi parlé d'efficacité et d'économie dans ce passage de votre exposé. Notre comité passe beaucoup de temps à étudier les Budgets principaux des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses A, B et C. Nous nous intéressons aux dépenses engagées et proposées par les différents ministères; c'est donc l'argent qui nous importe. Or, les modifications que vous semblez recommander — et qui font partie du projet de loi — laissent tomber la vérification des états financiers qui nous aident dans le cadre des vérifications de gestion.

Lorsque vous parlez d'efficacité et d'économie, l'examen des considérations financières devrait tout de même faire partie de votre travail, mais il semble que vous les abandonniez dans le cadre du projet de loi.

M. Ferguson : Ce que j'ai dit dans mon exposé, c'est que les compressions budgétaires ne toucheront aucunement notre budget de vérification de gestion. Nous pourrions donc continuer à réaliser ce type de vérification.

Pour ce qui est des états financiers, nous procédons à la vérification de plus de 100 organismes gouvernementaux.

En fait, la loi nous obligeait à mobiliser plus de ressources qu'il n'en fallait dans certains domaines, compte tenu de l'argent en cause et du risque associé. Grâce aux modifications proposées, nous pourrions gérer nos ressources plus efficacement. Je pense même qu'à la suite de tout le processus d'examen interne, nous en sommes venus à la conclusion que nous aurions recommandé au gouvernement d'arrêter d'investir dans ces secteurs même si celui-ci avait décidé de ne pas réduire notre budget.

Nous trouvons que ces compressions sont adéquates et que, dans l'ensemble, elles amélioreront l'efficacité de notre stratégie de vérification.

Le président : En tant que sénateurs et membres du Comité des finances, nous tentons de surveiller les ministères, de même que les dépenses proposées et engagées du gouvernement; nous restera-t-il suffisamment d'information pour faire notre travail?

M. Ferguson : Oui, tout à fait.

Le président : Monsieur Lee, je pense que c'est aussi ce que vous avez dit dans votre exposé, n'est-ce pas?

M. Lee : En effet. Je m'intéresse aux Budgets principaux des dépenses et aux différents rapports que j'ai mentionnés — même ceux qui datent de 15 ans —, et j'aborde plutôt la question d'un point de vue historique et comparatif. Bon nombre de ces rapports ont vu le jour au cours des 10 dernières années. Je trouve d'ailleurs que la communication d'information s'est améliorée et qu'elle est beaucoup plus efficace aujourd'hui. Désormais, on divulgue davantage d'information stratégique, disons, afin de

of Canada in years gone by, but the financial reporting from the Government of Canada is far stronger today than in the nineties. If you go back to the eighties, it was simply awful.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: When you say “performance audit” — I believe that “audit” in French is actually “vérification,” but I see you use the English word in your French texts — where do you get the expertise in all those areas? Do you hire outside people or do you have your own expertise? I am not talking about financial audits, but performance audits.

Lyn Sachs, Assistant Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: If I may comment on the use of the word “audit,” the terminology has changed recently and, in French, the word “vérification” has been replaced by “audit”. By way of information, we have changed to “audit,” in all our methodology documentation, but we have not changed the name of our office.

In terms of the expertise required for performance auditing, we have the option to do it by contract. One year, we hired a physician because we were going to audit the medical section of Health Canada. So we hired a physician for a short time.

In other cases, we hire students with a master’s degree. In the environment commissioner’s group, most of them have a master’s in environmental studies. In other cases, we have people with a bachelor’s degree in science because we want to set up a science area.

So we look for expertise that matches the requirements of the audits we are doing. For our financial work, they are accountants.

Senator Hervieux-Payette: If I understand correctly, from now on, not all organizations will be audited; some will even be abolished. Are they all now included in the internal reporting of the departments of which they are a part? That is how I understood it: they are still audited, but in a different way, inside the department.

Ms. Sachs: Yes, exactly.

Senator Hervieux-Payette: My final question: I have a colleague whose specialty this is, but I would just like to know by how much you have reduced your budget and by how many people you have reduced your staff?

Ms. Sachs: About 20 people. From a team of 400 auditors, we have eliminated 20. Eliminated is not the right word: we are expecting it to happen through attrition. We lose about 35 or 40 auditors each year. It is not really a huge challenge to reduce our staff by 20 people; we just have to stop replacing them when they leave.

donner une idée de l’orientation des politiques. C’est d’ailleurs partiellement attribuable aux critiques formulées au fil des ans par le Bureau du vérificateur général du Canada. Quoi qu’il en soit, la communication de l’information financière au sein du gouvernement du Canada est bien mieux aujourd’hui qu’elle ne l’était dans les années 1990. Et si l’on remonte aux années 1980, la situation était tout simplement exécration.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Quand vous parlez d’audit de performance — d’ailleurs je croyais que « audit », ça s’appelait vérification en français; je vois que vous utilisez le terme en anglais dans les textes français —, où allez-vous chercher l’expertises dans tous les sujets? Est-ce que ce sont des gens de l’extérieur que vous engagez ou avez-vous votre propre expertise? Je ne parle pas de la vérification comptable mais de l’audit de performance.

Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe, Bureau du vérificateur général du Canada : Pour commenter sur la terminologie du mot « audit », récemment les standards ont changé et, en français, le mot « vérification » a été remplacé par « audit ». Nous l’avons remplacé tout notre texte de méthodologie par « audit » mais nous n’avons pas changé le titre du bureau, à titre d’information.

En termes des expertises requises pour l’audit de performance, nous pouvons choisir de le faire de façon contractuelle. Une année, nous avons embauché un médecin, parce qu’on allait faire une vérification du côté médical à Santé Canada. Dans ce cas, nous avons embauché temporairement un médecin.

Dans d’autres cas, ce sont nos étudiants, que nous embauchons, qui ont leur maîtrise. Pour le groupe du commissaire, ils ont pour la plupart une maîtrise en environnement. Dans d’autres cas, on voit des gens qui ont un bac en science, parce qu’on veut établir un domaine en science.

Donc nous recherchons des talents en fonction des exigences de nos vérifications. Pour le côté financier, ce sont des comptables.

Le sénateur Hervieux-Payette : Si j’ai bien compris, dorénavant tous les organismes ne seront pas vérifiés, certains même sont abolis. Est-ce qu’ils sont déjà tous inclus dans le rapport annuel à l’intérieur des ministères dont ils relèvent? C’est ainsi que je l’ai compris : c’est déjà vérifié mais d’une autre façon, à l’intérieur du ministère.

Mme Sachs : Exactement, oui.

Le sénateur Hervieux-Payette : Dernière question, j’ai une collègue qui se spécialise là-dedans mais je voudrais juste savoir de combien vous avez réduit votre budget et de combien vous avez réduit votre effectif?

Mme Sachs : On parle d’environ une vingtaine de personnes. Sur une base de 400 vérificateurs, on en a éliminé 20. Éliminé est le mauvais terme car nous nous attendons à ce que ce soit fait par attrition. Nous perdons environ 35 à 40 vérificateurs chaque année. Pour réduire notre effectif de 20, ce n’est pas vraiment un gros défi; il faut arrêter de les remplacer lorsqu’ils partent.

Senator Hervieux-Payette: Those 400 auditors are in two categories: financial audits and performance audits. How many of each?

Ms. Sachs: About half and half. Some financial auditors can work as performance auditors because they have the skills to be able to work in both areas. We had about 250 auditors in finance and 150 in performance, but there is some flexibility between the two, depending on the projects we have.

Senator Hervieux-Payette: Those students of yours, are there a lot of them? They are temporary employees, I assume?

Ms. Sachs: We have a student program and about 50 of our auditors are people who have just graduated. They are indeterminate positions. We call them students because often they do not have their professional qualifications yet. But they are full-time, permanent positions. Sometimes, some of them are on leave taking exams, but they have positions. We also have summer students, but we do not count them in the 600.

Senator Hervieux-Payette: Now I have a question about museums. You were speaking earlier about a goal to be self-sufficient in terms of funding. Among OECD countries, are there any where museums are self-sufficient, meaning that they can survive on admission fees and donations alone?

[English]

Mr. McAvity: There is not one. For the record, I was not saying that museums should become totally self-sufficient; I was saying that they should become more self-sufficient.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Despite a reduced budget, you seem to be saying that there will be no cuts. Does that mean that your acquisition program for new works will continue as normal? By that I mean: will the budget that you set aside each year to encourage artists, especially contemporary ones, continue as normal?

[English]

Mr. McAvity: I would like to explain a bit about that. Museums have little money to purchase works of art. There are probably only two to five institutions that actually have acquisition budgets. Museums really depend on donations of works of art. Certified cultural property is a special program that certifies where an object is of national importance; and it receives accelerated tax benefits. About \$200 million in tax receipts are issued through that program each year; and it is absolutely vital. Museums do not have very many funds. The National Gallery has

Le sénateur Hervieux-Payette : Ces 400 vérifications sont dans deux catégories : vérification comptable et vérification de performance. Quels sont les ratios?

Mme Sachs : C'est environ moitié-moitié. Certains vérificateurs financiers peuvent travailler dans la vérification de performance parce qu'ils ont un talent qui peut s'exercer dans les deux domaines. Nous avons environ 250 vérificateurs pour le domaine financier et 150 pour le domaine de la performance, mais cela joue un peu entre les deux, selon les projets que nous avons.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quand vous parlez de vos étudiants, parlez-vous d'un nombre important? Je suppose qu'il s'agit de personnes employées temporairement?

Mme Sachs : Nous avons un programme d'étudiants où environ 50 de nos vérificateurs sont des jeunes qui viennent de terminer leur formation. Ce sont des postes indéterminés. Nous les appelons des étudiants parce que souvent ils n'ont pas encore reçu leur agrégation, mais ce sont des postes à plein temps et permanents. Parfois, il y a quelques absences pour passer des examens, mais ils sont embauchés. Nous avons aussi des étudiants d'été, mais ils ne sont pas comptés dans le 600.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'aurais maintenant une question concernant les musées. Tantôt vous parliez de la possibilité d'avoir un objectif d'autosuffisance en termes de financement. Y a-t-il un pays parmi ceux de l'OCDE dont les musées sont autosuffisants, c'est-à-dire qu'ils peuvent vivre juste avec les droits d'entrée et les dons?

[Traduction]

M. McAvity : Non, il n'y en a aucun. À titre indicatif, je n'ai pas dit que les musées devraient être complètement autosuffisants, mais plutôt qu'ils devraient s'améliorer sur ce plan.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Malgré la diminution dans le budget, vous semblez dire qu'il n'y aurait aucune coupure. Cela veut-il dire que votre programme d'acquisition pour de nouvelles œuvres continuera de façon normale, à savoir que le budget réservé chaque année pour de nouvelles œuvres pour encourager des artistes, en particulier contemporains, continuera comme à l'habitude?

[Traduction]

M. McAvity : Permettez-moi de vous expliquer un peu la situation. Les musées n'ont pas beaucoup d'argent pour acheter des œuvres d'art. À vrai dire, il n'y en a probablement que deux à cinq qui disposent d'un budget d'acquisition. Ils dépendent donc véritablement des dons d'œuvres. Le programme spécial de biens culturels certifiés vise les objets d'importance nationale et donne droit à un amortissement fiscal accéléré. Ce programme absolument indispensable permet chaque année de remettre des reçus aux fins de l'impôt à hauteur d'environ 200 millions de

a small fund and the Art Gallery of Ontario has a small fund, but the funds in no way meet their needs. They truly are dependent on donations.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Do all the donations come from Canada? Are all your donors Canadian?

[*English*]

Mr. McAvity: Not in all cases, but in most cases they are. A number of donors from foreign countries make donations. They are not always eligible for tax receipts because tax receipts apply only to Canadian taxpayers. There are a few mechanisms to help Americans who donate. As you know, universities frequently are supported by international donors as well.

Senator L. Smith: Mr. Ferguson, in terms of authority lines determining which departments will not have formal audits, is it within your jurisdiction to make those decisions or is there a balance between the government and you? How does that work?

Mr. Ferguson: The items contained in this bill were recommended by our office.

Senator L. Smith: Does this mean that with improved or modified reporting methods there will be a tightening up of the back office? I am trying to understand the benefits to this apart from the economic benefits. What are the benefits from an operational perspective that these changes will derive?

Mr. Ferguson: Do you mean the changes specifically aimed at our office?

Senator L. Smith: You mentioned 17 reduced audits on specific departments. That infers some form of improvement in terms of operational benefits. Mr. Lee suggested that over time the reporting mechanisms are getting stronger and stronger. From a practical operational perspective, what is the implication of the changes? Who do they affect? Does it mean that you will be able to restructure departments and people will lose their jobs? How does that work practically?

Mr. Ferguson: It was simply that we were required by legislation in the Office of the Auditor General of Canada to do financial audits on these different aspects of government. When you do a financial audit, there is a lot of overhead involved. Files have to be documented; standards have to be respected; and procedures have to be followed. For us to do a financial audit on a small organization is not an efficient use of our resources.

The changes related to the Office of the Auditor General of Canada simply allow us to not have that inefficiency in the work that we do and in the allocation of our resources. By removing that inefficiency, we are able to achieve our budget reduction.

dollars. Les musées ont bien peu d'argent. Le Musée des beaux-arts du Canada et celui de l'Ontario obtiennent chacun un financement modeste, mais la somme est loin de répondre à leurs besoins respectifs. Ils dépendent donc vraiment des dons.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que ce sont tous des dons provenant du Canada? Les donateurs sont-ils tous Canadiens?

[*Traduction*]

M. McAvity : La plupart du temps, mais pas toujours. Un certain nombre de donateurs viennent de l'étranger. Ils ne sont pas admissibles aux allègements fiscaux, car seuls les contribuables canadiens peuvent en profiter. Toutefois, quelques mécanismes encouragent les dons américains. Et comme vous le savez, les universités reçoivent souvent elles aussi des dons étrangers.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Ferguson, est-ce votre bureau qui a le pouvoir de décider quels ministères ne feront pas l'objet d'une vérification officielle? Sinon, prenez-vous la décision en collaboration avec le gouvernement? Quel est le processus?

M. Ferguson : C'est notre bureau qui a recommandé les dispositions qui figurent dans le projet de loi.

Le sénateur L. Smith : Par conséquent, les services de soutien seront-ils plus efficaces grâce à l'amélioration ou à la modification du mode de déclaration de l'information? J'essaie de comprendre les avantages de cette mesure, mis à part sur le plan économique. D'un point de vue opérationnel, quels avantages découlent des modifications?

M. Ferguson : Parlez-vous des modifications qui ciblent notre bureau?

Le sénateur L. Smith : Vous avez dit que 17 ministères particuliers ne feront plus l'objet d'une vérification. J'en déduis que cette modification comporte certains avantages sur le plan opérationnel. M. Lee a laissé entendre que les mécanismes de communication s'améliorent au fil du temps. D'un point de vue pratique, quel est l'effet des modifications? Qui touchent-elles? Si elles vous permettent de restructurer des ministères, entraîneront-elles des pertes d'emploi? Dans les faits, comment se traduiront les modifications?

M. Ferguson : À vrai dire, le bureau était tenu par la loi de vérifier les états financiers de ces différentes entités. Bien des coûts indirects sont associés à la vérification d'états financiers. Il faut prouver tous les éléments du dossier, respecter les normes et suivre les procédures. À nos yeux, vérifier les états financiers d'un petit organisme ne constitue pas une utilisation judicieuse de nos ressources.

Les modifications associées au Bureau du vérificateur général du Canada nous permettent tout simplement de pallier ce manque d'efficacité dans notre travail et dans la répartition de nos ressources. C'est ce qui nous permettra de réduire nos dépenses.

It is purely around the amount of effort that we spend in performing audits of these types of organizations. We were required to do that by legislation, but it was not an efficient use of our resources.

Senator L. Smith: Mr. Lee, you studied the whole issue of reporting for years. In your crystal ball, what do you see as the next step in the evolution of reporting? You have studied a lot of history. Do you have ideas moving forward? Obviously, you would have had the chance to analyze the various methods of reporting over time and to see that evolution. Where do you see that shifting to?

Mr. Lee: I see it shifting away from the traditional financial audit.

I did not disclose this, but I am a former commercial banker from years ago. The traditional audit conjures up images of the Hollywood stereotypes of people with magnifying glasses studying endless dry ledgers. I am not an auditor, so I will defer to the Auditor General. So much of the work has been automated that much of the traditional auditing function is being done by clever software programs that can detect abnormal patterns in data, whether daytime traders or people scamming dormant accounts and so on.

The movement is going toward the area that interests me: Getting value for money. When I say “value for money,” I am not talking about someone stealing, because we have one of the most honest public services in the world. Having travelled around the world to many Third World countries, I know that. The much more interesting questions arise when moving into these higher order analyses. If we spend X billion in National Defence, is it better than spending X billions in Environment Canada or Industry Canada? This is really fascinating for me.

I am not saying that the Auditor General and the auditors are there yet — and I do not want to sound academic and wonky — but it is this inter-utility comparison. In the private sector, you can compute the return on invested capital and compare an investment in Nike to an investment in a mining company. It is perfectly acceptable. The metrics used are widely accepted. We do not have an ROIC in government. Historically, it was called politics, I suppose, because that is how we determined where we wanted to put our money. However, it is a rough and crude metric. To look for something that is a bit more sophisticated and gets into the more social benefit to spending the money in one area versus another. I do not want to put words in the mouth of the Auditor General but I think that is where they are going; and it is a tremendous development.

Ces modifications sont uniquement liées aux efforts que nous consacrons à vérifier ce genre d'organismes. Nous étions tenus de le faire en vertu de la loi, mais il ne s'agissait pas d'une utilisation efficace des ressources.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Lee, vous avez étudié la production de rapports pendant des années. D'après vous, quelle sera la prochaine étape de l'évolution à cet égard? Vous avez beaucoup étudié l'histoire. Avez-vous une idée de ce que l'avenir nous réserve? Puisque vous avez analysé les différentes méthodes de production de rapports au fil du temps, vous en comprenez certainement l'évolution. Vers où nous dirigeons-nous, d'après vous?

M. Lee : Je crois que nous abandonnerons progressivement les vérifications traditionnelles des états financiers.

Je ne l'ai pas mentionné, mais j'ai travaillé dans le domaine bancaire commercial il y a des années. La vérification traditionnelle évoque à mes yeux un stéréotype hollywoodien, où des gens étudient à la loupe de grands livres arides et interminables. Puisque ce n'est pas ma profession, je m'en remets au vérificateur général. Quoi qu'il en soit, une grande partie des tâches est désormais automatisée; la majeure partie du travail traditionnel est accomplie par des programmes astucieux pouvant détecter des anomalies au sein de données, comme la présence de spéculateurs, d'individus qui fraudent les comptes inactifs, et ainsi de suite.

On se dirige vers l'optimisation des ressources, et c'est le domaine qui m'intéresse. En avoir pour son argent n'est pas synonyme de « vol », car nos services publics comptent parmi les plus honnêtes au monde. Je le sais puisque j'ai visité de nombreux pays du tiers monde. Les questions les plus intéressantes découlent d'analyses d'ordre élevé. Est-il plus profitable d'investir X milliards de dollars à la Défense nationale, ou plutôt à Environnement Canada ou à Industrie Canada? Tout cela me fascine vraiment.

Je ne dis pas que le vérificateur général et l'ensemble des vérificateurs en sont déjà là — sans vouloir paraître intellectuel ou détraqué —, mais nous nous dirigeons vers ce genre de comparaisons entre les services publics. Au privé, il est possible d'estimer le rendement du capital investi et de comparer un investissement chez Nike à celui au sein d'une société minière, par exemple. C'est tout à fait acceptable. Les paramètres utilisés sont largement acceptés. Or, le gouvernement n'a aucun système semblable. Depuis toujours, les décisions entourant les dépenses sont prises en fonction de considérations politiques. Or, il s'agit d'un paramètre approximatif et rudimentaire. Il faut donc envisager un moyen un peu plus raffiné de favoriser une dépense plutôt qu'une autre en fonction des bienfaits collectifs. Loin de moi l'idée de parler à la place du vérificateur général, mais je crois que c'est la direction que nous prenons, et je trouve qu'il s'agit d'un progrès considérable.

Senator L. Smith: I have a small point, Mr. Ferguson. Sometimes people in the public who may not be as well informed as people close to the action would look at the reduction of 17 formal audits and see it as a negative. What are your comments on that in terms of selling?

Mr. Ferguson: I want to be clear that for the purposes of this discussion, I will say that we have two lines of business, one being our performance audit. The performance audit line of business is where we do the value for money auditing, and where we say what the objective is. We go in and look at a program: “This is the objective and these are the criteria for the questions we are trying to answer.” We come up with a report and present it. It is those performance audits that we are probably best known for.

The other significant piece of our business is the financial statement audit. Most people and many parliamentarians probably do not even understand what we are doing in that area. An audit report on a financial statement is one page long. We do well over 100 financial statement audits each year, the biggest one being the Financial Statements of the Government of Canada. In that, we present an opinion as to whether those financial statements have been presented fairly, which is to say whether they have been prepared in accordance with Generally Accepted Accounting Principles and whether they have been presented fairly.

On the performance audit side — the side where we are looking at how different programs have been delivered, whether the organizations are meeting their objectives and that sort of thing — none of that is affected by any of these changes. These changes affect the fact that we had some inefficiency in our financial statement audit practice. We were required by law to put resources into areas that were not providing value for money, and that is what these changes are about.

Even if there was no budget reduction, I would not be sitting here recommending that we should go back and do these audits. Due to our history and experience with these audits, we feel they were not adding value, so we should not be doing them.

The Chair: Dr. Lee, to clarify the record, you used the acronym ROIC.

Mr. Lee: It stands for return on invested capital. I will again defer to the accountants — because I am not a chartered accountant, although I teach business strategy and public policy — ROIC is considered the most rigorous metric today. It is superior to ROI, ROA and ROE because of distorting effects in those metrics.

ROIC is the overarching and most neutral metric to compare the results of one company or an industry — you can have an industry ROIC — versus another firm in a completely different industry.

Le sénateur L. Smith : J’ai une petite question, monsieur Ferguson. Il pourrait arriver que des citoyens moins bien informés que ceux qui sont au cœur de l’action voient d’un mauvais œil l’abandon de 17 vérifications officielles. Comment pourriez-vous leur vendre l’idée?

M. Ferguson : Je tiens à préciser que pour les besoins de la présente discussion, je dirai que nous avons deux secteurs d’activité, l’un d’eux étant notre audit de performance. C’est dans le cadre de cet audit que nous procédons à la vérification de l’optimisation des ressources et que nous établissons les objectifs. Quand on entreprend la vérification d’un programme, on définit l’objectif et les critères qui permettront de répondre aux questions qu’on se pose. Nous produisons et soumettons ensuite notre rapport. Je pense que nous sommes probablement mieux connus pour nos audits de performance.

L’autre important volet de notre travail est l’audit des états financiers. La plupart des gens, et peut-être bien des parlementaires aussi, ne savent pas en quoi cela consiste. Le rapport issu d’un audit des états financiers n’est pas plus long qu’une page. Nous effectuons bien plus de 100 audits des états financiers chaque année, et le rapport le plus important est celui des États financiers du gouvernement du Canada. Pour ce rapport, nous indiquons si, selon nous, les états financiers ont été présentés de façon juste, c’est-à-dire s’ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les changements ne toucheront absolument pas les audits de performance, qui se penchent sur la prestation des différents programmes, l’atteinte des objectifs fixés pour les organisations et ainsi de suite. Les changements visent à remédier aux inefficacités relatives à l’audit des états financiers. La loi exige que nous investissions dans des secteurs qui ne permettent pas l’optimisation des ressources, et c’est à cela que s’attaquent les changements en question.

Même s’il n’était pas question de réduction budgétaire, je ne vous recommanderais pas aujourd’hui de rétablir ces audits. Compte tenu de nos expériences passées avec ces audits, nous pensons qu’ils n’ajoutent aucune valeur à nos activités, alors il n’est pas indiqué de maintenir cette pratique.

Le président : Monsieur Lee, afin que ce soit clair dans nos dossiers, pouvez-vous préciser ce que signifie le sigle RCI?

M. Lee : Cela signifie « rendement du capital investi ». Je m’en remets encore une fois à nos comptables, parce que même si j’enseigne la stratégie opérationnelle et les politiques publiques, je ne suis pas comptable agréé. Je pense que le RCI est considéré comme la mesure la plus rigoureuse à ce jour. Elle est plus fiable que le rendement de l’investissement (RI), le rendement de l’actif (RA) et le rendement des capitaux propres (RCP), en raison des effets de distorsion que subissent ces mesures.

Le RCI est la mesure la plus neutre qui existe pour comparer les résultats d’une entreprise ou d’une industrie — il est possible de connaître le RCI d’une industrie — par rapport à ceux d’une autre entreprise dans une toute autre industrie.

Setting aside differences in accounting systems, in theory you can compare across countries. You could ask what the ROIC is in a company in Canada versus that of a company in Germany. Setting aside differences in accounting systems, because we are not there yet, the whole idea is that it allows you to make comparisons that are not industry specific. Should I be investing money in a mining stock versus a retail store versus something else?

That is the Holy Grail of comparability for someone like myself who teaches strategy, which about trying to maximize investments across a potential range of industries rather than being wedded to one industry.

ROIC is return on invested capital is this “ubermetric” or overarching metric that is extremely useful. It is done in my classes, and it is standard reporting in business and economics to compute the ROIC for a company or industry to then compare it to other firms and other industries. It allows comparability.

Senator Callbeck: Mr. McAvity, in your presentation on museums you mentioned a youth intern program. Would you comment on that?

Mr. McAvity: Through Canadian Heritage, there is a program called Young Canada Works, which provides funding for summer jobs and for internships in museums, galleries, archives and libraries. My organization is charged with administering a portion of that program, and we receive a great number of applications for summer jobs. We can fund roughly about 50 per cent of the applications. We have to turn down the other 50 per cent due to the demand and lack of funding.

These are all very high-skilled jobs; these are not jobs mowing lawns or whitewashing rocks. These are research jobs, jobs dealing with the public, public relations, exhibit design and things like that.

In addition to the internship component, we receive so many applications that we are turning down 90 per cent every year. The funding is so inadequate. This budget contains a two-year provision of \$50 million for additional funding for youth internships, but it is not ear-marked for museums — it will be for the entire Canadian economy. We have asked for about a \$5 million increase, and ours would allow for 500 internships and would be a huge step forward.

The Chair: Are you talking about the budget rather than the proposed budget implementation act, Bill C-38?

Mr. McAvity: You have me on that one. It was in the budget. I am assuming it is a provision within the implementation act.

Si on oublie les différences entre les systèmes comptables, on peut en théorie comparer les données d'un pays à l'autre. On pourrait demander quel est le RCI d'une entreprise au Canada par rapport à celui d'une autre entreprise en Allemagne. Ne parlons pas des différences dans les systèmes comptables, car nous n'en sommes pas là, mais l'idée est de pouvoir faire des comparaisons qui ne sont pas propres à une seule industrie. C'est utile pour décider s'il est préférable d'investir dans des valeurs minières, dans un magasin de détail ou ailleurs.

C'est le Saint-Graal de la comparabilité pour quelqu'un comme moi qui enseigne la stratégie, qui consiste à tenter de maximiser les investissements dans une gamme potentielle d'industries, plutôt que de s'en tenir à une seule.

Le RCI, ou le rendement du capital investi, est une mesure absolue qui est extrêmement utile. Je l'enseigne dans mes cours, et c'est pratique courante dans le domaine des affaires et de l'économie de calculer le RCI d'une entreprise ou d'une industrie, pour ensuite le comparer à celui d'autres entreprises et industries. C'est un outil de comparaison.

Le sénateur Callbeck : Monsieur McAvity, dans votre exposé sur les musées, vous avez parlé d'un programme de stages pour les jeunes. Pourriez-vous nous en parler davantage?

M. McAvity : À Patrimoine canadien, il y a un programme appelé « Jeunesse Canada au travail », qui fournit du financement afin d'offrir des emplois d'été et des stages dans des musées, des galeries d'art, des centres d'archives et des bibliothèques. Mon organisation a le mandat d'administrer un volet de ce programme, et nous avons reçu beaucoup de demandes d'emplois d'été. Nous pouvons en financer environ la moitié. Vu la grande demande et les fonds limités, nous devons refuser le reste.

Ce sont des emplois très spécialisés; il n'est pas question de tondre des pelouses ni de blanchir des pierres à la chaux. Ce sont des emplois dans le domaine de la recherche, du service à la clientèle, des relations publiques, de la conception d'expositions et de choses du genre.

En plus de celles reçues pour le volet des stages, nous recevons tellement de demandes que nous devons en refuser 90 p. 100 chaque année. Le financement est franchement insuffisant. Le budget prévoit 50 millions de dollars sur deux ans en financement additionnel pour les stages jeunesse, mais ce ne sont pas des fonds réservés aux musées; ils seront distribués à l'échelle de l'économie canadienne. Nous avons demandé une augmentation d'environ 5 millions de dollars, et ce montant permettrait d'offrir 500 stages, ce qui serait une grande amélioration.

Le président : Parlez-vous du budget ou de la loi proposée sur la mise en œuvre du budget, c'est-à-dire le projet de loi C-38?

M. McAvity : Vous avez raison. C'était dans le budget. Je présume que c'est une des dispositions de la loi de mise en œuvre.

The Chair: Honourable senators, correct me if I am wrong, but I do not think we have seen that and we have spent a lot of time looking. However, that does not mean it will not be in the next budget implementation bill, which will come in the fall.

Mr. McAvity: If it is to have impact for two years, it better start soon.

The Chair: We will let the powers-that-be know that.

Senator Callbeck: I know you are familiar with Prince Edward Island and a number of small museums that we have there. Is this a program that any of those museums could access, or is this for larger museums?

Mr. McAvity: Very many small museums benefit from it, and significantly. We create about 1,500 jobs per year with the existing funding and most of it does go to small institutions.

Senator Callbeck: That is good to know.

On the indemnity in the Canada Travelling Exhibition and Indemnification Act, is that for large museums? There is nothing here for small ones.

Mr. McAvity: It is for large exhibitions, which have a minimum value of \$500,000 and up. That is the present program.

Senator Callbeck: Mr. Ferguson, I want to be clear about one of the paragraphs here in your brief: "We are proposing to discontinue our assessment of performance reports at Parks Canada." Parks Canada does the report and then you do the assessment of it, right?

Mr. Ferguson: That is right.

Senator Callbeck: There are three organizations that you will discontinue: Parks Canada, the Canadian Food Inspection Agency and the Canada Revenue Agency. Reading the next sentence or so, I would take that you will discontinue them because you have not been performing performance reports in any other government organizations.

Mr. Ferguson: To clarify, currently there is legislation that requires us to do an assessment of the performance reports of those three organizations. They are the only three organizations that we are required by legislation to do regular annual evaluations of their performance reports. We are not required to do it for any other organization or branch of government. We are saying that this will allow us simply to treat all the organizations on the same basis.

Le président : Honorables sénateurs, vous me corrigerez si je me trompe, mais je ne crois pas que cette disposition se trouve dans le projet de loi, et nous avons passé beaucoup de temps à l'examiner. Cela ne signifie toutefois pas qu'elle ne figurera pas dans le prochain projet de loi de mise en œuvre du budget, qui sera déposé à l'automne.

M. McAvity : Si la mesure doit s'échelonner sur deux ans, mieux vaut la mettre en œuvre rapidement.

Le président : Nous allons faire le message aux têtes dirigeantes.

Le sénateur Callbeck : Je sais que vous connaissez l'Île-du-Prince-Édouard et quelques-uns des petits musées que nous avons là-bas. Est-ce un programme dont pourrait bénéficier ces musées, ou s'adresse-t-il à des organisations plus grandes?

M. McAvity : Beaucoup de petits musées en profitent, et grandement. Nous créons environ 1 500 emplois par année avec le financement actuel, et la plupart des fonds sont versés à de petits établissements.

Le sénateur Callbeck : C'est bon à savoir.

Et pour ce qui est de l'indemnité prévue par la Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes, est-ce que cela s'adresse aux grands musées? Il n'y a rien ici à propos des petits musées.

M. McAvity : C'est pour les grandes expositions, qui ont une valeur minimale de 500 000 \$. C'est le programme actuel.

Le sénateur Callbeck : Monsieur Ferguson, j'aimerais avoir des précisions sur un des paragraphes de votre mémoire : « Nous avons également proposé la suppression de nos évaluations des rapports sur le rendement de Parcs Canada. » Parcs Canada produit le rapport, puis vous en faites la vérification. C'est bien cela?

M. Ferguson : C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Vous allez mettre fin aux vérifications de trois organisations : Parcs Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence du revenu du Canada. D'après la phrase suivante, je comprends que vous allez supprimer ces évaluations parce que vous n'êtes tenus d'évaluer les rapports de rendement d'aucune autre organisation gouvernementale.

M. Ferguson : Pour préciser les choses, il faut savoir qu'actuellement une loi nous oblige à faire une évaluation des rapports de rendement de ces trois organisations. Ce sont les seules trois organisations pour lesquelles la loi exige une évaluation annuelle des rapports de rendement. Nous n'avons pas à le faire pour aucune autre organisation ou division du gouvernement. Nous pensons que cela nous permettra tout simplement de mettre toutes les organisations sur un pied d'égalité.

Yes, we definitely can review performance reports. We can review performance. We can include these organizations, but we no longer have to dedicate resources to only evaluating the performance reports of those organizations every year.

Senator Callbeck: When you say that you will continue to include performance reporting as a topic of consideration or performance audit practice, you will still be doing some, will you not?

Mr. Ferguson: That is right, and from time to time, we may very well include these three organizations in that review.

Senator Callbeck: That clarifies it. Thank you.

Senator Eaton: Mr. McAvity, I sat on the board of the Royal Ontario Museum for 20 years. To clarify, my understanding is that with the indemnification level raised, museums will not have to go out and raise that money in order to attract a travelling exhibition. In other words, for the Picasso exhibit they would have had to go out and raise over \$1 million to buy insurance, sometimes from Americans. This saves them that money; is that correct?

Mr. McAvity: Yes, and you are quite correct that the insurance industry in Canada does not have the capacity to actually do the coverage. With the insurance policies being bought, the funds are going offshore, mostly to London or New York markets.

Senator Eaton: Hopefully that money will be put into acquisitions.

Mr. McAvity: Hopefully it will be put into something very good.

Senator Eaton: Mr. Ferguson, can you do a performance audit on almost anything, on all ministries and on any kind of activity?

Mr. Ferguson: In general, yes. Usually when it comes to Crown corporations we have a requirement to do special examinations under the Financial Administration Act, I believe.

We are required to do special examinations of Crown corporations and must do them over a 10-year period. Over that 10-year period we are required by law to go into each Crown corporation at least once to assess their internal controls and that type of thing.

Given that we are required to do that, it also effects what we choose to do performance audits on. That is why they tend to focus more on departments and departmental activities.

In general, we can do a performance audit on any organization of the government.

Nous pouvons sans aucun doute vérifier les rapports de rendement. Nous pouvons faire une vérification du rendement. Nous pouvons le faire aussi pour ces organisations, mais nous n'avons plus à consacrer des ressources exclusivement à la vérification des rapports de rendement de ces organisations chaque année.

Le sénateur Callbeck : Quand vous dites que vous allez continuer d'inclure l'information sur le rendement dans l'étendue de vos audits de performance, c'est que vous allez encore évaluer certains rapports, n'est-ce pas?

M. Ferguson : C'est exact. Nous pourrions très bien inclure ces organisations de temps à autre dans nos évaluations.

Le sénateur Callbeck : C'est plus clair. Merci.

Le sénateur Eaton : Monsieur McAvity, j'ai siégé au conseil d'administration du Musée royal de l'Ontario pendant 20 ans. J'aimerais être certaine d'avoir bien compris. Si je ne me trompe pas, grâce à l'augmentation de l'indemnisation, les musées n'auront plus à amasser des fonds en vue d'attirer une exposition itinérante. Autrement dit, pour avoir l'exposition Picasso, ils devraient recueillir plus de 1 million de dollars pour acheter des assurances, parfois auprès de compagnies américaines. Cela va donc permettre aux musées d'économiser de l'argent, n'est-ce pas?

M. McAvity : Oui, et vous avez tout à fait raison, l'industrie canadienne des assurances n'est pas en mesure d'offrir la couverture voulue. L'argent investi dans les polices d'assurance s'en va à l'étranger, notamment dans les marchés de Londres et de New York.

Le sénateur Eaton : Espérons que cet argent va servir aux acquisitions.

M. McAvity : On souhaite qu'il soit bien investi.

Le sénateur Eaton : Monsieur Ferguson, pouvez-vous faire un audit de la performance sur à peu près tout, sur n'importe quel ministère et n'importe quelle sorte d'activité?

M. Ferguson : En général, oui. Quand il s'agit de sociétés d'État, nous sommes tenus, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, je crois, de procéder à des examens spéciaux.

Nous sommes tenus de faire des examens spéciaux des sociétés d'État, et ceux-ci s'échelonnent sur une période de 10 ans. Chaque société d'État doit faire l'objet d'un examen au moins une fois pendant cette période de 10 ans, afin qu'on évalue les contrôles internes et ce genre de choses.

Étant donné que nous sommes tenus de faire ces examens, cela influe sur les sujets couverts par nos audits de performance. C'est pour cette raison qu'ils mettent surtout l'accent sur les ministères et les activités ministérielles.

Généralement, nous pouvons faire un audit de performance sur n'importe quelle organisation gouvernementale.

Senator Eaton: When you report every year it is mostly financially, with your comments as to whether the money has been well spent, right?

Mr. Ferguson: We would report annually to the boards of directors of all of these organizations. We would present them with a financial statement audit. That is well over 100 organizations we would report back to annually.

In terms of our performance audits, we tend to issue two reports on average, each of which can contain six or more chapters. We will also do a couple of examinations every year.

Senator Eaton: Out of which come your recommendations?

Mr. Ferguson: The performance audits are the ones in which you will usually see recommendations.

Senator Eaton: Which ones will you do next year?

Mr. Ferguson: I am not sure we have that with us. The ones under way now are available on our website. If we do not have them, we make that list available.

For the fall of 2012, some of the ones we are working on are performance audits in the areas of grants and contributions, professional service contracts in the public service.

Senator Eaton: Grants and contributions would cover cultural agencies.

Mr. Ferguson: I have to be careful to make sure that I do not misrepresent the scope of that audit. I would have to double-check.

Senator Eaton: I am sorry. I am taking you off track of what we are doing this afternoon. Thank you.

Senator Ringuette: Mr. Lee it is nice to see you again; it is three times within eight days I think. You seem to be quite an expert.

I was curious about the fact that you stated that you were looking into the Parliamentary Budget Officer. That position was created through a study done by this committee and the special request of Senator Oliver. That position was created through the Federal Accountability Act in 2006-07. Maybe you can use this in your research on the issue, but unfortunately I have asked twice in the last month for this committee to have the Parliamentary Budget Officer in front of us as a witness. He has been crunching the numbers in relation to Old Age Security. It is a great part of this current budget bill, Bill C-38. However, twice I have been refused by senators to have this gentleman — who was put into a position on the recommendation of this specific committee — as a witness.

Le sénateur Eaton : Les rapports annuels sont principalement axés sur l'aspect financier, puisque vous indiquez si l'argent a été bien dépensé ou non, n'est-ce pas?

M. Ferguson : Nous soumettons un rapport annuel au comité de direction de chacune de ces organisations. Nous leur présentons un audit des états financiers. C'est donc dire que nous devons produire un rapport annuel pour bien plus de 100 organisations.

Pour ce qui est de nos audits de performance, nous produisons en moyenne deux rapports, qui contiennent chacun au moins six chapitres. Nous procédons aussi à quelques examens chaque année.

Le sénateur Eaton : Dans quel rapport sont formulées vos recommandations?

M. Ferguson : Les recommandations sont généralement formulées dans les audits de performance.

Le sénateur Eaton : Lesquels ferez-vous l'an prochain?

M. Ferguson : Je ne suis pas certain d'avoir cette information avec moi. Les évaluations en cours sont indiquées sur notre site web. Si nous ne pouvons vous donner cette information maintenant, nous vous la ferons parvenir.

Quelques-uns des rapports prévus à l'automne 2012 porteront sur des audits de performance effectués dans le domaine des subventions et des contributions, et des contrats de service professionnel dans la fonction publique.

Le sénateur Eaton : Les organismes culturels seraient couverts par l'audit sur les subventions et les contributions.

M. Ferguson : Je dois m'assurer de ne pas vous induire en erreur sur la portée de cet audit. Je vais devoir vérifier.

Le sénateur Eaton : Je suis désolée. Je vous éloigne du sujet dont il est question cet après-midi. Merci.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Lee, je suis heureux de vous revoir. Je crois que c'est la troisième fois en huit jours. Vous semblez être tout un spécialiste.

J'étais curieuse d'en savoir plus sur votre affirmation concernant le directeur parlementaire du budget. Ce poste a été créé à l'issue d'une étude menée par le comité ici présent, à la demande spéciale du sénateur Oliver. Le poste a été créé conformément à la Loi fédérale sur la responsabilité en 2006-2007. Vous pourrez peut-être vous pencher là-dessus dans votre examen, mais j'ai demandé deux fois au comité au cours du dernier mois d'inviter le directeur parlementaire du budget à témoigner. Il a fait des calculs concernant la Sécurité de la vieillesse. C'est un important volet du projet de loi C-38, le projet de loi de mise en œuvre du budget. Malheureusement, les sénateurs ont refusé à deux reprises de faire témoigner ce monsieur, qui occupe un poste ayant été recommandé par notre propre comité.

I will move on to my question. Treasury Board is ultimately responsible for the public service and staffing of all the departments overseeing the Public Service Commission, and is only responsible upon request to staff the position and audit those.

Therefore, when we look at the Treasury Board removing a report to Parliament — never mind the numbers that are in there — which Parliament has to review and agree or disagree with, it is the primary function of parliamentarians to look at what is going on and say if they agree or not.

I am sorry to disagree with you, because ultimately the responsibility of human resources for all departments of the Government of Canada is with Treasury Board. Treasury Board needs to report on one of its key responsibilities to Parliament, which is human resources.

When the officials from Treasury Board were before us, they said you can look at accurate information on the website. Parliament does not review, accept or deny a website. You have to comment on that.

Mr. Lee: Yes. In response to the comment about old age pensions, Professor Kevin Milligan at UBC has published extensively on that and so has OECD. I mention that as an *obiter* to you. I did not mean at all to sound critical of the PBO. I read the report of this committee and it was excellent. I am doing this because it is approaching the five-year point and I am looking at where it worked, where it did not and where the gaps are. I am hoping to have it finished by August.

To turn to your concerns, I do not completely agree with you. Treasury Board is responsible for providing framework for the reporting to Parliament for Parts I, II and III of the Main Estimates. Of course there is an incredible wealth of information in the DPRs and RPPs that I use and am using for another article. I published an article in 1998 called *Pink Slips and Running Shoes* on the Liberal government downsizing. I am now doing another one on the Conservative government downsizing and comparing it to the Liberal downsizing.

Senator Ringuette: What will be the name of that one?

Mr. Lee: It will be called *Pink Slips and Running Shoes Redux*?

Senator Hervieux-Payette: It is pink, really?

Mr. Lee: That was in reference to then-candidate Brian Mulroney in June 1984 who said, “When we are elected, we are going to give them pink slips and running shoes.” I was applying it humorously or ironically to the Liberal government of the day, as they were the ones who did the pink slips and running shoes. I argued in the article that Mulroney had given job security not once but twice, contrary to his promise.

J’en arrive à ma question. Le Conseil du Trésor est ultimement responsable de la fonction publique et de la dotation de tous les ministères supervisant la Commission de la fonction publique, et c’est seulement sur demande qu’il peut doter les postes et faire les vérifications connexes.

Donc, savoir que le Conseil du Trésor prive le Parlement d’un rapport, et c’est sans parler des chiffres qu’il contient... C’est la fonction première des parlementaires d’examiner ce qui se passe et d’approuver ou non ce qu’ils voient.

Je suis désolée de vous contredire, mais au bout du compte, la responsabilité des ressources humaines de tous les ministères du gouvernement du Canada revient au Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor doit rendre compte au Parlement de l’une de ses principales responsabilités, c’est-à-dire les ressources humaines.

Quand nous avons reçu les représentants du Conseil du Trésor, ils nous ont dit qu’on pouvait trouver des données précises sur le site web. Le Parlement n’examine pas les sites Web, pas plus qu’il ne les approuve ou désapprouve. J’aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

M. Lee : Oui. Pour ce qui est de la Sécurité de la vieillesse, le professeur Kevin Milligan, de l’Université de la Colombie-Britannique, a publié de nombreuses données à ce sujet, tout comme l’OCDE. Je vous l’indique en passant, simplement. Je n’avais pas du tout l’intention de critiquer le directeur parlementaire du budget. J’ai lu le rapport du comité, et je l’ai trouvé excellent. Je fais cet exercice parce qu’on arrive à la fin de la période de cinq ans, et j’essaie de voir ce qui a fonctionné, ce qui n’a pas fonctionné et où sont les lacunes. J’espère avoir terminé d’ici le mois d’août.

Pour ce qui est de vos préoccupations, je ne suis pas tout à fait de votre avis. Le Conseil du Trésor est responsable de fournir le cadre de travail entourant la reddition de comptes au Parlement pour les parties I, II et III du budget principal des dépenses. J’utilise évidemment beaucoup de données tirées des rapports ministériels sur le rendement et des rapports sur les plans et les priorités, que j’emploie aussi pour un autre article. J’ai publié un article en 1998 intitulé *Pink Slips and Running Shoes*, qui porte sur la réduction des effectifs du gouvernement libéral. Je travaille sur un nouvel article en ce moment sur la réduction des effectifs entreprise par le gouvernement conservateur, et je la compare à celle du gouvernement libéral.

Le sénateur Ringuette : Comment va s’appeler cet article?

M. Lee : Ce sera *Pink Slips and Running Shoes Redux*?

Le sénateur Hervieux-Payette : Littéralement?

M. Lee : Je faisais référence à ce que Mulroney avait dit en juin 1984, alors qu’il était candidat aux élections. Il avait déclaré qu’une fois élu, il allait distribuer des avis de congédiement et des espadrilles. J’avançais dans cet article que Mulroney avait offert une sécurité d’emploi deux fois plutôt qu’une, contrairement à la promesse qu’il avait faite.

To turn to your issue and the question you raised, I do not quite agree with you. The mass of human resource reporting does not mean that I do not believe in the Treasury Board. Yes, the budgets, numbers, DPRs and the RPPs are there, but if you want aggregate reporting by break down of gender or age segmentation, regional or salary break down you go to the Public Service Commission annual report. It is the most authoritative report of all, and you go to the PCO's Annual Report to the Prime Minister on the Public Service of Canada. They are both vastly superior reports to the one being terminated.

Senator Ringuette: It is the Treasury Board that has issued 19,000 letters of layoff. Those are the pink slips you were referring to.

Mr. Lee: They are deemed, under the FAA, to be the manager of the public service.

Senator Ringuette: Exactly.

I have a question for Mr. Ferguson. I have looked at the 17 agencies that you were referring to. If my memory is right, most of those financial audits were done jointly by your office and private sector firms. If my memory is right, the financial audits of VIA Rail, CMHC, the Canadian Tourism Commission, and Export Development Canada were joint audits with the private sector.

Mr. Ferguson: We do many joint audits with the private sector for many Crown corporations, but the Crown corporations that you just mentioned, for example VIA Rail and so on, are not the ones being affected by this in terms of our audits. Those are not the organization being affected by the changes in this bill from the point of view of our audits. We will continue to audit organizations like VIA Rail and CBC. Private sector firms are sometimes involved as joint auditors.

Ms. Sachs: The Crown corporations are subject to special examinations. Legislation has changed to allow those to happen over 10 years instead of five. The special exams have not been eliminated but extended, but they still have annual financial audits — joint audits — that have not been touched by this.

Senator Ringuette: I am looking at a document that I got this morning from Treasury Board in regard to questions that we asked when they were in front of us to do with looking into Bill C-38. Question number 2 asks: "Can you provide a list of Crown corporations and their respective financial years, showing which ones would be affected by the amendment to FAAs, 131.1, and which ones would not be? In the list of the ones that would

Pour revenir à la question que vous avez posée, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Le fait qu'il existe une multitude de rapports sur les ressources humaines ne signifie pas que je ne crois pas au Conseil du Trésor. Oui, les budgets, les chiffres, les RMR et les RPP sont là, mais si vous voulez une ventilation des données par sexe ou par âge, ou encore par région ou par salaire, vous consultez le rapport annuel de la Commission de la fonction publique. C'est le rapport qui fait le plus autorité, et vous pouvez consulter le rapport annuel du BCP au premier ministre sur la fonction publique du Canada. Ces deux rapports sont nettement supérieurs à celui qui vient d'être éliminé.

Le sénateur Ringuette : C'est le Conseil du Trésor qui a émis 19 000 lettres de mise à pied. Ce sont les avis de renvoi auxquels vous avez fait référence.

M. Lee : En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, c'est le Conseil du Trésor qui est réputé être le gestionnaire de la fonction publique.

Le sénateur Ringuette : Exactement.

J'ai une question à poser à M. Ferguson. J'ai jeté un coup d'œil sur les 17 organismes que vous avez mentionnés. Si ma mémoire est bonne, la plupart de ces évaluations financières ont été menées conjointement par votre bureau et des firmes du secteur privé. Si je me souviens bien, les vérifications financières de VIA Rail, de la SCHL, de la Commission canadienne du tourisme et d'Exportations et développement Canada ont été effectuées conjointement avec le secteur privé.

M. Ferguson : Nous menons de nombreuses vérifications conjointement avec le secteur privé, et ce, pour de nombreuses sociétés d'État, mais celles que vous avez mentionnées, par exemple VIA Rail et cetera, ne sont pas touchées par cette mesure. Ce ne sont pas les organismes qui sont visés par les changements apportés par ce projet de loi, pour ce qui est de nos vérifications. Nous allons continuer de vérifier des organisations comme VIA Rail et la Société Radio-Canada. Des firmes du secteur privé participent parfois à cet exercice à titre de covérificatrices.

Mme Sachs : Les sociétés d'État sont sujettes à des examens spéciaux. La loi a été modifiée pour que ces examens aient lieu sur une période de 10 ans au lieu de cinq ans. Les examens spéciaux n'ont pas été éliminés, mais prolongés, et les sociétés d'État font encore l'objet de vérifications financières annuelles — des vérifications conjointes — qui n'ont pas été touchées par cette mesure.

Le sénateur Ringuette : Je regarde un document que j'ai reçu ce matin du Conseil du Trésor, en réponse aux questions que nous avons posées lorsque ses porte-parole ont comparu devant nous dans le cadre de l'étude du projet de loi C-38. On leur avait demandé, à la question 2, s'ils pouvaient nous fournir une liste des sociétés d'État, et leur fin d'année financière respective, montrant lesquelles seraient touchées par la modification apportée à

be — the 17 — are the ones that I have just mentioned. That is a response that we got from Treasury Board through the clerk of this committee. That is why I am asking these questions.

Mr. Ferguson: I can read you the list of organizations that we will be discontinuing the financial audit of as a result of this legislation, if that helps.

Senator Ringuette: I guess your list does not concur with the list that Treasury Board has sent in reply to a question from this committee.

The Chair: Do we know the lists?

Senator Ringuette: This is what we got.

The Chair: What you are holding up would have been circulated.

Senator Ringuette: Yes. Every member should have had it this morning or yesterday by email.

The Chair: Most of us were at another meeting this morning and just have not gotten back to the office.

Senator Ringuette: Actually, we got this on Friday afternoon in our emails from Treasury Board.

The Chair: Honourable senators, we will have an opportunity to look at that. You want that compared to another list that Mr. Ferguson will be making available to us?

Senator Ringuette: The list that Treasury Board has sent as an answer to our question is not the same as the one Mr. Ferguson is talking about. They list 17 Crown corporations covered by the amendments in Bill C-38. Included in that, which was going to be my next question but which maybe you can answer now, was the Bank of Canada. We can certainly give you a copy of the reply that we got from Treasury Board.

Mr. Ferguson: There is obviously some confusion about the entities that are affected. When we say that we are going to discontinue 17 audits, only 12 of them require legislative changes. The other five do not require legislative change. The legislation contains 12 organizations that, because of the changes being brought forward, we will no longer have to do the financial statement audit for. Again, many of them are sort of department-like, but I do not think that any of them are the organizations that you just mentioned.

Senator Ringuette: Are there any changes for — and I want to focus on this one — the Bank of Canada?

Mr. Ferguson: I am not even sure that we do any work at the Bank of Canada.

Senator Ringuette: Exactly.

l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et lesquelles ne le seraient pas. Celles que j'ai mentionnées figurent dans la liste des 17 sociétés d'État qui seraient visées. C'est la réponse que le Conseil du Trésor nous a remise par l'intermédiaire de la greffière du comité. C'est pourquoi je pose ces questions.

M. Ferguson : Je peux énumérer les organismes qui ne feront plus l'objet d'une vérification financière par suite de cette mesure législative, si cette information peut vous être utile.

Le sénateur Ringuette : Je pense que votre liste ne concorde pas avec celle que le Conseil du Trésor a envoyée en réponse à une question posée par notre comité.

Le président : Sommes-nous au courant des listes?

Le sénateur Ringuette : C'est ce que nous avons reçu.

Le président : Ce que vous avez entre les mains aurait été distribué.

Le sénateur Ringuette : Oui. Tous les membres auraient dû recevoir ce document ce matin ou hier, par courriel.

Le président : La plupart d'entre nous participions à une séance ce matin et nous ne sommes pas retournés à nos bureaux.

Le sénateur Ringuette : En fait, le Conseil du Trésor nous a envoyé ce document vendredi après-midi, par courriel.

Le président : Honorables sénateurs, nous aurons l'occasion d'y jeter un coup d'œil. Vous voulez qu'on le compare à une autre liste que M. Ferguson nous fera parvenir?

Le sénateur Ringuette : La liste que le Conseil du Trésor nous a envoyée en réponse à notre question n'est pas la même que celle dont parle M. Ferguson. On y énumère 17 sociétés d'État qui seront touchées par les modifications apportées par le projet de loi C-38. Parmi celles-ci — et c'était là ma prochaine question, mais vous pouvez peut-être y répondre maintenant —, il y avait la Banque du Canada. Nous pouvons vous remettre une copie de la réponse que nous avons reçue du Conseil du Trésor.

M. Ferguson : Il y a évidemment une certaine confusion quant aux organismes qui seront touchés. Lorsque nous disons que nous allons mettre un terme à 17 vérifications, seulement 12 d'entre elles nécessitent une modification législative. Les cinq autres n'en ont pas besoin. Le projet de loi vise 12 organismes dont les états financiers n'auront plus besoin d'être vérifiés, par suite des changements proposés. Je le répète, bon nombre de ces organismes sont de type ministériel, mais je ne crois pas que ce sont ceux que vous venez de mentionner.

Le sénateur Ringuette : Y a-t-il des changements prévus pour la Banque du Canada? J'aimerais qu'on s'attarde un peu sur cet organisme.

M. Ferguson : Je ne suis pas certain que nous faisons même des vérifications de la Banque du Canada.

Le sénateur Ringuette : Exactement.

Mr. Ferguson: For the organizations that you talked about, there are no changes in terms of our audit responsibilities with those organizations. I want to be careful in case there is something else in the legislation that affects some of those organizations, but it has nothing to do with our audit.

Senator Ringuette: This was specific. We will give you a copy if you could clarify. Mr. Chair, may I continue regarding the Bank of Canada?

The Chair: Are you going on to another point because you are over your 10 minutes.

Senator Ringuette: I am still on the same issue.

The Chair: I can put you on round two, but you can finish up with this one point.

Senator Ringuette: My memory is that the Bank of Canada has appeared before this committee, and, when asked something in regard to being audited by the Auditor General's office — you were not in that position at the time — they implied that the office was not welcome at the bank.

Mr. Ferguson: The only thing that I can tell you — and I would have to go back to get some clarification — is that we do not audit the Bank of Canada.

Senator Ringuette: But you could.

Mr. Ferguson: That is where I am saying that I would need to go back for clarification. I would have to double-check legislation to see whether we can or not, but we do not.

The Chair: Is that important for you to know? Should we get an undertaking from them?

Senator Ringuette: I think it is all part of the reality that the auditor is telling us and the information that we got from Treasury Board through our clerk.

The Chair: We will make sure that you have a copy to help us to make a comparison. There is a Division 1 of Part 4 and a Division 5 of Part 4, and there are different reporting requirements. Dr. Lee made mention of Division 5 in some other areas where there is not reporting required. It may be that we are confusing the two, but we will ask you to clarify that for us. If it is helpful, great. If it is not, you are best suited to clarify it.

Senator Buth: Thank you for being here today.

I have a question for Mr. McAvity. You say that your organization covers all museums. Is that very, very large ones like the Museum of Civilization all the way down to Carmen, Manitoba?

Mr. McAvity: Yes, we have close to 2,000 members.

M. Ferguson : Pour les organisations dont vous avez parlé, il n'y a aucun changement en ce qui a trait à nos responsabilités de vérification auprès de ces organismes. Je tiens à être prudent au cas où le projet de loi contiendrait autre chose qui touche certains de ces organismes, mais cela n'a rien à voir avec nos vérifications.

Le sénateur Ringuette : C'était très précis. Nous vous remettrons une copie si vous pouvez apporter des éclaircissements. Monsieur le président, puis-je continuer à poser des questions au sujet de la Banque du Canada?

Le président : Dites-nous si vous allez aborder un autre aspect, parce que vous avez dépassé vos 10 minutes d'intervention.

Le sénateur Ringuette : C'est toujours le même sujet.

Le président : Je peux vous inscrire pour la deuxième série de questions, mais je vous laisse terminer votre intervention sur ce point.

Le sénateur Ringuette : Si je me souviens bien, des porte-parole de la Banque du Canada ont comparu devant notre comité et, lorsqu'on leur a posé des questions au sujet des vérifications faites par le Bureau du vérificateur général — vous n'occupiez pas ce poste à l'époque —, ils ont laissé entendre que le bureau n'était pas le bienvenu à la banque.

M. Ferguson : La seule chose que je peux vous dire — et il faudrait que j'aie obtenu certaines précisions —, c'est que nous ne menons pas de vérification de la Banque du Canada.

Le sénateur Ringuette : Mais vous pourriez le faire.

M. Ferguson : C'est pourquoi j'ai dit qu'il faudrait que j'obtienne des éclaircissements. Il faudrait vérifier ce que dit la loi pour voir si nous pouvons le faire ou non, mais nous ne le faisons pas.

Le président : Est-ce important pour vous de savoir cela? Devrions-nous obtenir un engagement de leur part?

Le sénateur Ringuette : Je crois que cela fait partie de la réalité dont le vérificateur nous parle et de l'information que nous a transmise le Conseil du Trésor par l'intermédiaire de notre greffière.

Le président : Nous allons nous assurer que vous obteniez une copie pour nous aider à faire une comparaison. Il y a la section 1 de la partie 4 et il y a la section 5 de la partie 4, et les exigences en matière de rapport sont différentes. M. Lee a parlé de la section 5 dans certains autres domaines où des rapports ne sont pas requis. Il est possible que nous soyons en train de confondre les deux, mais nous allons vous demander de clarifier cela pour nous. Si c'est pertinent, parfait. Si ce ne l'est pas, vous êtes le mieux placé pour clarifier la chose.

Le sénateur Buth : Merci d'être ici aujourd'hui.

J'ai une question à poser à M. McAvity. Vous dites que votre organisme englobe tous les musées. Est-ce que cela inclut les très grands musées, comme le Musée des civilisations, jusqu'à celui de Carman, au Manitoba?

M. McAvity : Oui, nous comptons près de 2 000 membres.

Senator Buth: You commented that the indemnification clause will cover exhibits of half a million dollars and up. How many of those would there be in Canada now?

Mr. McAvity: In the last few years, the program itself has been limited, so it has only been able to cover a small number of exhibitions per year. This will allow it to cover at least double, close to triple, the number of exhibitions.

Senator Gerstein: Mr. Ferguson, in your opening remarks you made reference to the fact that in July 2011 officers of Parliament received letters from their respective ministers encouraging them to adhere to the spirit and intent of the government's strategic and operational review. You talked about how you carried out a thorough and comprehensive review of the office.

You have been there about six months, which is about half the time since this was put out initially. Could you share with the committee some of your observations as to the efficiency of the Auditor General's department after your first six months? What has surprised you positively and what has just plain surprised you?

Mr. Ferguson: The Office of the Auditor General of Canada is a robust institution that is dedicated to ensuring that the information we provide to parliamentarians is based on sound practice and on complying with accounting and assurance standards; that we have a robust methodology in place when we go about our performance audit or our financial audits to gather the information we need; and that when we present something to Parliament we can be sure that we have done all of our due diligence to ensure that it is the right information.

I do not think it necessarily surprised me, but certainly I was pleased to see the extent and the depth of that rigor and dedication to ensuring that the information we present is accurate.

Like all organizations, we cannot rest on the work that we have done in the past. We always have to be challenging ourselves to figure out whether we are presenting the best product that we can present; and the organization embraces that. It is a robust organization. I was pleased to find the organization in that shape, which I expected to find. It is a well-run organization. Obviously, because I have only been there six months, it has nothing to do with me; it has more to do with people like Lyn Sachs, who has been there quite a while and has been responsible for our financial and human resource and strategic planning and those types of things. I feel well supported in a very good organization.

Senator Gerstein: Assuming that they would have started on some of these areas for reduction prior to your coming in, with what you have seen after six months, would these have been the areas that you would have gravitated to?

Le sénateur Buth : Vous avez dit que la disposition relative à l'indemnisation visera des expositions d'un demi-million de dollars et plus. Combien y en aurait-il au Canada présentement?

M. McAvity : Au cours des dernières années, le programme lui-même a été limité, alors il n'a couvert qu'un petit nombre d'expositions par année. Cette mesure permettra de couvrir au moins le double du nombre d'expositions, voire presque le triple.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Ferguson, vous avez dit dans votre déclaration préliminaire qu'en juillet 2011, les hauts fonctionnaires du Parlement avaient chacun reçu de leur ministre une lettre les encourageant à se conformer à l'esprit de l'examen stratégique et fonctionnel du gouvernement. Vous avez mentionné que vous aviez procédé à un examen rigoureux et exhaustif de votre bureau.

Vous occupez votre poste depuis environ six mois, ce qui correspond à peu près à la moitié du temps qui s'est écoulé depuis que cette lettre a été envoyée. Pouvez-vous nous faire part de vos observations sur l'efficacité du Bureau du vérificateur général, six mois après être entré en fonction? Qu'est-ce qui vous a agréablement surpris, et qu'est-ce qui vous a tout simplement surpris?

M. Ferguson : Le Bureau du vérificateur général du Canada est une institution solide qui s'emploie à faire en sorte que l'information qu'elle fournit aux parlementaires est fondée sur de bonnes pratiques et est conforme aux normes comptables et aux normes d'assurance de la qualité; que nous suivons une méthodologie rigoureuse dans le cadre de nos vérifications de rendement ou nos audits financiers pour recueillir l'information dont nous avons besoin; et que, lorsque nous présentons un document au Parlement, nous sommes certains que nous avons fait preuve de toute la diligence raisonnable pour nous assurer de fournir la bonne information.

Je ne crois pas avoir été surpris, mais j'étais certainement ravi de constater l'ampleur et la profondeur de cette rigueur et de cet engagement à faire en sorte que l'information que nous présentons est exacte.

Comme toutes les organisations, nous ne pouvons nous asseoir sur nos lauriers. Nous devons constamment nous remettre en question et voir si nous présentons le meilleur produit possible; et l'organisation adhère à cette philosophie. C'est une organisation solide. J'étais ravi de trouver un bureau en aussi bonne forme, ce qui correspondait à mes attentes. L'organisation est bien dirigée. Évidemment, comme j'occupe mes fonctions depuis six mois seulement, je n'y suis pour rien; on le doit plutôt à des personnes comme Lyn Sachs, qui travaille au bureau depuis un certain temps et qui est responsable de notre planification financière et stratégique, de notre planification en matière de ressources humaines et de ce genre de choses. Je me sens bien appuyé dans une très bonne organisation.

Le sénateur Gerstein : En présumant qu'on aurait commencé à examiner ces secteurs en vue des compressions budgétaires avant votre entrée en fonction, d'après ce que vous avez vu au cours des six derniers mois, auriez-vous ciblé ces mêmes secteurs?

Mr. Ferguson: Without being able to put the clock back and go through that exercise, I would suggest that when I was the Auditor General of New Brunswick, we did a similar exercise. We said that some organizations we were required by legislation to audit were just not providing value for money for us to put the resources into those types of areas. When I received the information about these types of reductions, it rang true to me to see whether organizations that require audit under the legislation are not adding value for us to do the audit; it is the right place to look.

The Chair: Dr. Lee, I am sorry that we kept you a bit over your time. Thank you for being here.

Mr. Lee: Thank you very much, and my apologies.

The Chair: That is quite all right. We will see you again.

Senator Peterson: Could the Auditor General tell us what percentage of the targeted expenditure reduction is being achieved by eliminating staff positions?

Mr. Ferguson: I will start my response by coming at it the opposite way. Our overall reduction will result in a reduction of around 60 staff eventually. We expect to be able to handle most of that through attrition. I will ask Ms. Sachs whether she can give us a further breakdown.

Ms. Sachs: About two thirds is salary and one third is non-salary. The FTEs account for about two thirds of our reduction. We are reducing overall 8 per cent, which is about \$6.7 million. Out of that, there is about \$4 million in salaries and \$2 million out of pocket.

Senator Peterson: That is just your department.

Ms. Sachs: Yes.

Senator Peterson: I am thinking of the big picture.

Mr. Ferguson: I am sorry; I misunderstood you. That is not information that we have. The only information we have would be relative to our organization.

Senator Peterson: Where could we get that information, chair?

The Chair: We will ask the clerk to try to trace that down. I had a figure of 20 out of 400 auditors.

Ms. Sachs: I was commenting on the whole reduction, which includes 30 administrative non-auditors and 10 financial auditors.

The Chair: The total is 60.

Ms. Sachs: It is 60 in total, which is about 8 per cent of our dollars and 10 per cent of our staff.

M. Ferguson : On ne peut pas revenir en arrière et refaire cet exercice, mais je dirais que nous avons fait un exercice similaire lorsque j'étais vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Nous avons conclu qu'il n'était pas financièrement justifié d'affecter des ressources pour effectuer des vérifications auprès de certains organismes, comme le prévoyait la loi. Lorsqu'on m'a informé de ce genre de réductions, j'ai compris qu'il fallait voir s'il valait la peine de mener certaines vérifications prévues par la loi; c'est l'endroit où il faut regarder.

Le président : Monsieur Lee, je suis désolé de vous avoir retenu plus longtemps que prévu. Merci de votre présence.

M. Lee : Merci beaucoup, et je vous prie de m'excuser.

Le président : C'est déjà fait. Nous allons vous revoir.

Le sénateur Peterson : Le vérificateur général pourrait-il nous dire quel pourcentage de la réduction projetée des dépenses sera réalisé par l'élimination des postes?

M. Ferguson : Je vais vous répondre en abordant la question dans le sens inverse. La compression globale de nos dépenses entraînera une réduction d'environ 60 employés. Nous nous attendons à procéder, dans la plupart des cas, par attrition. Je vais demander à Mme Sachs si elle peut nous donner des chiffres plus détaillés.

Mme Sachs : Environ les deux tiers des compressions correspondent à des dépenses salariales, et un tiers des réductions visent des dépenses non salariales. Les équivalents temps plein comptent pour environ les deux tiers de notre réduction. Nos dépenses globales diminuent de 8 p. 100, soit d'environ 6,7 millions de dollars. De cette somme, environ 4 millions de dollars correspondent à des salaires et 2 millions de dollars correspondent à des dépenses directes.

Le sénateur Peterson : On ne parle ici que de votre bureau.

Mme Sachs : Oui.

Le sénateur Peterson : Je songeais à l'ensemble du tableau.

M. Peterson : Excusez-moi; je vous ai mal compris. Nous n'avons pas cette information. La seule que nous avons a trait à notre organisation.

Le sénateur Peterson : Où pourrions-nous obtenir cette information, monsieur le président?

Le président : Nous allons demander à la greffière d'essayer de la trouver. Selon les données que j'avais, c'étaient 20 vérificateurs sur 400.

Mme Sachs : Je parlais de l'ensemble de la réduction, qui comprend 30 membres du personnel administratif qui ne sont pas des vérificateurs et 10 vérificateurs financiers.

Le président : Le total est de 60.

Mme Sachs : Il y en a 60 au total, ce qui correspond à environ 8 p. 100 de notre budget et 10 p. 100 de notre personnel.

The Chair: That amounts to a saving of \$6.7 million.

Ms. Sachs: Yes, out of an \$85 million to \$88 million in the estimates.

The Chair: The total number of employees is approximately 500. Is that right?

Ms. Sachs: It is closer to 600. It went from 570 to 700 at one point. We will be dropping down to about 575 when this is all done.

Senator Runciman: I have a couple of quick questions for Mr. McAvity. I am curious about the indemnification program. Does that benefit smaller museums? You talked about exhibitions like Van Gogh and *Titanic* in larger urban centres. Does this help smaller museums in smaller communities?

Mr. McAvity: It is not the museum that is the issue but rather the content in the exhibition. Unfortunately, you are quite right: Most of the small institutions do not receive exhibitions of this magnitude. We have asked that the program be reviewed in another two-year period with a view to removing the ceiling per exhibition. That would make it consistent with other exhibitions. We could also use that time to look at other ways that indemnification could be applied for the benefit of our sector.

Indemnification is a contingent liability, not an actual expenditure of funds. There is a significant amount of risk management and mitigation of risk that goes into all of these applications. That is why there has never been a claim.

The same principles could be applied in many other areas, not just in museums. For example, the Government of Canada self-insures most of its facilities. I believe that Senator Eaton is a director on a board of trustees.

Senator Eaton: I was.

Mr. McAvity: Such institutions purchase directors and officers liability insurance, which is yet another expense that is required. There has never been a claim on a museum. There has been only one claim on a not-for-profit in Canada against a trustee. I could stand corrected on that, but I recall one a number of years ago. This strikes me as an area where it would be appropriate to benefit community organizations, and so on. There would have to be rules on it, though.

The State of Illinois, I believe, provides indemnity to boards of trustees on certain community activities.

I think there are some very creative ways in this day and age that we could be looking at low-cost or no-cost kinds of programs. I would like to see more incentives in place for travelling exhibitions. We used to have a number of programs, but they have been lost over the last few years. We have a Government of Canada service that provided a truck with high

Le président : On réalise ainsi une économie de 6,7 millions de dollars.

Mme Sachs : Oui, sur un budget de dépenses variant entre 85 et 88 millions de dollars.

Le président : Le nombre total d'employés s'élève à environ 500. Est-ce exact?

Mme Sachs : C'est plus près de 600. On est passé de 570 à 700 à un moment donné. Nous compterons environ 575 employés lorsque tout l'exercice sera terminé.

Le sénateur Runciman : J'ai quelques questions rapides à poser à M. McAvity. Le programme d'indemnisation profite-t-il aux petits musées? Vous avez parlé d'expositions comme celle de Van Gogh et celle du Titanic dans les grands centres urbains. Ce programme profite-t-il aux petits musées dans les petites localités?

M. McAvity : Ce n'est pas le musée qui est en cause, mais plutôt le contenu de l'exposition. Malheureusement, vous avez raison. La plupart des petites institutions ne reçoivent pas d'exposition de cette envergure. Nous avons demandé que le programme fasse l'objet d'un examen d'ici deux ans en vue d'éliminer le plafond par exposition, comme on le fait avec d'autres expositions. Nous pourrions aussi en profiter pour examiner d'autres façons dont l'indemnisation pourrait être appliquée à l'avantage de notre secteur.

L'indemnisation est un élément de passif éventuel, et non une dépense de fonds. La gestion et l'atténuation des risques occupent beaucoup de place dans tous ces dossiers. C'est pourquoi il n'y a jamais eu de demande d'indemnisation.

Les mêmes principes pourraient s'appliquer dans de nombreux autres secteurs, pas seulement aux musées. Par exemple, le gouvernement du Canada assure lui-même la plupart de ses installations. Je crois que le sénateur Eaton fait partie d'un conseil de fiduciaires.

Le sénateur Eaton : J'en faisais partie.

M. McAvity : Ces institutions achètent une assurance responsabilité pour les directeurs et les agents, ce qui est une autre dépense nécessaire. Il n'y a jamais eu de demande d'indemnisation à l'endroit d'un musée. Une seule a été présentée à l'égard d'un organisme à but non lucratif au Canada, contre un fiduciaire. Corrigez-moi si je me trompe, mais je me rappelle d'un cas il y a quelques années. Il me semble qu'il conviendrait d'appliquer le même principe aux organismes communautaires, et cetera. Il faudrait toutefois prévoir certaines règles.

L'Illinois, je crois, offre des indemnités aux fiduciaires pour certaines activités communautaires.

Je crois qu'à l'époque où nous vivons, nous pouvons trouver des façons très créatives de mettre sur pied des programmes peu coûteux, voire qui n'entraînent aucun coût. J'aimerais que plus d'incitatifs soient offerts pour les expositions itinérantes. Nous avons un certain nombre de programmes, qui ont été abandonnés au cours des dernières années. Un service du gouvernement du

environmental standards and we had a number of trucks that crossed the country carrying works of art. That program has been cancelled; it is gone.

Therefore, the numbers of exhibitions that are actually travelling have been diminished and I think there is a big opportunity there. If we do not know about our differences and the different regions in this country, then we will grow apart and we need to be together.

Senator Runciman: The deductible is \$500,000 under the current program. Do they rise, as well?

Mr. McAvity: Yes, the deductibles slide with the value of the exhibition. It is a shared responsibility.

Senator Runciman: I have a final quick question. You talked about your wish list, and your fourth wish in terms of philanthropy. Were you talking about increased tax benefits?

Mr. McAvity: No. I believe that successive governments have brought in good tax incentives for the charitable sector. I think, however, the capacity of some of the charitable sectors has not been as strong to attract money. It is a competitive environment; universities and hospitals have stepped to the fore a great deal.

We have proposed for a couple of years a matching donations program specifically for museums. Museums in Canada only receive 9 per cent of their total revenue by way of donations. We believe that is an area that could be grown. Museums are extraordinarily popular. We get 60 million visitors a year.

Senator Eaton: The National Ballet of Canada receives 60 per cent of its budget from donations.

Mr. McAvity: We need a leg up to help our sector become better at fundraising. We need to become more entrepreneurial to get out there and make the pitch and make the case. We are requesting a short-term program — a five-year program only — that would match donations dollar-for-dollar. It would be for specific areas. We would not request that the value of works of art donated be matched. It would have to be cash or securities, to a certain ceiling that could be put in place.

We have had favourable meetings with government, but to this point, it has not been advanced.

The Chair: On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I would like to thank you, Ms. Sachs, and your friend the Auditor General for being here. That was a very nice compliment he paid you. I am sure it is well deserved.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Yes, we have had promises.

Canada fournissait un camion qui répondait à des normes environnementales élevées et nous avions un certain nombre de camions qui traversaient le pays pour transporter des œuvres d'art. Ce programme a été aboli; il a disparu.

Par conséquent, le nombre d'expositions itinérantes a diminué et je crois qu'une belle occasion se présente ici. Si nous ne connaissons pas nos différences et les différentes régions de notre pays, nous nous éloignerons les uns des autres alors que nous devons être ensemble.

Le sénateur Runciman : La franchise est de 500 000 \$ dans le cadre du programme actuel. Augmente-t-elle également?

M. McAvity : Oui, la franchise est proportionnelle à la valeur de l'exposition. C'est une responsabilité partagée.

Le sénateur Runciman : J'ai une dernière question rapide. Vous avez parlé de votre liste de souhaits, et votre quatrième souhait a une dimension philanthropique. Parlez-vous d'une augmentation des avantages fiscaux?

M. McAvity : Non. Je crois que les gouvernements qui se sont succédé ont mis en place de bons incitatifs fiscaux pour le secteur caritatif. Toutefois, certains organismes de bienfaisance n'ont pas réussi à attirer autant d'argent. C'est un milieu compétitif; les universités et les hôpitaux ont mené la charge à fond.

Nous proposons depuis quelques années un programme qui serait particulier aux musées et dans le cadre duquel les dons seraient doublés. Les dons ne constituent que 9 p. 100 des recettes totales des musées du Canada. Nous croyons qu'on pourrait faire mieux. Les musées sont extrêmement populaires. Nous accueillons 60 millions de visiteurs par année.

Le sénateur Eaton : Les dons comptent pour 60 p. 100 du budget du Ballet national du Canada.

M. McAvity : Notre secteur a besoin d'un coup de main pour mener des campagnes de financement plus efficaces. Nous devons développer un esprit d'entreprise pour nous mettre en valeur et plaider notre cause. Nous demandons un programme à court terme — un programme de cinq ans seulement — dans le cadre duquel le gouvernement verserait un dollar pour chaque dollar reçu. Ce serait pour des secteurs bien précis. Nous ne demandons pas que la valeur des œuvres d'art données soit doublée. Ce serait les dons en espèces ou en titres, jusqu'à concurrence d'un certain plafond qui serait fixé.

Nous avons eu des rencontres favorables avec le gouvernement, mais rien n'a été proposé jusqu'à présent.

Le président : Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je tiens à vous remercier, madame Sachs, et votre ami le vérificateur général de votre présence ici. C'est un très beau compliment qu'il vous a fait. Je suis certain qu'il est bien mérité.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Oui, on a eu des promesses.

The Chair: You have done good work over the last six months. Congratulations!

[*English*]

Mr. McAvity, good luck in your travels.

Mr. McAvity: Thank you very much.

The Chair: This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

Le président : Vous avez très bien travaillé depuis six mois. Félicitations!

[*Traduction*]

Monsieur McAvity, bonne chance dans vos déplacements.

M. McAvity : Merci beaucoup.

Le président : La séance est maintenant levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m. to study the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, today we are continuing our study of the subject-matter of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

[*English*]

Honourable senators, this is our sixteenth meeting on the subject matter of Bill C-38. This afternoon, we will be looking at Division 46 of Part 4, clauses 627 to 652, amendments to the First Nations Land Management Act. This can be found at page 380 of the bill and onward.

We welcome Chief Robert Louie, Chair of the Lands Advisory Board; and Chief Austin Bear, Chair of the Lands Advisory Board's Finance Committee and Chair of the Lands Advisory Board's Resource Centre. We also welcome Stephen Aronson, Legal Counsel for the Lands Advisory Board. From the Congress of Aboriginal Peoples, we welcome National Vice-Chief Dwight Dorey.

Chief Louie, I understand you have opening comments. We will begin with you and then move to Vice-Chief Dorey.

Chief Robert Louie, Chair, Lands Advisory Board: Good afternoon, honourable senators. It is a pleasure to be here. My traditional name is Seemoo. In our Okanagan language it means "connected to the lands." I am Chief of the Westbank First Nation in British Columbia. I also have the privilege to serve as Chair of the Lands Advisory Board, which represents the

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, aujourd'hui nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs les sénateurs, il s'agit de notre 16^e réunion sur le projet de loi C-38. Cet après-midi, nous étudierons la section 46 de la partie 4, à savoir les articles 627 à 652, qui prévoient des modifications à la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Cela commence à la page 380 du projet de loi.

Nous accueillons aujourd'hui le chef Robert Louie, président du Conseil consultatif des terres, ainsi que le chef Austin Bear, président du Comité des finances du Conseil consultatif des terres et président du Centre de ressources du même conseil. Nous recevons également Stephen Aronson, avocat-conseil pour le Conseil consultatif des terres. Enfin, nous accueillons Dwight Dorey, chef adjoint national du Congrès des Peuples Autochtones.

Chef Louie, je crois comprendre que vous avez des observations préliminaires à faire. Nous allons commencer par vous, puis nous passerons au chef adjoint Dorey.

Chef Robert Louie, président, Conseil consultatif des terres : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis heureux d'être ici. Mon nom traditionnel est Seemoo, qui signifie, dans notre langue okanagane, « connecté à la terre ». Je suis le chef de la Première nation de Westbank en Colombie-Britannique. J'ai aussi le privilège de servir en tant que président du Conseil

signatory First Nations to the Framework Agreement on First Nations Land Management, which Canada ratified by passing the First Nations Land Management Act.

As the chair indicated, presenting with me today is my colleague Chief Austin Bear of the Muskoday First Nation in Saskatchewan. Chief Bear is the Chair of the Lands Advisory Board's Finance Committee and Chair of the Lands Advisory Board's Resource Centre. He will assist me in answering any questions you may have.

We are also assisted by Stephen Aronson, Legal Counsel to the Lands Advisory Board. He worked closely with Minister Duncan's senior officials to introduce the proposed amendments to the First Nations Land Management Act to correctly reflect the amendments to the framework agreement.

We would like to speak to these proposed amendments and provide the committee with the background circumstances that prompted the Lands Advisory Board to approach Minister Duncan with these changes.

I would like to start by commenting on the uniqueness of this amendment process. The Framework Agreement on First Nation Land Management is historic. This initiative has been led from the beginning by a group of chiefs seeking an opportunity for their members to leave behind the paternalistic constraints of the Indian Act. We approached Canada with the concept of signing a government-to-government arrangement that would enable First Nations to opt out of the 34 land administration sections of the Indian Act and assume governance over their reserve lands and resources under a community-designed land code.

Canada supported our initiative, and the framework agreement was signed in 1996. The framework agreement next required ratification by both parties, Canada and the signatory First Nations.

Canada ratified the framework agreement by passing the First Nations Land Management Act in 1999. The First Nations each ratify the framework agreement by holding a community vote to approve the land code and an individual agreement with Canada. This individual agreement identifies the details of the transfer of control over the reserve lands and resources from Canada to the First Nation.

When amendments are required, we follow a similar process. The chiefs of the First Nations operating under their land codes and the Lands Advisory Board identify changes that are required to the framework agreement. The board then approaches the minister with these proposed amendments, and the technical details are completed. The operational chiefs then vote to officially approve these changes to the framework agreement.

consultatif des terres, qui représente les Premières nations signataires de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations. Le Canada a ratifié l'accord-cadre en adoptant la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

Comme le président l'a dit, je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue, le chef Austin Bear de la Première nation de Muskoday en Saskatchewan. Le chef Bear préside également le Comité des finances du Conseil consultatif des terres ainsi que le Centre de ressources établi par le Conseil consultatif des terres. Il m'aidera à répondre à vos questions.

Nous pouvons également compter sur l'aide de Stephen Aronson, avocat-conseil au service du Conseil consultatif des terres. Steve a travaillé en étroite collaboration avec les hauts fonctionnaires du ministre Duncan pour s'assurer que les modifications proposées à la Loi sur la gestion des terres des premières nations reflètent les modifications apportées à l'accord-cadre.

Nous aimerions parler des modifications proposées et expliquer au comité les circonstances qui ont amené le Conseil consultatif des terres à parler au ministre Duncan au sujet de ces changements.

Je voudrais commencer par un commentaire sur la singularité de ce processus de modification. L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations est historique. Cette initiative a été menée, dès le début, par un groupe de chefs qui cherchaient à donner à leurs membres une occasion de se soustraire aux contraintes paternalistes de la Loi sur les Indiens. Nous nous sommes adressés au Canada afin de conclure un accord de gouvernement à gouvernement concernant la gestion des terres, qui permettrait aux Premières nations de se soustraire aux 34 articles de la Loi sur les Indiens portant sur l'administration des terres et d'assurer la gestion de leurs terres et de leurs ressources à l'intérieur des réserves en vertu d'un code foncier élaboré par la collectivité.

Le Canada a appuyé notre initiative, et c'est ainsi que l'accord-cadre a été signé en 1996. Il fallait ensuite le faire ratifier par les deux parties, à savoir le Canada et les Premières nations signataires.

Le Canada a ratifié l'accord-cadre en 1999 en adoptant la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Chacune des Premières nations ratifie l'accord-cadre dans le cadre d'un scrutin populaire pour faire approuver le code foncier et un accord distinct conclu avec le Canada. Cet accord distinct aborde en détail la façon dont l'administration des terres et des ressources à l'intérieur des réserves sera transférée du Canada à la Première nation.

Lorsqu'il faut apporter des modifications à l'accord-cadre, nous suivons un processus semblable. Les chefs des Premières nations ayant établi leurs codes fonciers et le Conseil consultatif des terres déterminent les améliorations qu'il faut apporter à l'accord-cadre. Puis, le conseil fait part des modifications proposées au ministre des Affaires autochtones, et on s'occupe des détails techniques. Ensuite, les chefs votent pour approuver

With the official approval of the chiefs, the Lands Advisory Board then finalizes the amendments with the minister. We accomplished this with Minister Duncan in October 2011.

Minister Duncan committed to have his officials promptly work on the draft legislation. The proposed amendments are contained in Bill C-38. Canada now is in a position to make the necessary changes to the First Nations Land Management Act, which is Parliament's method of ratifying the changes to the framework agreement.

This current series of changes will be the fifth amendment process. Each time the chiefs and Canada make changes, we are seeking to improve efficiency and simplify the transition process from the Indian Act to the community land code.

I have reviewed the comments made earlier by Andrew Beynon, Director General of the Community Opportunities Branch of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, to this Senate committee on the various amendments. Mr Beynon answered your questions very well, so I will focus my comments on two very important changes.

Since January 1, 2000, when three framework agreement First Nations implemented their land codes to begin the new millennium, two issues have restricted the efficient implementation of the framework agreement. The chiefs and the Lands Advisory Board are pleased that these two problems will finally be corrected under the proposed amendments in Bill C-38.

Our first concern has been the problem of how to describe reserve lands, which unfortunately have uncertain boundaries. Clauses 627 to 631 in Bill C-38 will provide the solution.

Currently, a First Nation and the minister cannot exclude land from a community's land code when the land's reserve status is uncertain. The framework agreement and the First Nations Land Management Act only contemplate excluding a "portion of a reserve." As a result of this uncertainty, many community votes have been delayed, some for years, until boundary issues are resolved.

In order to avoid similar delays in the future, the proposed amendments are to change the framework agreement and the First Nations Land Management Act to enable a First Nation and the minister to exclude land from a community land code when it is uncertain whether or not the parcel of land forms part of the reserve.

The proposed amendment includes a provision that states that exclusion is without prejudice to the right of the First Nation or the Crown to assert that the land forms part of the reserve.

officiellement ces modifications à l'accord-cadre. Après l'approbation officielle des chefs, le Conseil consultatif des terres met la dernière main aux modifications, en collaboration avec le ministre. C'est ce que nous avons fait avec le ministre Duncan en octobre 2011.

Le ministre Duncan et ses fonctionnaires ont travaillé avec diligence pour conclure le projet de loi dans un court laps de temps. Les modifications proposées sont contenues dans le projet de loi C-38. Le Canada est maintenant en mesure d'apporter les changements nécessaires à la Loi sur la gestion des terres des premières nations, qui est la méthode utilisée par le Parlement pour ratifier les modifications apportées à l'accord-cadre.

La série actuelle de modifications sera le cinquième processus de modifications. Chaque fois que les chefs et le Canada font des modifications, nous cherchons à améliorer l'efficacité et à simplifier le processus de transition de la Loi sur les Indiens au code foncier des collectivités.

J'ai passé en revue les observations faites précédemment par Andrew Beynon, directeur général de la Direction générale des opportunités de communautaire, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sur les différentes modifications lors de sa comparution devant votre comité. M. Beynon a très bien répondu à vos questions; je me contenterai donc de parler de deux modifications très importantes.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, lorsque trois Premières nations signataires de l'accord-cadre ont adopté leurs codes fonciers pour commencer le nouveau millénaire, deux questions ont limité la mise en œuvre efficace de l'accord-cadre. Les chefs et le Conseil consultatif des terres sont très heureux de voir que ces deux problèmes seront finalement corrigés grâce aux modifications proposées dans le projet de loi C-38.

La première question qui nous a préoccupés était la description des terres de réserve quand, malheureusement, il y a des frontières incertaines. Les articles 627 à 631 du projet de loi C-38 fourniront la solution.

À l'heure actuelle, les Premières nations et le ministre ne peuvent pas exclure des terres du code foncier d'une collectivité lorsque le statut des terres de réserve est incertain. L'accord-cadre et Loi sur la gestion des terres des premières nations permettent seulement d'envisager l'exclusion d'une « partie de la réserve ». En raison de cette incertitude, plusieurs scrutins populaires ont été retardés, certains depuis des années, jusqu'à ce que les questions de limites soient résolues.

Afin d'éviter des retards semblables dans l'avenir, les modifications proposées visent à améliorer l'accord-cadre et la Loi sur la gestion des terres des premières nations, afin de permettre à la Première nation et au ministre d'exclure des terres d'un code foncier lorsqu'il est incertain si la parcelle de terre fait, oui ou non, partie de la réserve.

La modification proposée comprend une disposition qui stipule que l'exclusion ne porte pas atteinte au droit de la Première nation ou de la Couronne d'affirmer que la terre fait partie de la réserve.

In addition, the proposed amendment provides that a “legal description” will be any description the Surveyor General of Canada considers sufficient to describe the land.

Our second concern was to eliminate the need for an environmental management agreement. Clause 635 of Bill C-38 will provide the solution.

The proposed amendment to the framework agreement and the First Nations Land Management Act will remove the requirement for an environmental management agreement. However, a First Nation with a land code in effect still will be required to develop an environmental protection regime.

First Nations ratifying the framework agreement have the power to enact environmental management and also environmental assessment laws. In the case of environmental management laws, it was anticipated in 1996, when the framework agreement was signed, that certain areas of laws could be immediately addressed in the context of an environmental management agreement between a First Nation, the Minister of Indian Affairs and the Minister of the Environment. Provision was also made for the provinces to have the opportunity to participate. The stated goal was to complete the environmental management agreement within one year of a First Nations land code coming into effect.

When the First Nations Land Management Act was passed in 1999 to ratify the framework agreement, the act was worded such that a First Nation could not pass any environmental management laws unless and until the environmental management agreement was concluded.

The environmental management agreement, although originally a well-intentioned device, has proven to be one of the greatest frustrations in implementing the framework agreement. Thirteen years after the First Nations Land Management Act was passed, there are no environmental management agreements in place, due mainly to a lack of funding. As a result, First Nations who wished or needed to enact environmental laws have been unable to proceed.

The proposed amendments will enable the framework agreement First Nations to enact environmental laws immediately after their land codes come into effect. It is worth noting that the proposed amendments will not affect the provisions that require certain environmental standards to be maintained under First Nations laws.

The opportunity for the framework agreement First Nations to partner with provinces and other potential benefactors in matters relating to environmental management and environmental assessment will also be preserved. First Nations are required to

Par ailleurs, la modification proposée prévoit qu’une « description juridique » sera toute description que l’arpenteur général du Canada estime suffisante pour décrire les terres.

Notre deuxième préoccupation était la nécessité d’éliminer l’exigence de conclure une entente de gestion de l’environnement. L’article 635 du projet de loi C-38 fournira la solution.

La modification proposée à l’accord-cadre et à la Loi sur la gestion des terres des premières nations supprimera cette exigence. Toutefois, une Première nation ayant un code foncier en vigueur sera tenue d’élaborer un régime de protection de l’environnement.

Les Premières nations ayant ratifié l’accord-cadre ont le pouvoir d’adopter des lois sur la gestion de l’environnement et sur l’évaluation environnementale. Dans le cas de lois sur la gestion de l’environnement, nous avons prévu en 1996 — lorsque l’accord-cadre a été signé — que certains domaines du droit pourraient être immédiatement abordés dans le cadre d’une entente de gestion de l’environnement entre la Première nation, le ministre des Affaires autochtones et le ministre de l’Environnement. Il était également prévu que les provinces auraient l’occasion d’y participer. L’objectif déclaré était de conclure l’entente de gestion de l’environnement dans un délai d’un an après l’entrée en vigueur du code foncier d’une Première Nation.

Lorsque la Loi sur la gestion des terres des premières nations a été adoptée en 1999 en vue de ratifier l’accord-cadre, le libellé était rédigé de telle sorte que les Premières nations ne pouvaient pas adopter des lois sur la gestion de l’environnement tant et aussi longtemps qu’elles ne concluaient pas une entente de gestion de l’environnement.

L’entente de gestion de l’environnement, bien qu’elle soit à l’origine un mécanisme bien intentionné, s’est avérée être la plus grande frustration dans la mise en œuvre de l’accord-cadre. Treize ans après l’adoption de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, il n’y a aucune entente de gestion de l’environnement en place, surtout en raison d’un manque de financement. En conséquence, les Premières nations qui souhaitent, ou nécessitent, l’adoption des lois environnementales ont été incapables de procéder.

Les modifications proposées permettront aux Premières nations signataires de l’accord-cadre d’établir des lois de gestion de l’environnement immédiatement après l’entrée en vigueur de leurs codes fonciers. Il est à noter que les modifications proposées ne touchent pas les dispositions qui exigent le maintien de certaines normes environnementales en vertu des lois des Premières nations.

On maintiendra également l’occasion pour les Premières nations signataires de l’accord-cadre de collaborer avec les provinces et d’autres bienfaiteurs éventuels dans des dossiers liés à la gestion de l’environnement et à l’évaluation

harmonize their environmental laws with those of the province in which the First Nation is situated and also ensure compliance with federal standards, where appropriate.

I will close my comments by referencing the housekeeping amendments described to you by Andrew Beynon, which are also part of the proposed changes. These are clauses 632 to 634 and 636 to 652. The chiefs have approved these proposed amendments as well.

Again, I would like to thank you, senators, for providing the Lands Advisory Board with this opportunity to speak in support of the proposed amendments. The board approached Minister Duncan with these changes on behalf of the signatory First Nations to the framework agreement, and we certainly are anxious that they receive approval by Parliament as quickly as possible.

Thank you very much, Mr. Chair and honourable senators, for allowing me to present to you this afternoon.

The Chair: Thank you very much, Mr. Louie. We will now go to the National Vice-Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, Mr. Dwight Dorey.

Dwight Dorey, National Vice-Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good afternoon, Chair Day and committee members. It is an honour and a privilege to speak to you today on the traditional territory of the Algonquin peoples. It is also a privilege to be here today with Chief Robert Louie, Chair of the Lands Advisory Board, and Chief Austin Bear, Chair of the Lands Advisory Board Resource Centre.

I am National Vice-Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, formerly known as the Native Council of Canada, which is one of Canada's five national Aboriginal organizations. For 41 years the congress has represented the rights and interests of non-status and status Indians and Métis Aboriginal peoples living in urban, rural, remote and isolated areas throughout Canada.

I would first like to begin by commending the government and the First Nations Lands Advisory Board on the progress that it has made on the First Nations Land Management Act. I understand that there has and continues to be evidence of success with the framework agreement. It is clear communities have taken the opportunity to opt out of the land provisions under the Indian Act and have chosen to control their own land, resources and environment.

Although I live off-reserve, I happen to be a member of the Millbrook First Nation band, where economic development initiatives are of primary importance to the community. In fact, we have a land-use plan in place. Millbrook is a progressive community in Nova Scotia that is committed to trying new undertakings. Our communities' retail park, the Truro Power

environnementale. Les Premières nations sont tenues d'harmoniser leurs lois sur la gestion de l'environnement avec celles de la province où elles se trouvent et d'assurer la conformité avec les normes fédérales, le cas échéant.

Pour terminer, j'aimerais faire mention des modifications d'ordre administratif qu'Andrew Beynon vous a décrites et qui font aussi partie des modifications proposées. Ce sont les articles 632 à 634 et 636 à 652. Les chefs ont également approuvé ces modifications proposées.

Encore une fois, je tiens à vous remercier, sénateurs, de donner au Conseil consultatif des terres l'occasion pour parler en faveur des modifications proposées. Le conseil a parlé de ces changements au ministre Duncan pour le compte des Premières nations signataires de l'accord-cadre, et nous avons certainement hâte qu'ils reçoivent l'approbation du Parlement le plus rapidement possible.

Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs, de m'avoir invité à témoigner devant vous cet après-midi.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Louie. Nous passons maintenant au chef adjoint national du Congrès des Peuples Autochtones, M. Dwight Dorey.

Dwight Dorey, chef adjoint national, Congrès des Peuples Autochtones : Bonjour, monsieur le président Day et mesdames et messieurs les membres du comité. C'est un honneur et un privilège de m'adresser à vous sur le territoire traditionnel des peuples algonquins. C'est également un privilège d'être ici aujourd'hui, accompagné du chef Robert Louie, président du Conseil consultatif des terres, et du chef Austin Bear, président du Centre de ressources du Conseil consultatif des terres.

Je suis le chef adjoint national du Congrès des Peuples Autochtones, anciennement le Conseil national des Autochtones du Canada, l'une des cinq associations autochtones nationales. Depuis 41 ans, le congrès représente les droits et les intérêts des Indiens, inscrits ou non, et des Métis des régions urbaines, rurales, éloignées ou isolées, qui vivent à l'extérieur des réserves partout au Canada.

J'aimerais commencer par féliciter le gouvernement et le Conseil consultatif des terres des Premières nations des progrès qu'ils ont réalisés relativement à la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Je crois comprendre que l'accord-cadre a été et continue d'être un modèle de réussite, comme en témoignent les preuves. Il est clair que les collectivités ont saisi l'occasion pour se soustraire aux dispositions de la Loi sur les Indiens touchant les terres et ont choisi de contrôler leurs terres, leurs ressources et leur environnement.

Même si je n'habite pas dans une réserve, il se trouve que je suis membre de la Première nation de Millbrook, où les initiatives de développement économique sont d'une importance primordiale pour la collectivité. En fait, nous avons instauré un plan d'utilisation des terres. Millbrook est une collectivité progressiste en Nouvelle-Écosse qui est déterminée à

Centre, is a business enterprise established in 2001. Both Aboriginal and non-Aboriginal take advantage of that. The model for the enterprise is to partner with outside companies.

At that time, it was certainly not a common phenomenon for Aboriginal communities to enter into business partnerships with outside non-Aboriginal companies; yet we did it. Today, our retail park advances our community and the surrounding area with employment opportunities. As a result, the Millbrook band has been successful in generating and sustaining wealth for our community. The band has partnered with General Dynamics Canada on the new helicopter contract for Canada's military. This project allows for Aboriginal peoples to gain employment in skilled technology. Our community has also built apartment complexes worth over \$11 million on our land. As well, we have recently been approved for a six-megawatt wind project to contract for renewable energy. This illustrates that greater community planning assists Aboriginal peoples in advancing their communities.

We at the congress view the First Nations Land Management Act as an economic driver. Land use makes sense in creating employment and building a local economy. It all translates into real benefits for community members. I have first-hand knowledge myself of Chief Robert Louie's progress at Westbank and Chief Clarence Louie in Osoyoos.

As I stated earlier, the Congress of Aboriginal Peoples represents the interests of Aboriginal people who have status but do not live in their communities. For many reasons, the migration off-reserve continues to grow. One primary reason for a young person to leave their community is the prospect of employment.

We at the congress identify with our community and want to be part of it, but so often because of a lack of employment opportunities, community members have no choice but to move elsewhere.

I commend the minister and progressive First Nation leaders seeking out other viable options to advance Aboriginal communities, as opposed to holding on to the very limited land provisions under the Indian Act.

It is fair to say I am supportive of Aboriginal communities being given the opportunity to manage their own lands and create more sustainable economic development opportunities. In principle, the congress supports the Framework Agreement on the First Nations Land Management. The questions we would ask are: How will it be a fair process and how will we be informed of our right to vote on the land code and the individual transfer agreement?

entreprendre de nouvelles initiatives. Le pôle commercial de notre collectivité, le Truro Power Centre, est une entreprise commerciale établie en 2001. Tant les Autochtones que les non-Autochtones en profitent. Le modèle d'affaires consiste à établir des partenariats avec des entreprises externes.

À l'époque, il était tout à fait rare de voir des collectivités autochtones établir des partenariats commerciaux avec des entreprises non autochtones de l'extérieur; pourtant, nous l'avons fait. Aujourd'hui, notre pôle commercial contribue à l'avancement de notre collectivité et de ses environs grâce à des possibilités d'emploi. Par conséquent, la bande de Millbrook a réussi à générer et à maintenir de la richesse pour sa collectivité. La bande s'est associée à General Dynamics Canada dans le cadre du contrat d'acquisition de nouveaux hélicoptères pour les Forces canadiennes. Ce projet permet aux Autochtones d'accéder à un emploi spécialisé dans le secteur de la technologie. Notre collectivité a également construit, sur ses terres, des complexes immobiliers d'une valeur de plus de 11 millions de dollars. De plus, nous avons récemment décroché un contrat d'énergie renouvelable dans le cadre d'un projet d'énergie éolienne de six mégawatts. Voilà autant de projets qui montrent que la planification communautaire aide les Autochtones à faire avancer leurs collectivités.

Nous, du Congrès des Peuples Autochtones, considérons que la Loi sur la gestion des terres des premières nations est un moteur économique. L'utilisation des terres est une question de bon sens puisqu'elle permet de créer des emplois et de bâtir une économie locale. Elle procure également des avantages réels aux membres des collectivités. Je connais bien les progrès réalisés par le chef Robert Louie à Westbank et le chef Clarence Louie à Osoyoos.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Congrès des Peuples Autochtones représente les intérêts des Autochtones qui sont inscrits, mais qui ne vivent pas dans leurs collectivités. La migration hors des réserves continue de prendre de l'ampleur, et ce, pour des biens raisons. Si les jeunes quittent leur collectivité, c'est surtout à cause des perspectives d'emploi.

Nous, au congrès, nous nous identifions à notre collectivité et nous voulons en faire partie, mais trop souvent, faute de possibilités d'emploi, les membres de la collectivité n'ont pas d'autre choix que de déménager ailleurs.

Je félicite le ministre et les dirigeants progressistes des Premières nations qui cherchent d'autres options viables pour faire avancer les collectivités autochtones, au lieu de s'accrocher aux dispositions très limitées de la Loi sur les Indiens concernant les terres.

Il est juste de dire que j'appuie l'idée de donner aux collectivités autochtones l'occasion de gérer leurs propres terres et de créer des possibilités de développement économique plus durables. En principe, le congrès appuie l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations. La question que nous nous posons est la suivante : comment s'y prendra-t-on pour s'assurer que le processus est équitable et pour nous tenir au courant de notre droit de vote sur le code foncier et l'accord de transfert individuel?

The Congress of Aboriginal Peoples' fundamental concern with this act relates to inclusion and that all voices are heard. We are pleased that under this act all band members will have the right to vote, although we need to be assured that an unbiased party will administer the voting procedures in order to guarantee fairness and transparency under this act.

I sincerely hope that my presentation here will assist you in clarifying the issues relating to Aboriginal peoples living off-reserve throughout Canada.

I wish continued success to Chief Bear and Chief Louis and other bands who want to progress under the First Nations Land Management Act and subsequent amendments.

Thank you, *wela'lin* and *merci*.

The Chair: Thank you very much. I have some senators who have indicated an interest in engaging in discussion with you to gain a better understanding of what is in this legislation.

Mr. Dorey, living off-reserve, this does not have a direct impact on you or your place of residence; is that correct?

Mr. Dorey: I would say it does to those members of the band who reside away from the reserve community, yes.

The Chair: But you personally?

Mr. Dorey: As an organization, no.

The Chair: Thank you. Can you tell us how many bands have opted for this particular framework?

Mr. Louie: If I may answer that question, we have 37 operational First Nations today that have passed land codes. We have 25 First Nations that are active in the developmental phase. We have 14 First Nations who have signed as a signatory but are not currently active for one reason or another; and we have an additional 67 First Nations on the wait list, that is, those First Nations who have passed band council resolutions requesting their involvement. If I may add, that represents approximately just better than 20 per cent of all First Nations in Canada who are involved or want to be actively involved in this land management initiative.

The Chair: That is very impressive. When a First Nation or band opts for inclusion in the framework and passing a First Nations land management agreement, could you tell us, then, does that exclude the Indian Act for all purposes or only with respect to land aspects?

Mr. Louie: That only excludes 25 per cent of the Indian Act, the sections dealing with land management. It is an incremental self-government that is taken, and the inherent right of the First Nation then is recognized in their law-making capacity by having a land code in place. The remainder of the Indian Act, the other

Le souci fondamental du Congrès des Peuples Autochtones à l'égard du projet de loi, c'est l'inclusion et l'assurance que toutes les voix seront entendues. Nous sommes heureux de voir qu'aux termes du projet de loi, tous les membres de bande auront le droit de voter, mais nous devons avoir l'assurance qu'une partie impartiale administrera les modalités du vote afin de garantir l'équité et la transparence en vertu de cette mesure législative.

J'espère sincèrement que mon témoignage ici vous aidera à clarifier les questions liées aux Autochtones vivant hors réserve partout au Canada.

Je souhaite encore beaucoup de succès aux chefs Bear et Louie ainsi qu'à d'autres bandes qui veulent réaliser des progrès aux termes de la Loi sur la gestion des terres des premières nations et de ses versions ultérieures.

Merci, *wela'lin* et *thank you*.

Le président : Merci beaucoup. Certains sénateurs ont indiqué vouloir participer à la discussion afin de mieux comprendre ce qui est proposé dans le projet de loi.

Monsieur Dorey, vous avez dit que vous n'habitez pas dans une réserve. Cette mesure législative n'a pas d'incidence directe sur vous ou sur votre lieu de résidence, n'est-ce pas?

M. Dorey : Je dirais que oui, elle a une incidence sur les membres de la bande qui résident à l'extérieur de la réserve et de la collectivité.

Le président : Mais est-ce le cas pour vous personnellement?

M. Dorey : En tant qu'organisation, non.

Le président : Merci. Pouvez-vous nous dire combien de bandes ont choisi d'adopter le cadre en question?

M. Louie : Permettez-moi de répondre à la question. Actuellement, 37 Premières nations sont à l'étape des opérations et ont adopté des codes fonciers. Vingt-cinq Premières nations sont rendues à l'étape du développement et 14 Premières nations signataires ne sont pas actives actuellement, pour une raison ou une autre. De plus, 67 autres Premières nations sont sur la liste d'attente; il s'agit de Premières nations qui ont adopté des résolutions de conseils de bande pour signifier leur intention de participer. J'ajouterai que cela représente environ un peu plus de 20 p. 100 de l'ensemble des Premières nations au Canada qui participent ou qui veulent participer activement à cette initiative de gestion des terres.

Le président : C'est très impressionnant. Lorsqu'une Première nation ou une bande choisit de faire partie de l'accord-cadre et conclut un accord sur la gestion des terres des Premières nations, pourriez-vous nous dire si à ce moment-là elle se soustrait de la Loi sur les Indiens à tous les égards ou seulement des articles liés aux terres?

M. Louie : Cela les soustrait de l'application de 25 p. 100 de la Loi sur les Indiens, c'est-à-dire les articles qui portent sur la gestion des terres. Il s'agit d'une autonomie gouvernementale graduelle, et le droit inhérent de la Première nation à la compétence législative est alors reconnu grâce à l'adoption d'un

75 per cent, will remain until such time as that First Nation goes into another regime like self-government or treaty self-government process.

The Chair: Thank you very much for that background.

Senator Eaton: Thank you very much, chiefs. I am not sure I understand. Currently a First Nation and the minister cannot exclude land from a community's land code when the land's reserve status is uncertain. In other words, if you have a community and there is part of that community that is in dispute, does that mean now, with this amendment, you can go ahead and that dispute can be dealt with later? What does that mean?

Mr. Louie: What is being referred to here is really a First Nation being able to vote once it goes through its process and the community wants to vote and get a land code in place. Currently our problem is fettered. There is no process if you have uncertain boundaries. If you have erosion or accretion on the outskirts of a boundary, for example, where exactly is that boundary? The way it is worded now, the Surveyor General of Canada has to have an accurate description. In these proposed amendments, we are saying that the Surveyor General can put in another method to accurately describe it without having the exact boundaries. That boundary will be an issue that will be and can be resolved at a later date. That is what we are trying to do. Right now, we have had First Nations excluded from going to a vote and having that process so that they can complete it and get on with the business.

Senator Eaton: You talked a minute ago about 20 per cent of First Nations. Do you see that growing in participation where most First Nation communities eventually will opt into this self-government or self-management of the land?

Mr. Louie: I do. I have been involved in this initiative since its inception, and we continually see interested First Nations who want to participate. In this last month, we have had at least two First Nations who have been added to the list and who have passed band council resolutions, have looked at it and heard about it. The success stories that we see across Canada are very overwhelming. It is huge inasmuch as the investment by Canada to assist in First Nations opting into this process, we have calculated through various professional organizations, has about a tenfold increase in economic activity once a First Nation becomes self-regulating and starts passing its laws and getting on with the speed of business that this process will allow.

Senator Eaton: In other words, it almost feels like your private property?

Mr. Louie: I will use my own community as an example, Westbank First Nation. We have gone heavy into economic development, and we are at the point where soon where we will not need to receive any federal monies at all. There are certain

code foncier. Le reste de la Loi sur les Indiens, les 75 p. 100, demeure en vigueur jusque-là que cette Première nation participe à un autre régime, comme l'autonomie gouvernementale ou le processus des traités sur l'autonomie gouvernementale.

Le président : Merci beaucoup de cette mise en contexte.

Le sénateur Eaton : Merci beaucoup, messieurs. Je ne suis pas certaine d'avoir compris. Actuellement, une Première nation et le ministre ne peuvent pas exclure des terres du code foncier d'une collectivité lorsque le statut des terres de réserve est incertain. Autrement dit, dans le cas d'une collectivité pour laquelle une partie des terres ferait l'objet d'un litige, cela signifie-t-il que grâce à cet amendement, vous pouvez maintenant aller de l'avant et que le litige sera réglé plus tard? Qu'est-ce que cela signifie?

M. Louie : Ce dont il est question, c'est essentiellement de la capacité d'une Première nation de voter lorsqu'elle aura complété le processus et que la collectivité désire se prononcer et adopter un code foncier. Actuellement, nous avons des contraintes. Il n'y a pas de processus si les frontières sont incertaines. S'il y a érosion ou accroissement en périphérie d'une frontière, par exemple, où se situe cette frontière, exactement? Selon le libellé actuel, l'arpenteur général du Canada doit avoir une description précise. Dans les modifications proposées, nous disons que l'arpenteur général peut adopter une autre méthode pour la décrire avec précision sans en avoir les limites exactes. La question de la limite sera résolue, ou pourra l'être, à une date ultérieure. C'est ce que nous essayons de faire. À l'heure actuelle, certaines Premières nations ont été empêchées de se prononcer et de compléter le processus qui leur permettrait d'aller de l'avant.

Le sénateur Eaton : Il y a quelques instants, vous avez parlé de 20 p. 100 des Premières nations. Pensez-vous qu'il y aura une augmentation de la participation et que la plupart des collectivités des Premières nations finiront par choisir l'autonomie gouvernementale ou l'autogestion des terres?

M. Louie : Oui. J'ai participé à cette initiative depuis sa création, et il y a toujours des Premières nations qui ont un intérêt et veulent participer. Au cours du dernier mois, au moins deux Premières nations ont été ajoutées à la liste, ont adopté des résolutions du conseil de bande, ont examiné la question et en ont entendu parler. Les histoires de réussite que nous observons dans l'ensemble du Canada sont très nombreuses. C'est énorme, dans la mesure où l'investissement par le Canada pour aider les Premières nations qui participent au processus — que nous avons calculé avec l'aide de divers organismes professionnels — a permis de découpler l'activité économique lorsqu'une Première nation adopte sa propre réglementation et commence à adopter ses lois et à accélérer le développement que permettra le processus.

Le sénateur Eaton : Autrement dit, on pourrait presque dire qu'il s'agit de votre propriété privée?

M. Louie : À titre d'exemple, je vais utiliser ma propre collectivité, la Première nation de Westbank. Nous avons intensifié le développement économique, et nous en sommes au point où, bientôt, nous n'aurons pas besoin de recevoir des fonds

conditions, but we are close to that process. We self-generate about 82 per cent of our funding, and only about 18 per cent comes under a self-government agreement today.

Senator Eaton: Why is there a wait list? Why can we not just do this a bit faster?

Mr. Louie: I am sure my colleagues would like to also comment on this. It has been frustrating from the Lands Advisory Board position. We have sought to include the First Nations immediately. There is a problem with Canada providing the funding. That has its consequences. Amendments such as this have frustrated the process simply because the mechanics have not been there, but we know the will is there. The minister has recently supported 18 new First Nations in the last couple of months to be added to this process. We are hopeful that, later this year or later this fiscal year, additional First Nations will also be allowed to participate. With little moneys in the scheme of things that can be inserted into this initiative, we know that the tenfold of returns will be there simply by the work that has been done by these professional organizations who have analyzed carefully the returns that can happen with land management.

Senator Eaton: That sounds very exciting. Thank you very much.

Senator Peterson: Thank you, gentlemen, for your presentation. We had officials from INAC before us a couple of weeks ago indicating that these amendments have been well received and everything is going very well. Do you share that sentiment?

Mr. Louie: Yes, I do. With regard to these amendments, we have certainly lobbied the minister over the past many months to say that we need some improvement to allow for greater efficiency, and the minister has agreed with us. We went to our chiefs who are signatories to the framework agreement, and we had the approval of the chiefs last October to move ahead with these amendments. The minister and the chiefs and I think everyone is on the same wavelength. We need to have these changes so that we can get better efficiency. It will save Canada monies, and we can get more First Nations involved in the land management business.

Senator Peterson: I take it going under this section of the Indian Act has no impact on treaty rights?

Mr. Louie: No. Right now, probably more than two thirds of the First Nations in Canada are under treaty. One of the fundamental principles contained in the framework agreement to this whole land management initiative is that those treaty rights are not to be prejudiced or impacted in a negative sense. We have First Nations who do have treaties that are certainly active and part of this process today.

fédéraux. Il y a certaines conditions, mais nous sommes près de ce processus. Nous nous autofinançons à près de 82 p. 100 et, en ce moment, seulement près de 18 p. 100 provient d'une entente d'autonomie gouvernementale.

Le sénateur Eaton : Pourquoi y a-t-il une liste d'attente? Pourquoi ne pas simplement le faire un peu plus vite?

M. Louie : Je suis certain que mes collègues aimeraient également s'exprimer à ce sujet. Du point de vue du Conseil consultatif des terres, cela a été frustrant. Nous avons cherché à inclure les Premières nations immédiatement. Il y a un problème lié au financement du Canada. Cela a des conséquences. Des modifications de ce genre ont fait échouer le processus simplement parce que les mécanismes n'étaient pas en place, mais nous savons que la volonté est là. Récemment, ces derniers mois, le ministre a soutenu l'ajout de 18 Premières nations au processus. Plus tard cette année, ou au cours de l'exercice financier en cours, nous espérons que d'autres Premières nations seront également autorisées à participer. Étant donné les fonds limités qui peuvent être consacrés à cette initiative, nous savons que le rendement décuplé sera possible, simplement en raison du travail qui a été fait par les organismes professionnels qui ont analysé avec soin le rendement qui peut être obtenu grâce à la gestion des terres.

Le sénateur Eaton : Cela semble très emballant. Merci beaucoup.

Le sénateur Peterson : Je vous remercie, messieurs, de votre exposé. Il y a deux ou trois semaines, nous avons accueilli des représentants du MAINC, ce qui indique que ces amendements ont été bien accueillis et que tout se passe très bien. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

M. Louie : Oui. En ce qui concerne ces amendements, nous avons certainement fait valoir au ministre ces derniers mois qu'il faut une certaine amélioration pour permettre une plus grande efficacité, et le ministre en a convenu. Nous nous sommes tournés vers les chefs signataires de l'accord-cadre, et en octobre dernier, nous avons eu leur approbation pour l'adoption de ces amendements. Le ministre, les chefs et moi sommes d'avis que tout le monde est sur la même longueur d'onde. Nous avons besoin de ces changements pour être plus efficaces. Cela permettra au Canada de réaliser des économies, et nous pouvons inciter plus de Premières nations à participer à la gestion des terres.

Le sénateur Peterson : Je suppose que le fait d'être assujéti à cet article de la Loi sur les Indiens n'a pas d'incidence sur les droits issus de traités?

M. Louie : Non. En ce moment, plus du deux tiers des Premières nations au Canada a conclu un traité. L'un des principes fondamentaux de l'accord-cadre de cette initiative de gestion des terres, c'est que ces droits issus de traités ne doivent pas être enfreints ou touchés de façon négative. Actuellement, certaines Premières nations qui ont des traités sont sans doute actives et font partie de ce processus.

Senator Peterson: I presume that to initiate this process you must have to hire consultants to provide your land conception map. How long is this process? What are the costs? Do you get any assistance on the costs?

Mr. Louie: The process was initiated in the early 1990s. The framework agreement was signed in 1996, and legislation was finally passed in 1998. My good friend Chief Austin Bear, from Muscoday, was one of the three at the turn of the millennium who implemented their land codes and took over that jurisdiction. We have seen tremendous success since then as a result.

Senator Peterson: I would presume that there would be a number of bands and reserves that would never be able to utilize this opportunity. Would this be a true statement?

Mr. Louie: It depends on the First Nation. It does not necessarily mean that to enter this process the First Nation has to be in an urban setting, for example, or have all of the economic development around it. Some communities in more remote regions, for example the northern part of British Columbia, have opted to go into this land management process to look after timber in the forestry sector. Those are big issues for them because the resources are included with the land. To manage those resources in a better way, First Nations that may not be urban-oriented can have that opportunity. We see the demand.

Other First Nations are simply not ready for various reasons, such as they may not have all of their administration together. We found from experience that we do not need to have a First Nation fully knowledgeable in lands and fully experienced with all the training at hand to be able to participate. For many it is a learning process. It is better to move ahead with that learning process because, first, it accelerates the pace; and second, it brings the community more in tune with how to look after and manage its lands. First Nations, for the most part, want to manage their lands properly; and having the guidelines and law-making capacity accelerates the process.

Senator Callbeck: I want to be clear: Under the current law, First Nations enter into an environmental management agreement with the Government of Canada. This proposed legislation means that that will no longer be required to do that but the environmental law considered by First Nations must be equivalent to the environmental law in place in the province.

Who makes the determination that it is equivalent?

Mr. Louie: Perhaps that question could be answered by the three of us here; and maybe I could take the first attempt at answering the question.

When you have the right to put environmental laws in place, that right should exist now. However, to do so, you must follow certain standards. All of our chiefs in all of the communities

Le sénateur Peterson : Je présume que pour mettre en œuvre ce processus, vous devez engager des experts-conseils pour présenter votre carte d'aménagement du territoire. Combien de temps requiert ce processus? Quels sont les coûts? Recevez-vous une aide financière?

M. Louie : Le processus a été mis en œuvre dans les années 1990. L'accord-cadre a été signé en 1996, et la loi a été adoptée en 1998. Au tournant du millénaire, mon bon ami le chef Austin Bear, de Muscoday, a été l'un des trois chefs à avoir mis en œuvre le code foncier et à avoir accepté cette responsabilité. Cela nous a permis d'obtenir d'excellents résultats.

Le sénateur Peterson : Je présume qu'il y aurait un certain nombre de bandes et des réserves qui ne pourraient jamais profiter de cette occasion. Serait-ce une affirmation juste?

M. Louie : Cela dépend de la Première nation. Il ne signifie pas nécessairement que pour participer au processus, la Première nation doit être en milieu urbain, par exemple, ou être située dans une région au fort développement économique. Certaines collectivités situées dans les régions plus éloignées, comme dans le nord de la Colombie-Britannique, ont choisi de participer au processus de gestion des terres pour s'occuper du bois d'œuvre, dans le secteur de l'exploitation forestière. Ce sont des questions importantes pour elles, car les ressources font partie du territoire. C'est une possibilité qui s'offre aux Premières nations qui ne sont peut-être pas urbanisées, ce qui les aidera à mieux gérer ces ressources. Il y a une demande.

D'autres Premières nations ne sont tout simplement pas prêtes, pour diverses raisons, comme le fait de ne pas avoir les infrastructures administratives nécessaires. L'expérience nous démontre que pour participer, il n'est pas nécessaire qu'une Première nation ait une connaissance et une formation exhaustive des questions liées aux terres. Pour beaucoup d'entre elles, c'est un processus d'apprentissage. Il vaut mieux aller de l'avant de cette façon. D'abord, cela accélère le rythme; ensuite, cela permet à la collectivité d'être plus consciente de la meilleure façon de gérer ses terres. Pour la plupart, les Premières nations veulent gérer leurs terres adéquatement. Le fait d'avoir des lignes directrices et la capacité d'adopter des lois accélère le processus.

Le sénateur Callbeck : Je veux que ce soit clair. En vertu de la loi actuelle, les Premières nations concluent un accord de gestion de l'environnement avec le gouvernement du Canada. En vertu de la mesure législative proposée, ce ne sera plus nécessaire, mais les lois environnementales envisagées par les Premières nations doivent correspondre aux lois environnementales de la province.

Qui détermine l'équivalence?

M. Louie : Nous pourrions répondre à la question tous les trois et je pourrais être le premier à tenter une réponse.

En ce qui a trait au droit d'adopter des lois environnementales, ce droit doit exister maintenant. Toutefois, pour ce faire, il faut respecter certaines normes. Dans toutes les collectivités, tous les

accept that we must follow certain standards. The standard accepted by the chiefs is that we would follow, at minimum, the federal standards.

The framework agreement and the legislation provide what is called “harmonization.” It must meet or beat the existing standards. We look first to the federal government; and each province across the country has the opportunity to say, “We have these certain standards as well. Can you harmonize your laws?” That process takes place.

The problem that we have had is that when the framework agreement was signed and the whole process initiated, it was felt that we needed to have an environmental management agreement in place between the First Nation, the Minister of Indian Affairs and the Minister of the Environment to work through all the solutions. We found that it was really not needed; and it has never been done. To date, our First Nations who are signatories who have land codes passed have not been able to put forward their environmental laws. There is a flaw because the agreement does not exist.

Under the proposed legislation, we will be able to bypass that process. By bypassing it, we are not saying that environmental management regimes are not needed, because they are needed. We are not saying that standards are not needed; they are needed. Certainly, the framework agreement is clear: We will abide by those changes and at least meet or beat the existing environmental standards, both federally and provincially.

Senator Callbeck: Does the province have to agree that these standards are equivalent to the provincial standards?

Mr. Louie: The way it is worded in this whole land management process is that there is an option for the province to participate; so they can choose to do so or not. For the most part, the provinces will probably choose to participate and be involved.

Certainly, Mr. Aronson has had a lot of input into the wording of this. Perhaps Mr. Aronson can shed more light on this.

Stephen Aronson, Legal Counsel, Lands Advisory Board: I will present a more practical illustration of the issue: Currently, the federal government does not have standards for potable water on Indian reserves. The environmental law authority of First Nations with land codes provides that First Nations could establish the standard for potable water on Indian reserves, provided that those standards are equivalent to the standards in the province. To further illustrate, the province allows so many parts per million of lead in water — I do not know the standards. Similarly, First Nations would have the same standard. They could have fewer parts per million of lead in water, but they could not have more PPP than the provincial standard. Each province sets its own standards for water. The federal government has no standards. When it comes to Indian reserves, the department applies the provincial standard. If the First Nation decides they

chefs conviennent que nous devons respecter certaines normes. La norme acceptée par les chefs, c’est que nous allons à tout le moins respecter les normes fédérales.

L’accord-cadre et la loi prévoient ce qu’on appelle « l’harmonisation », qui doit atteindre ou dépasser les normes existantes. Nous nous tournons d’abord vers le gouvernement fédéral. Chaque province a la possibilité de dire : « Nous avons aussi certaines normes. Pouvez-vous harmoniser vos lois? » C’est le processus qui a lieu.

Le problème que nous avons eu, c’est que lorsque l’accord-cadre a été signé et que le processus a été mis en œuvre, on a considéré que pour pouvoir examiner toutes les solutions, il était nécessaire d’avoir un contrat de gestion de l’environnement entre la Première nation, le ministre des Affaires indiennes et le ministre de l’Environnement. Nous avons constaté que ce n’était pas vraiment nécessaire, et cela n’a jamais été fait. À ce jour, les Premières nations signataires qui ont adopté des codes fonciers n’ont pas été en mesure de faire respecter leurs lois environnementales. Il y a une lacune parce que l’accord n’existe pas.

En vertu de la mesure législative proposée, nous serons en mesure de contourner ce processus. Malgré ce fait, nous ne disons pas que les régimes de gestion de l’environnement ne sont pas nécessaires, parce qu’ils sont nécessaires. Nous ne disons pas que les normes ne sont pas nécessaires; elles le sont. Certes, l’accord-cadre est clair : nous allons respecter ces modifications et nous allons à tout le moins égaliser ou dépasser les normes environnementales existantes, tant à l’échelle fédérale qu’à l’échelle provinciale.

Le sénateur Callbeck : La province doit-elle convenir que ces normes sont l’équivalent des normes provinciales?

M. Louie : Selon le libellé du processus de gestion des terres, la province est libre de participer; donc, elle peut choisir de participer ou non. La plupart des provinces choisiront probablement de participer.

M. Aronson a sans doute beaucoup à dire à ce sujet, et il pourrait vous éclairer davantage.

Stephen Aronson, avocat-conseil, Conseil consultatif des terres : Je vais vous donner un exemple plus concret du problème : actuellement, le gouvernement fédéral n’a pas de normes pour l’eau potable dans les réserves indiennes. Le pouvoir accordé aux Premières nations d’adopter des lois environnementales en vertu des codes fonciers permet aux Premières nations d’établir les normes pour l’eau potable dans les réserves indiennes, à condition que ces normes soient les mêmes que les normes de la province. Plus précisément, la province permet un certain nombre de parties par million de plomb dans l’eau — je ne connais pas les normes. Les Premières nations auraient la même norme. Elles pourraient avoir moins de parties par million de plomb dans l’eau, mais pas plus que la norme provinciale. Chaque province établit ses propres normes pour l’eau. Le gouvernement fédéral n’a pas de normes. Dans le cas des réserves indiennes, le ministère applique

want to install their own water filtration system to be available throughout the community, the standards they adopt would have to be at least the same as those of the province.

In many situations, as Chief Louie and others around this table are aware, First Nations water systems are connected to local municipal systems, so it is not necessary to adopt specific standard because the standard is already there. You are just connecting your system onto a municipal water system. That provides a practical example of what we are speaking of.

Senator Callbeck: Yes, it does. Who makes the decision that the environmental law passed by the First Nation equates or betters the provincial law?

Mr. Aronson: The First Nation.

Senator Callbeck: Okay.

You mentioned “ensure compliance with federal standards where appropriate.” Give me an example of a situation where both federal and provincial standards would have to be met.

Mr. Aronson: It is unlikely that you would see both where the provincial standard is different from the federal standard. With respect to environmental protection, there is a significant amount of cooperation between the provinces and the federal government in terms of who is doing what. The provinces tend to legislate in certain areas of environmental protection, such as potable water and waste management.

The federal government’s environmental protection laws often deal with more complicated areas, such as discharges from smelters or pulp and paper plants or effluents allowed in water and so on, which are national standards.

Generally speaking, First Nations would tend to deal with environmental protection laws that are currently dealt with by the provincial legislation because this is where the gap is, where there is no current regulation on Indian reserves, water being the best example and waste management as another example. These are areas legislated currently by provinces, not by the federal government. As a consequence, this was intended to fill that gap where there was no standard, no legislation and no regulation.

Senator Callbeck: Chief Dorey, I was interested to hear your comments on the retail park near Truro because I have driven by that many times and I have watched it grow and develop through the years. I certainly congratulate you on what has been accomplished there. How many people are employed there now, roughly?

Mr. Dorey: The numbers vary because there are a lot of indirect jobs created as a result of that. With the ongoing progress — there are facilities under construction right now — it

la norme provinciale. Si la Première nation décide qu’elle veut installer son propre système de filtration de l’eau dans l’ensemble de la collectivité, les normes qu’elle adopte devront, à tout le moins, être égales aux normes de la province.

Dans bien des cas, comme le savent le chef Louie et d’autres personnes qui sont ici, les réseaux d’aqueduc des Premières nations sont reliés aux réseaux municipaux; il n’est donc pas nécessaire d’adopter des normes précises, parce qu’elles existent déjà. Il s’agit simplement de relier le réseau à un réseau d’aqueduc municipal. Voilà un exemple concret de ce dont il est question.

Le sénateur Callbeck : En effet. Qui détermine que la loi environnementale adoptée par la Première nation satisfait ou surpasse les exigences de la loi provinciale?

M. Aronson : La Première nation.

Le sénateur Callbeck : D’accord.

Vous avez parlé de « veiller à la conformité aux normes fédérales, s’il y a lieu ». Donnez-moi un exemple de situation où l’on devrait à la fois respecter les normes fédérales et provinciales.

M. Aronson : Il est peu probable qu’on ait les deux, car la norme provinciale est distincte de la norme fédérale. En ce qui a trait à la protection de l’environnement, quant à savoir qui est chargé de tel ou tel aspect, il y a une excellente collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral. Les provinces ont tendance à adopter des lois pour certains aspects de la protection de l’environnement, tels que l’eau potable et la gestion des déchets.

Les lois fédérales en matière de protection de l’environnement portent souvent sur des aspects plus complexes, tels que les rejets provenant de fonderies ou d’usines de pâtes et papiers ou les quantités d’eaux résiduaires permises dans l’eau, notamment, qui sont des normes nationales.

En général, les Premières nations auraient tendance à devoir composer avec les lois provinciales en matière de protection de l’environnement, car c’est là que l’on trouve des lacunes, où il n’y a pas, actuellement, de réglementation dans les réserves indiennes. L’eau est le meilleur exemple; la gestion des déchets en est un autre. Ce sont des domaines de compétence provinciale et non de compétence fédérale. En conséquence, cela avait pour objectif de combler cette lacune, dans les cas où il n’y avait aucune norme, aucune loi et aucun règlement.

Le sénateur Callbeck : Chef Dorey, j’aimerais avoir vos commentaires sur le mégacentre commercial, près de Truro, parce que je suis passée par là plusieurs fois et, au fil des ans, je l’ai vu grandir et prendre de l’expansion. Je vous félicite certainement de ce qui y a été accompli. Combien de personnes y sont employées aujourd’hui, environ?

M. Dorey : Les chiffres varient, car le parc a entraîné la création de nombreux emplois indirects. Compte tenu des progrès continus — de nombreuses installations sont en construction à

is several hundred, but I could not tell you the exact number employed at the moment.

Senator Callbeck: What are your projections for five years down the road?

Mr. Dorey: I am sorry; I do not have that information.

Senator Callbeck: How many acres are there?

Mr. Dorey: There are roughly 700 to 800 acres.

Senator Callbeck: Again, my congratulations.

Mr. Dorey: Thank you.

The Chair: To clarify the point that was just made, initially there was, under the old regime, before these amendments were proposed, a requirement for environmental protection legislation. That was never done with any of the First Nations, but it was a requirement.

Now these amendments are doing away with that requirement, being substituted by an obligation put on the First Nation to pass environmental legislation and have an environmental plan, at least to the national and provincial standard. Do I understand that correctly?

Mr. Louie: That is basically correct, Mr. Chair.

The Chair: How do we know that will take place? What sanction will be in place for that?

Mr. Louie: The framework agreement and the legislation are still very clear that certain standards have to be met. Because those standards have to be met and there must be an environmental land management regime in place to ensure that those standards are met, that is a comfort that you see there.

In my own community, for example, we are now a self-governing nation. We have gone one step beyond what this land management initiative can do for a First Nation. We are very careful as a First Nation to address environmental issues of concern, and as a matter of course we will always have experts involved in each lease and each development that takes place.

Looking across the country and seeing all the developments, whether they are shopping centre developments or housing or gas stations or whatever, I see all First Nations very much concerned about environmental standards. I am very comforted from being around the chiefs, knowing the communities and knowing how land development occurs on reserves that these are very fundamental issues that will be met. I would not suspect or suggest that any standards will be lower than what is needed.

The Chair: Thank you.

l'heure actuelle —, le parc offre plusieurs centaines de postes, mais je ne pourrais pas vous citer le nombre exact de travailleurs qui sont employés en ce moment.

Le sénateur Callbeck : Combien prévoyez-vous qu'il y en aura dans cinq ans?

M. Dorey : Je suis désolé; je n'ai pas ces renseignements.

Le sénateur Callbeck : Combien d'acres le parc compte-t-il?

M. Dorey : Sa superficie est d'environ 700 à 800 acres.

Le sénateur Callbeck : Encore une fois, je vous présente mes félicitations.

M. Dorey : Merci.

Le président : Pour clarifier le point qu'on vient de faire valoir, avant que ces amendements soient proposés, l'ancien régime exigeait au début l'adoption d'une mesure législative visant à protéger l'environnement. Cette exigence n'a jamais été appliquée à aucune Première nation, mais elle existait.

Maintenant, les amendements suppriment cette exigence mais, en revanche, la Première nation est tenue d'adopter une loi environnementale et d'élaborer un plan environnemental qui respecte au moins les normes nationale et provinciale. Ai-je bien compris?

M. Louie : En gros, c'est exact, monsieur le président.

Le président : Comment saurons-nous si cela aura lieu? Quelle sanction sera mise en œuvre à cet égard?

M. Louie : L'accord-cadre et la mesure législative indiquent toujours clairement que certaines normes doivent être respectées. Cette assurance est toujours présente, puisque ces normes doivent être respectées et qu'un régime de gestion des terres et de l'environnement doit être mis en œuvre pour veiller à ce qu'elles le soient.

Ma propre collectivité, par exemple, est maintenant dotée d'un gouvernement autonome. Notre Première nation est très soucieuse de régler les questions environnementales préoccupantes et, en fait, chaque fois qu'un terrain sera loué ou une construction entreprise, nous ferons appel à des experts.

Si j'examine tous les projets de construction qui ont été mis en œuvre à l'échelle nationale, qu'il s'agisse de centres commerciaux, d'ensembles résidentiels, de stations d'essence ou peu importe, je constate que toutes les Premières nations se soucient énormément des normes environnementales. Comme je côtoie les chefs, je connais les collectivités et je sais comment les terrains sont aménagés dans les réserves, je suis convaincu que ces exigences très fondamentales seront satisfaites. Je ne soupçonne pas, ni ne laisse entendre, que les normes seront moins élevées que celles qui s'imposent.

Le président : Merci.

Senator Ringuette: Thank you. In your statement, Mr. Louie, you said that in addition, the proposed amendment provides that a legal description will be any description the Surveyor General of Canada considers sufficient to describe the land.

You are saying that automatically you will agree, or any band will agree, with whatever description is provided by the Surveyor General of Canada. Am I correct?

Therefore, you will no longer have any say with respect to any kind of previous dispute in relation to those boundaries; it will be at the legal description of the Surveyor General. Is that right?

Mr. Louie: If I may, let me be very clear on this. A First Nation certainly will not agree that because the Surveyor General says these are how the lands are going to be described that the First Nation is going to lose that particular land. Lands, we know, have been in dispute in some cases, and in some cases through erosion and accretion and matters of that sort there is uncertainty, yes. There is a very clear mechanism in the legislation and in the framework agreement that these are matters that will be resolved down the road.

Senator Ringuette: Yes, but how?

Mr. Louie: In some cases, through negotiations.

Senator Ringuette: There is no dispute resolution mechanism?

Mr. Louie: There is a dispute mechanism in the event that one cannot agree. That is contained in the process.

Senator Ringuette: What is it, if you cannot agree?

Mr. Louie: That it will go to arbitration.

Senator Ringuette: Arbitration at what level?

Mr. Louie: I will see if I can find a section in the framework agreement that I can refer to. Perhaps Mr. Aronson can assist me.

We have had some discussion with some of the First Nations where there are problems and there has not been resolution. There have been historical issues that have happened with First Nations that have remained for close to 100 years; they are still not resolved.

Senator Ringuette: I know, and that is what I am trying to determine, how these proposed amendments will provide you with an efficient and concise boundary dispute mechanism so that you can move forward with the framework agreement.

If the only thing we are doing is changing words here, that will not provide for an efficient dispute mechanism with regard to land boundaries and we are not accomplishing anything here.

Le sénateur Ringuette : Merci. Au cours de votre déclaration, monsieur Louie, vous avez mentionné qu'en outre, l'amendement proposé indiquait que toute description du terrain que l'arpenteur général des terres du Canada jugeait suffisante ferait fonction de description officielle.

Vous dites que vous ou n'importe quelle bande accepterez toute description que l'arpenteur général des terres du Canada fournira. Est-ce exact?

Par conséquent, vous n'aurez plus voix au chapitre en ce qui concerne tout différend antérieur relatif aux limites des terres; il en ira selon la description officielle de l'arpenteur général, n'est-ce pas?

M. Louie : Si vous me le permettez, j'aimerais être très clair à ce sujet. Une Première nation n'acceptera certainement pas de perdre un terrain, en raison d'une description officielle de l'arpenteur général. Nous savons que certains terrains font l'objet de différends et que, dans quelques cas, une certaine incertitude règne à cause de l'érosion et de l'accroissement. La loi et l'accord-cadre indiquent clairement que ces différends seront réglés plus tard.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais comment?

M. Louie : Au moyen de négociations, dans certains cas.

Le sénateur Ringuette : Aucun mécanisme de règlement des différends n'est prévu?

M. Louie : Un mécanisme de règlement est prévu au cas où il serait impossible de s'entendre. Cela fait partie du processus.

Le sénateur Ringuette : En quoi consiste le processus, si vous n'arrivez pas vous entendre?

M. Louie : La question sera confiée à un arbitre.

Le sénateur Ringuette : À quel niveau l'arbitration aura-t-elle lieu?

M. Louie : Je vais voir si je peux trouver une section dans l'accord-cadre à laquelle je peux me référer. Peut-être M. Aronson peut-il m'aider.

Nous avons eu quelques discussions avec certaines des Premières nations dont les différends ne sont pas réglés. Certains de ces problèmes existent depuis près de 100 ans et ne sont toujours pas résolus.

Le sénateur Ringuette : Je sais, et je m'efforce de déterminer comment les amendements proposés vous fourniront un moyen rapide et efficace de régler les différends liés aux limites de vos terres, afin que vous puissiez poursuivre la mise en œuvre de l'accord-cadre.

Si nous nous contentons de modifier la formulation, vous ne disposerez pas d'un moyen efficace de régler vos différends, et nous n'accomplissons rien en ce moment.

Mr. Aronson: If I could add to that, part of the objective of this particular amendment is that there have been disputes between the Surveyor General of Canada and First Nations over, for example, a specific boundary of the reserve. This amendment says that on an interim basis, in order to allow the First Nations to move ahead with the land code, we can put a dotted line instead of a straight bold line as the boundary in dispute. The dispute can continue, for example, if it is a specific claim, it can go either to the Specific Claims Tribunal or it can be dealt with through a specific claim.

Similarly, in the individual transfer agreement, it may be a question of taking a long time to get all of the survey work done. Sometimes it can take several years to get all of the survey work done, depending on the location. On an interim basis, this will be the boundary, and when the survey work is completed, then the boundary will be finalized and the First Nation will be able to assume its authority over the full area of land.

The purpose of this is to use as appropriate, whereas currently, the Surveyor General is bound by the Canada Lands Surveys Act, which requires specific criteria in order for a survey to be approved.

Now the surveyor general is not bound by those criteria. A good illustration is that many reserves are centuries old, and the boundaries when they were originally established were established from a rock over by a lake to a tree 50 chains away. The tree may no longer be there, so there may be some dispute because a third party has had land grants issued to them that may overlap that boundary. This can take some considerable amount of time to resolve. On an interim basis, the parties can agree, without prejudice to a final boundary, that the First Nation can assume authority under its land code and approve a land code with an interim legal description. Essentially, this allows things to move ahead more quickly, and if the boundary cannot be resolved over the long term, the parties are still free to litigate or do as they would do in other situations where there is a boundary dispute.

Senator Ringuette: I understand what you are saying. I still have a lot of doubt, especially if a band decides to undertake a certain economic project on a disputed area of the land. You are only quadrupling the current problems. I certainly have concerns, because I think that if there were some amendments to bring forward, this would have been an efficient speedy process in relation to disputed land claims, not to say, "Well, we will create this fuzzy grey area, and the band can do something." Unfortunately, if the band does something on one of the greyest areas, it can invest millions of dollars and have a partner invest another million dollars, and that area continues to be in dispute

M. Aronson : J'aimerais ajouter quelque chose. L'amendement en question vise en partie à reconnaître le fait que l'arpenteur général des terres du Canada et les Premières nations ne s'entendent pas sur certaines limites particulières des réserves, par exemple. L'amendement stipule que, de façon temporaire, il est possible d'indiquer par une ligne en pointillée plutôt qu'une ligne continue une limite qui fait l'objet d'un différend, afin de permettre aux Premières Nations d'adopter un code foncier. Le processus de règlement du différend peut se poursuivre. Par exemple, s'il s'agit d'une revendication, elle peut être renvoyée au Tribunal des revendications particulières du Canada ou réglée en présentant une revendication particulière.

De même, dans le cas de transferts effectués en vertu de l'accord de transfert individuel avec le Canada, il se peut que la réalisation de tous les travaux d'arpentage exige beaucoup de temps. Selon l'endroit, il arrive que plusieurs années soient nécessaires pour mener à bien ces travaux. En attendant, la ligne pointillée représentera la limite et, une fois que les travaux d'arpentage seront terminés, la Première nation pourra exercer son autorité sur le terrain en entier.

Cette disposition est censée être utilisée au besoin parce que, à l'heure actuelle, l'arpenteur général est lié par la Loi sur l'arpentage des terres du Canada et que certains critères doivent être satisfaits pour que le relevé soit approuvé.

Grâce à cette disposition, l'arpenteur général ne sera plus lié par ces critères. Je vais vous en donner un exemple pertinent. Bon nombre de réserves ont été établies il y a plusieurs centaines d'années, et leurs limites sont définies, par exemple, par une roche sur le bord d'un lac et un arbre situé à une distance de 50 chaînes. Il se peut que l'arbre en question n'existe plus. Par conséquent, un tiers peut s'être fait octroyer des terres dont les limites chevauchent celles des terres de réserve, ce qui peut avoir engendré un différend qu'on mettra pas mal de temps à régler. Dans l'intervalle, les parties peuvent s'entendre sur une limite, sans préjudice aux droits des demandeurs, et la Première nation peut approuver un code foncier reposant sur cette description officielle provisoire et exercer son pouvoir en vertu de celui-ci. Essentially, cela permet de faire avancer les choses plus rapidement et, s'il est impossible de régler avec le temps le différend concernant les limites des terrains, les parties sont toujours libres d'intenter des poursuites ou de faire ce qu'elles feraient dans d'autres situations mettant en cause un différend relatif aux limites d'un terrain.

Le sénateur Ringuette : Je comprends ce que vous dites. Toutefois, je ne suis pas convaincue que cela fonctionnera, surtout si une bande décide d'entreprendre un projet économique sur la parcelle de terrain contestée. Vous allez seulement quadrupler le problème actuel. Certes, cela me préoccupe, car si, au lieu de créer une zone grise pour que la bande puisse entreprendre un projet, on avait présenté des amendements appropriés, on aurait pu mettre en place un processus qui aurait été efficace et rapide comparativement aux mécanismes de règlement des revendications territoriales. Malheureusement, si une bande met en œuvre un projet dans cette zone grise, elle peut

and we are only aggravating the current problem. That is my concern. It might not be a concern for the legal community, but it is certainly, from my perspective, a concern that I see.

Mr. Louie, do you want to add something?

Mr. Louie: There are hundreds of disputed claims throughout Canada with First Nations, maybe into the thousands. First Nations have been waiting years — many, many years — to have some of these disputes resolved. In some cases, it will require litigation, and that will be the only way. In fact, it has occurred in various forums. It may only be one corner of one piece of the property. If you have several thousand acres and you have five or ten acres in dispute in a corner somewhere, there is a river or there is a dispute there, why stop the process so that you cannot even pass a land code in place by the community? That is what we have right now. Without the accurate description, without those solid line boundaries in place, the community cannot go ahead. All we are saying in this is very simple: Allow us to move ahead. We will agree to what the Surveyor General's description will be because it will have to be in a general format.

By the way, there is clear language in the legislation and in this whole process that protects the right both from the First Nation and the Crown to resolve it or to finalize that. In some cases, it is will be by dispute resolution or mediation or arbitration. We have the clauses in our framework agreement. For example, Part 9 contains a whole section on dispute resolution that we can go through that will involve arbitration and mediation, and of course the courts are the final decision.

Given the frustration of waiting a long time to move, we just cannot move, and the First Nations cannot progress. We know in some cases that it will be maybe hundreds of thousands of dollars of costs, maybe million or multimillions of dollars. Certainly by looking at how land claims are being settled, both specific and in general resolution of those issues, it has taken years. If there can be a way to speed up that process, yes, I would agree to it, but in this case, the First Nations are looking forward to allowing us to move with a land code so that we can get on with the business with the rest of our reserves, and we will do that. In time, we will have this other disputed section resolved.

Senator Ringuette: Do not get me wrong, I understand what you want to accomplish. My only hope is that this in-between process is not adding to the problem on a medium and longer term for the resolution of the different disputes that you may have. That is my concern.

investir des millions de dollars dans celui-ci et demander à un partenaire d'en faire autant, alors que la zone fait toujours l'objet d'un différend. Par conséquent, nous ne ferons qu'aggraver le problème actuel. Voilà ce qui m'inquiète. Cela ne préoccupe peut-être pas la communauté juridique mais, en ce qui me concerne, cette question est certainement préoccupante.

Monsieur Louie, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Louie : Partout au Canada, des Premières nations ont émis des centaines et peut-être même des milliers de revendications territoriales. Depuis des années — de nombreuses années en fait —, celles-ci attendent que certains de ces différends se règlent. Dans certains cas, la seule façon de les régler sera d'aller devant les tribunaux. En fait, cela s'est produit en diverses occasions. La revendication peut concerner un seul coin d'une parcelle de la propriété. Si vous possédez des milliers d'acres et que seuls cinq ou 10 d'entre eux dans un coin quelconque de la propriété — là où la rivière passe — font l'objet d'un différend, pourquoi cela devrait-il interrompre le processus et empêcher la collectivité d'adopter un code foncier? C'est ainsi que les choses se passent à l'heure actuelle. Sans une description exacte, sans des limites représentées par des lignes continues, la collectivité ne peut pas aller de l'avant. Ce que nous disons dans ces amendements est très simple : permettez-nous d'aller de l'avant. Nous accepterons la description de l'arpenteur général, parce qu'elle devra être générale.

En passant, les dispositions de la mesure législative et du processus en entier sont rédigées en termes clairs qui protègent le droit de la Première nation et de la Couronne de régler le différend ou de mettre les choses au point. Dans certains cas, on fera appel au processus de règlement des différends, à la médiation ou à l'arbitrage. Les articles de notre accord-cadre traitent de cette question. Par exemple, la partie 9 comprend une section complète portant sur le règlement des différends, qui décrit les mécanismes auxquels nous pouvons avoir recours, dont l'arbitrage, la médiation et, bien entendu, les tribunaux qui rendent une décision définitive.

Les Premières nations attendent depuis longtemps d'avancer, et elles sont frustrées de ne pas pouvoir le faire. Nous savons que, dans certains cas, les coûts pour régler les différends s'élèveront à des centaines de milliers, un million ou peut-être même plusieurs millions de dollars. Si l'on examine la façon dont ont été réglés les différends, en général, et certaines revendications territoriales, en particulier, on constate que cela a exigé des années. Si l'on pouvait trouver un moyen d'accélérer ce processus, je ne dirais pas non mais, dans le cas présent, les Premières nations ont hâte de pouvoir adopter un code foncier, afin que le reste des réserves puissent passer à l'action, et c'est ce que nous ferons. Avec le temps, nous remédierons à l'autre article contesté.

Le sénateur Ringuette : Ne vous méprenez pas; je comprends ce que vous souhaitez accomplir. J'espère seulement que ce processus intermédiaire ne compliquera pas davantage le règlement de vos différends, à moyen et à long terme. Voilà ce qui me préoccupe.

You also indicated that there was no environmental management agreement in place due mainly to a lack of funding. Funding from whom? From Aboriginal and Northern Affairs or funding from the band?

Mr. Louie: Funding from Canada to allow a First Nation to get into the developmental phase and to proceed with development of its land code.

It is always a difficult situation, and we have experienced it from the beginning, that Canada only has a budget of X amount of dollars, and there are more First Nations that want to enter the process than Canada can provide for in those dollars. That has been a problem. Hopefully it is now being remedied and, with these last 18 First Nations that have been allowed to enter and are now being supported financially by Canada, it is moving ahead in the right direction. If there were more dollars allocated by Parliament for land management initiatives and developments of land code, I can assure the honourable senators here that the returns would far outweigh any costs by Canada at this particular point in time.

Senator Ringuette: You are saying to us that with the current transfer of land that will be able to happen through these amendments, the bands have the funding to do the environmental management and the legislative or bylaw requested for the environmental land plan?

Mr. Louie: What I am saying and what is actual fact is that there is a budget that Canada has provided that allows for land management to occur, both at the developmental phase and in the operational phase. From that budget, it is being supplemented by the First Nations as well. We have 37 that have passed land codes and, in all of those instances, those communities operating with land codes in place and doing their own jurisdiction have all supplemented in various amounts, and in some cases far more than double the dollars that Canada has been providing to allow land management to proceed. I see that process carrying forward.

Senator Ringuette: You are saying that you are comfortable that with the lands that will be transferred under the framework agreement, the local band has the funds to define land management and an environmental land management plan and the bylaws that are necessary?

Mr. Louie: Well, let me put it this way, if I may: We operate with what is provided and what we can each put forward. It is a choice of the First Nation to make that decision. Can it afford land management? In my opinion, the only answer is to take control of lands and resource management to be able to afford it. To do otherwise, I think, it will not go anywhere. I have seen First Nations, and I know you have heard of First Nations, that have serious problems, economic and otherwise, with land management and the jurisdiction afforded to a First Nation.

Vous avez également indiqué qu'aucun accord pour la gestion de l'environnement n'avait été conclu surtout parce que le financement était insuffisant. Un financement octroyé par qui? Par Affaires autochtones et du Nord ou par la bande?

M. Louie : Un financement accordé par le Canada afin de permettre à une Première Nation d'entamer le processus d'élaboration de son code foncier.

C'est une situation difficile, que nous vivons depuis le début. Le fait est que le Canada dispose d'un budget fixe qui ne permet pas à toutes les Premières nations qui le souhaitent d'entamer ce processus. Cette situation est problématique mais, avec un peu de chance, on est en train d'y remédier en ce moment. Grâce aux 18 dernières Premières nations qui ont été autorisées à participer au processus, le projet progresse maintenant dans la bonne direction. Si le Parlement affectait plus d'argent à des initiatives de gestion des terres ou à l'élaboration de codes fonciers, je peux vous garantir, chers sénateurs, que les bénéfices que le Canada en retirerait dépasseraient de loin les coûts qu'il assumerait à ce moment-là.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que, grâce aux transferts fonciers que ces amendements rendront possibles, les bandes disposeront de l'argent nécessaire pour assurer la gestion de l'environnement et adopter les lois ou les règlements administratifs requis par le plan d'utilisation des terres?

M. Louie : Ce que je dis et ce qui est attesté, c'est que le Canada dispose d'un budget qui finance la gestion des terres, tant à l'étape de l'élaboration qu'à l'étape de l'exploitation. Les Premières nations contribuent également à ce financement. Trente-sept d'entre elles ont adopté des codes fonciers et, dans tous les cas, ces collectivités qui fonctionnent avec un code foncier et qui gèrent elles-mêmes leurs terres ont apporté diverses contributions qui, dans certains cas, dépassaient de loin le double de la somme que le Canada avait versé pour que la gestion des terres aille de l'avant. J'estime que ce processus se poursuivra.

Le sénateur Ringuette : Vous dites que vous êtes sûr que, grâce aux terres qui seront transférées en vertu de l'accord-cadre, les bandes disposeront des fonds nécessaires pour élaborer un plan de gestion des terres et de l'environnement et pour adopter les règlements administratifs nécessaires?

M. Louie : Eh bien, permettez-moi de présenter les choses comme ceci. Nous fonctionnons avec les fonds qui nous sont fournis et ceux que chaque Première nation peut apporter. C'est à la Première nation de prendre la décision. Peut-elle se permettre de gérer ses terres? À mon avis, la seule chose à faire est de prendre le contrôle des terres et des ressources afin d'avoir les moyens de le faire. Autrement, les choses n'iront nulle part. J'ai vu des Premières nations et vous avez entendu parler de Premières nations qui, compte tenu des compétences et des capacités en matière de gestion des terres qu'on leur accorde, éprouvent de graves difficultés, tant économiques qu'autres.

When one First Nation takes charge of its own lands and resources, experience has shown — and the proof is there — that the First Nation will far exceed economic and educational endeavours in moving the communities ahead than had it not been involved in land management or in any form of self-government jurisdiction.

Senator Ringuette: I certainly want to believe you. I hope that will be the story and the history in the next few years.

Senator Buth: Thank you very much for being here today, chiefs. We appreciate it. I want to applaud your leadership in this area. It is a new issue for me. I have really appreciated learning about this whole process.

How many individual signatories are there to the First Nations land management regime?

Mr. Louie: Offhand, I believe there are between 57 and 60 signatories today.

Senator Buth: You might have done this partially in your introductory comments, but can you review how all of these individual signatories were consulted in this process?

Mr. Louie: The process is such that the Minister of Aboriginal Affairs, or the representative of the minister, has to approve the entry of the First Nation as a signatory. What has happened in the past year is a questionnaire form that goes out, which the Department of Aboriginal Affairs will require to be answered. The First Nation must provide those answers.

Up to that point in time we had a list of First Nations — waiting for more than 10 or 15 years in some cases — wanting to be added. With this new process it is clear there are certain requirements that must absolutely be met. It is filled out in a questionnaire and must be done such that it convinces the minister and the department that this First Nation is, indeed, capable of managing its own land management affairs and is ready to move ahead with the process.

Senator Buth: Areas close to urban centres have the ability to do much more in terms of economic development. You mentioned forestry and the use of natural resources. Are any First Nations bands taking a look at more economic development in the area of agriculture?

Mr. Louie: Yes, there are. Perhaps Chief Austin Bear can help answer that question.

Chief Austin Bear, Chair, Lands Advisory Board Resource Centre: Thank you and good afternoon, senators. I am from the great province of Saskatchewan, perhaps still the breadbasket of Canada. Much of our land is based on agricultural usages. My own First Nation is agricultural lands.

L'expérience a montré — et les faits sont éloquentes — que, lorsqu'une Première nation prend le contrôle de ses terres et de ses ressources, ses projets économiques et éducatifs visant à faire progresser ses collectivités dépassent de loin ceux qu'elle aurait entrepris si elle ne prenait pas part à la gestion des terres ou ne bénéficiait pas de n'importe quelle forme d'autonomie gouvernementale.

Le sénateur Ringuette : Je veux vraiment vous croire. J'espère que c'est ce qui se produira au cours des prochaines années.

Le sénateur Buth : Je vous remercie beaucoup, messieurs, d'être venus aujourd'hui. Nous vous en sommes reconnaissants. Je tiens à vous féliciter du leadership dont vous avez fait preuve dans ce domaine. Cet enjeu est nouveau pour moi, et je me réjouis vraiment de me familiariser avec le processus en entier.

Combien de Premières nations signataires ont adhéré au Régime de gestion des terres des Premières Nations?

M. Louie : De mémoire, je crois qu'il y en a actuellement entre 57 et 60.

Le sénateur Buth : Vous l'avez peut-être partiellement fait dans votre exposé. Pourriez-vous nous expliquer comment tous ces signataires ont été consultés au cours du processus?

M. Louie : Dans le cadre du processus, le ministre des Affaires autochtones, ou son représentant, doit approuver l'adhésion d'une Première nation en tant que signataire. Au cours de la dernière année, un questionnaire a été envoyé; le ministère des Affaires autochtones demande de le remplir, et c'est la Première nation qui doit le faire.

Jusqu'à ce moment, nous avons une liste de Premières nations qui voulaient y adhérer. Certaines attendent depuis plus de 10 ou 15 ans. Avec ce nouveau processus, il est évident qu'il faut absolument respecter certaines exigences. Il faut remplir un questionnaire et il faut convaincre le ministre et le ministère que la Première nation est en fait capable de s'occuper de la gestion de ses terres et qu'elle est prête à aller de l'avant avec le processus.

Le sénateur Buth : Les régions situées à proximité de centres urbains ont la capacité de faire beaucoup plus sur le plan du développement économique. Vous avez mentionné l'industrie forestière et l'exploitation des ressources naturelles. Y a-t-il des bandes de Premières nations qui souhaitent mettre l'accent sur l'agriculture pour développer leur économie?

M. Louie : Oui, il y en a. Je crois que M. Bear peut m'aider à vous répondre.

Chef Austin Bear, président, Centre de ressources du Conseil consultatif des terres : Merci et bonjour, honorables sénateurs. Je suis de la belle province de la Saskatchewan, qui se veut encore aujourd'hui le grenier du Canada. La majorité de nos terres sont des terres agricoles. Les terres de ma Première nation sont des terres agricoles.

About 80 per cent of our lands are cultivated lands and in seed or oil crops. Much of our land is also leased to neighbouring farmers that surround our community. Our community has actually been an agricultural community and had an agricultural livelihood for over 100 years.

Senator Buth: Thank you very much.

Senator Ringuette: I have a short question for Mr. Dorey.

You brought up the issue of fairness in voting and inclusiveness. That is puzzling. First, I do not know if band members living off-reserve are currently entitled to vote in band elections. Are you?

Mr. Dorey: In some situations they are; in others they are not. It depends on the band and what part of the elections regime it comes under.

Senator Ringuette: Who decides that?

Mr. Dorey: The band decides that.

Senator Ringuette: Your concern is basically that some bands will allow members living off-reserve to vote on these issues of land management and some will not.

Mr. Dorey: Yes. It is in this piece of legislation under the requirements; it includes off-reserve. My concern is that it is done in a fair, open and transparent way. My suggestion was that maybe it could be an independent type, Elections Canada for example, or some other body to conduct the vote.

Senator Ringuette: The vote on the band election or the vote with regard to this particular issue of land management?

Mr. Dorey: Yes. I am not here to talk about band elections; I am here to talk about this code.

Senator Ringuette: Good. I wanted to clear that up.

You are saying that within the framework there are provisions for this particular issue of band members living off-reserve, and that they will vote on this issue?

Mr. Dorey: That is correct. Basically I am saying that every band member has the right to a say in how the business is conducted on their land. It is their land as much as it is the residents', regardless of where they live. That has nothing to do with elections because I know there are cases where some bands do not provide opportunities for residents off the land to vote in elections. In the case of land management, I believe they should have everyone involved.

Senator Ringuette: Good.

The Chair: Chief Austin Bear had a comment to make in relation to your question as well.

Environ 80 p. 100 de nos terres sont des terres cultivées qui servent à la culture de semences ou d'oléagineux. La majorité de nos terres sont également louées aux agriculteurs environnants. Nous sommes en fait une collectivité agricole depuis plus de 100 ans.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup.

Le sénateur Ringuette : J'ai une brève question pour vous, monsieur Dorey.

Vous avez mentionné la question de l'équité lors des votes et de l'intégration. C'est troublant. Premièrement, je ne sais pas si les membres d'une bande qui vivent à l'extérieur de la réserve ont le droit de voter aux élections au sein des bandes. Qu'en est-il?

M. Dorey : Dans certains cas, ils ont un droit de vote; dans d'autres, ils n'en ont pas. Tout dépend de la bande et de la partie du régime électoral dont il est question.

Le sénateur Ringuette : Qui le décide?

M. Dorey : C'est la bande.

Le sénateur Ringuette : Vous vous inquiétez en gros que certaines bandes autorisent les membres qui vivent à l'extérieur de la réserve à voter sur les questions relatives à la gestion des terres, tandis que d'autres ne le font pas.

M. Dorey : Oui. C'est écrit dans la mesure législative dans les exigences; cela inclut les membres qui vivent à l'extérieur de la réserve. Je suis inquiet que ce ne soit pas fait de manière juste, ouverte et transparente. J'ai proposé de peut-être faire appel à un organisme indépendant, comme Élections Canada, pour superviser le scrutin.

Le sénateur Ringuette : En ce qui concerne les élections au sein des bandes ou les votes au sujet précisément de la gestion des terres?

M. Dorey : Oui. Je ne suis pas ici pour parler des élections au sein des bandes. Je suis ici pour parler du code.

Le sénateur Ringuette : Parfait. Je voulais m'en assurer.

Vous dites qu'il y a des dispositions dans l'accord-cadre au sujet précisément des membres qui vivent à l'extérieur de la réserve et que ces membres auront le droit de voter. Est-ce exact?

M. Dorey : C'est exact. Bref, je dis que tous les membres de la bande ont le droit d'avoir un mot à dire concernant la façon dont les affaires sont menées sur leurs terres. Il s'agit autant de leurs terres que des terres de ceux qui y vivent, peu importe où ils habitent. Cela n'a rien à avoir avec les élections, parce que je sais qu'il arrive que certaines bandes n'accordent pas de droit de vote aux élections à ceux qui habitent à l'extérieur de la réserve. Dans le cas de la gestion des terres, je crois que les bandes devraient accorder un droit de vote à tous les membres concernés.

Le sénateur Ringuette : Parfait.

Le président : M. Bear a également un commentaire à faire relativement à votre question.

Mr. Bear: Mr. Dorey is correct. The framework agreement is absolutely clear that on the ratification vote, approving the land code and the individual agreement, both band members living on-reserve and off-reserve must vote. There are procedures to do that.

On the independence of the vote, there are also provisions — there is an independent verifier — that the land code is in accordance with the framework agreement and that the procedures for vote are followed as prescribed. There is also a ratification officer applied by the First Nation so that the vote is in accordance with the provisions. It is not the First Nation that appoints the independent verifier. We at the Lands Advisory Board Resource Centre make recommendations on trained and accomplished verifiers, but it is actually the Minister of Aboriginal Affairs that makes the appointment.

Senator Ringuette: Okay. There is actually no concern with regard to voting because it is already taken care of within the framework?

Mr. Dorey: Yes, as it is proposed. However, we are into a process of adopting this. Amendments can be made. I am just throwing out caution here.

Senator Ringuette: Okay. Thank you.

The Chair: I just have one final question, and maybe it is a legal question for Mr. Aronson. The introductory remarks indicated that these amendments to the framework agreement had been agreed to in October 2011. Can you tell us what has happened to these amendments up until now when we find them in this piece omnibus legislation that is supposed to have flowed from a budget this spring?

Mr. Aronson: You would probably have better knowledge of how it came into a omnibus bill than I would.

I should point out that these particular amendments took close to two years to negotiate with the Department of Aboriginal Affairs because we had the Surveyor General of Canada and Natural Resources Canada involved in the negotiations of part of it. It then goes to drafting, where lawyers from both the Lands Advisory Board as well as the Department of Justice are involved in drafting the language so that it meets the objectives of the parties. We then have to prepare appropriate documents at times when those First Nations who are signatories to the framework agreement can sign the amendments to the framework agreement. We also have to schedule the minister to sign those amendments on behalf of the Government of Canada. It is only once the framework agreement and the amendments are actually signed that the drafting process can begin.

When we were initially in discussions on drafting the amendments to the legislation you have before you, it was on the basis of a stand-alone bill. As a consequence of government policy, it is now part of an omnibus bill. To give you an illustration, one of the main issues that we were discussing was the

M. Bear : M. Dorey a raison. L'accord-cadre est tout à fait clair au sujet du vote de ratification, et de l'approbation du code foncier et de l'entente. Tout membre de la bande, qu'il réside ou non dans la réserve, doit voter. Il y a des procédures pour ce faire.

En ce qui concerne l'indépendance du scrutin, il y a également des dispositions pour nommer un vérificateur indépendant qui s'assure de la conformité du code foncier avec l'accord-cadre et du bon déroulement du scrutin. Il y a également un agent de ratification nommé par la Première nation qui s'assure que le scrutin se déroule en conformité avec les dispositions. Ce n'est pas la Première nation qui nomme le vérificateur indépendant. Les gens du Centre de ressources du Conseil consultatif sur les terres recommandent des vérificateurs expérimentés et qualifiés, mais c'est en fait le ministère des Affaires autochtones qui nomme le vérificateur.

Le sénateur Ringuette : D'accord. Il n'y a donc aucun problème au sujet du scrutin, parce que c'est déjà couvert par l'accord-cadre, n'est-ce pas?

M. Dorey : Oui, tel que c'est rédigé. Cependant, nous sommes en train de l'adopter, et des modifications peuvent être apportées. Je ne fais que vous le signaler.

Le sénateur Ringuette : D'accord. Merci.

Le président : J'ai une dernière question, et c'est peut-être une question à caractère légale pour vous, monsieur Aronson. Dans l'exposé, il a été dit que les modifications ont été conclues en octobre 2011. Pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé depuis pour que nous les retrouvions dans ce projet de loi omnibus qui est censé découler du budget de ce printemps?

M. Aronson : Vous savez probablement mieux que moi comment elles se sont retrouvées dans un tel projet de loi.

Je tiens à mentionner qu'il nous a pratiquement fallu deux ans pour négocier ces modifications avec le ministère des Affaires autochtones, parce que l'Arpenteur général des terres du Canada et Ressources naturelles Canada ont participé aux négociations concernant une partie des modifications. Ensuite, il y a la rédaction. Ce sont les avocats du Conseil consultatif des terres et du ministère de la Justice qui se chargent de la rédaction du libellé et s'assurent qu'il respecte les objectifs des parties. Il faut ensuite préparer les documents pertinents pour que les Premières nations signataires de l'accord-cadre puissent les inclure dans l'entente. Nous devons aussi prévoir du temps pour que le ministre accepte ces modifications au nom du gouvernement du Canada. C'est seulement une fois que l'accord-cadre et les modifications sont en fait adoptés que la rédaction peut enfin commencer.

Au début des discussions concernant la rédaction des amendements à la mesure législative que vous avez devant vous, il devait s'agir d'un projet de loi distinct. En raison de la politique du gouvernement, il fait maintenant partie d'un projet de loi omnibus. Pour vous donner une idée, l'un des principaux

title of the amending bill, which, obviously, now has no title. Therefore, we had no need to discuss it. That, in itself, was several months in the making, coming to nothing in the end.

I hope that answers your question.

The Chair: It does. I was asking you to comment, from a legal point of view, on Mr. Louie's comment that everything was finalized back in October of last year. Did you have anything to add to that, Mr. Louie, since it was your comment?

Mr. Louie: Let me try to explain that. We have two processes of ratification. First, we have the First Nations ratification, and, second, we have the minister's and Canada's ratification process.

The legislation itself is Canada's ratification process. The First Nations have ratification by passing a land code. To get the support of the First Nations, we needed to have a vote and to have all of the chiefs operating in the process — those who have land codes — to say, "How will we be affected by this? How will it affect our colleagues who will come into the process and who are in the developmental phase?" We had input from both the operational and developmental First Nations. It was clear for us that we had to understand, as leaders, that this would be something that we could support rather than something forced upon us. That is the process that has been entered into.

The legislation itself contains explicit reference to the Framework Agreement on First Nation Land Management. As chiefs and as leaders of our communities, we always refer to the work pertaining to the Framework Agreement on First Nation Land Management. The Lands Advisory Board itself has a membership consisting of those operational First Nations. We must support any changes that might have an impact upon us or upon the process. It is that process that the chiefs agreed to last fall and that was given to the minister's representatives. Finally, it went to a meeting with the minister, who had agreed to say, "Yes, I accept your recommendations. I will see what I can do to now get Canada to ratify what you wish to have ratified." It is that particular process of ratification that I was referring to that was essentially agreed to. We had the minister's support that he would proceed and do what he could to make these amendments. The result is Bill C-38.

The Chair: Thank you. There was no discussion as to where it was going to come out or whether it was going to be a stand-alone bill or part of something else? There was no discussion since it was agreed to in October of last year?

problèmes que nous avions concernait le titre du projet de loi modificatif, qui n'a maintenant pas de titre. Par conséquent, nous n'aurions pas eu besoin d'en discuter. Nous y avons travaillé plusieurs mois pour rien en fin de compte.

J'espère que cela répond à votre question.

Le président : Oui. Je voulais entendre vos commentaires sur le plan juridique concernant l'affirmation de M. Louie, à savoir que tout avait été finalisé en octobre de l'année dernière. Aviez-vous quelque chose d'autre à ajouter, monsieur Louie, étant donné que c'est votre commentaire?

M. Louie : Laissez-moi essayer de vous l'expliquer. Nous avons deux processus de ratification. Il y a la ratification du côté des Premières nations et la ratification du côté du ministre et du Canada.

La mesure législative en soi est le processus de ratification du Canada. Les Premières nations le font en adoptant un code foncier. En vue d'obtenir le soutien des Premières nations, il fallait tenir un scrutin et faire en sorte que tous les chefs qui sont dans le processus, soit ceux qui ont des codes fonciers, se disent : « Comment cela influera-t-il sur notre vie? Comment cela influera-t-il sur nos collègues qui adhéreront au régime et qui se trouvent dans le processus? » Nous avons eu l'apport de Premières nations qui se trouvent dans le processus et de Premières nations qui ont adhéré au régime. En tant que leaders, il était clair que nous devons prendre conscience qu'il s'agissait d'un processus que nous pourrions épouser, au lieu qu'il nous soit imposé. Je fais allusion au processus auquel nous avons adhéré.

La mesure législative fait directement référence à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations. En notre qualité de chefs et de leaders de nos collectivités, nous faisons toujours référence au travail concernant l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations. Le Conseil consultatif des terres compte parmi ses membres les Premières nations qui ont adhéré au régime. Nous devons soutenir tout changement qui pourrait avoir un effet sur nous ou le processus. Voilà le processus auquel les chefs ont donné leur aval l'automne dernier et qui a été remis aux représentants du ministère. Enfin, le tout a été proposé lors d'un entretien avec le ministre, qui a dit : « J'accepte vos recommandations et je verrai ce que je peux faire maintenant pour que le Canada ratifie ce que vous voulez. » C'est à ce processus de ratification que je faisais référence lorsque j'ai dit qu'une entente avait été conclue. Le ministre nous avait dit qu'il s'assurerait de faire progresser le dossier et de faire adopter ces modifications. Voilà ce qui a mené au projet de loi C-38.

Le président : Merci. Il n'y a pas eu de discussions à savoir comment la mesure serait mise en œuvre ou si elle ferait l'objet d'un projet de loi distinct ou si elle ferait partie de quelque chose d'autre. Il n'y a pas eu de discussions, étant donné que l'entente à ce sujet remonte à octobre de l'an dernier. Est-ce exact?

Mr. Louie: No, not really. Our understanding, I think, was that it was going to be a stand-alone piece of legislation. We thought that that was the process. We were not concerned about the process so much as amendments taking place that will allow us to move forward in a more efficient and cost-effective way.

The Chair: I understand that. We are pleased that you were able to be with us here today to explain the importance of this to your various First Nations. I would like to thank, on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, each of you — Chief Robert Louie, Chief Austin Bear, Mr. Aronson and Mr. Dorey — for being here. Thank you for being here and for helping the Senate to understand the importance of this piece of legislation to you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 13, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m. to study the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

[Translation]

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

The Chair: Honourable senators, this evening, we are continuing our study on the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

[English]

Honourable senators, this is our seventeenth meeting on the subject matter of Bill C-38. This evening we will be looking at Division 44 of Part 4, amendments to the Customs Tariff. This can be found at page 379 of this bill.

We welcome Karen Proud, Vice President of Federal Government Relations with the Retail Council of Canada. Welcome back. We will have a special seat for you.

We also welcome, via video conference from Calgary, Mr. Ben Brunnen, Director of Policy and Government Affairs and Chief Economist with the Calgary Chamber of Commerce.

Mr. Brunnen, welcome, sir. We do not often have the Calgary Chamber of Commerce helping us out with legislation here at the Senate, and we are pleased you are able to do so this evening.

M. Louie : Non, pas vraiment. À mon avis, nous avons compris que la mesure ferait l'objet d'un projet de loi distinct. Nous pensions que ce serait ainsi. Ce n'est pas le processus qui nous préoccupait vraiment, mais bien l'adoption des modifications qui nous permettront de progresser de manière plus efficace et plus rentable.

Le président : Je le comprends. Nous vous remercions d'être venus nous expliquer aujourd'hui l'importance de la mesure législative pour les Premières nations. Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, j'aimerais vous remercier tout un chacun — monsieur Louie, monsieur Bear, monsieur Aronson et monsieur Dorey — de votre présence. Merci d'être venus et d'avoir aidé le Sénat à comprendre l'importance de la mesure législative pour vous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 13 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir nous poursuivons notre étude de la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

[Traduction]

Honorables sénateurs, il s'agit de notre 17^e réunion sur la teneur du projet de loi C-38. Ce soir, nous allons examiner la section 44 de la partie 4, qui modifie le Tarif des douanes. Cette section se trouve à la page 379 du projet de loi.

Nous recevons Karen Proud, vice-présidente des relations fédérales gouvernementales au Conseil canadien du commerce de détail. Bienvenue encore une fois. Nous allons vous réserver un siège spécial.

Nous accueillons également, par vidéoconférence depuis Calgary, M. Ben Brunnen, directeur des politiques et des affaires gouvernementales et économiste en chef de la Chambre de commerce de Calgary.

Bienvenue, monsieur Brunnen. Le Sénat n'a pas souvent eu l'occasion de collaborer avec la Chambre de commerce de Calgary à l'étude d'une loi. Nous sommes heureux que vous puissiez être des nôtres ce soir.

I will start with Ms. Proud, who will have a few introductory remarks; and then I will go to you, Mr. Brunnen, if that is satisfactory.

Ms. Proud, please proceed.

Karen Proud, Vice President, Federal Government Relations, Retail Council of Canada: It is a pleasure to be back here again. I would like to thank the chair and the members of the committee for inviting the Retail Council of Canada to speak on the changes to the personal exemption limits as set out in Bill C-38. Our members are very concerned that these changes will result in further increases in cross-border shopping, which could have significant negative effects on the retail sector, and ultimately on the Canadian economy. As such, we are hoping that the committee will support the retail industry's call for the speedy elimination of outdated import duties on finished goods to begin to establish a level playing field in Canada for retailers.

For those of you who were present, you may recall that our president, Diane Brisebois, and I appeared before this committee on April 24 on your ongoing study into the reasons for price discrepancies between Canada and the United States. At that time, we also submitted a detailed brief, which I believe will be redistributed to you, as I will refer to a number of issues within it. It outlines key factors contributing to the retail price differences and key factors that contribute to our members' concerns that the changes to Bill C-38 will make.

In light of the fact that we have already been here and have spoken about many of these issues, I will try to be brief. I will not revisit our previous testimony. I will try to get to the point immediately, with the hope that you have already reviewed our submission, which contains a lot of relevant details.

It is important for this committee and for the government to know that where Canadian retailers are able to compete, they do so, and they do so very well. However, retailers can only compete where there is a level playing field.

As presented back in April, and based on the weight of the evidence that I believe this committee has heard, the root causes for price differences in Canada and the U.S. do not lie with the retailers but are due to other inequities between the two countries, which we have already discussed.

We specifically raised four factors on April 24 that we believe are of most significance: vendor country pricing, import duties and tariffs, supply management as it relates to some food products and a lack of regulatory harmonization.

Nous allons d'abord entendre Mme Proud, qui a quelques observations préliminaires pour nous. Si cela vous convient, nous allons ensuite vous céder la parole, monsieur Brunnen.

Nous vous écoutons, madame Proud.

Karen Proud, vice-présidente, Relations fédérales gouvernementales, Conseil canadien du commerce de détail : C'est un plaisir d'être ici encore ce soir. J'aimerais remercier le président et les membres du comité d'avoir invité le Conseil canadien du commerce de détail à venir discuter des modifications proposées par le projet de loi C-38 concernant les plafonds pour les exemptions personnelles. Nos membres craignent fort que ces changements n'encouragent davantage le magasinage transfrontalier, ce qui pourrait avoir des effets négatifs considérables sur le secteur du commerce de détail, et, au bout du compte, sur l'économie canadienne. Ainsi, nous espérons que le comité appuiera la demande de l'industrie du détail, qui souhaite que soient éliminés rapidement les droits d'importation désuets sur les produits finis, afin d'établir des règles du jeu équitables pour les détaillants au Canada.

Ceux qui étaient là se rappelleront sans doute que notre présidente, Diane Brisebois, et moi-même sommes venues témoigner devant le comité le 24 avril dernier, dans le cadre de votre étude continue sur les raisons expliquant les écarts de prix entre le Canada et les États-Unis. Nous vous avons alors soumis un mémoire détaillé, qui, je crois, vous sera distribué de nouveau, car je me reporterai à différents points qui y sont abordés. Le mémoire passe en revue les principaux facteurs contribuant aux écarts dans les prix de détail, et les considérations importantes qui font que nos membres s'inquiètent des changements qu'apportera le projet de loi C-38.

Étant donné que nous avons déjà témoigné devant le comité et que nous avons discuté de bon nombre de ces enjeux, je tâcherai d'être brève. Je ne reprendrai pas notre témoignage précédent. Je tenterai d'aller droit au but, dans l'espoir que vous avez déjà consulté notre mémoire, qui contient de nombreux détails importants.

Il est important que le comité et le gouvernement sachent que dans les secteurs où les détaillants canadiens sont en mesure de faire concurrence, ils le font, et ils le font très bien. Cependant, les détaillants ne peuvent être concurrentiels que lorsque les règles du jeu sont équitables pour tout le monde.

Comme nous vous l'avons dit en avril, et si on en croit le lot de témoignages que le comité a entendus, il ne faut pas regarder du côté des détaillants pour comprendre les causes profondes des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis, mais plutôt du côté des iniquités qui persistent entre les deux pays. Et nous en avons déjà d'ailleurs discuté.

Le 24 avril, nous avons parlé des quatre facteurs qui sont les plus importants à notre avis : les prix par pays imposés par les fournisseurs, les droits d'importation, la gestion de l'offre relative à certaines denrées alimentaires, et l'harmonisation déficiente de la réglementation.

This bill could have addressed two of those factors and could have gone a long way in helping retailers compete and in keeping Canadian dollars in Canada. The two factors I am talking about are the outdated tariffs, some as high as 18 per cent, exempting or restricting supply-managed products such as dairy and poultry from personal exemption limits, as is already done for alcohol and tobacco; and enforcing those limits at the border.

I have with me over a thousand letters from retailers across Canada seeking these changes from the federal government. These letters come from retailers of all sizes and all regions of the country who, combined, employ hundreds of thousands of Canadians.

I will not go into all of the reasons behind the tariffs and what we have already requested on supply management, as we have done that already on April 24, but in closing I want to let the committee know that it is important to understand that we are not interested in telling Canadians where to spend their hard-earned dollars. Our members just want the opportunity to compete for those dollars on a level playing field so that they can bring the best products and the best value to Canadian consumers. We believe that benefits everyone, as every Canadian dollar spent in the U.S. represents a dollar not going into the Canadian economy. Ensuring that provincial and federal sales tax revenue stays in Canada is for the benefit of the retail sector and the economy as a whole.

I would like to thank the committee for providing this opportunity for retailers to bring forward their views and comments, and I am happy to answer any questions you might have.

The Chair: Thank you very much. We do have your earlier report of April. That has been recirculated, since we were dealing with that on another issue that is still ongoing.

For your information, we hope to have a report in the fall on the price discrepancy issue. However, in the meantime, we are expected to deal with Bill C-38, and it just so happens that a lot of the same issues have come up.

Mr. Brunnen, please proceed.

Ben Brunnen, Director of Policy and Government Affairs and Chief Economist, Calgary Chamber of Commerce: Thank you very much. This is the first time I have had the opportunity to present to you. I welcome the opportunity to address the Senate Finance Committee on this important issue confronting Canadians and Canadian business.

On June 1, I was pleased to participate in the Government of Canada's announcement regarding the coming into effect of the new traveller exemption limits announced in Budget 2012. For

Ce projet de loi aurait pu s'attaquer à deux de ces facteurs et ainsi grandement aider les détaillants à être concurrentiels, en plus de contribuer à garder les investissements canadiens au Canada. Je parle de revoir les droits de douane désuets, qui s'élevaient parfois à 18 p. 100, et de l'exemption ou la limitation des produits assujettis à la gestion de l'offre des limites des exemptions personnelles à la frontière, tout comme les exemptions accordées pour les produits du tabac et l'alcool, ainsi que l'application plus stricte de ces limites à la frontière.

J'ai avec moi plus de mille lettres provenant de détaillants d'un peu partout au Canada, qui demandent au gouvernement fédéral d'apporter ces changements. Il s'agit de commerces au détail de toutes tailles et de toutes les régions du pays, qui emploient globalement des centaines de milliers de Canadiens.

Je ne vous énumérerai pas toutes les raisons justifiant nos demandes concernant les droits de douane et la gestion de l'offre, puisque nous vous les avons présentées le 24 avril, mais j'aimerais en terminant assurer au comité que nous n'avons pas l'intention de dire aux Canadiens où ils doivent dépenser l'argent qu'ils gagnent à la sueur de leur front. Nos membres veulent seulement avoir la chance de rivaliser avec leurs concurrents grâce à des conditions équitables, de façon à pouvoir offrir aux consommateurs canadiens les meilleurs produits au meilleur rapport qualité-prix. Nous croyons que cela profitera à tout le monde, car chaque dollar dépensé aux États-Unis est un dollar qui échappe à l'économie canadienne. C'est dans l'intérêt du secteur du commerce de détail de veiller à ce que les revenus fiscaux provinciaux et fédéraux restent au Canada, mais c'est aussi dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie.

Je remercie le comité de donner l'occasion aux détaillants de faire connaître leur point de vue et de formuler des commentaires. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Nous avons effectivement le mémoire que vous nous avez remis au mois d'avril. Il a été redistribué aux membres du comité, puisque le sujet est toujours à l'ordre du jour.

À titre d'information, nous espérons déposer notre rapport sur les écarts de prix à l'automne. Toutefois, nous devons d'abord traiter du projet de loi C-38, qui couvre incidemment plusieurs des mêmes enjeux.

Monsieur Brunnen, la parole est à vous.

Ben Brunnen, directeur des politiques et des affaires gouvernementales et économiste en chef, Chambre de commerce de Calgary : Merci beaucoup. C'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à vous. Je suis heureux de pouvoir discuter avec le Comité sénatorial des finances de cet enjeu important, qui touche les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Le 1^{er} juin, j'ai eu le plaisir de participer à l'annonce du gouvernement du Canada concernant l'entrée en vigueur des nouveaux plafonds appliqués aux exemptions aux voyageurs,

more than 120 years, the Calgary Chamber of Commerce has been the city's main connector of people, ideas and solutions. However, the Canadian economy continues to be somewhat lacklustre into 2012 and consumers are burdened with high debt levels.

One of the places some Canadians have turned to find savings is our southern neighbour, the United States. Canadians shop in the U.S. for a number of reasons, including increased selection, larger and more varied retail experiences and, increasingly, price. The high value of the Canadian dollar has made American goods relatively cheaper for Canadian shoppers. We support the proposed amendments, which are consistent with the government's recent focus on regulatory streamlining, particularly in relation to energy environmental areas. However, the proposed changes, we feel, will result in reduced costs and increased efficiency at border services.

Another benefit of these changes will be the increased competition among retailers. Indeed, we are seeing a strengthening in that market now and a strong interest in Canada's retail sector from world-class companies such as Target, Brooks Brothers and Victoria's Secret. However, we cannot be complacent. The amendments proposed here should be viewed as a first step. The next step should focus on strengthening the Canadian business climate through the reduction of cross-border trade costs, including custom tariffs.

According to a recent BMO study, the prices of various consumer goods can be as low as 14 per cent in the United States compared to Canadian prices. This gap is particularly high for some of the bigger ticket items such as sporting goods, airline flights, groceries and automobiles. The gap is the largest for some of these products that are generally homogeneous in nature with no apparent cost differential, such as running shoes, iPods and backpacks. Different regulatory structures, import tariffs, lower consumption taxes, higher labour and real estate costs and a less efficient Canadian supply chain mean that retailers often find themselves unable to compete with their U.S. counterparts. This means that we need to concentrate on creating a more competitive climate for business while reducing or eliminating tariffs, improving regulatory harmonization and working towards more comparable tax regimes. The proposed changes in this bill, along with future changes I have outlined, will help position Canada for continued prosperity.

In conclusion, the changes proposed by the government in this act are timely and will aid Canadians in making smarter purchasing decisions. The next step must be a concerted effort to streamline the regulatory and tax burden facing Canadian business to enhance our competitiveness. I would like to thank the

prévus dans le budget de 2012. Depuis plus de 120 ans, la Chambre de commerce de Calgary est le principal carrefour de la ville où s'unissent les gens, les idées et les solutions. Toutefois, en cette année 2012, l'économie canadienne n'a pas encore retrouvé tout son éclat, et les consommateurs croulent sous les dettes.

Pour faire des économies, les Canadiens se sont entre autres tournés vers nos voisins du Sud, les États-Unis. Les Canadiens magasinent là-bas pour différentes raisons, notamment parce qu'on y offre une plus grande sélection de produits, que les commerces sont plus grands et plus variés, et, de plus en plus, parce que les prix sont plus intéressants. La forte valeur du dollar canadien a fait en sorte que les consommateurs canadiens ont pu se procurer des produits américains à meilleur prix. Nous appuyons les modifications proposées, qui cadrent avec la mission que s'est donnée le gouvernement en ce qui a trait à la simplification des processus réglementaires, particulièrement dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Nous pensons cependant que les changements proposés favoriseront une diminution des coûts et une plus grande efficacité aux frontières.

Ces changements permettront également d'accroître la concurrence entre détaillants. On constate en effet que des multinationales comme Target, Brooks Brothers et Victoria's Secret s'intéressent vivement au marché de détail canadien, qui gagne d'ailleurs en force. Il ne faudra toutefois pas en rester là. Les amendements proposés devraient être vus comme une première étape. La prochaine serait de solidifier le contexte commercial canadien en réduisant les coûts du commerce transfrontalier, y compris les droits d'importation.

Selon une étude menée récemment par la BMO, différents produits de consommation peuvent coûter jusqu'à 14 p. 100 de moins aux États-Unis qu'au Canada. L'écart est particulièrement important pour les articles plus coûteux comme les équipements sportifs, les billets d'avion, les denrées alimentaires et les automobiles. La différence est encore plus grande pour certains produits de nature généralement homogène, sans marge apparente entre les coûts, comme les souliers de course, les iPods et les sacs à dos. Structures réglementaires différentes, droits d'importation, taxes à la consommation moins élevées, coûts accrus associés à la main-d'œuvre et à l'immobilier, et manque d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement au Canada, tout cela fait en sorte que les détaillants ont souvent bien du mal à faire concurrence à leurs homologues américains. Nous devons donc axer nos efforts sur la création d'un milieu plus concurrentiel pour les entreprises, et ce sera possible en réduisant ou en éliminant les droits d'importation, en harmonisant davantage les réglementations et en tâchant d'établir des régimes fiscaux comparables. Les changements proposés par le projet de loi, en plus des mesures que je viens de mentionner, contribueront à la prospérité continue du Canada.

En conclusion, les changements proposés par le gouvernement dans ce projet de loi arrivent à point et aideront les Canadiens à faire des achats plus judicieux. La prochaine étape doit consister en un effort concerté pour rationaliser le fardeau réglementaire et fiscal imposé aux entreprises canadiennes afin d'accroître notre

committee for inviting me to speak today on this issue and I would be pleased to elaborate on the issue of competitiveness between Canada and U.S. retailers, as well as Canadian fiscal policy and the economic outlook for the country.

The Chair: Mr. Brunnen, when you said “the changes proposed in this legislation,” are you talking about the proposed exemptions and tariffs and the tariff on fuel brought in for the purposes of producing electricity? Are they the changes, or were you talking about other changes as well?

Mr. Brunnen: A number of changes. We are supportive of the changes for consumer exemptions. We see it as a first step towards regulatory harmonization of border services. For that matter, we see higher efficiencies achieved through this streamlining. Our approach and advocacy efforts speak towards viewing this as a first step towards greater opportunities for streamlining our regulations and enhancing our competitiveness. We see this as the beginning and would very much encourage the federal government to focus on greater changes that will have a more meaningful impact focused on Canadian competitiveness.

The Chair: In this particular division, I think a 5 per cent tariff on oil coming into the country is used by manufacturers or producers. Are you supportive of that one as well?

Mr. Brunnen: Absolutely. We are supportive of the reduction in that tariff.

The Chair: Are there any portions of this 400-page bill that you do not support?

Mr. Brunnen: Generally speaking, it is very favourable, from a broad perspective. We are quite supportive of the overall budget bill. There are a number of parameters in it that we feel are timely and will enhance our competitiveness. The specific tariff you mention is something we support, as well as the enhanced integration at the border for consumers.

The Chair: Those latter two points are what we are focusing on this evening. I just wanted to determine how broad the comment you made during your presentation was, and I think we understand it now. Thank you.

Ms. Proud, can you expand on your statement that exempting or restricting supply-managed products, such as dairy and poultry, from personal exemption limits is what is already done for alcohol and tobacco, as well as enforcing those limits? How does that help? Can you explain that to us?

Ms. Proud: We know these products are probably some of the most cross-border shopped. People are going over filling their trunks with groceries. We believe that, as they have already done

compétitivité. Je tiens à remercier le comité de m’avoir invité à discuter de la question aujourd’hui. Je serai heureux de poursuivre la discussion sur la concurrence entre les détaillants canadiens et américains, la politique fiscale canadienne, de même que les perspectives économiques pour le pays.

Le président : Monsieur Brunnen, quand vous parlez des changements proposés par le projet de loi, faites-vous référence aux exemptions et aux droits proposés et aux droits sur l’essence aux fins de la production d’électricité? Est-ce à ces changements que vous pensez, ou y en avait-il d’autres?

M. Brunnen : Je fais référence à différents changements. Nous appuyons les changements relatifs aux exemptions pour les consommateurs. Nous pensons qu’il s’agit d’un premier pas vers l’harmonisation de la réglementation des services frontaliers. Même que cette simplification devrait permettre de gagner en efficacité. Nous voyons cela comme une première étape qui permettra plus tard de rationaliser davantage notre système réglementaire et d’accroître notre compétitivité. C’est un début, selon nous, et nous encourageons fortement le gouvernement fédéral à envisager des changements plus importants qui contribueront encore plus à la compétitivité du Canada.

Le président : Dans cette section, je pense qu’il est question de droits de douane de 5 p. 100 appliqués aux combustibles importés utilisés par les fabricants ou les producteurs. Appuyez-vous aussi cette mesure?

M. Brunnen : Absolument. Nous sommes en faveur d’une réduction de ces droits.

Le président : Y a-t-il des dispositions dans ce projet de loi de 400 pages que vous n’appuyez pas?

M. Brunnen : Généralement parlant, tout est très positif. Nous sommes très satisfaits de l’ensemble du projet de loi. Différentes mesures arrivent à point selon nous, et ce sont des mesures qui nous aideront à accroître notre compétitivité. Nous appuyons les droits auxquels vous faites référence, de même que les efforts visant une meilleure intégration aux frontières pour les consommateurs.

Le président : C’est sur ces deux derniers points que nous nous concentrons ce soir. Je voulais simplement vérifier à quoi s’appliquaient vos commentaires. Je pense que c’est clair maintenant. Merci.

Madame Proud, pouvez-vous nous donner plus de détails au sujet de ce commentaire que vous avez formulé : « l’exemption ou la limitation des produits assujettis à la gestion de l’offre des limites des exemptions personnelles à la frontière — tout comme les exemptions accordées pour les produits du tabac et l’alcool —, ainsi que l’application plus stricte de ces limites à la frontière »? De quelle façon est-ce que cela pourra vous aider? Pouvez-vous nous l’expliquer?

Mme Proud : Nous savons que ces produits sont probablement ceux que les consommateurs magasinent le plus de l’autre côté de la frontière. Les gens remplissent le coffre de leur voiture de

with alcohol and tobacco, they could restrict the amount of this product that Canadians could go over to the U.S., buy and bring back to Canada.

The changes that were put forward in the bill do not change the exemption limits for alcohol and tobacco. I think they recognize that those are already products that are cross-border shopped a lot, and they are not part of these new changes to the bill.

What we have asked for is that they include the supply-managed products in that basket because those products, because of the system in place — we are not suggesting they change the supply-managed system, but just make sure Canadians now, because of the difference in pricing, are not flocking across the border to fill up even more on these products.

The Chair: You would have to check off what you have, how much alcohol and tobacco, and how much —

Ms. Proud: — eggs, poultry and milk.

The Chair: Exactly. I understand that.

Senator Buth: Mr. Brunnen, I would like to follow up on your comment about faster border efficiencies. Can you elaborate on what you mean by that?

Mr. Brunnen: Our position is that with higher exemption levels consistent with those set in the United States, there is greater ability for Canada Border Services agents to not necessarily focus on specific lower limits in a nickel and dime sense but to have that broader parameter in which to view the declarations of Canadian citizens going over the border. That bigger exemption level means there is less time spent viewing the specific minutia of the border exchange and more time spent on the broader issues at hand of border security, for example, and getting people through more efficiently.

Senator Buth: You also made a comment about Canadians making better purchasing decisions and competitiveness. Are you talking about Canadians going across the border in terms of better purchasing decisions?

Mr. Brunnen: Yes. When we talk about Canadians making better purchasing decisions, this does enable some competition and choice for Canadians, not so much in Calgary directly; we sit a little bit higher on the border, so that marginal cost is higher, but certainly for the border communities.

Our contention is, without a doubt, that Canadians will be looking for the best price possible. There is a reasonably strong retail market here in Canada, particularly in Alberta, and that will encourage stronger competition among the retailers as a first step for Canadian business. We do see that as positive.

denrées alimentaires. Nous pensons qu'il serait possible de limiter le nombre de produits de ce genre que les Canadiens peuvent ramener des États-Unis, comme on l'a fait pour l'alcool et les produits du tabac.

Les changements proposés dans le projet de loi ne modifient pas les limites d'exemption fixées pour l'alcool et les produits du tabac. C'est connu, ce sont des produits que les consommateurs achètent beaucoup aux États-Unis, et les changements proposés dans le projet de loi n'en tiennent pas compte.

Nous demandons ainsi d'inclure à cela les produits assujettis à la gestion de l'offre, pour que le système en place n'incite pas les Canadiens à se précipiter de l'autre côté de la frontière pour faire provision de ces produits, vu les écarts de prix. On ne suggère toutefois pas de changer le régime de gestion de l'offre.

Le président : Il faudrait que les consommateurs déclarent l'alcool, les produits du tabac et...

Mme Proud : ... les œufs, la volaille et le lait.

Le président : Exactement. Je comprends.

Le sénateur Buth : Monsieur Brunnen, j'aimerais revenir à votre commentaire concernant l'efficacité aux frontières. Pouvez-vous nous expliquer votre point de vue?

M. Brunnen : Nous pensons qu'en établissant des limites d'exemption plus élevées, qui vont cadrer avec celles des États-Unis, il sera plus facile pour les agents des Services frontaliers du Canada d'examiner les déclarations des citoyens canadiens qui traversent la frontière, puisqu'ils pourront suivre des paramètres plus généraux et moins se soucier des articles de moindre valeur. Des limites d'exemption plus élevées sont aussi synonymes d'économie de temps, étant donné qu'elles éviteront aux agents frontaliers de passer au peigne fin les achats des Canadiens. Cela signifie également qu'ils pourront se consacrer davantage aux considérations de sécurité à la frontière, par exemple, et assurer un passage plus efficace aux postes frontaliers.

Le sénateur Buth : Vous nous avez aussi dit que les Canadiens seraient ainsi en mesure de faire des achats plus judicieux, et que notre compétitivité s'en trouverait améliorée. Parlez-vous des Canadiens qui traversent la frontière pour aller faire des achats?

M. Brunnen : Oui. Quand les Canadiens font des choix plus éclairés, cela favorise la concurrence et permet d'offrir une plus grande sélection aux consommateurs canadiens. Ce n'est pas nécessairement le cas à Calgary, puisque nous sommes situés un peu plus loin de la frontière, alors les coûts marginaux sont plus élevés, mais c'est certainement vrai pour les collectivités frontalières.

Nous sommes d'avis que les Canadiens vont assurément chercher à obtenir le meilleur prix possible. Le marché du détail canadien est raisonnablement solide, particulièrement en Alberta, et cela favorisera une concurrence plus serrée entre les détaillants. C'est une première étape pour les entreprises canadiennes. C'est une mesure positive selon nous.

That said, without some subsequent change to the legislation to enable a little bit more equity and competitiveness from a tariff and regulatory harmonization perspective, we feel that over the long term these changes are not sufficient.

Senator Buth: Your comments are fairly consistent with Ms. Proud's in terms of the points that the Retail Council of Canada is making on country pricing and reduction in tariffs.

Mr. Brunnen: I definitely see some consistency between my comments and our position at the Calgary Chamber of Commerce and that of the Retail Council of Canada today.

Senator Ringuette: When Minister Flaherty was before this committee to propose the budget bill, I specifically asked him with regard to the increased duty-free exemption proposed in Bill C-38 if he had at any time consulted with his provincial counterparts, because not only is there a reduction in federal revenue of \$17 million per year, but that also entails a reduction in provincial sales tax revenue of \$23 million. That is \$40 million less revenue for federal and provincial governments to provide services to Canadians.

Ms. Proud, as per the estimates supplied by the Department of Finance, this measure will cost the federal government \$17 million in annual revenue by 2013-14. At a 5 per cent GST rate, we are looking at \$340 million in extra estimated shopping. That is a lot of lost sales for the retail community, I would say particularly for the communities along the U.S. border, which will mostly be affected. Looking at that amount of sales, I estimate — this is a guesstimate — that that will cost roughly 11,000 full-time jobs in the Canadian retail sector.

Has the Retail Council of Canada looked at the full impact of this measure on its retail members?

Ms. Proud: We have not studied this to the full extent of what changes will occur. Our members are almost unanimously concerned about the changes. They do believe that the raising of the personal exemption limits will affect their businesses, in particular those at border towns. I think there is no question there will be more lost sales; it just follows logic.

No, we have not studied it directly. Even some of the figures that have been bandied about, I know that BMO has said it will be \$20 billion worth of losses. Even if it is a fraction of that right now, it is pretty shocking for the retail sector.

Senator Ringuette: Yes. I have here some quotes from a small business owner in Langley, B.C., which is a pretty near border community. He says:

Ceci dit, si aucun autre changement n'est apporté à la loi pour harmoniser la réglementation et les droits de douane, en vue de favoriser une plus grande équité et une concurrence accrue, nous pensons que les changements proposés ne seront pas suffisants à long terme.

Le sénateur Buth : Vos attentes rejoignent essentiellement la position du Conseil canadien du commerce de détail, d'après ce que nous a dit Mme Proud à propos des prix par pays et de la réduction des droits de douane.

M. Brunnen : D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, il y a effectivement des similitudes entre la position de la Chambre de commerce de Calgary et celle du Conseil canadien du commerce de détail.

Le sénateur Ringuette : Lorsque le ministre Flaherty a témoigné devant le comité pour proposer le projet de loi de mise en œuvre du budget, je lui ai demandé clairement s'il avait eu l'occasion de consulter ses homologues provinciaux pour ce qui est de l'augmentation de la limite d'exemption des voyageurs proposée dans le projet de loi C-38. On le sait, cette mesure n'entraînera pas seulement une diminution des revenus fédéraux de 17 millions de dollars par année, mais aussi une diminution de 23 millions de dollars des revenus tirés des taxes de vente provinciales. C'est donc 40 millions de dollars de moins dont disposent les gouvernement fédéral et provinciaux pour offrir des services aux Canadiens.

Madame Proud, selon les estimations du ministère des Finances, la mesure va coûter 17 millions de dollars au gouvernement fédéral en revenus annuels pour 2013-2014. Avec la TPS de 5 p. 100, on parle de 340 millions de dollars d'achats supplémentaires. C'est beaucoup de ventes perdues pour les détaillants, surtout pour les collectivités situées près de la frontière américaine. Compte tenu de la baisse des ventes, j'estime qu'environ 11 000 emplois seront perdus dans le commerce de détail au Canada.

Le Conseil canadien du commerce de détail a-t-il examiné toutes les conséquences de cette mesure pour ses membres?

Mme Proud : Nous n'avons pas examiné tous les effets que vont entraîner les changements, qui préoccupent presque tous nos membres. Les détaillants croient que la hausse des exemptions personnelles va leur nuire, surtout dans les villes près de la frontière. À mon avis, c'est clair qu'ils perdront d'autres ventes. C'est tout simplement logique.

Non, nous n'avons pas étudié cette question en tant que telle, mais même si les pertes ne représentent qu'une fraction de certaines estimations, comme les 20 milliards de dollars prévus par la BMO, ce sera très difficile pour les détaillants.

Le sénateur Ringuette : Oui. Voici certains commentaires d'un petit commerçant de Langley, en Colombie-Britannique, une collectivité qui se trouve assez près de la frontière :

I don't understand it. The government is supposed to be in our corner, not encouraging people to go south to spend their money. And they're hurting themselves too, losing tax revenue. This doesn't help us as Canadians at all. I can't figure out the logic.

Another comment by the Cornwall & Area Chamber of Commerce says:

“By encouraging people to shop across the border, it literally takes money out of the pockets of business owners, their employees and their families,” said Shaver. “We are not sure how Mr. Lauzon came up with this idea or if he considered the impact it would have on our community.”

The Niagara Falls Chamber of Commerce president, Carolyn Bones, says:

This proposal will allow Canadians to spend even more money in the States, which means fewer dollars, more bankrupt shops and more lost jobs for Canadian citizens.

The list goes on and on.

As a former director of a Chamber of Commerce, I am somewhat surprised. However, Mr. Brunnen, I do understand that Alberta does not collect provincial sales tax, so there is no lost revenue for your provincial government. However, we also have to look at and take into consideration — and I do not know if you have done that — that Calgary is 250 kilometres from the U.S. border, never mind a U.S. retail centre.

I can understand maybe for Calgary that you do not see a major loss of jobs with this measure, and you certainly have no loss in provincial sales tax revenue. Have you consulted with your retail members?

Mr. Brunnen: It is a good question. From a tax perspective, while we do not necessarily have a sales tax, we would certainly see losses from a corporate income tax perspective, to the extent that it is manifested through the increased exemptions. From our membership's perspective, while we will see some short-term challenges in this regard, we do see some positive attributes. There are costs and benefits, so there could be costs associated with reduced times at the Border Services Agency. That is a significant one that we hear about here in Alberta.

I also think that the biggest opportunity, without a doubt, is to start focusing on finding ways to harmonize regulations for cross-border trade. This is the first step. It is small and talks about streamlined and harmonized regulation for consumers. Taking it a step further and harmonizing regulations, whether they are safety or energy-related, those types of things are really where we need to be going to enhance our competitiveness with our largest trading partner here in North America.

The reality is that there is an entire cost structure disadvantage over a number of factors that need to be brought into play, in addition to consumer exemptions at the border, for retailers to be

Je ne comprends pas. Le gouvernement est censé nous aider, pas encourager les gens à faire des achats au sud. Il se tire aussi dans le pied, parce qu'il va perdre des recettes fiscales. Ça n'aide pas du tout les Canadiens. Je ne comprends pas la logique.

Voici un autre commentaire de la Chambre de commerce de la région de Cornwall :

« En encourageant les gens à magasiner de l'autre côté de la frontière, la mesure retire ni plus ni moins des revenus aux commerçants, à leurs employés et à leurs familles », selon M. Shaver. « Nous ne savons pas comment M. Lauzon a eu cette idée ou s'il a pensé à l'impact qu'elle aurait dans notre collectivité. »

La présidente de la Chambre de commerce de Niagara Falls, Carolyn Bones, a dit :

Cette proposition va permettre aux Canadiens de dépenser davantage aux États-Unis. Il y aura donc moins d'argent, plus de commerces en faillite et plus de pertes d'emploi au Canada.

Bien d'autres personnes se disent préoccupées.

En tant qu'ancienne directrice d'une chambre de commerce, je suis quelque peu surprise. Monsieur Brunnen, puisque l'Alberta n'a pas de taxe de vente, elle ne perd pas de revenus. Je ne sais pas si vous en tenez compte, mais il faut également savoir que Calgary est située à 250 kilomètres de la frontière américaine et encore plus loin d'un centre commercial aux États-Unis.

Je comprends que la mesure ne se traduit peut-être pas par d'importantes pertes d'emploi à Calgary et que la province ne perd pas de recettes fiscales venant d'une taxe de vente. Avez-vous consulté les détaillants que vous représentez?

M. Brunnen : C'est une bonne question. Même si nous n'avons pas forcément de taxe de vente, nous allons perdre des recettes fiscales tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés en raison de l'augmentation des exemptions. Nos membres devront relever des défis à court terme, mais la mesure présente a aussi des avantages. Il faut penser aux coûts ainsi qu'aux temps réduits pour l'Agence des services frontaliers. C'est un aspect dont on parle beaucoup en Alberta.

Je suis convaincu que c'est l'occasion idéale de commencer à trouver des façons d'harmoniser la réglementation sur le commerce transfrontalier. C'est une première mesure modeste qui rationalise et harmonise la réglementation pour les consommateurs. Il faut continuer d'harmoniser la réglementation en matière de sécurité ou d'énergie pour être plus concurrentiel par rapport à notre principal partenaire commercial en Amérique du Nord.

En réalité, nous devons modifier un certain nombre de facteurs qui minent la structure de coûts pour que les détaillants soient concurrentiels, en plus d'offrir des exemptions à la frontière pour

competitive. These include real estate costs, labour costs and technological challenge. There happens to be less competitiveness in the supply chain here in Canada, largely as a result of the need for stronger investment in ICT. There are a number of components that can counterbalance what we are seeing here today. While we feel that they might, at the margin, be perceived to be negative — we will wait for the numbers to play out — we need to take a step further to streamline the regulations and encourage that level of investment. We have seen the federal government undertaking efforts to liberalize and negotiate trade agreements globally. That is a critical strategy — it is opening your markets — particularly during challenging economic times. This is a step that we see as initial, one that we would very much encourage the federal government to explore further, particularly with the business focus.

Senator Ringuette: I asked you a specific question, and I have yet to get the answer. Have you consulted with your retail members?

Mr. Brunnen: We consult with our membership on a number of initiatives on an ongoing basis.

Senator Ringuette: Have you on this one?

Mr. Brunnen: Generally speaking, we survey our members on a regular basis. The top issue confronting our membership is economic competitiveness. We feel that this measure is a step towards enhancing competitiveness.

Senator Ringuette: I have another quote here from the Mayor of Killarney, Manitoba. He says:

The only incentive for any Canadians in the last federal budget was, “Hey, shop American.” To me, there’s no rationale behind that whatsoever.

Nancy Whip, the Chief Executive Officer of the Greater Moncton Chamber of Commerce, said that the policy change will have a very simple effect. She said that allowing people to bring back more tax-exempt goods from the United States will mean fewer shoppers in Moncton.

Mr. Bruce McCormick, the General Manager of Downtown Fredericton, said that he has already fielded calls from business owners who are upset by the change and how it will hurt their business.

When you are communities near the border — not 250 kilometres from the U.S. border — you certainly have a different perspective because you are directly affected by these measures in a negative way.

Senator Eaton: Looking at the bill, when we talk about border communities, I would think that — and perhaps you two have a much better handle on it — if I live in a border community, I will just go across, do my shopping and come back again within eight hours. I would imagine it would be the same in Alberta and B.C. You go across for a day of shopping and come back.

les consommateurs. Il y a les coûts de l’immobilier, de la main-d’œuvre et de la technologie. La concurrence est moins forte dans la chaîne d’approvisionnement au Canada, surtout parce qu’il faut investir davantage dans les TIC. Un certain nombre de modifications peuvent compenser les difficultés actuelles. Même si ces mesures sont perçues négativement dans une faible mesure, nous devons attendre de connaître les retombées, rationaliser davantage la réglementation et encourager les investissements. Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour libéraliser le commerce et négocier des accords commerciaux partout dans le monde. L’ouverture des marchés constitue une stratégie essentielle, surtout durant une période économique difficile. Nous pensons qu’il s’agit d’une première mesure et nous encourageons fortement le fédéral à envisager d’autres améliorations, surtout pour les entreprises.

Le sénateur Ringuette : Vous n’avez toujours pas répondu à ma question précise. Avez-vous consulté les détaillants que vous représentez?

M. Brunnen : Nous consultons régulièrement nos membres sur diverses mesures.

Le sénateur Ringuette : L’avez-vous fait pour celle-ci?

M. Brunnen : Nous consultons nos membres de façon régulière. La principale question pour eux, c’est la concurrence. Nous pensons que cette mesure améliore la concurrence.

Le sénateur Ringuette : Voici une autre citation du maire de Killarney, au Manitoba :

La seule mesure pour tous les Canadiens dans le dernier budget fédéral les encourage à acheter aux États-Unis. Selon moi, ça n’a aucun sens.

Nancy Whip, la présidente-directrice générale de la Chambre de commerce du Grand Moncton, a dit que les gens allaient tout simplement faire moins d’achats à Moncton, à cause du changement de politique qui leur permet de rapporter plus de biens exonérés des États-Unis.

M. Bruce McCormick, directeur général de Downtown Fredericton, a indiqué qu’il avait déjà reçu des appels de commerçants fâchés de ce changement et des conséquences qu’il entraînait pour eux.

Les collectivités situées près de la frontière, pas à 250 kilomètres des États-Unis, ont un point de vue différent, parce qu’elles subissent directement les conséquences de ces mesures.

Le sénateur Eaton : Vous le savez peut-être mieux que moi, mais le projet de loi ne change rien pour les collectivités près de la frontière. Les gens vont faire leurs achats aux États-Unis et reviennent en moins de huit heures. J’imagine que c’est pareil en Alberta et en Colombie-Britannique. On traverse la frontière pour faire ses achats et on revient au pays le jour même.

Nothing has changed in the budget if you just go across. If you are in a border community and go across on a daily basis to buy eggs and milk, nothing changes. To take advantage of what is in the budget, you will have to go across the border and get a hotel room. I wonder — and I guess there are no statistics on this — how much was brought back undeclared. We seem to have heard a lot of doom and gloom, but, if we could study this a year from now and really see the overall affects on retailers and not what they think will happen, it might be quite interesting. Do you have numbers on how many people go across the border daily to shop and how many people actually go across the border on a 24-hour or four-day basis to shop?

Ms. Proud: We have statistics from, I believe, Statistics Canada that speak to the fact that about 50 per cent of cross-border shopping is less than 24-hour shopping. We acknowledge and are grateful that the government did not impose a personal exemption limit for the 24 hours, not that that would necessarily have made any difference because, as you mentioned, I think many people are not declaring what they buy across the border, which is one reason we have said that we would like to see enforcement of the personal exemption limit, especially on less than 24 hours. Especially for perishable foods, people are doing exactly as you say; they are driving across the border, shopping at the local grocery stores, filling up their trunks with the supply-managed products and going back home.

We have heard — and our retailers are concerned — that the new exemption limits will encourage people to make larger journeys to the United States, spend the night, go out for dinner, go shopping the next day and come back with a trunk full of perfectly legal products under the personal exemption limits. However, we would also be very interested if the Senate undertook a study in a year to see if that was the effect. We would have been happier to see the government wait for this committee to finish its ongoing study into price differences and look at the recommendations of the committee before they changed the personal exemption limits, but, since they are in place now, we are asking for, as I mentioned, changes of tariffs and supply management. It would be very interesting to see the government look at what the actual affect was. I think that then we could have a real, good conversation about whether this was a good idea.

Senator Callbeck: About the travellers' exemption increases, Ms. Proud, you said that you had not had time to study the new ones, but you mentioned BMO. I believe you said that their study showed that the CMR will lose \$20 billion a year. Am I right on that?

Ms. Proud: On May 17 BMO came out with a Canada-U.S. price gap and cross-border shopping study. Following that, Deputy Chief Economist Douglas Porter stated that he believed the cost to the Canadian economy, right now, of cross-border shopping is up to \$20 billion a year. We have not studied those

Le budget ne change rien pour les collectivités frontalières qui vont au sud tous les jours pour acheter des œufs et du lait. Pour profiter de la mesure, il faut dormir à l'hôtel aux États-Unis. Je présume qu'il n'y a pas de données là-dessus, mais je me demande combien de produits non déclarés les gens rapportent. On nous parle beaucoup des graves conséquences qu'entraînerait la mesure, mais ce serait assez intéressant de savoir quels seront les effets généraux sur les détaillants dans un an, quoi qu'ils en pensent. Avez-vous des chiffres sur le nombre de personnes qui vont faire des achats aux États-Unis durant un ou quatre jours?

Mme Proud : Je crois que, selon Statistique Canada, environ 50 p. 100 du magasinage transfrontalier se fait en moins de 24 heures. Nous remercions le gouvernement de ne pas imposer d'exemption personnelle pour les 24 heures, mais comme vous l'avez dit, une telle exemption ne changerait pas grand-chose. Je pense que bien des gens ne déclarent pas leurs achats effectués aux États-Unis. C'est pourquoi nous aimerions que l'exemption personnelle soit appliquée, surtout pour moins de 24 heures. En particulier pour la nourriture périssable, les gens font leurs emplettes dans les épiceries locales aux États-Unis et rapportent beaucoup de produits soumis à la gestion des approvisionnements.

Nos membres sont préoccupés par les nouvelles exemptions personnelles qui encouragent les gens à prolonger leurs séjours aux États-Unis, à dormir et à souper là-bas pour magasiner et revenir le lendemain avec plein de produits tout à fait légaux en vertu des exemptions personnelles. Ce serait très intéressant que le Sénat étudie les effets de la mesure dans un an. Nous aurions préféré que le gouvernement attende la fin de votre étude actuelle sur les différences de prix et examine vos recommandations avant d'apporter des changements aux exemptions personnelles. Mais puisque les mesures sont mises en œuvre, je répète que nous demandons des modifications aux tarifs et à la gestion des approvisionnements. De plus, ce serait très intéressant que le gouvernement examine les effets réels dans un an. Je pense qu'un tel examen nous permettrait de tenir une bonne discussion et de dire si c'était une bonne idée.

Le sénateur Callbeck : Madame Proud, vous avez dit que vous n'aviez pas eu le temps d'étudier les nouvelles prévisions sur la hausse des exemptions personnelles, mais vous avez parlé de la BMO. Vous avez dit que, selon l'étude de la BMO, le CMR va perdre 20 milliards de dollars par année, n'est-ce pas?

Mme Proud : Le 17 mai, la BMO a présenté une étude sur les différences de prix entre le Canada et les États-Unis et le magasinage transfrontalier. L'économiste adjoint en chef Douglas Porter croit que le coût actuel du magasinage transfrontalier pour le Canada s'élève à 20 milliards de dollars. Nous n'avons pas

numbers. We are a not-for-profit industry association, and we do not have the power that BMO does to do studies. However, we think that even a fraction of those numbers are pretty shocking.

I also recently received an email from one of our members who mentioned to us that there was a recent study released on behalf of the U.S. Niagara tourism corporation. It says that Canadian shoppers currently spend nearly \$933 million per year just while visiting the Buffalo/Niagara region. Again, I do not have the study, and we are looking for numbers. However, they are large numbers, and our concern is that they will just increase.

Senator Callbeck: In the past, there have been increases in these exemptions. Are you aware of studies that show how these increases affected businesses in Canada?

Ms. Proud: I am not aware of any. I can endeavour to check with my colleagues, but I suspect that if we had that knowledge I would have brought that information here today.

Senator Runciman: Does the United States provide a 24-hour exemption? I believe that they do.

Ms. Proud: I understand that our exemptions are now aligned with those of the U.S.

Senator Runciman: Is there not a quid pro quo here in terms of the Americans coming over to access Canadian retailers? I do not know what the amounts of spending would be, but from a tourism perspective, looking at the Niagara Falls region, I think that the Canadian side is the significant attraction in that area, not the U.S. side. That should be taken into consideration as well.

Ms. Proud: We recently held a town hall meeting in Niagara Falls with the Niagara Falls Chamber of Commerce, and we learned there that American tourism coming up to the Niagara region has dropped off significantly. I have a study with me today from Statistics Canada that was done in 2007. It basically says that the greatest effect of the rising loonie on cross-border trips has been discouraging Americans from visiting Canada. The report includes a number of statistics, and I am happy to provide the chair with that study. I believe that it is still relevant today. American shopping has dropped off, and I believe the BMO report speaks to that as well.

Senator Runciman: What about Niagara-on-the-Lake theatres, Stratford and other such thing? Are they not taken into consideration?

Ms. Proud: We do not see that those contribute to the retail sector, but likely tourism and other areas would benefit, you are right.

Senator Callbeck: Ms. Proud, what are the main products bought in Canada by Americans?

Ms. Proud: That is a very good question. I could not tell you that. I could try to find out from our members. We have looked at the opposite; what are Canadians going down to the U.S. to buy.

vérifié ces chiffres. Nous sommes une association sectorielle sans but lucratif et nous n'avons pas les capacités de BMO pour réaliser de telles études. Toutefois, nous pensons que même une fraction de ces chiffres aurait des effets très néfastes.

Dernièrement, un de nos membres disait dans un courriel que, selon une étude récente réalisée pour la société américaine du tourisme de Niagara, les Canadiens dépensaient près de 933 millions de dollars par année seulement dans la région de Buffalo et de Niagara. Je n'ai pas cette étude sous la main, et nous nous intéressons aux chiffres. Mais c'est beaucoup d'argent, et nous craignons que cette somme augmente.

Le sénateur Callbeck : Par le passé, les exemptions ont augmenté. Connaissez-vous des études qui montrent les effets que la hausse des exemptions a entraînés pour les commerces au Canada?

Mme Proud : Je n'en connais pas. Je pourrai vérifier auprès de mes collègues, mais je suppose que, si nous avions de telles études, je les aurais amenées ici aujourd'hui.

Le sénateur Runciman : Les États-Unis offrent-ils une exemption de 24 heures? Je crois que oui.

Mme Proud : Si j'ai bien compris, nos exemptions correspondent maintenant à celles des États-Unis.

Le sénateur Runciman : Les Américains qui achètent chez les détaillants canadiens ne permettent-ils pas d'atteindre un équilibre? Je ne sais pas combien ils dépensent, mais je pense que la région de Niagara Falls au Canada constitue la principale attraction, par rapport aux États-Unis. Il faut en tenir compte.

Mme Proud : Lors d'une séance publique récente que nous avons tenue à Niagara Falls avec la Chambre de commerce de Niagara Falls, nous avons appris que beaucoup moins de touristes américains venaient dans la région. Selon une étude que Statistique Canada a réalisée en 2007 et que j'ai apportée aujourd'hui, la hausse du huard a comme principal effet sur les voyages transfrontaliers de décourager les touristes américains de visiter le Canada. L'étude présente un certain nombre de données, et je vais la remettre au président avec plaisir. Je crois qu'elle est toujours pertinente de nos jours. Le magasinage des Américains au Canada a diminué, et je crois que l'étude de la BMO l'indique aussi.

Le sénateur Runciman : Qu'en est-il des théâtres de Niagara-on-the-Lake, de Stratford et de ce genre d'activités? Est-ce qu'on en tient compte?

Mme Proud : Nous ne pensons pas que ces activités profitent aux détaillants, mais en effet, elles favorisent sans doute le tourisme et d'autres secteurs.

Le sénateur Callbeck : Madame Proud, quels sont les principaux produits que les Américains achètent au Canada?

Mme Proud : C'est une excellente question. Je ne connais pas la réponse. Je pourrais le demander à nos membres. Nous avons plutôt examiné ce que les Canadiens achetaient aux États-Unis.

Senator Callbeck: I want to quote from an article in *The Guardian* of Prince Edward Island, a major newspaper on the Island. It is entitled “What were the feds thinking?” and the last paragraph talks about these exemptions. It says:

What is the federal government thinking? In tough economic times, the feds may not have a lot of leeway to help businesses here at home, but at the very least, they shouldn't make life more difficult for them.

I agree. That is exactly what this is doing.

The Chair: There seems to be a difference of understanding of how long an American coming to Canada has to be here before they can have an exemption versus the other way around. With this legislation we are harmonizing at 48 hours, but at 24 hours it has been suggested that there is nothing either way. Is it your understanding that you have to be away for at least two days in order to have any exemption either way?

Ms. Proud: That was my understanding, but I could be wrong. I do not know that for sure.

The Chair: My researchers are indicating that in the U.S. there is a \$200 exemption after 24 hours.

Ms. Proud: I would certainly defer to your researchers.

The Chair: I can recall a number of articles in which people said they were glad we did not introduce that here in Canada because that would have compounded the problem. We did not have it before and it would have made it even easier for people to get involved in cross-border shopping.

Ms. Proud: Yes. As I mentioned, we are grateful that the government did not go there, that they did not put a personal exemption limit within the 24 hours, but that said, I think there is a lot of cross-border shopping happening anyway and people are just not declaring it.

The Chair: Yes, that is another issue.

Mr. Brunnen was talking about efficiencies at the border. Mr. Brunnen, you said that this initiative will improve retail competitiveness. Presumably that is saying that because it is easier to go across the border to get product, Canadian stores will drop their prices to try to keep that business in Canada. Is that the economic logic of what you said?

Mr. Brunnen: It is more than just price dropping. When we look at the equalization of the exemptions, people are going down there for a varied retail experience and greater choice. We recognize that many U.S. retailers are already coming up here and starting to tap into this market.

It effectively gives Canadians retailers, if they are doing their surveys of consumers, and often they will, an understanding of the types of goods that Canadians are demanding when they go to the

Le sénateur Callbeck : Je vais citer un article du *Guardian*, un important quotidien à l'Île-du-Prince-Édouard. L'auteur se demande à quoi pense le gouvernement. Voici le dernier paragraphe qui porte sur les exemptions :

À quoi pense le gouvernement fédéral? Durant une période économique difficile, le fédéral n'a peut-être pas une grande marge de manœuvre pour aider les commerçants au pays, mais il devrait à tout le moins s'abstenir de leur compliquer la vie.

Je suis d'accord, c'est en plein ce que fait le gouvernement fédéral.

Le président : Il semble qu'on ne s'entend pas sur le temps qu'un Américain doit passer au Canada avant de profiter d'une exemption et vice versa. Le projet de loi harmonise la réglementation pour les 48 heures, mais on a laissé entendre qu'aucune mesure ne s'appliquait aux 24 heures de part et d'autre de la frontière. Faut-il, selon vous, attendre au moins deux jours avant de revenir d'un côté ou de l'autre pour bénéficier d'une exemption?

Mme Proud : C'est ce que j'ai compris, mais je peux me tromper. Je ne suis pas sûre.

Le président : Les analystes indiquent qu'il y a une exemption de 200 \$ après 24 heures aux États-Unis.

Mme Proud : Je m'en remets à vos analystes.

Le président : Je me souviens d'un certain nombre d'articles dans lesquels les gens sont contents qu'il n'y ait pas une telle mesure au Canada, parce qu'elle aggraverait le problème. Ce genre d'exemption n'existait pas, et elle faciliterait d'autant plus le magasinage transfrontalier.

Mme Proud : Oui. Je répète que nous sommes reconnaissants que le gouvernement n'adopte pas une exemption personnelle pour les 24 heures. Mais je pense que, de toute façon, les gens ne déclarent tout simplement pas leurs achats effectués aux États-Unis.

Le président : Oui, il s'agit d'un autre problème.

M. Brunnen parlait de l'efficacité à la frontière. Monsieur Brunnen, vous avez dit que cette initiative améliorera la concurrence dans le secteur du commerce de détail. Je présume que cela revient à dire que parce qu'il est plus facile de traverser la frontière pour acheter des produits, les magasins canadiens vont diminuer leurs prix, afin d'essayer de garder la clientèle au Canada. Est-ce le raisonnement économique sur lequel se fonde votre réflexion?

M. Brunnen : Il ne s'agit pas seulement de diminuer les prix. En ce qui concerne l'harmonisation des exemptions, les gens se rendent là-bas parce que le secteur du commerce de détail leur offre un plus grand choix. Nous savons qu'un grand nombre de détaillants américains s'installent ici pour exploiter ce marché.

Cela permet aux détaillants canadiens, s'ils mènent des sondages auprès de leurs consommateurs — et ils le font souvent — de comprendre les types de biens que les Canadiens

United States. In that way they will be able to think about mixing up the product offering, providing more choice here in Canada, so they can be more competitive with what we are seeing in the United States.

The other piece is absolutely a stronger focus on cost competitiveness. Without a doubt, this will ensure that retailers focus on the bottom line and try to find ways to deliver consumer goods at the best, most competitive price.

When we look at that bigger picture side of things, it is technically a first step toward streamlining the regulation between Canada and the U.S. I would very much encourage the committee to investigate the opportunity to further streamline regulations, specifically safety regulations, standardizations for products that need to come through the border so that we can be even more competitive and provide that level of choice. That is where I sit on this issue.

The Chair: I am trying to use your logic to say, why would we not increase the exemption even more and that will increase our price competitiveness even more. Where is the law of diminishing returns?

Mr. Brunnen: My logic is not talking about increasing the exemption. My logic is talking about harmonizing the regulations, be they safety regulations on various products or other such things. Remove barriers to trade, period. That is not necessarily a direct cost to government. We do not have to worry about foregone tax revenues. We can probably save some money in staff costs for regulating the goods that come over the border.

If we had a more streamlined health and safety regulatory process for some of the products that cross the border, we would be able to get more choice here for Canadian retailers and Canadian consumers as well as more competitive pricing.

This is a first step. Let us start looking at the bigger competitive picture with our largest trading partner and eliminate the minutia that is creating a barrier to competitiveness.

The Chair: Is this a good first step? That is the question we want you to comment on. We know that you think some other things should be done, such as harmonization. We understand that, and we have been studying that in our other study. We now have to deal with the exemption when a Canadian goes across the border and brings back product. Is this a good first step or just a trivial thing? Do you believe that the main changes should be harmonization and not an increase in exemptions?

recherchent lorsqu'ils vont aux États-Unis. Ils seront alors en mesure d'offrir un plus grand éventail de produits, c'est-à-dire d'offrir plus de choix au Canada, afin d'être plus concurrentiels avec les détaillants américains.

L'autre aspect consiste à accorder une plus grande attention à la compétitivité des coûts, ce qui encouragera les détaillants à se concentrer sur ce qui est important et à tenter de trouver des façons de proposer des biens au prix le plus concurrentiel possible.

Lorsque nous examinons la situation dans son ensemble, il s'agit techniquement de la première étape vers l'harmonisation des règlements entre le Canada et les États-Unis. Je vous encourage fortement à étudier les occasions d'harmoniser davantage les règlements, surtout ceux concernant la sécurité, et la normalisation des produits qui traversent la frontière, afin que nous soyons encore plus concurrentiels et que nous puissions offrir le même éventail de choix. C'est mon avis.

Le président : Je tente d'utiliser votre raisonnement pour expliquer pourquoi nous n'augmentons pas l'exemption, ce qui nous permettrait d'être encore plus concurrentiels sur le plan des prix. Où est la loi des rendements décroissants?

M. Brunnen : Mon raisonnement ne parle pas de l'augmentation de l'exemption; il parle d'harmoniser les règlements, qu'il s'agisse de règlements sur la sécurité de divers produits ou d'autres choses de ce genre. Il faut éliminer les obstacles au commerce, un point c'est tout. Ce n'est pas nécessairement un coût direct pour le gouvernement. Nous n'avons pas à nous préoccuper des recettes fiscales perdues. Nous pouvons probablement épargner certains coûts liés à l'embauche d'employés qui réglementent les biens qui traversent la frontière.

Si nous avons un processus réglementaire plus harmonisé en ce qui concerne la santé et la sécurité pour certains des produits qui traversent la frontière, nous serions en mesure d'aider les détaillants canadiens à offrir un plus grand éventail de choix, et les consommateurs canadiens profiteraient également de prix plus concurrentiels.

Il s'agit de la première étape. Il faut commencer à examiner, dans son ensemble, la concurrence avec nos plus grands partenaires commerciaux et éliminer les petits détails qui lui font obstacle.

Le président : S'agit-il d'un premier pas dans la bonne direction? Nous aimerions avoir votre avis sur la question. Nous savons que vous pensez qu'on devrait faire d'autres choses, par exemple, procéder à l'harmonisation. Nous comprenons cela, et nous nous penchons sur le sujet dans une autre étude. Nous devons maintenant nous pencher sur l'exemption accordée lorsqu'un Canadien achète un produit de l'autre côté de la frontière et le rapporte au pays. S'agit-il d'un premier pas dans la bonne direction ou d'un détail sans importance? Croyez-vous que les changements principaux devraient concerner l'harmonisation et non l'augmentation de l'exemption?

Mr. Brunnen: I absolutely think this is a good first step. It is reciprocal and it leads to harmonization and streamlining. It makes sense to have equity cross border, and that is the principle. Look at the principle of equity cross border, apply it to the exemptions as a first step, take that principle and apply it to the rest of the trade that we are doing with the U.S. and you have a competitive trade environment.

The Chair: Would you like to comment on that, Ms. Proud?

Ms. Proud: On whether this is a good first step?

The Chair: Yes, and harmonization leads to great things.

Ms. Proud: The Retail Council certainly welcomes harmonization. We are very much in favour of what this government is doing towards that end. As I mentioned earlier, we had hoped that this government would wait for the study to be completed here on the price differences between Canada and the U.S. before taking a small and possibly negative step, which this budget is doing. I think our members would have preferred to see a comprehensive approach to looking at the retail industry in Canada that first, would remove some of the barriers so that we could have a level playing field, and second, would allow the retailers to compete.

However, to suggest that the retailers can compete with their U.S. counterparts for some products is just not the case. When you have products that carry an 18 per cent tariff, then right off the bat the retailers are put in a difficult position because they cannot possibly compete. We would have preferred to see the government put the move to harmonize with these exemption limits in next year's budget. Along with the elimination of tariffs and other changes, it would have allowed the retailers to compete with their U.S. counterparts.

Senator Buth: In the spirit of providing quotes from different organizations, I thought I should provide some. I did not bring a whole list of quotes.

Senator Ringuette: I have more.

Senator Buth: It is okay. I do not need your quotes.

I will just read a quote from a Mark Startup of Shelfspace, which is an organization that represents retailers in B.C. and Alberta. He told *The Province* in Vancouver recently:

Many retailers will see this as a threat - many retailers will see that British Columbians are going to get goods and services south of the border.

M. Brunnen : Je pense certainement qu'il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction, car il est réciproque et mène à l'harmonisation. Il est logique que les choses soient équitables des deux côtés de la frontière, et c'est le principe en jeu. Il faut examiner le principe de l'équité de chaque côté de la frontière, l'appliquer d'abord aux exemptions, et ensuite au reste de nos échanges commerciaux avec les États-Unis; nous profiterons alors d'un environnement commercial concurrentiel.

Le président : Avez-vous un commentaire à ce sujet, madame Proud?

Mme Proud : Sur la question de savoir s'il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction?

Le président : Oui, et si l'harmonisation mène à de très bonnes choses.

Mme Proud : Le Conseil canadien du commerce de détail réserve certainement un bon accueil à l'harmonisation. Nous appuyons les mesures prises par le gouvernement pour y parvenir. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous aurions aimé que le gouvernement attende que l'étude sur la différence des prix entre le Canada et les États-Unis soit terminée avant de prendre une mesure modeste qui pourrait avoir des effets négatifs, comme on peut le constater dans le budget. Je pense que nos membres auraient préféré qu'on adopte, pour examiner l'industrie du commerce de détail au Canada, une approche globale qui, tout d'abord, éliminerait certains des obstacles, afin de créer des conditions de commercialisation équitables, et deuxièmement, qui permettrait aux détaillants d'être concurrentiels.

Toutefois, en ce qui concerne certains produits, il est tout à fait faux de prétendre que les détaillants peuvent faire concurrence à leurs homologues américains. En effet, il est difficile d'être concurrentiel lorsque l'on vend des produits assujettis à un tarif de 18 p. 100. Nous aurions préféré que le gouvernement procède à l'harmonisation de ces limites d'exemption dans le budget de l'année prochaine. Avec l'élimination des tarifs et d'autres changements, cela aurait permis aux détaillants de faire concurrence à leurs homologues américains.

Le sénateur Buth : Puisque nous fournissons des citations de différents organismes, j'ai pensé que je pourrais en fournir quelques-unes. Je n'ai pas apporté une liste complète de citations.

Le sénateur Ringuette : J'en ai d'autres.

Le sénateur Buth : Non merci. Je n'ai pas besoin de vos citations.

Je vais vous lire une citation de Mark Startup, de Shelfspace, un organisme qui représente les détaillants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. L'organisme a récemment déclaré à *The Province*, à Vancouver :

Un grand nombre de détaillants seront d'avis qu'il s'agit d'une menace — c'est-à-dire qu'ils pensent que la population de la Colombie-Britannique se procurera ses produits et services au sud de la frontière.

The reason the government did this is to improve the speed with which goods and services will get over the border.

By keeping more consumers from clogging border crossing, truckers can charge less and Canadian businesses will prosper.

. . . that should allow the Canadian economy to be more competitive.

I just want to put this out there, because there have been a lot of negative comments and quotes, as expected, on the retail side of things. I wonder whether you can comment on consumer attitudes and reactions to these proposed changes.

Ms. Proud: I was a bit surprised with the reaction I heard from consumers, based on some of the media that surrounded this when the changes were put in place. A lot of people who were asked wondered why this was done. I know that some consumer associations have come out in favour of the changes. In fact, one was an association that we reached out to work with us on proposing tariffs that could be eliminated. As I said, the Retail Council of Canada does not want to tell Canadians where to spend their hard-earned dollars. We just want a level playing field so our retailers can compete. They are all about the consumer. That is the heart of their business. They want the Canadian consumer to be happy shopping in Canada and finding the best products.

Senator Buth: Mr. Brunnen, would you like to make any comments in terms of whether you have heard from consumers in Calgary or in your area?

Mr. Brunnen: That quote you shared makes a very valid point — to think about it in terms of reducing congestion at our borders. This could very well go a long way. It is hard to say exactly how far, but it does mean that the border crossings will be more efficient. One of the key pieces we hear from both consumers and businesses in Alberta is about border crossing congestion. It is an enormous issue. We have the Coutts border crossing. We heard Mr. Menzies, the Minister of State for Finance, talk about some of his constituents bringing that up.

From a consumer perspective, we have not heard directly from consumers. My interpretation or impression at first blush is that there would probably be some positive news for consumers in that regard. I think it enables choice and it will bring new choice to Canadian markets too for consumers. At the end of the day, in the aggregate big picture it is a good first step.

Senator Ringuette: When one talks about quid pro quo, reciprocity, equity and so forth, one of the major problems with regard to higher prices in Canada on certain items is the

Le gouvernement a fait cela pour accélérer le passage des biens et des services de ce côté de la frontière.

En diminuant le nombre de consommateurs qui engorgent les postes frontaliers, les camionneurs peuvent diminuer leurs prix et les entreprises canadiennes en profiteront.

[...] cela devrait permettre à l'économie canadienne d'être plus concurrentielle.

Je voulais seulement vous communiquer cette citation, car comme je l'avais prévu, le secteur du commerce de détail a formulé de nombreux commentaires négatifs. J'aimerais connaître vos commentaires sur les attitudes des consommateurs et leurs réactions aux changements proposés.

Mme Proud : J'ai été un peu surprise par la réaction des consommateurs qui a été communiquée par certains des médias qui ont parlé des changements. Un grand nombre de personnes voulaient savoir pourquoi ces changements étaient apportés. Je sais que certaines associations de consommateurs se sont prononcées pour les changements. En fait, nous avions proposé à l'une d'entre elles de travailler avec nous pour déterminer les tarifs qui pourraient être éliminés. Comme je l'ai dit, le Conseil canadien du commerce de détail ne veut pas dire aux Canadiens où dépenser leur argent durement gagné. Nous voulons seulement donner à nos détaillants la chance d'être concurrentiels. Ils travaillent dans l'intérêt des consommateurs; ces derniers sont au centre de leurs activités. Ils veulent que les consommateurs canadiens soient heureux de magasiner au Canada et qu'ils y trouvent les meilleurs produits.

Le sénateur Buth : Monsieur Brunnen, avez-vous entendu des réactions des consommateurs de Calgary ou de votre région?

M. Brunnen : La citation que vous avez lue fait valoir un point très valide — c'est-à-dire qu'il faut envisager de réduire l'engorgement à nos postes frontaliers. Cela pourrait avoir des effets très positifs. Il est difficile de prédire exactement quels effets, mais cela signifie que les postes frontaliers deviendront plus efficaces. L'une des choses les plus importantes dont nous ont parlé les consommateurs et les entreprises de l'Alberta concerne l'engorgement aux postes frontaliers. Il s'agit d'un énorme problème. Nous avons, par exemple, le poste frontalier Coutts. Nous avons entendu M. Menzies, le ministre d'État aux Finances, dire que certains de ses électeurs avaient soulevé la question.

Étant donné que nous n'avons pas entendu directement les consommateurs; nous ne connaissons pas leur avis. À première vue, j'ai l'impression que cela signifiera probablement de bonnes nouvelles pour les consommateurs. Je pense qu'ils pourront profiter d'un plus grand choix et de plus de nouveautés sur les marchés canadiens. Au bout du compte, dans l'ensemble, il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction.

Le sénateur Ringuette : Lorsqu'on parle de compensation, de réciprocité, d'équité, et cetera, l'un des plus grands problèmes en ce qui concerne les prix plus élevés de certains produits au

transportation cost with the cost of gas and diesel per litre. Mr. Brunnen, on average, there are 31 cents more tax per litre in Canada than in the U.S. Transportation costs for the goods for the retail sector are certainly an issue, if you want an additional step to recommend to the Minister of Finance. The flip side is that it removes reciprocity because the cost of fuel for the U.S. citizen coming to Canada is enormous in their perspective. Therefore, if they have to make a trip, they will make it within the border area. We have the statistics that prove they are coming less and less frequently to Canada; and the cost of fuel is certainly a factor. Maybe the second step would be to reduce taxes on gasoline and diesel. What do you think?

Mr. Brunnen: Certainly in my comments there are three areas of harmonization and consumption tax or tax policy harmonization would be a step, too. That speaks to equity. It is about removing the distortions to trade and finding levels of equity that can be achieved, whether it is eliminating the tariffs, harmonizing the regulation or adopting comparable tax policies across the borders. It is a step in a direction that would be positive for trade.

Senator Ringuette: Thank you very much, sir. I hope that your Chamber of Commerce makes that recommendation to Minister Flaherty ASAP.

The Chair: Honourable senators, that is the end of my list. On your behalf, I thank Ms. Proud, from the Retail Council of Canada, and Mr. Brunnen, from the Chamber of Commerce in Calgary, for being here to share their points of view.

We will now meet in camera to deal with Supplementary Estimates (A).

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, June 14, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1 p.m. to study the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

Senator Larry W. Smith (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Honourable senators, today, we are continuing our study on the subject-matter of all of Bill C-38, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures introduced in the House of Commons on April 26, 2012.

Canada, c'est le coût du transport, en raison du coût au litre de l'essence et du diesel. Monsieur Brunnen, en moyenne, le Canada impose 31 ¢ de plus en taxes par litre que les États-Unis. Si vous cherchez une étape supplémentaire à recommander au ministre des Finances, les coûts de transport pour les biens destinés au secteur du commerce de détail représentent certainement un problème. Malheureusement, cela élimine la réciprocité, car pour les citoyens américains qui viennent au Canada, le coût du carburant est énorme. Ainsi, s'ils doivent se déplacer, ce sera dans la région de la frontière. Les statistiques prouvent qu'ils viennent de moins en moins au Canada; le coût du carburant est certainement un facteur. La deuxième étape serait donc peut-être de réduire les taxes sur l'essence et le diesel. Qu'en pensez-vous?

M. Brunnen : Dans mes commentaires, je parle de trois domaines d'harmonisation, et l'harmonisation de la taxe de consommation ou de la politique fiscale pourrait aussi constituer une étape. Cela concerne l'équité. Il s'agit d'éliminer les distorsions dans le commerce et d'atteindre un équilibre, que ce soit en éliminant les tarifs, en harmonisant les règlements ou en adoptant des politiques fiscales comparables des deux côtés de la frontière. C'est un pas dans une direction qui serait favorable au commerce.

Le sénateur Ringuette : Merci beaucoup, monsieur. J'espère que votre Chambre de commerce fera cette recommandation au ministre Flaherty le plus rapidement possible.

Le président : Honorables sénateurs, nous sommes à la fin de la liste des intervenants. En vos noms, je remercie Mme Proud, du Conseil canadien du commerce de détail, et M. Brunnen, de la Chambre de commerce de Calgary, d'être venus nous donner leur avis.

Nous allons maintenant nous réunir à huis clos pour l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A).

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 14 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 13 heures pour étudier teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

Le sénateur Larry W. Smith (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012.

[English]

Honourable senators, this is our nineteenth meeting on the subject matter of Bill C-38. This afternoon we will be looking at Division 17 of Part 4, amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act. This is found at page 285 of the bill.

We welcome Dr. John Haggie, President of the Canadian Medical Association. From the Canadian Institute for Health Information we welcome Jean-Marie Berthelot, Vice President of Programs; and Chris Kuchciak, who is Manager of Health Expenditures.

Dr. Haggie, I understand you have some brief opening comments. We will begin with you and then move to Mr. Berthelot.

Dr. John Haggie, President, Canadian Medical Association: On behalf of the CMA and its 76,000 members, I would like to thank you for the opportunity to appear before this committee.

Recognizing the Senate's reputation as the chamber of sober second thought, I know that committee members are open to hearing the views of all Canadians; and having appeared before other Senate committees, I also know that senators tend not to think of well-intentioned critique as necessarily a bad thing. As an organization that advocates for health and health care on behalf of Canadians, we at the CMA do try to be constructive, and I hope it is in this spirit that my comments will be taken.

As everyone knows, the 2012 federal budget is a vast and wide-ranging document. From the standpoint of health, it contains both measures that are of interest and others that are less so. On the whole, however, we are disappointed that this budget does little to further what we believe should be a major goal of the federal government: to develop a plan to work with the provinces to transform our health care system so that it meets the 21st century needs of this country.

Significantly, the budget will enact the commitments for health care transfers announced last December by the Minister of Finance. We believe this predictability in federal funding serves a useful purpose in helping the provinces manage the delivery of health care services. However, we are concerned about changes to service delivery to veterans, to mental health programs for our military, and to the Employment Insurance program.

We are also concerned about changes at the Canadian Food Inspection Agency and the Public Health Agency of Canada. Will they have an impact on the health of Canadians? We hope they will not, but at this point we do not know.

One thing that is for certain is that the deficit should not be slain on the backs of the elderly poor through delaying their OAS benefits for two years. This could have serious consequences on

[Traduction]

Honorables sénateurs, bienvenue à cette 19^e séance sur la teneur du projet de loi C-38. Cet après-midi, nous étudierons la section 17 de la partie 4, les amendements à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous sommes à la page 285 du projet de loi.

Nous accueillons le Dr John Haggie, président de l'Association médicale canadienne. De l'Institut canadien d'information sur la santé, nous recevons Jean-Marie Berthelot, vice-président aux programmes, de même que Chris Kuchciak, gestionnaire des dépenses de santé.

Docteur Haggie, je crois que vous avez une courte déclaration d'ouverture à faire. Nous allons commencer avec vous, puis nous céderons la parole à M. Berthelot.

Dr John Haggie, président, Association médicale canadienne : Au nom de l'AMC et de ses 76 000 membres, je vous remercie de nous permettre de venir témoigner devant le comité.

Reconnaissant la réputation du Sénat comme Chambre de réflexion, je sais que les membres du comité sont prêts à entendre l'opinion de tous les Canadiens; comme j'ai déjà témoigné devant d'autres comités du Sénat, je sais aussi que les sénateurs ont tendance à ne pas juger nécessairement mauvaises les critiques fondées sur les meilleures intentions. Comme organisation qui défend la santé et les soins de santé pour le compte des Canadiens, nous essayons vraiment, à l'AMC, de nous montrer constructifs et j'espère que c'est dans cet esprit que mes propos seront entendus.

Comme tous le savent, le budget fédéral de 2012 est un document volumineux qui couvre un vaste éventail de secteurs. Pour la santé, il contient des mesures louables et d'autres qui sont moins positives. Dans l'ensemble, toutefois, nous sommes déçus de voir que ce budget ne fait pas grand-chose pour nous rapprocher de ce qui devrait constituer selon nous un objectif majeur du gouvernement fédéral, soit collaborer et développer un plan avec les provinces pour transformer notre système de santé afin qu'il réponde aux besoins du Canada au 21^e siècle.

Le budget établira dans la loi le cadre des transferts au titre des soins de santé annoncés en décembre dernier par le ministre des Finances, ce qui est important. Nous sommes d'avis que cette prévisibilité du financement fédéral aide les provinces à gérer la prestation des services de santé. Les changements apportés à la prestation des services aux anciens combattants, aux programmes de santé mentale pour les forces armées et au régime d'assurance-emploi nous préoccupent toutefois.

Nous avons aussi des réserves à l'égard des changements annoncés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à l'Agence de la santé publique du Canada. Ces changements auront-ils des répercussions sur la santé de la population canadienne? Nous espérons que non, mais nous ne le savons pas pour le moment.

Il y a une chose qui est sûre, c'est qu'il ne faut pas faire disparaître le déficit au détriment des pauvres âgés en leur refusant les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) pendant

this already vulnerable group, and we have to wonder why this change is being made in light of analysis by the Parliamentary Budget Officer and others that this is not necessarily from an actuarial standpoint. Further, we are also concerned about the impact on provincial programs and budgets as the federal government reduces or drops some of its traditional responsibilities in health.

The federal government plans no longer to provide health care for the RCMP. That, cuts to the Federal Interim Health Benefit for refugees, and the OAS changes will in fact lead to greater pressures on the provinces.

Cuts in one jurisdiction that lead to greater strains in another are not savings. They may make one set of books look better, but what is the value to Canadians if they hurt the bottom line elsewhere whilst also degrading our social safety net?

What could this budget have included that it did not? For one thing, a national pharmacare program, which was a commitment in the 2004 10-year plan to strengthen health care. About one in ten Canadians cannot afford their prescription medications, and that percentage is higher in my home province of Newfoundland Labrador.

Most of all, this budget lacked any vision for the future of health care. We were encouraged six months ago when the Minister of Health indicated her wish to collaborate with the provinces and territories on developing accountability measures to ensure value for money and better patient care. We look forward to seeing the minister's plan. My colleagues here today from CIHI will be touching on some of the existing data that could inform this plan.

While we have a funding commitment from the federal government, we do not have a national vision or coordinated plan for health care established with the provinces and territories. This is critical because health care is not just about money; it is about what you do with it.

We believe that one way in which the federal government could fulfill its leadership role in health care is by applying an evidence-based health impact assessment to all cabinet decision making. All decisions would have to be viewed through the lens of possible impacts on health, health care and Canada's overall health objectives. A similar model is in use in New Zealand and some European countries.

We would welcome the opportunity to work with the federal government and other key stakeholders in developing a model for a health impact assessment for Canada.

deux ans. Ce changement pourrait avoir de graves répercussions sur ce groupe vulnérable et nous devons nous interroger sur sa justification, car le directeur parlementaire du budget et d'autres intervenants sont d'avis que cette mesure n'est pas nécessaire du point de vue actuariel. La possibilité que les provinces doivent faire davantage pendant que le gouvernement fédéral réduit ou laisse tomber certaines de ses responsabilités traditionnelles à l'égard de la santé nous préoccupe aussi.

Le gouvernement fédéral prévoit ne plus fournir de soins de santé à la GRC. Cette décision et les réductions des services fédéraux provisoires de santé pour les réfugiés alourdiront en réalité les pressions exercées sur les provinces, tout comme le feront les modifications de la SV.

Les compressions budgétaires qui alourdissent les pressions exercées sur d'autres secteurs du système de santé ne sont pas des économies. Elles assainissent peut-être le bilan d'un côté, mais quelle en est la valeur pour les Canadiens si elles déstabilisent le bilan quelque part ailleurs tout en dégradant notre filet de sécurité sociale?

Qu'est-ce que ce budget aurait pu inclure qu'il ne prévoit pas? D'abord, un programme national d'assurance-médicaments, engagement pris dans le Plan décennal pour consolider les soins de santé de 2004. Environ un Canadien sur 10 n'a pas les moyens de payer ses médicaments d'ordonnance, et ce pourcentage est encore plus élevé dans ma province, c'est-à-dire Terre-Neuve-et-Labrador.

D'abord et avant tout, toutefois, ce budget ne présente aucune vision pour l'avenir des soins de santé. Lorsque la ministre de la Santé a indiqué il y a six mois qu'elle souhaitait collaborer avec les provinces et les territoires pour instaurer des mesures d'imputabilité afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer les soins aux patients, cela nous a encouragés. Nous attendons avec impatience de voir le plan de la ministre. Mes collègues de l'ICIS ici présents parleront de quelques-unes des données existantes qui pourraient éclairer ce plan.

Le gouvernement fédéral a certes pris un engagement financier, mais nous n'avons pas de vision ou de plan national pour la santé établi en collaboration avec les provinces et les territoires. C'est crucial parce que les soins de santé, ce n'est pas seulement une question d'argent : c'est aussi ce qu'on fait avec cet argent.

Nous sommes d'avis qu'une façon pour le gouvernement fédéral de jouer son rôle de chef de file dans les soins de santé consiste à soumettre les décisions sur les politiques à une évaluation des incidences sur la santé. Il faudra aborder toutes les décisions dans l'optique de leurs répercussions possibles sur la santé, sur les soins de santé et sur les objectifs généraux du Canada en matière de santé. La Nouvelle-Zélande et certains pays d'Europe utilisent un modèle semblable.

Nous serions heureux de travailler conjointement avec le gouvernement fédéral et les autres groupes clés afin de développer un modèle d'évaluation des incidences sur la santé pour les décisions politiques au Canada.

The Senate of Canada has delivered a number of extremely solid reports relating to health care, most recently in March with *Time for Transformative Change: A Review of the 2004 Health Accord*. With its recommendation that the federal government leverage its considerable expenditures on health care to transform the system through incentives, measurable goals and public reporting, this report is an excellent starting point for modernizing medicare.

Indeed, there are a slew of solutions at hand in search of political leadership. Health care is a large and complex system. Ensuring comparable levels of quality care across the country requires partnership, yes, but also leadership.

In that sense, the 2012 federal budget was an opportunity missed to articulate a vision and a plan for an effective and modern pan-Canadian health care system. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, doctor.

Jean-Marie Berthelot, Vice President of Programs, Canadian Institute for Health Information: Good afternoon. On behalf of the Canadian Institute for Health Information, I would like to thank you for inviting us to participate in your review of amendments proposed in the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act. We have prepared a slide deck, and I will be following through. We have not been able, due to the short notice, to prepare a formal briefing to the committee, so please accept my apology for that. I will start on slide 3.

[Translation]

CIHI is an independent not-for-profit organization that provides key information on Canadian health systems and the health of Canadians. Founded in 1994, CIHI is funded by federal, provincial and territorial governments. We are governed by an independent board of directors that represents health ministries, regional health authorities, hospitals and health sector leaders from across the country.

CIHI works with sector stakeholders to develop and maintain a wide range of health information databases, measures and standards.

We produce reports on health services, the health of Canadians, and health expenditures and human resources.

[English]

CIHI holds the most comprehensive source of information on health care spending in Canada, which we report on annually through our national health care expenditure report. Data is collected from five sources including federal, provincial, territorial

Le Sénat du Canada a produit de nombreux rapports extrêmement solides sur les soins de santé. Le plus récent remonte à mars, soit *Un changement transformateur s'impose : Un examen de l'Accord sur la santé de 2004*. Comme il recommande que le gouvernement fédéral utilise les dépenses considérables qu'il affecte aux soins de santé pour transformer le système en offrant des incitatifs, établissant des buts quantifiables et produisant des rapports publics, ce rapport constitue un excellent point de départ pour moderniser l'assurance-maladie.

Il y a en fait toutes sortes de solutions à portée de main, qui n'attendent que le leadership politique. Le système de santé est vaste et complexe. Des niveaux comparables de soins de qualité partout au Canada passent bien sûr par le partenariat, mais aussi par le leadership.

À cet égard, le budget fédéral de 2012 constitue une occasion ratée d'annoncer une vision et un plan pour un système de santé pancanadien efficace et moderne. Je vous remercie.

Le vice-président : Merci, docteur.

Jean-Marie Berthelot, vice-président, Programmes, Institut canadien d'information sur la santé : Bon après-midi. Au nom de l'Institut canadien d'information sur la santé, je vous remercie de nous donner l'occasion de participer à votre étude sur les modifications proposées à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous avons préparé des diapositives, que je vais suivre pendant ma présentation. Faute de temps, nous n'avons pas pu soumettre un mémoire en bonne et due forme au comité. Je vous prie de nous en excuser. Je vais commencer tout de suite à la diapositive 3.

[Français]

L'ICIS est un organisme autonome sans but lucratif qui fournit de l'information essentielle sur les systèmes de santé du Canada et sur la santé des Canadiens. Fondé en 1994, l'ICIS est financé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nous relevons d'un conseil d'administration indépendant qui représente les ministères de la santé, les régies régionales de la santé, les hôpitaux et les dirigeants du secteur de la santé de tout le pays.

L'ICIS travaille en collaboration avec les intervenants du secteur pour élaborer et tenir à jour une vaste gamme de bases de données, de mesures et normes en matière d'information sur la santé.

Nous produisons des rapports sur les services de santé, la santé de la population, les dépenses de santé et les ressources humaines de la santé.

[Traduction]

L'ICIS possède la plus importante banque d'information sur les dépenses en santé au Canada, dont nous faisons état chaque année dans notre rapport sur les dépenses nationales de santé. Les données sont tirées de cinq sources, dont les gouvernements

and municipal governments, worker compensations, other social security funds and the private sector.

The information supports policy planning and decision making at the provincial, territorial and national levels, and for provincial, territorial, national and international comparison reporting.

Moving to slide 4, last year health expenditure reached \$200 billion in Canada. It is an increase of 4 per cent more than the previous year and the slowest growth rate observed in the last 15 years.

Health care spending accounts for 11.6 per cent of the gross domestic product in Canada, and the public-private split in terms of the financing has remained stable for more than 10 years at about 70/30; 70 per cent public and 30 per cent private.

When we are looking at health expenditure, it is important not just in the Canadian context but to look at the international context. On slide 5 you see what is called the growth of health expenditure versus the growth of the gross domestic product. We see that during the period of economic growth, all or most of the developed countries invest proportionally more in health care than the growth in GDP. For each dollar growth in GDP, there is an investment of a bit more than a dollar in health care spending, a proportion of 1 per cent.

You see that gross domestic product is really a significant driver of the increase of health expenditure, not just in Canada but across the developed world.

On slide 6, the graph shows the trend in terms of the proportion of GDP devoted to health spending. You see a trend where there is a significant increase. We see a significant blip in the curve where there is a recession because health care expenditures do not stop when there is a recession. People still need access to care, and you see a reduction following a recession when provincial governments are controlling their budget deficit. That is what you see over time. That is what you see in the last two years after the 2008 recession. There seemed to be a reduction of the proportion of the gross domestic product devoted to health. This is the result of governments trying to control their budget deficits.

Overall, you see a trend of increased spending in the health care system.

With the next slide we have done an analysis looking at the factors that explain the growth in health expenditure in Canada between 1998 and 2008, to try and understand what the real drivers are behind that increase.

fédéral, provinciaux et territoriaux, les administrations municipales, le système d'indemnisation des accidents de travail, diverses caisses de sécurité sociale et le secteur privé.

Cette information éclaire la planification des politiques et le processus décisionnel aux niveaux provincial, territorial et national, et sert à l'établissement de comparaisons sur la scène provinciale, territoriale, nationale et internationale.

À la diapositive 4, on voit que les dépenses de santé s'élevaient à 200 milliards de dollars l'an passé au Canada. Il s'agit d'une augmentation de 4 p. 100 par rapport à l'année précédente, le plus faible taux de croissance enregistré au cours des 15 dernières années.

Les dépenses de santé représentent 11,6 p. 100 du produit intérieur brut au Canada, et la part des dépenses des secteurs public et privé est demeurée inchangée pendant plus de 10 ans, à un ratio de 70/30; 70 p. 100 pour le secteur public et 30 p. 100 pour le secteur privé.

Quand on examine les dépenses de santé, il est important de ne pas s'en tenir au contexte du Canada, mais aussi de voir ce qui se passe sur la scène internationale. À la diapositive 5, vous pouvez voir la corrélation entre la croissance du produit intérieur brut et celle des dépenses de santé. On constate qu'en temps de croissance économique, dans tous les pays développés, ou à tout le moins dans la plupart d'entre eux, les dépenses de santé sont proportionnellement supérieures à la croissance du PIB. Pour chaque dollar de croissance du PIB, on investit un peu plus d'un dollar dans la santé, une proportion de 1 p. 100.

Vous pouvez constater que le produit intérieur brut est un facteur très important de la hausse des dépenses de santé, pas seulement au Canada, mais aussi dans tous les pays développés.

Le graphique de la diapositive 6 illustre la tendance en ce qui a trait à la proportion du PIB consacrée aux dépenses de santé. Vous pouvez voir qu'il y a eu une hausse importante. Vous remarquerez aussi une importante déviation dans la courbe là où il y a eu une récession, car les dépenses de santé ne s'arrêtent pas en temps de récession. La population doit encore pouvoir accéder à des soins; il y a une réduction suivant une récession, alors que les gouvernements provinciaux s'efforcent de gérer leur déficit budgétaire. C'est ce qu'on remarque au fil du temps. C'est ce qu'on voit dans les deux années qui suivent la récession de 2008. Il semble y avoir une diminution de la proportion du produit intérieur brut vouée à la santé. C'est ce qu'on remarque quand les gouvernements tentent de rééquilibrer leurs budgets.

Dans l'ensemble, on constate une augmentation des investissements dans le système de santé.

À la prochaine diapositive, nous avons fait une analyse des facteurs expliquant l'augmentation des dépenses de santé au Canada entre 1998 et 2008, afin de mieux comprendre ce qui a réellement engendré cette augmentation.

We see that general inflation is a significant factor, and explained 2.8 per cent of the 7.4 per cent average increase over that 10-year period. That is an annual increase.

Population growth accounts for about 1 per cent. Population aging is less than 1 per cent. Together, those two factors account for about 2 per cent of the growth.

We have what is called a residual or other factor which includes increased offer of services, use of technology and inflation specific to the health care system. During that period, there was an estimated inflation of about half a percentage point specifically related to the health care sector.

I talk about aging and population growth on the next slide. What is important to notice here is that this phenomenon varies quite significantly from one province to the next. Alberta, which has seen an economic boom, effectively has quite a significant increase in its population. The increase in population is a factor that explains a significant proportion of the growth in Alberta.

However, Eastern provinces — Quebec and the Atlantic region — have a population that is older, and you can see the aging effect. This older population is even getting older, while a population like Alberta is getting younger. The effect of aging is more pronounced in the Atlantic region, but also in Saskatchewan and British Columbia.

When we look at government expenditure on the next slide, we also need to look at the needs of the population. This graph presents the utilization of health care services in dollars by age group. There is a clear relationship between the need and the age of the population. This factor is also reflected in the previous slide where you see that provinces which have a population that is aging faster effectively see the aging contributing more to the increase in terms of their expenditure.

In closing, growth and health care spending is slowing down as a result of budget deficit reduction efforts. The major cost drivers of public sector health care spending in the past decade were compensation of health care providers and increased use of services and evolution in the types of services provided and used. Population aging and population growth, which together account for about 2 per cent increase a year of health expenditures, are expected to exercise the sustained pressure on the health care delivery system.

We thank you for the opportunity to present this information to you. Mr. Kuchciak and I will be pleased to answer any questions you have in the official language of your choice.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Berthelot.

On voit que l'inflation générale est un facteur important, qui explique 2,8 p. 100 de l'augmentation moyenne de 7,4 p. 100 enregistrée au cours de cette période de 10 ans. Il s'agit d'une augmentation annuelle.

La croissance démographique représente environ 1 p. 100 de l'augmentation. Le vieillissement de la population représente, lui, moins de 1 p. 100. Ensemble, ces deux facteurs expliquent quelque 2 p. 100 de la hausse.

Nous avons ce qu'on appelle un facteur résiduel, ou autre, qui comprend l'offre accrue de services, l'utilisation de la technologie, et l'inflation propre au système de santé. Au cours de cette période, on estime que l'inflation propre au secteur de la santé a été d'environ un demi pour cent.

Il est question du vieillissement et de la croissance démographique à la prochaine diapositive. Il est important de souligner que ce phénomène varie grandement d'une province à l'autre. En Alberta, qui a connu une forte croissance économique, on enregistre effectivement une importante croissance démographique. La croissance démographique est un facteur qui explique en grande partie l'augmentation en Alberta.

Toutefois, dans les provinces de l'Est — le Québec et les provinces de l'Atlantique —, la population est plus âgée, et on peut voir l'effet qu'a le vieillissement de la population. Cette population déjà plus âgée vieillit davantage, alors que la population de l'Alberta, par exemple, est de plus en plus jeune. L'effet du vieillissement est plus marqué dans la région de l'Atlantique, mais on le voit aussi en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Pour les dépenses du gouvernement à la prochaine diapositive, il faut aussi examiner les besoins de la population. Le graphique illustre l'utilisation des services de santé en dollars par groupe d'âge. Il y a un lien évident entre les besoins et l'âge de la population. La diapositive précédente en montre aussi les effets, car dans les provinces où la population vieillit plus rapidement, on constate que le vieillissement contribue à l'augmentation des dépenses.

En terminant, la croissance et les dépenses de santé ont ralenti en raison des efforts de réduction du déficit budgétaire. Les principaux facteurs ayant influé sur les dépenses de santé au cours des 10 dernières années ont été la rémunération des fournisseurs de soins de santé, l'utilisation accrue des services, et l'évolution des types de services offerts et utilisés. On s'attend à ce que le vieillissement de la population et la croissance démographique, qui représentent ensemble environ 2 p. 100 de l'augmentation annuelle des dépenses de santé, continuent à exercer de la pression sur le système de santé.

Merci de nous avoir permis de vous présenter cette information. M. Kuchciak et moi-même serons heureux de répondre à vos questions dans la langue officielle de votre choix.

Le vice-président : Merci, monsieur Berthelot.

Senator Eaton: Dr. Haggie, I am a member of the St. Michael's Hospital Foundation in Toronto. What always surprises me is that, one, we all have to remember that health care is very much a provincial matter, but two, why doctors themselves do not come up with solutions to health care costs. You are right there, on the line. You know as well as anybody that someone who is actually doing the job learns to do it more efficiently or sees better ways of doing it.

Perhaps I have missed it, but does the CMA ever come through to the health minister and say, you know, if you could do these two things or could you promote these two things it would be helpful? After all, you and nurses are at the forefront of health care in this country, and I do not see much pushback from you in how things could be improved.

Dr. Haggie: That is an interesting question. In no particular order, there are lots of innovative hot spots across this country where physicians and regional authorities, by and large, have gotten together and done some really interesting things. On a provincial level, there is the involvement in B.C. with the new physician services and GP liaison with team-based care. In Alberta there are the primary care networks. In a variety of jurisdictions you have these good ideas. Indeed, in this very province the physicians actually attempted to sit down with the provincial government and negotiate fee reductions and re-distributions that would have saved the provincial government at least \$250 million or possibly \$300 million a year.

Senator Eaton: Yes, but that is not making service delivery more interesting or efficient dealing with the change in demographics. In the media in Ontario we read all about fees, but we did not read about innovation.

Dr. Haggie: There are two things there. One is the primary care networks in Alberta, for example, the initiatives in B.C., and some of the community health centres in Quebec are dealing with that very issue. The idea is to put the right provider in touch with the right patient at the right time, and there is no fixed idea about what that should be; it very much depends on the patient's needs at that moment. Those networks are in place.

The catch is that there is no national dissemination point or repository for how you can share that information.

Senator Eaton: That is another question. I think that is a very good idea. I support a national repository, but when you talk about service delivery, there is no overall national vision for service delivery.

Dr. Haggie: There never has been. The federal government walked away from that one.

Senator Eaton: Could the federal government ever hope to impose on 10 very independent provinces a national service delivery when, as Mr. Berthelot's graphics show us, they each

Le sénateur Eaton : Docteur Haggie, je suis membre de la Fondation de l'Hôpital St. Michael à Toronto. Cela m'étonne toujours de voir, premièrement, que nous devons nous rappeler que les services de santé relèvent d'abord et avant tout des provinces, et deuxièmement, que les médecins ne proposent pas de solutions pour réduire les coûts des soins de santé. Vous êtes là, aux premières lignes. Vous le savez aussi bien que quiconque, les personnes qui font le travail sont les mieux placées pour trouver des façons plus efficaces de fonctionner.

Je n'en ai peut-être pas eu connaissance, mais est-ce que l'AMC a déjà proposé à la ministre de la Santé de faire ou de promouvoir ces deux choses pour améliorer la situation? Après tout, les médecins et les infirmiers et infirmières sont aux premières lignes du système de santé dans ce pays, et je ne vous vois pas vraiment faire pression pour que les choses bougent.

Dr Haggie : C'est intéressant comme question. Il existe plusieurs centres d'innovation à l'échelle du pays où des choses très intéressantes ont été réalisées grâce à la collaboration des médecins et des autorités régionales, surtout. Sans les nommer dans un ordre particulier, il y a notamment la participation de la Colombie-Britannique aux nouveaux services médicaux et à la liaison avec les omnipraticiens par une approche de prestation de soins en équipe. En Alberta, il y a les réseaux de soins primaires. On a vu germer de bonnes idées de ce genre dans plusieurs provinces. En fait, dans cette province même les médecins ont tenté de négocier des réductions de coûts et des redistributions avec le gouvernement provincial. Ces mesures lui auraient permis d'économiser au moins 250 millions de dollars par année, et peut-être jusqu'à 300 millions.

Le sénateur Eaton : Oui, mais cela ne permet pas d'assurer une prestation de services plus efficace face aux fluctuations démographiques. Dans les médias ontariens, on entend seulement parler des coûts, mais jamais des innovations.

Dr Haggie : Il y a deux choses à savoir. La première est que les réseaux de soins primaires en Alberta, les initiatives entreprises en Colombie-Britannique et quelques-uns des centres de santé communautaire au Québec, par exemple, s'attaquent justement à ce problème. L'idée est de mettre en contact le patient avec le bon fournisseur de soins et au bon moment, et aucune façon de faire universelle n'a été établie pour y arriver; tout dépend des besoins du patient à ce moment-là. Les réseaux sont en place.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas de dépositaire national pour communiquer l'information.

Le sénateur Eaton : C'est une autre question. Je pense que c'est une excellente idée. Je suis d'accord pour le dépositaire national, mais il n'y a pas de vision nationale pour la prestation de services.

Dr Haggie : Il n'y en a jamais eu. Le gouvernement fédéral n'a pas saisi cette occasion.

Le sénateur Eaton : Étant donné que les 10 provinces sont très indépendantes et que leurs démographies sont très différentes comme les graphiques de M. Berthelot nous le montrent, le

have very different kinds of demographic populations? Every province should come up with its own. Therefore, is it not an excellent thing that it is being done at the provincial level?

Dr. Haggie: I think you need to have some national standards. Canadians told us very clearly that they expect a roughly similar level of service in roughly similar areas across the country, bearing in mind the geographical constraints.

One of the issues has always been how you would do that. We, among other organizations, have suggested a rather principled approach that could be adapted to the needs of individual provinces. Therefore, there is some flexibility.

The Council of the Federation has attempted to step in regarding some of the areas you have described in terms of scope-of-practice models and clinical practice guidelines for best clinical and surgical practices across the country. That is an untested mechanism and remains to be seen. However, there has never been any evidence of a national plan from the federal government.

Senator Eaton: I am not sure they see it as their job. I quite agree with you that it is their job to impose national standards; we want national standards. We expect all Canadians to have equal health, but I really think that nurses and doctors have to continue doing innovation at the provincial level. Maybe it is up to organizations like the CMA to pass along and to become a clearinghouse for the best practices.

Dr. Haggie: The CMA actually is the biggest single repository of clinical practice guidelines in Canada. It exceeds in number and quality almost any jurisdiction in the world.

The key word in the questions that you have posed is "impose." You cannot mandate change. If you talk to change management experts, they will tell you very clearly that this is a process, and imposing it by fear will not work because it is not flexible. What you have highlighted in your question is the need for flexibility locally, be it at a regional level or a provincial level. The facts of the case are that the only way you can do that is by a combination of national principles, standards and guidelines, combined with regional and provincial initiatives to actually implement those through some mechanism.

Whether the federal government agrees with the CMA's interpretation of the Constitution is up to the federal government. However, the facts of the case are that Canadians have told us they want the federal government involved nationally in health care. There is a legal framework and a history of precedent that says the federal government has a role in health care.

Last but not least, they have never turned up at the Council of the Federation as the fourteenth jurisdiction. They are the fifth biggest spender in direct health care costs, providing care to First

fédéral pourrait-il leur imposer un dépositaire national de prestation de services? Chaque province doit établir son propre dépositaire. N'est-ce pas une excellente solution que les provinces se dotent de leurs propres dépositaires?

Dr Haggie : Je pense qu'il faut imposer des normes nationales. Les Canadiens nous ont dit très clairement qu'ils s'attendaient à recevoir un niveau de service assez semblable dans des régions plutôt semblables partout au pays, compte tenu des contraintes géographiques.

On s'est toujours demandé comment y arriver. D'autres organisations et nous avons suggéré une approche axée sur des principes et adaptée aux besoins de chaque province. Cette approche offre une certaine flexibilité.

Le Conseil de la fédération a essayé de prendre des mesures concernant certaines questions que vous avez évoquées comme les modèles fondés sur les champs d'activité et les directives pour améliorer la pratique clinique et la chirurgie partout au pays. C'est un mécanisme qui n'a pas été mis à l'essai et qui devra faire ses preuves. Toutefois, rien ne donne à penser que le gouvernement fédéral a élaboré un plan national.

Le sénateur Eaton : Je doute que le fédéral estime qu'il s'agit de sa responsabilité. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que le fédéral doit imposer des normes nationales. Nous nous attendons à ce que tous les Canadiens reçoivent le même niveau de soins de santé, mais je pense que les infirmières et les médecins doivent continuer d'innover dans les provinces. Les organisations comme l'AMC pourraient devenir un centre d'échanges pour indiquer quelles sont les meilleures pratiques.

Dr Haggie : En fait, l'AMC est le principal dépositaire des directives sur les pratiques cliniques au Canada. Elle possède des données supérieures en nombre et en qualité par rapport à presque toutes les autres organisations dans le monde.

Le mot-clé que vos questions soulèvent, c'est « imposer ». On ne peut pas forcer le changement. Les experts de la gestion vous diraient très clairement que c'est un processus et que le fait d'imposer le changement par la peur ne fonctionne pas, parce que ce n'est pas une approche flexible. Votre question souligne le besoin de souplesse au niveau local, régional ou provincial. Les faits indiquent que la seule façon d'apporter des changements, c'est de combiner les normes, les directives et les principes nationaux avec des mesures régionales et provinciales dans un certain mécanisme.

Il revient au gouvernement fédéral de dire s'il est d'accord avec nous en ce qui a trait à notre interprétation de la Constitution. Mais les Canadiens nous ont dit que le fédéral devait s'impliquer au niveau national dans le système de santé. Le cadre juridique et les précédents montrent que le fédéral a un rôle à jouer dans les soins de santé.

Dernier point, mais non le moindre, le gouvernement fédéral ne s'est jamais présenté au Conseil de la fédération en tant que 14^e entité. Les dépenses fédérales directes en matière de soins de

Nations, the RCMP — until the budget bill passes — the Correctional Service of Canada, and DND. They outspend eight jurisdictions. However, as part of that national framework or standard, they have not attended in any capacity to discuss standards for the areas for which they are responsible.

Senator Eaton: We agree on most things except the federal government.

I have one last question. Why do you think the RCMP will be worse off being looked after by the provinces that hired them and not by the federal government? Why should they have a different health plan than the people they serve in each province?

Dr. Haggie: I think that depends on expectation. If you have a new force created from scratch where you deliver a set of expectations up front, that is up for negotiation. I think you have a large force that have a different expectation, and that will have to be managed retrospectively.

Senator Eaton: You mean they have expectations of better health care than the rest of the population and the province they work in?

Dr. Haggie: The problem at the moment is that the changes outlined are erased for the bottom. We are not actually improving anybody. We are taking them down from a nice, high standard — or a better standard — and we are expecting them to go down. This is a race to the bottom, not an improvement.

Senator Eaton: Down to the level of the rest of us?

Dr. Haggie: That is right. Why are we not working upwards?

Senator Eaton: I think I am well looked after by my physicians, thank you very much.

[Translation]

The Deputy Chair: Mr. Berthelot, you have provided us with a factual overview. What is your message to the committee today?

Mr. Berthelot: The Canadian Institute for Health Information's mandate is to present the facts. We do not comment on policies. We make no recommendations or suggestions. However, if you have any questions about the facts, it would be my pleasure to answer them because that is truly our mandate.

Our organization is independent and provides information on a situation's current state. Today, we talked about health expenditures, their evolution, the impact of the GDP on health expenditures and the impact of the aging population. The reason why we have emphasized those two phenomena is that Bill C-38 aims to change the way transfers to provinces will be made in

santé constituent les cinquièmes en importance. Le fédéral fournit des services aux Premières nations, à la GRC — jusqu'à ce que le projet de loi sur le budget soit adopté —, au Service correctionnel du Canada et à la Défense nationale. Il dépense plus que huit provinces et territoires. Cependant, le gouvernement fédéral ne participe d'aucune façon aux discussions sur les normes relatives aux questions dont il est responsable pour établir un cadre national.

Le sénateur Eaton : Nous sommes du même avis sur la plupart des questions, sauf celle du gouvernement fédéral.

J'ai une dernière question. Pourquoi pensez-vous que la GRC sera moins bien servie par les provinces que par le fédéral? Pourquoi la GRC devrait-elle disposer d'un autre régime de santé que les gens qu'elle sert dans les provinces?

Dr Haggie : Je pense que ça dépend des attentes, qu'on peut négocier si on crée un nouvel organisme. Selon moi, la GRC a des attentes différentes qu'il faudra gérer par la suite.

Le sénateur Eaton : Dites-vous que les membres de la GRC s'attendent à recevoir de meilleurs soins de santé que le reste de la population dans les provinces où ils travaillent?

Dr Haggie : Le problème présentement, c'est que les changements sont défavorables. Nous n'améliorons pas les conditions de personne. On s'attend à ce que la GRC accepte de passer d'un niveau de service élevé ou supérieur à un niveau inférieur. C'est un nivellement par le bas, pas une amélioration.

Le sénateur Eaton : De passer au même niveau que le reste de la population?

Dr Haggie : C'est exact. Pourquoi n'offrons-nous pas de meilleurs services?

Le sénateur Eaton : Je pense que mes médecins s'occupent bien de moi, merci beaucoup.

[Français]

Le vice-président : Monsieur Berthelot, vous nous avez présenté un survol des faits. Quel est le message que vous voulez passer devant le comité aujourd'hui?

M. Berthelot : Le mandat de l'Institut canadien d'information sur la santé est de présenter des faits. On ne fait pas de commentaires sur les politiques. On ne fait pas de recommandations et de suggestions. Mais si vous avez des questions concernant des faits, il me fera plaisir d'y répondre parce que c'est vraiment notre mandat.

Notre organisme est indépendant et fournit l'état actuel d'une situation. Ce qu'on a présenté aujourd'hui, ce sont les dépenses de santé, leur évolution, l'impact du PIB sur les dépenses en santé et l'impact du vieillissement de la population. La raison pour laquelle on a mis l'emphase sur ces deux phénomènes, c'est que le projet de loi C-38 prévoit changer la façon dont les transferts aux

terms of health expenditures. It is a matter of tying the transfers to GDP growth and establishing them on a per capita basis. That is why we have presented those two facts.

The Deputy Chair: The most straightforward fact in your presentation is on slide number six.

[English]

It says, "More Economic Growth, More Spending on Health."

[Translation]

Do you agree that, the more you are able to stimulate economic growth, the easier it will be for you to ensure the continuity of high-level investment in health?

Mr. Berthelot: It is clear that a country's economic growth has to do with its capacity to invest in the priorities of its people. In Canada, health is a priority. Given the data presented, I completely agree, but I also think we have to take the overall context into account.

For instance, if we take the period from 2000 to 2004 and use the formula proposed in the budget, compared with the current data, there were increases of 6 per cent during that period. The new formula would result in an annual increase of 5.7 per cent.

For the period from 2004 to 2009 — a period of economic growth —, the data according to the budget, with the GDP-related formula, with a minimum of 3 per cent, would have yielded an average of 5.2 per cent, while the average of federal transfers would have increased by 6 per cent a year. Over the past two years, as we have been going through a period of recession and economic recovery, the minimum of 3 per cent would have applied.

I think there is a direct link between GDP growth and the capacity to invest into the public's priorities, including health. However, when we look at what had been proposed, we have to put it in context and consider from a historical point of view what the result would have been.

Senator Ringuette: Mr. Berthelot, this is the first time I see data that provide parliamentarians with information about health care system costs based on age groups. On page 9 of your presentation, costs broken down by age group are clearly shown.

I hail from New Brunswick. If I look at page 9 and compare the data with those on page 8, I see that, over the next 20 years, the eastern provinces will have serious problems with health care service costs in terms of the population age.

Could you give us data that would establish a relationship, if there is one, between people's income and their health status?

provinces seront effectués sur le plan des dépenses en santé. On parle de les relier à la croissance du PIB et de les établir per capita. C'est pourquoi on a présenté ces deux faits.

Le vice-président : Le fait le plus évident de votre présentation, c'est la diapositive numéro 6.

[Traduction]

Cette diapo indique que la croissance économique permet d'accroître les dépenses en santé.

[Français]

Êtes-vous d'accord avec le fait que plus vous serez en mesure de stimuler la croissance économique, plus vous aurez la chance d'assurer la continuité de hauts niveaux d'investissements dans le domaine de la santé?

M. Berthelot : Il est clair que la croissance économique d'un pays est reliée à sa capacité d'investir dans les priorités de sa population. Au Canada, la santé est une priorité. Avec les données qui sont présentées, je suis tout à fait d'accord, mais je crois aussi qu'il faut tenir compte du contexte global.

Par exemple, historiquement si on prend les années 2000 à 2004 et qu'on utilise la formule proposée dans le budget, comparativement aux données actuelles, durant ces années il y avait des augmentations de 6 p. 100. La nouvelle formule donnerait une augmentation de 5,7 p. 100 par année.

Pour les années 2004 à 2009, une période de croissance économique, les données selon le budget, avec la formule reliée au PIB, avec un minimum de 3 p. 100, auraient donné une moyenne de 5,2 p. 100, alors que la moyenne des transferts fédéraux aurait augmenté de 6 p. 100 par année. Pour les deux dernières années, étant donné que c'était durant une période de récession et de redressement de l'économie, le minimum de 3 p. 100 se serait appliqué.

Je pense qu'il y a un lien tout à fait direct entre l'accroissement du PIB et la capacité d'investir dans les priorités de la population, dont la santé. Mais lorsqu'on regarde ce qui est proposé, il faut le mettre en contexte et regarder d'un point de vue historique ce que cela aurait donné.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Berthelot, c'est la première fois que je vois des données qui informent les parlementaires au sujet du coût du système de santé selon le groupe d'âge. La page 9 de votre présentation démontre clairement les coûts que cela représente selon le groupe d'âge.

Étant originaire du Nouveau-Brunswick, si je regarde la page 9 et que je compare les données avec celles de la page 8, je remarque qu'au cours des 20 prochaines années, les provinces de l'Est auront de sérieux problèmes avec le coût des services de santé par rapport à l'âge de la population.

Pouvez-vous nous fournir des données qui feraient le lien, s'il y en a un, entre le revenu des individus et leur état de santé?

We are hearing, on both sides, that there is a direct link between someone's health status, longevity and income. So, do you have any data, any information you could give us?

Mr. Berthelot: Yes, absolutely. We publish statistics on health care expenditure factors by age group every year. That information is available in our annual report on health care trends in Canada. It is not a new phenomenon, and it is not something we do specifically for the committee; we have had a chronological series for a number of years. We have been noting the same trend, where babies and elderly people require more spending.

As for public health, that phenomenon is well-documented through Statistics Canada health surveys where the link is shown between peoples' health status and income level. That is very well documented. That type of information exists in Canada and all other industrialized countries. It is a well-known phenomenon.

As for your comment on challenges, yes, eastern provinces have more of a challenge when it comes to the aging population. They may have fewer challenges in terms of population growth. Yes, their challenges are different from those in Alberta or even Ontario.

[English]

Senator Ringuette: Dr. Haggie, you want to comment on that first question?

Dr. Haggie: If you are in the bottom 10 percentile of income in this country, your disease-free life expectancy at birth — that period of time you can expect to live before you develop chronic disease — is 52 years; the Canadian average is 68. If you are in the top 10 per cent of family revenue in this country, your average disease-free life expectancy at birth is 78 years. The difference is 52 from the bottom to 78 at the top.

[Translation]

Mr. Berthelot: This is not a new phenomenon. As Yvon Deschamps used to say, it is better to be rich and in good health than poor and unwell. Even comedians used that phrase in the 1970s.

[English]

Senator Ringuette: There are two issues from my perspective, from the data that you have provided us, from the different income-reducing measures in Bill C-38, either through the changes of the Employment Insurance program or the OAS/GIS, that will further reduce the income level of the poorest of the poor in this country. You take that and the fact that they live a shorter life and probably have a greater request in regard to health services. If their life is shorter it means that they are not healthy. I am looking at that fact. I am looking here at the data and saying, for sure as a New Brunswicker — and I will not use

On entend, de part et d'autre, qu'il y a un lien direct entre l'état de santé d'une personne, sa longévité et son revenu. Alors, avez-vous des données, de l'information que vous pourriez nous fournir?

M. Berthelot : Oui, tout à fait. Premièrement, quant aux facteurs de la dépense des soins de santé par groupes d'âge, c'est une donnée qu'on publie chaque année. Elle est disponible dans notre rapport annuel sur les tendances de santé au Canada, ce n'est pas un phénomène nouveau, ce n'est pas fait spécialement pour le comité, on a une série chronologique depuis plusieurs années. C'est la même tendance que nous observons, soit les bébés ou les personnes âgées pour qui on dépense beaucoup plus.

Pour la santé de la population, c'est un phénomène bien documenté par les enquêtes de santé de Statistique Canada où on voit le lien entre la santé des personnes et le niveau de revenus. C'est très bien documenté. Cela existe au Canada et dans tous les pays industrialisés. C'est un phénomène très bien connu.

Sur le commentaire que vous avez fait sur les défis, oui, les provinces de l'Est ont un défi plus important quant au vieillissement de la population. Elles ont peut-être moins de défis quant à l'accroissement de la population. Oui, elles ont des défis différents de l'Alberta ou même de l'Ontario.

[Traduction]

Le sénateur Ringuette : Docteur Haggie, voulez-vous commenter cette première question?

Dr Haggie : La personne qui gagne parmi les 10 p. 100 de revenus les plus faibles au pays peut s'attendre à vivre 52 ans avant de développer une maladie chronique, alors que la moyenne canadienne est de 68 ans. Par contre, la moyenne pour les personnes qui gagnent parmi les 10 p. 100 de revenus familiaux les plus élevés au pays est de 78 ans. Le minimum, c'est 52 ans et le maximum, c'est 78 ans.

[Français]

M. Berthelot : Ce n'est pas un phénomène nouveau. Comme le disait Yvon Deschamps : « Il vaut mieux-être riche et en santé que pauvre et malade. » Même les humoristes l'utilisaient dans les années 1970.

[Traduction]

Le sénateur Ringuette : À mon avis, il y a un écart entre les données que vous nous avez fournies et les différents changements relatifs à l'assurance-emploi ou à la SV et au SRG présentés dans le projet de loi C-38 en vue de réduire davantage les revenus des plus pauvres au pays. Les gens les plus pauvres vivent moins longtemps et ont sans doute besoin de plus de services de santé. Si leur vie est plus courte, c'est qu'ils ne sont pas en bonne santé. J'examine les données et je me questionne en tant que Néo-Brunswickoise, pour ne pas employer le mot auquel je pense. Vos organisations ont-elles présenté des données à la ministre ou à la

the word I really wanted to use — have any of your organizations made these presentations either to the Minister of Health or to the Deputy Minister of Health so that the future health transfer payments not be based on a per capita basis but be based on the real costs, depending on the demography of the province or territory? That is my question.

Mr. Berthelot: The Deputy Minister of Health at the federal level is very aware of the health expenditure reports. This is something on which we make sure a good briefing is done to Health Canada and those are very well-known facts. However, transfer payments are very generic issues. There are health specific transfer payments but there are also transfer payments. We are not expert in overall transfer payments; we are expert in health expenditures. We can tell you about what is happening in the health sector, but that must be looked at in a global context. Effectively it would be if you allocate the health transfer based on age specific distribution of the population you would get different results from doing it on a per capita basis. It is very easy to do so. We have done simple calculations and you would find that provinces that have booming economies and high immigration rates would have younger populations and would benefit from a per capita transfer. Provinces that have an older population would benefit from an age-adjusted transfer. It is for you to decide what is appropriate for the Canadian population. We can only tell you the facts, which are that they will be different. If you go from a per capita to an age-adjusted transfer, you would see that Alberta would be losing; the territories will be losing, because they have younger populations; Ontario will be slightly losing because it is a bit younger than the national average; and everyone else will be gaining from the transfer payments. It is for you and the house to decide what the proper mechanism for transfer payment is. It is not for us to comment on that.

[Translation]

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. My first question is for Mr. Berthelot. I think you mentioned, during your presentation, that you provide support for planning.

Mr. Berthelot: Yes.

Senator Chaput: Who uses your services and how do you support planning?

Mr. Berthelot: All health care managers use our services in various ways. As part of our mandate, we provide a lot of information to health care managers. I have a very specific example. There are various products we provide.

For instance, we provide information about hospital visits, hospital stays. We receive coded data from hospitals and we provide a monthly electronic report for each hospital in Canada. That enables them to see all of the people they treated, the length

sous-ministre de la Santé pour que les prochains paiements de transfert ne se fondent pas sur le nombre de résidents, mais sur les coûts réels liés à la démographie de la province ou du territoire?

M. Berthelot : La sous-ministre fédérale de la Santé connaît très bien les rapports sur les dépenses en santé. Nous assurons de bien informer Santé Canada. Les faits sont très bien connus. Toutefois, les paiements de transfert constituent des questions très générales. Il y a les paiements de transfert en santé, mais il y a aussi les paiements de transfert. Nous sommes experts des dépenses en santé. Nous pouvons vous dire ce qui se fait dans le secteur de la santé, mais il faut mettre les données dans un contexte global. Les résultats sont en effet différents si les transferts en santé se fondent sur la répartition selon l'âge de la population plutôt que sur le nombre d'habitants. C'est très facile; des calculs simples montrent que les provinces qui connaissent un boom économique et qui accueillent beaucoup d'immigrants ont des populations plus jeunes et profitent des transferts fondés sur le nombre d'habitants. En revanche, les provinces dont les populations sont plus âgées bénéficieraient de transferts axés sur l'âge de la population. Vous devez décider quelle est la solution qui convient aux Canadiens. Nous pouvons seulement vous dire que les résultats seraient différents. Si les transferts se fondent sur la démographie plutôt que sur le nombre d'habitants, l'Alberta et les territoires seront désavantagés, parce que leurs populations sont plus jeunes, et l'Ontario aussi, parce que sa population est un peu plus jeune que la moyenne nationale. Toutes les autres provinces vont en profiter. Le Sénat et la Chambre doivent décider quel est le meilleur mécanisme pour les paiements de transfert. Nous ne pouvons pas commenter la question.

[Français]

Le sénateur Chaput : Merci, monsieur le président. Alors, ma première question s'adresse à monsieur Berthelot. Je pense que vous avez mentionné, lorsque vous avez fait votre présentation, que vous donniez de l'appui à la planification.

M. Berthelot : Oui.

Le sénateur Chaput : Qui fait appel à vos services et de quelle façon appuyez-vous la planification?

M. Berthelot : De différentes façons, l'ensemble des gestionnaires de soins de santé font appel à nous. Dans notre mandat, on fournit beaucoup d'information aux gestionnaires de soins de santé. Je vais donner un exemple très particulier. Il y a différents produits qu'on fait.

Par exemple, pour les visites à l'hôpital, les séjours. On reçoit les données des hôpitaux qui sont codés et on produit sur une base mensuelle des rapports électroniques pour chacun des hôpitaux du pays qui pourront voir l'ensemble des personnes qu'ils ont

of the stay, the information based on historical data with regard to what the average length of the stay should have been, and compare their results with those of similar hospitals in the country.

That type of information is provided directly to health care managers. We have similar programs for all hospital financial information — costs of different departments, the emergency room, information on emergency wait times, and so on. There is a range of products intended specifically for health care managers.

For instance, we have a product that was made public in April — the Canadian report on the performance of 600 hospitals in the country. We created an interactive website where people can look up hospital performance based on several aspects — financial and clinical performance, and effectiveness of health care. We play a role in accountability by publishing data that may be used by the general population.

We have two roles. We have many electronic tools that are intended directly for managers, the Department of Health and regional health agencies.

Senator Chaput: If the federal government wanted to develop a national health plan, you would be able to provide information and support so that the plan would truly be based on reality.

Mr. Berthelot: Yes, we could provide information in a number of health care sectors.

[English]

Senator Chaput: Second round or may I ask another question?

[Translation]

The Deputy Chair: Could you wait for the second round?

Senator Chaput: Yes.

[English]

Senator Runciman: Dr. Haggie, when you were referencing the RCMP in your discussion with Senator Eaton, you talked about the provinces assuming responsibility for health care where the RCMP are resident. You described that as a race to the bottom. I found that to be a curious way to describe the health care that is provided to all other Canadians. Would you like to elaborate or perhaps explain that comment to a greater extent than you did?

Dr. Haggie: Yes. Thank you for the opportunity. The difficulty that you have is that there are multiple levels and standards of health care in this country. There are at least 14, plus some local variations.

traitées, la durée de séjour, l'information selon les données historiques sur ce qu'aurait dû être la durée moyenne de séjour et comparer leurs résultats avec des hôpitaux similaires au pays.

C'est un type d'information fourni directement aux gestionnaires de soins de santé. On a des programmes similaires pour l'ensemble de l'information financière des hôpitaux, ce qu'on appelle les coûts de différents départements, l'urgence, l'information sur les temps d'attente dans les urgences, et cetera. Il y a un ensemble de produits dédiés spécifiquement aux gestionnaires de soins de santé.

Je vais vous donner une référence d'un produit qu'on a rendu public en avril, le rapport canadien sur la performance de 600 hôpitaux au pays. On a créé un site web interactif où les gens peuvent aller voir sur un site web la performance des hôpitaux sur plusieurs aspects, financier, clinique et efficacité des soins de santé. On joue un rôle dans la responsabilisation en rendant des données publiques qui peuvent être utilisées par la population en général.

On a deux rôles. On a beaucoup d'outils électroniques qui vont directement au gestionnaire, au ministère de la Santé et aux agences de santé régionales.

Le sénateur Chaput : Si le gouvernement fédéral voulait développer un plan national pour la santé, vous seriez en mesure de fournir de l'information et de l'appuyer afin que le plan soit vraiment basé sur une réalité.

M. Berthelot : On pourrait fournir de l'information dans plusieurs domaines de la santé, tout à fait.

[Traduction]

Le sénateur Chaput : Dois-je attendre la deuxième série ou puis-je poser une autre question?

[Français]

Le vice-président : Est-ce que vous pouvez attendre la deuxième ronde?

Le sénateur Chaput : Oui.

[Traduction]

Le sénateur Runciman : Docteur Haggie, dans votre discussion sur la GRC avec le sénateur Eaton, vous avez parlé des provinces qui doivent offrir des soins de santé aux résidents qui travaillent pour la GRC. Vous avez dit que c'était un nivellement par le bas. Je trouve que c'est une façon étrange de décrire les soins de santé offerts à tous les autres Canadiens. Voulez-vous apporter des précisions à votre commentaire?

Dr Haggie : Oui, merci de cette occasion. Le problème, c'est qu'il y a des niveaux et des normes multiples pour les soins de santé au pays. Il y en a au moins 14, en plus des variations régionales.

The recently arrived immigrants program, for example, was an example of a comprehensive healthcare system. These people step off planes and boats with nothing but the clothes they stand in and are often in disadvantaged circumstances. Bear in mind that they are not able to take advantage of insurance schemes or savings to fund their healthcare. They have not had a comprehensive plan that included benefits, eyeglasses, dental care and things that you and I would actually have to pay for.

It seems perverse to take a group like that and actually take away from them things that one would hope — and that we have heard from Canadians that they would really like to see — would be in their own health care system, in a comparable way. I would suggest that the manoeuvres with the RCMP in terms of taking away some of their extras, which are within their package, would actually fall into that category, too. From a quality standards point of view, it seems that we are lowering those standards to match everyone else instead of trying to find a way to transform the system, on a principled basis, to raise everyone else's standard to that.

Senator Runciman: I do not think most Canadians would agree. In fact, polls reflect the satisfaction levels of Canadians with the health care system in this country. There may be discrepancies across the country, but I think that it is a standard of care that is tough to match in any other part of the world.

Some of your predecessors have taken positions with respect to changes to at least have some degree of reliance on user-based private financing in the health care system rather than the current tax-based funding, which has produced these very high rates of spending and the question of sustainability. In Ontario, the health care budget is now pretty much at or approaching 50 per cent of the operating budget. Some of your predecessors have been quite vocal. I sense that you do not share that perspective. I am wondering if you do have views related to that issue.

Dr. Haggie: In terms of your comment about standards, for an acute care system we are not bad. We do very well by national indicators. However, the bulk of disease now in Canada is chronic care, and the system has not changed to match that. One of the problems that we have at the moment is that, as my colleague pointed out, we spend \$200 billion a year on health care. That puts us at number 5 out of 30 on the OECD rankings in terms of GDP percentage. If you look at what we get back from that, there are some good spots in terms of trauma care. If you get run over by a bus outside of here, you will get treatment that is second to none. If you have a chronic disease or if you look at system efficiency, we range anywhere from twenty-second to twenty-seventh out of thirty. We are twenty-second out of thirty in, for example, the number of physicians per capita compared to other OECD countries.

I think the message that Canadians gave us was twofold. One is that they recognize that the money that we have at the moment is not being well spent, so why throw more into the system? Why not use the money that has been there properly? The second thing is the very clear message they gave us that they wanted a publicly

Par exemple, le programme pour les immigrants offre un système de santé complet. Les gens arrivent par avion ou par bateau, n'ont que les vêtements qu'ils portent et sont souvent défavorisés. Ils ne profitent pas de régimes d'assurance ou d'épargne complets qui couvrent les soins de santé, les lunettes, les soins dentaires et les avantages pour lesquels vous et moi devons contribuer.

Il semble injuste de retirer à ces gens les avantages dont ils aimeraient beaucoup profiter dans leurs propres systèmes de santé, selon ce que les Canadiens nous ont dit. Je dirais que les manoeuvres visant à retirer un certain nombre d'avantages aux membres de la GRC tombent aussi dans cette catégorie. Il semble qu'on diminue les normes de qualité pour qu'elles égalent celles de tout le monde, au lieu de transformer le système à l'aide d'une approche axée sur des principes pour élever les normes générales à ce niveau.

Le sénateur Runciman : Je ne pense pas que la plupart des Canadiens sont d'accord à ce propos. En fait, les sondages indiquent que la population est satisfaite du système de santé au Canada. Il y a peut-être des différences partout au pays, mais je pense qu'on offre difficilement le même niveau de service n'importe où ailleurs dans le monde.

Certains de vos prédécesseurs se sont prononcés sur les changements visant à ce que le système de santé utilise au moins en partie le financement privé axé sur l'utilisateur, au lieu de dépendre des recettes fiscales. L'approche actuelle entraîne des dépenses très élevées et soulève la question de la durabilité. Le budget de la santé en Ontario représente près de 50 p. 100 du budget de fonctionnement. Certains de vos prédécesseurs ont été très éloquents. J'ai l'impression que vous ne partagez pas cette opinion. Quel est votre point de vue à ce sujet?

Dr Haggie : Concernant les normes, notre système de santé connaît des difficultés, mais il réussit très bien selon les indicateurs nationaux. Le principal fardeau au Canada présentement, c'est les maladies chroniques. Le système ne s'y est pas beaucoup adapté. Comme l'autre témoin l'a souligné, un de nos problèmes actuels, c'est que nous dépensons 200 milliards de dollars par année pour les soins de santé. Sur 30 pays de l'OCDE, nous nous classons au cinquième rang concernant le pourcentage du PIB. Nos soins pour les traumatismes sont meilleurs que nul autre. Si on se fait frapper par un autobus, on reçoit un traitement incomparable. Mais pour ce qui est des maladies chroniques ou de l'efficacité du système, nous nous classons entre le 22^e et le 27^e rang sur 30. Par exemple, nous arrivons au 22^e rang pour le nombre de médecins par habitant, par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Je pense que les Canadiens nous envoient un double message. D'une part, ils sont conscients que l'argent actuellement dans le système n'est pas dépensé judicieusement. Dans ce cas, pourquoi faudrait-il en injecter davantage? Pourquoi ne pas utiliser cet argent à meilleur escient? D'autre part, les Canadiens nous ont

funded system, free at the point of access, with access based on need. The bigger debate that needs to occur is what is in and what is out. What is it reasonable for a publicly funded system to publicly fund? How do we deliver that efficiently and get good value for money? What is in is in, and what is out is up for grabs.

Senator Runciman: I think I have read this; I am not sure if it is accurate, but, originally, going back to Tommy Douglas' days, it was looked at as a system that would deal with catastrophic illness. It has grown like Topsy, with virtually everything being thrown into the mix, obviously for political reasons. You can talk very highly about the Canadian system, but we have seen prominent Canadians, including former Prime Minister Chrétien and the former premier of Newfoundland, go to the United States for care or surgery in certain situations rather than deal with the system. I think that there is a strong element of hypocrisy with respect to how these issues have been dealt with or not dealt with.

Mr. Berthelot, you said that you do not take policy positions, but I have an article here quoting John Wright, who was the CEO. Is he still the CEO?

Mr. Berthelot: He is still the CEO.

Senator Runciman: Is he from Ontario and the former head of the Urban Transit Development Corporation, UTDC?

Mr. Berthelot: Not at all. If you want to know his pedigree, he was born in Ontario, but he has been in Saskatchewan for 30, 40 years. Deputy Minister of Health in Saskatchewan was his last public post before coming to CIHI.

Senator Runciman: He is talking about the 1970s formula for funding and believes that the most logical basis for the new funding agreement, increasing transfers at the same rate that revenues increase, just makes sense. Would you care to expand on that?

Mr. Berthelot: It is too bad that he is on a plane. He was supposed to be here today, but, given the time, he is caught on a plane somewhere between the West and Ottawa. I think that is his personal comment. Also, as a former Deputy Minister of Finance in Saskatchewan, he was asked that specific question. I am not sure that that is the official CIHI position. It depends what you are looking for. If you are looking at controlling expenses in any area, it is normal that you link it with income. However, he did not make any comment about how it should be linked.

The Deputy Chair: Dr. Haggie, you talked a lot about the obligation, in your mind, that there should be a national program. If you were put in a position to set up a strategy from a macro

clairement fait comprendre qu'ils désirent un système de santé subventionné par l'État, auquel ils peuvent avoir accès gratuitement en cas de besoin. Le débat le plus important doit donc porter sur ce qui devrait en faire partie ou non. Qu'est-il raisonnable de demander à l'État de financer dans ce système public? Comment assurer l'efficacité de la prestation des services et la saine gestion des deniers publics? Il reste donc à déterminer ce qui doit faire partie du système ou non.

Le sénateur Runciman : Je pense que j'ai lu à ce sujet; je me trompe peut-être, mais à l'époque de Tommy Douglas, on considérait qu'un tel système prendrait uniquement en charge les maladies graves. Or, l'idée a fait boule de neige et, pour des raisons visiblement politiques, on y inclut désormais pratiquement tout. Vous pouvez faire l'éloge du système canadien, mais nous savons que d'éminents Canadiens, comme l'ancien premier ministre Chrétien et l'ancien premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, ont préféré subir des traitements ou une chirurgie aux États-Unis plutôt que dans notre système. Je pense qu'une hypocrisie incroyable règne sur la façon dont ces enjeux ont été pris en compte ou non.

Monsieur Berthelot, vous avez dit ne pas prendre position en matière de politiques, mais j'ai en main un article qui cite John Wright, le PDG de l'institut. Occupe-t-il toujours ce poste?

M. Berthelot : Oui, M. Wright est encore PDG.

Le sénateur Runciman : Vient-il de l'Ontario? Est-il l'ancien dirigeant de la société Urban Transit Development Corporation?

M. Berthelot : Pas du tout. À vrai dire, il est né en Ontario, mais il habite en Saskatchewan depuis 30 ou 40 ans. Avant d'arriver à l'Institut canadien d'information sur la santé, la dernière position officielle qu'il a occupée était sous-ministre de la Santé de la Saskatchewan.

Le sénateur Runciman : Dans l'article, il affirme que la méthode de financement des années 1970 est la plus logique dans le cadre d'un nouvel accord de financement, et il croit qu'augmenter les transferts au rythme de l'augmentation des revenus est une question de bon sens. Pourriez-vous nous en dire davantage là-dessus?

M. Berthelot : Dommage qu'il ne soit pas arrivé; il devait comparaître aujourd'hui, mais il est malheureusement pris à bord d'un avion quelque part entre l'Ouest canadien et Ottawa. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il s'agit là d'une réflexion personnelle. Aussi, je crois qu'on lui a posé la question en tant qu'ancien sous-ministre des Finances de la Saskatchewan. Je ne suis pas convaincu que ce soit l'opinion officielle de l'Institut canadien d'information sur la santé. Tout dépend de l'objectif. Lorsqu'on cherche à contrôler les dépenses dans un secteur, il est normal d'établir un lien avec le revenu. Or, M. Wright n'a pas précisé comment ce lien devrait être créé.

Le vice-président : Docteur Haggie, vous avez beaucoup parlé de la nécessité d'un programme national, à vos yeux. Si vous étiez en position de mettre en place une stratégie macroéconomique,

level, do you have any ideas on how you would get the provinces and the federal government working together with a strategic group of doctors to create a national plan?

Dr. Haggie: In terms of process, you would look at some mutually agreed principles to start with. You would look at data. A lot of what we do when we measure is actually process. It is difficult sometimes to know whether some of those processes actually contribute significantly to outcomes or others contribute more. I think it behooves everyone, when you are in a cost constraint environment, to say, “Are we getting the value for money? These are ways that we could do it.” Through organizations such as CIHI, Statistics Canada and perhaps a couple of others, that data could be generated to inform the discussion.

In terms of who you have at the table and how you actually do it, I think you would need to just go on a principled approach. There are roles for a seamless, team-based government approach, a whole-of-government approach. That would involve responsibilities from the feds, from the provinces and probably even from the larger municipalities. I think that they are left out of a lot of this. Along with them, you want to have representatives of the Canadian public and of health care providers.

Beyond that, as they say, I am agnostic as to how you would actually get there. I think making a declaration of intent that you would be prepared to start a process like that and actually starting the process itself would be the most significant changes that I could see.

Senator Buth: I have a point of clarification in terms of the RCMP changes in the budget bill. They will be getting provincial health care, as you have said, but that is where they were getting their health care all along. The federal government was being charged out-of-province fees for the RCMP, which of course ends up being a very expensive program. You have a person in a province already getting provincial health care and already, essentially, being counted in the population, so the provinces is receiving that per capita spending amount per patient. I just wanted to clarify that in terms of what may be perceived, as you commented, as the race to the bottom. Yes, there may be some changes there, but what they are receiving right now is essentially provincial health care.

I have a question for Mr. Berthelot. In your slide 7, there is a fairly large bar showing 2.8 per cent “Other.” You may have mentioned it in your presentation, but I cannot recall. Can you run through what “Other” is?

Mr. Berthelot: Yes. It indicates things that are very difficult to quantify. What is the impact of technology? There is a lot more technology used in the system now than in the past; and it is very difficult to measure. That is included there. It is called a macroeconomic analysis, so you can go into very fine details. There are more services provided now than in the past. For

comment inciteriez-vous les gouvernements des provinces et du Canada à adopter un plan national conjoint en collaboration avec un groupe stratégique de médecins?

Dr Haggie : En ce qui concerne la procédure, il faut commencer par énoncer des principes communs, et par examiner les données. La procédure justifie une grande partie de nos recherches. Il est parfois difficile de déterminer quelles procédures contribuent davantage aux résultats. En période de compression budgétaire, je pense qu’il est du devoir de tous de se demander si les deniers publics sont gérés sainement et de trouver des moyens de s’améliorer à cet égard. Des organisations comme l’Institut canadien d’information sur la santé, Statistique Canada et deux ou trois autres pourraient compiler des données permettant d’éclairer la discussion.

Pour ce qui est des intervenants à réunir et de la manière de procéder, je pense qu’il faut tout simplement privilégier une stratégie réglée par des principes. Il convient d’adopter une approche pangouvernementale homogène et basée sur le travail d’équipe. Des responsabilités doivent incomber au gouvernement fédéral, aux provinces et probablement aux grandes municipalités aussi, qu’on oublie souvent. Il faut également inclure des représentants de la population canadienne ainsi que des fournisseurs de soins de santé.

Du reste, j’ignore totalement comment vous devrez procéder. Le plus significatif, à mon avis, ce serait d’annoncer votre intention de vous engager dans un tel processus, puis de véritablement vous mettre à la tâche.

Le sénateur Buth : J’aimerais apporter une précision au sujet des modifications qui touchent les membres de la GRC dans le projet de loi d’exécution du budget. Ces gens auront désormais accès au système provincial de soins de santé, comme vous l’avez dit. Or, c’est là qu’ils reçoivent des soins depuis toujours. Le gouvernement fédéral devait payer des frais de non-résidence pour leurs soins, ce qui se traduisait naturellement par des coûts astronomiques. Chaque membre reçoit des soins de santé provinciaux et fait partie de la population, ce qui signifie que la province reçoit déjà une somme par habitant pour ces patients. Je tenais à apporter cette précision, car ce pourrait être perçu comme un nivellement par le bas, comme vous l’avez dit. Il pourrait y avoir des changements, mais au fond, les membres de la GRC reçoivent déjà des soins de santé provinciaux.

J’ai une question pour M. Berthelot. La septième diapositive de votre présentation montre une bande assez large de 2,8 p. 100 dont la légende est « autres ». Vous en avez peut-être parlé, mais je ne m’en souviens pas. Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s’agit?

M. Berthelot : Oui. Cette catégorie réunit des éléments très difficilement quantifiables. Quelles sont les répercussions des technologies? Le système en intègre beaucoup plus aujourd’hui qu’auparavant, mais c’est très difficile à mesurer. Elles se trouvent donc dans cette catégorie. C’est ce qu’on appelle une analyse macroéconomique, qui permet d’entrer dans le menu détail.

example, the number of hip and knee replacements in the country has doubled over the last 10 years. More services are being provided. There is also health care specific inflation. The 2.8 per cent at the bottom is the general inflation in the economy. However, after a period of compression of expenditure in the early 1990s, we have seen an investment in the health care system. We have seen a lot of investment in new physicians and new nurses after a significant reduction in the 1990s. That creates a labour market that was highly competitive, which in general economic terms would result in inflation specific to that sector.

That is what the “Other” bar includes. It is very difficult to be able to break down each of the components. Studies in the U.S. have looked at technology. They say that maybe 20 per cent of some of the increases in expenditures may be related to technology; but they are not very solid studies. It is difficult to do.

Senator Buth: Would that also include higher labour costs for nurses and higher fees for doctors as well?

Mr. Berthelot: Yes.

Senator Ringuette: I would like to go back to my line of questioning about the cost of an aging population on the health care system, the income factor that should be correlated, and the fact that you, Dr. Haggie, are asking for leadership with regard to the health care crisis. I see all of that looming as these things come together, especially in Ontario and the East.

The fundamental law of the land, the Canadian Constitution, specifically says that transfer payments to provinces have to be designed to provide all Canadian citizens with the same standard of service. It is clear to see from slide 9 with the aging population and the additional cost to the health care system that that the constitutional transfer to provinces for health care does not meet what is required in order to provide equal standards of services, all things being equal as the economists would say. Dr. Haggie, where will we find the citizens or the provincial premiers to tackle the current federal government on the Constitution, the fundamental law of the land, to make the changes required so that the provinces and our senior population will have the basic standards of service across the land through the federal transfer system?

Dr. Haggie: I am not sure you are asking the right person. I am not a political analyst. I have no qualifications in politics at all.

When we spoke to Canadians in our dialogue with Dr. Jeff Turnbull a couple of years ago on the concept of equity, we clearly heard that there is a comparable standard from one side of

Aussi, plus de services sont dispensés aujourd’hui qu’auparavant. Par exemple, le nombre de remplacements de la hanche et du genou a doublé au Canada ces 10 dernières années. Il y a donc un plus grand nombre d’actes médicaux. Il faut aussi tenir compte de l’inflation associée aux soins de santé. Les 2,8 p. 100 au bas du diagramme représentent l’inflation générale de l’économie. Toutefois, des investissements en santé ont suivi la période de compression budgétaire du début des années 1990. On a notamment investi massivement dans la formation de nouveaux médecins et de nouvelles infirmières après cette réduction considérable des dépenses. Cet afflux de travailleurs a favorisé une grande compétitivité au sein du marché de l’emploi, ce qui se traduit en termes économiques généraux par une inflation dans le secteur.

Voilà ce que la bande « autres » représente. La catégorie est très difficile à ventiler par composante. Selon des études américaines qui se sont penchées sur la technologie, 20 p. 100 de l’augmentation des dépenses pourrait y être attribuable. Or, ces études ne sont pas très fiables; la tâche est d’ailleurs loin d’être simple dans ce domaine.

Le sénateur Buth : L’augmentation du coût de la main-d’œuvre attribuable aux infirmières et aux médecins fait-elle aussi partie de cette catégorie?

M. Berthelot : Oui.

Le sénateur Ringuette : J’aimerais poursuivre mes questions sur ce que le vieillissement de la population coûte au système de soins de santé, sur la corrélation à établir avec le revenu, et sur le fait que vous demandiez, docteur Haggie, que quelqu’un prenne les rennes de la crise en santé. Je vois toute cette menace se profiler, plus particulièrement en Ontario et dans l’Est.

La Constitution canadienne, qui est la loi fondamentale du pays, ordonne expressément que les paiements de transfert aux provinces permettent à l’ensemble des citoyens canadiens de bénéficier de normes de service équivalentes. La 9^e diapositive de votre présentation montre clairement qu’en raison des coûts additionnels du vieillissement de la population en matière de soins de santé, les paiements de transfert prévus par la constitution ne répondent pas à cette exigence d’équité, toutes choses étant égales par ailleurs, comme le dirait un économiste. Docteur Haggie, où trouverons-nous des citoyens ou des premiers ministres provinciaux qui sont prêts à s’attaquer au gouvernement fédéral actuel au sujet de la Constitution, cette loi fondamentale du pays, pour l’inciter à changer le système de transferts fédéraux de façon à ce que les services dispensés à la population âgée de l’ensemble des provinces respectent des normes de base?

Dr Haggie : Vous ne vous adressez peut-être pas à la bonne personne. Je ne suis pas un analyste politique, et je n’ai aucune compétence dans ce domaine.

Lorsque nous avons consulté les Canadiens au sujet de l’équité il y a deux ou trois ans, en collaboration avec le Dr Jeff Turnbull, nous avons bien compris que les normes de service se ressemblent

the country to the other and into the North. It rang very clear with them. All we can do as a body is to make information available. We can inform and educate and try to advocate.

In terms of leadership from other directions, I leave that to the political experts. As I say, I am not qualified in that field.

Aging is an unpredictable quantity in terms of its health care costs and what effect those transfer payments or the changes in them will have. My home jurisdiction, as with New Brunswick and all the eastern side with the relatively older population, will lose money. I think that on a per capita basis, Newfoundland and Labrador will lose more per head than any other jurisdiction; and Alberta is the one that will gain the most because of its population. They will actually get an extra \$850 million a year with the new transfer arrangements. Certainly, it looks as though Canadians should be aware of that; and how they choose to manage it, I will leave to wiser minds than mine.

[*Translation*]

Senator Chaput: My question is for Dr. Haggie. I agree with you, doctor, when you say that the federal government should have an action plan for health. I feel the federal government has the responsibility to ensure that Canadians have equal access and quality services across Canada. I also agree that a national plan would be a guide — with norms and standards — in co-operation with the province. The federal government actually does this in other sectors. There are federal plans, across the country, for other sectors or other specific issues.

Has your association discussed a national plan with the federal government in the past? Have you tried to discuss that with the federal government?

[*English*]

Dr. Haggie: We have sent all the documents that this committee has, and lots before that, to the Prime Minister's Office and to the office of the federal Minister of Health. It has been a challenge to get a meeting. We have invited the federal minister to general council on health equity and social determinants. It is being held in Yellowknife. The theme has come out of our transformation initiative and fits with the cycle of meetings that we would normally have. It is a real challenge in the North. We hope that she will be there; and we look forward to being able to present this kind of information to her. Thus far, it has been something of a challenge.

d'un bout à l'autre du pays, de même que dans le Nord. C'était très clair. En tant qu'association, nous pouvons uniquement publier l'information. Nous pouvons éclairer les gens, les informer, puis essayer de formuler des recommandations.

Or, je m'en remets aux spécialistes politiques au sujet du rôle de chef de file. Ce n'est pas dans mes cordes, comme je l'ai dit.

En ce qui a trait au vieillissement de la population, il est impossible de prévoir les coûts liés aux soins de santé, ni les répercussions des paiements de transfert ou des modifications apportées. Ma province va perdre de l'argent, de même que le Nouveau-Brunswick et l'ensemble des provinces de l'Est, dont la population est relativement âgée. Je pense que Terre-Neuve-et-Labrador perdra plus d'argent par habitant que toute autre province. De son côté, l'Alberta est la province qui sera la plus avantagée en raison de sa population. À vrai dire, la province obtiendra 850 millions de dollars de plus par année grâce aux nouvelles dispositions en matière de paiements de transfert. Les Canadiens devraient certainement en être informés, mais je vais laisser des esprits plus sages se prononcer sur la façon de gérer le tout.

[*Français*]

Le sénateur Chaput : Ma question s'adresse au Dr Haggie. Je suis d'accord avec vous, docteur, quand vous dites que le gouvernement fédéral devrait avoir un plan d'action pour la santé. Je crois que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'assurer que les Canadiens aient une égalité d'accès et aussi de qualité de service à travers le Canada. Je suis aussi d'accord pour dire qu'un plan national servirait de guide, avec des normes et des standards, et en collaboration avec la province. Le gouvernement fédéral le fait d'ailleurs dans d'autres secteurs; il y a des plans du fédéral, au niveau national, pour d'autres secteurs ou d'autres sujets particuliers.

Est-ce que votre association a déjà parlé d'un plan national avec le gouvernement fédéral? Avez-vous déjà approché le gouvernement fédéral pour en discuter avec eux?

[*Traduction*]

Dr Haggie : Nous avons fait parvenir au Cabinet du premier ministre et au ministère fédéral de la Santé tous les documents que votre comité a en main, en plus des nombreux autres que nous leur avons déjà envoyés. Nous avons eu du mal à organiser une rencontre. Nous avons invité la ministre fédérale au conseil général sur l'équité en santé et sur les déterminants sociaux de la santé, qui aura lieu à Yellowknife. Le sujet émane de notre projet de transformation et correspond au cycle de réunions que nous tenons normalement. Le Nord constitue tout un défi. Nous espérons que la ministre assistera à la réunion, car nous avons hâte de lui présenter ce genre d'information. Jusqu'à maintenant, ç'a été tout un défi.

[Translation]

Senator Chaput: Would other groups or associations similar to yours, in the medical area, agree with a national plan and be prepared to work with the federal government?

[English]

Dr. Haggie: Within the physician community, each and all of the provincial and territorial medical associations have signed on to this. In terms of our principles document, we have 120 signatures. It is co-branded with the Canadian Nurses Association. Within those 120 organizations, we would count somewhere in the order of 20 patient- and illness-specific groups as well. It is not quite the usual suspects of health care providers only. There is quite a groundswell of interest out there to go this way.

Senator Runciman: Senator Ringuette asked when the province will deal with this. My sense is that any significant move in this direction has always been viewed as a poison pill from the political perspective. There has always been a reluctance to deal with this. Opposition parties, whoever they might be, always use scare tactics in election campaigns of secret agendas to do away with the Canada Health Act and the kinds of issues that have damaged many opportunities to deal with this in a productive way.

There is no question that there are real challenges; we all understand that. One of the things that we see in the system now is rationed health care.

I have a stat here for you. This is across all provinces. The average medium total wait between an appointment with a family doctor and the final receipt of specialist treatment has grown from 9.3 weeks in 1993 to 18.2 weeks in 2010.

Dr. Haggie, you have talked about a number of things that your organization would like to see occur. I do not think you specifically addressed, although you skirted it, more involvement of the private sector, or perhaps a deductible or some kind of a role for more effective gatekeepers, because consumers are insulated from the cost of medical services in this country. Do you not see any role there whatsoever for looking in that kind of a direction as well to try to meet some of these challenges?

Dr. Haggie: With the issue of user fees, for example, the CMA has no policy that supports it. We try to base our policy on sound evidence. The literature from the health policy world is very mixed about user fees. There is probably, on balance at the moment, an opinion that in actual fact they act as a barrier to care for those who do not have the money to pay for that specifically.

Wait times are an example of a mismatch between demand and supply. The number of hip replacements has doubled in the period my colleague alluded to. In actual fact, it is a success story

[Français]

Le sénateur Chaput : Est-ce que d'autres groupes ou associations comme la votre, dans le domaine médical, seraient d'accord avec un plan national et seraient prêts à travailler avec le gouvernement fédéral?

[Traduction]

Dr Haggie : Du côté des médecins, toutes les associations médicales des provinces et des territoires ont donné leur accord. D'ailleurs, 120 organisations ont signé notre manuel de principes, qui a été réalisé conjointement avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. De ce nombre, environ 20 organisations représentent un groupe de patients ou une maladie en particulier. Il ne s'agit donc pas exclusivement des fournisseurs de soins de santé habituels. On constate d'ailleurs un intérêt grandissant en ce sens.

Le sénateur Runciman : Le sénateur Ringuette a demandé à quel moment les provinces examineraient la question. J'ai l'impression que la classe politique a toujours considéré tout changement majeur en la matière comme une pilule empoisonnée. Personne n'a jamais été très enclin à prendre des mesures en ce sens. On a manqué bien des occasions de trouver des solutions utiles à la question, parce que les partis de l'opposition, quels qu'ils soient, ont inmanquablement recours en période de campagne électorale à des tactiques alarmistes sur des programmes cachés visant à se débarrasser de la Loi canadienne sur la santé, entre autres.

Il y a sans contredit de véritables défis à relever; nous le comprenons tous. Actuellement, on constate notamment un rationnement des soins de santé dans le système.

J'aimerais vous présenter une statistique sur l'ensemble des provinces. Entre 1993 et 2010, le temps d'attente total moyen entre le rendez-vous chez un médecin de famille et le traitement d'un spécialiste est passé de 9,3 à 18,2 semaines.

Docteur Haggie, vous avez mentionné plusieurs recommandations de votre association. Vous avez contourné la question, mais je ne crois pas que vous ayez parlé expressément d'une participation accrue du secteur privé, ou peut-être d'une franchise ou d'un meilleur contrôle de l'accès aux soins, puisque les patients ne paient pas leurs services de santé au pays. Ne croyez-vous pas que nous devrions envisager cette voie aussi en plus d'essayer de relever certains des défis?

Dr Haggie : L'Association médicale canadienne n'appuie pas le ticket modérateur, par exemple. Nous essayons d'adopter des politiques qui reposent sur des données probantes, mais la littérature en matière de politiques de santé est très partagée au sujet du ticket modérateur. Tout bien considéré, on semble actuellement croire qu'une telle mesure empêche ceux qui n'ont pas les moyens de payer le ticket modérateur d'accéder aux soins.

Les temps d'attente sont un exemple du déséquilibre entre l'offre et la demande. En effet, le nombre de remplacements de la hanche a doublé durant la période à laquelle mon collègue a fait

for the Wait Times Alliance, which the Canadian Medical Association and several specialty organizations and jurisdictions actually put in place. It shows that if you actually pick something, target money towards it, have deliverables and deadlines and objectives, then it will work. I would suggest that is a microcosm, an argument for a structured national approach, because that is what happened with the Wait Times Alliance. The question is, do you leave it to a Wait Times Alliance for orthopaedics and then other piecemeal group, but there is no plan.

Senator Runciman: It is a question of affordability at the moment. It baffles me. With other insurance programs, such as car insurance, they look at your driving history, whether you have had a number of accidents and the number of charges. If it is life insurance, they look at your lifestyle, whether you are a smoker or a drinker and those kinds of issues. There is no kind of measurement in this. There is no kind of deductible. These have been talked about for years and nothing ever happens. I have seen my friends and acquaintances abusing the system. Any time they have an ingrown toenail, they go into the emergency ward. There are no effective gatekeepers in place, and there is no recognition of the cost to all of us as taxpayers, and no one seems to ever want to come to grips with those issues in a meaningful way.

Senator Ringuette: In regard to user fees, as a New Brunswicker, I remember the user fee imposed by then Premier Hatfield. It was total chaos. It cost more to administer the collection of the user fee than was collected, so that is a no-no. I agree that the people that most require the service did not have the money.

The Deputy Chair: Do you have a quick question, senator?

Senator Ringuette: It is not a question but a statement that user fees, from my perspective, are a waste of time.

The Deputy Chair: Thank you.

We are out of time, but we thank you very much for your ParticipACTION today. I wanted to make sure that we had a healthy comment in there.

Doctor, you made some strong points. One of them, of course, is that the predictability of federal funding through the legislation in Division 17 will give a pathway, which is a positive.

[Translation]

Mr. Berthelot, our economy and its success is fairly important for maintaining the amount of money that can be transferred.

allusion. À vrai dire, il s'agit là d'un exemple de réussite de l'Alliance sur les temps d'attente, mise en place par l'Association médicale canadienne et plusieurs organisations spécialisées. Cet exemple démontre que pour réussir, il suffit de sélectionner un enjeu, d'y injecter de l'argent, puis de fixer des résultats attendus, des délais et des objectifs. Puisque c'est ce qu'a fait l'Alliance sur les temps d'attente, je dirais que cette procédure constitue un microcosme, un argument valable en faveur d'une stratégie nationale structurée. Il reste à déterminer si chaque domaine, comme l'orthopédie, aura sa propre alliance sur les temps d'attente, mais il n'y a pas encore de plan.

Le sénateur Runciman : Pour l'instant, tout dépend de la capacité financière du patient, et j'en suis déconcerté. D'autres programmes d'assurances, comme celui des sociétés d'assurance automobile, vérifient les antécédents de l'assuré, y compris le nombre d'accidents et de réclamations. Une société d'assurance vie examine les habitudes de vie de l'assuré, à savoir s'il souffre de problèmes de tabagisme ou d'alcool, entre autres. Mais en matière de santé, il n'y a pas la moindre évaluation. Il n'y a aucune franchise. On en discute depuis des années, mais rien n'est fait. J'ai des amis et des connaissances qui abusent du système. Ils se présentent au service des urgences chaque fois qu'ils ont un ongle incarné. Aucune mesure efficace ne permet de contrôler l'accès aux soins. On ne se rend pas compte du prix à payer pour l'ensemble des contribuables, et personne ne semble jamais vouloir s'attaquer en profondeur à ces problèmes.

Le sénateur Ringuette : En ce qui a trait au ticket modérateur, je me souviens que le premier ministre Hatfield en avait imposé un au Nouveau-Brunswick, d'où je viens. C'était le chaos total. Le coût engendré par le recouvrement de l'argent était supérieur à la somme perçue; c'est donc une erreur à ne pas faire. Je conviens que ceux qui avaient véritablement besoin de soins n'avaient pas toujours les moyens.

Le vice-président : Avez-vous une question rapide, madame le sénateur?

Le sénateur Ringuette : Ce n'est pas une question; je tenais simplement à préciser que le ticket modérateur est une perte de temps, à mon avis.

Le vice-président : Merci.

Le temps est écoulé, mais je vous remercie infiniment de votre participation aujourd'hui. Je tenais à ce que la discussion soit saine.

Docteur, vous avez avancé des arguments de poids. Vous avez notamment confirmé que la section 17 du projet de loi assurera la constance du financement fédéral, ce qui est positif.

[Français]

Monsieur Berthelot, vis-à-vis de l'importance de notre économie et le succès de notre économie pour préserver le volume d'argent qui peut être transféré, c'est assez important.

[*English*]

Dr. Haggie, you talked about this national health care plan. By the questions raised by the senators, it is very interesting to view the sensitivity of the subject, but more importantly, the requirement on all sides for the type of leadership needed to move forward to create some form of a vision, which is obviously very important in terms of Canada and our future.

Thank you very much for your time.

(The committee adjourned.)

[*Traduction*]

Docteur Haggie, vous avez parlé d'un régime d'assurance-maladie national. Compte tenu des questions soulevées par les sénateurs, il est très intéressant de constater qu'il s'agit d'un sujet délicat, mais surtout, qu'il faut que quelqu'un prenne les rênes afin de véhiculer une certaine vision, car c'est manifestement essentiel à l'avenir du Canada.

Je vous remercie infiniment de votre temps.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, June 12, 2012 (morning meeting)

United Steelworkers — USW:

Erin Weir, Economist.

Tuesday, June 12, 2012 (afternoon meeting)

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Lyn Sachs, Assistant Auditor General.

As an individual:

Ian Lee, Professor, Carleton University.

Canadian Museums Association:

John McAvity, Executive Director.

Wednesday, June 13, 2012 (afternoon meeting)

Lands Advisory Board:

Chief Robert Louie, Chair;

Stephen Aronson, Legal Counsel.

Lands Advisory Board Resource Centre:

Chief Austin Bear, Chair.

Congress of Aboriginal Peoples:

Dwight Dorey, National Vice-Chief.

Wednesday, June 13, 2012 (evening meeting)

Calgary Chamber of Commerce:

Ben Brunnen, Director of Policy and Government Affairs and Chief Economist (by video conference).

Retail Council of Canada:

Karen Proud, Vice President, Federal Government Relations.

Thursday, June 14, 2012

Canadian Medical Association:

Dr. John Haggie, President.

Canadian Institute for Health Information:

Jean-Marie Berthelot, Vice President of Programs;

Chris Kuchciak, Manager, Health Expenditures.

TÉMOINS

Le mardi 12 juin 2012 (séance du matin)

USW — Métallos :

Erin Weir, économiste.

Le mardi 12 juin 2012 (séance de l'après-midi)

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe.

À titre personnel :

Ian Lee, professeur, Université Carleton.

Association des musées canadiens :

John McAvity, directeur général.

Le mercredi 13 juin 2012 (séance de l'après-midi)

Conseil consultatif des terres :

Chef Robert Louie, président;

Stephen Aronson, avocat-conseil.

Centre de ressources du Conseil consultatif des terres :

Chef Austin Bear, président.

Congrès des Peuples Autochtones :

Dwight Dorey, chef adjoint national.

Le mercredi 13 juin 2012 (séance du soir)

Chambre de commerce de Calgary :

Ben Brunnen, directeur des politiques et des affaires gouvernementales et économiste en chef (par vidéoconférence).

Conseil canadien du commerce de détail :

Karen Proud, vice-présidente, Relations fédérales gouvernementales.

Le jeudi 14 juin 2012

Association médicale canadienne :

Dr John Haggie, président.

Institut canadien d'information sur la santé :

Jean-Marie Berthelot, vice-président, Programmes;

Chris Kuchciak, gestionnaire, Dépenses de santé.